

Jean BIDEGAIN

Masques & Visages

Maçonniques

DOCUMENTS INÉDITS

« En premier
« lieu, arrachez
« à la Franc-Ma-
« çonnerie le mas-
« que dont elle se
« couvre, et faites-la
« voir telle qu'elle est.
« *Léon XIII.* »

Librairie Antisémite

45, Rue Vivienne
PARIS

1906

Masques & Visages

Maçonniques

JEAN BIDEGAIN

Masques & Visages
Maçonniques

DOCUMENTS INÉDITS

> En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre, et faites-la voir telle qu'elle est.
>
> *(Léon XIII.)*

PARIS

LIBRAIRIE ANTISÉMITE

45, Rue Vivienne, 45

—

1906

PRÉFACE

De même que mon premier livre, celui-ci n'est qu'un recueil de documents versés par moi au dossier qui, peu à peu, se forme contre la Secte maçonnique et dans lequel peuvent et doivent puiser tous les défenseurs de l'Idée française en attendant le jour du jugement solennel et de la condamnation. Je ne me suis donc pas appliqué, dans ces pages, à faire œuvre personnelle.

Il existe des milliers de livres écrits pour défendre ou attaquer l'Institution maçonnique. Les dépouiller, en extraire ce qu'ils peuvent contenir de substantiel, d'utile, serait un travail gigantesque, et encore ne pourrait-on s'y livrer avec fruit qu'à la condition de connaître la Maçonnerie non pour l'avoir étudiée au hasard des lectures et avoir ensuite édi-

fié, d'après ces lectures, un système personnel sur son rôle et son influence, mais pour y avoir vécu et longuement vécu. Et puis, l'action de la Secte ne revêt pas, dans tous les temps et partout, la même forme. C'est seulement après avoir examiné les divers modes, actuels ou périmés, de l'activité maçonnique, qu'il serait possible de tirer, des faits accumulés, — avec une précision presque mathématique, — des conclusions certaines. Il est très facile d'errer en une matière si complexe.

En ce qui me concerne, j'envisage aujourd'hui la Maçonnerie d'une autre manière que je ne le faisais il y a un an ou même six mois. A mesure que je m'éloigne d'elle, j'en vois mieux l'ensemble et les exactes proportions ; et cela se comprend si l'on songe que, pendant dix ans, je ne m'occupai, rue Cadet, que de politique journalière. Si je connaissais fort bien, alors, la situation de la Maçonnerie, son action, l'étendue de son influence dans le monde actuel, par contre son rôle dans le passé m'échappait.

La Maçonnerie a le don de faire s'absorber les siens sur telle ou telle question particulière, de les hypnotiser sur un point unique

qui les empêche de comprendre exactement à quelle œuvre d'ensemble ils collaborent. On y est un peu dans la situation de ces ouvriers qui, toute leur vie, fabriquent avec habileté, tel rouage d'une horloge, mais qui seraient incapables de monter l'horloge tout entière dont ils ignorent même, souvent, la structure. C'est pour cela que la plupart des FF.·. sont de bonne foi lorsqu'ils nient que, depuis cent cinquante ans, la Franc-Maçonnerie n'a cessé de travailler, avec une ténacité merveilleuse, à la dénationalisation, à la ruine de la Patrie française. En un mot, et bien que cette assertion puisse sembler paradoxale, il est indispensable de rompre avec la Secte pour la bien connaître.

Un ferme et clair esprit, un ancien initié, qui est, aujourd'hui, pour les Francs Maçons un adversaire redouté, M. Copin-Albancelli, nous dit, dans la préface de sa brochure sur *la Franc-Maçonnerie et la Question religieuse*, que certaines des appréciations auxquelles il se livra d'abord sur le but de l'ordre maçonnique, s'étaient modifiées ensuite en son esprit.

Ainsi que M. Copin-Albancelli, j'ai commis, dans mon livre précédent, certaines er-

reurs. J'ai dit, par exemple, qu'il aurait été possible d'exercer, dans la Maçonnerie, une action capable de la ramener à ses principes véritables. Outre que ces principes primitifs étaient aussi néfastes que ceux dont elle se réclame aujourd'hui, j'avais eu trop de confiance dans le bon sens et l'honnêteté des FF.·. puisqu'au courant de 1905, ces malheureux ont donné tant de preuves de leur état de perversion, de déchéance morale.

Je crois qu'à la lueur des derniers événements nos compatriotes ont mieux entrevu la nature de l'œuvre que poursuit, parmi nous, la Franc-Maçonnerie, œuvre qu'en précurseur génial, Edouard Drumont dénonçait il y a vingt ans déjà, dans cette *France Juive* qui sera, peut-être, un jour, comme l'Évangile de notre Renaissance.

La lutte contre la Secte s'organisera plus fortement dès 1906, si les résultats des élections législatives nous montrent que les efforts accomplis pour la délivrance du pays ont été insuffisants.

C'est alors que la grande bataille devra être livrée, plus rudement que jamais, dans l'etroite communauté des efforts, dans l'intime union des cœurs.

La France, cette France que nous savons immortelle et que les revers, les désastres les plus grands n'anéantiront pas, traverse une des crises les plus graves, les plus décisives de son histoire. Les ennemis de notre Nation firent savamment pénétrer en elle le poison de l'Erreur. L'affaire Dreyfus, de laquelle tant d'acteurs inconscients disent, aujourd'hui, la genèse; ces grèves et ces campagnes antimilitaristes dont les meneurs sont, si visiblement, à la solde de l'Étranger; ces aveux d'hommes politiques, jadis chargés du soin redoutable de préserver la Patrie de l'invasion et qui viennent nous dire, eux-mêmes, qu'après trente ans, ils n'ont rien fait pour la défense du pays; ces gouvernements faibles qui hésitent à réprimer et à punir les trahisons à l'intérieur et à défendre, à l'extérieur, nos droits les plus évidents; la désorganisation de notre marine et de notre armée par des misérables que l'impartial avenir jugera; tout cela montre quelle œuvre profonde de dénationalisation fut poursuivie en France. Tout cela révèle une continuité d'efforts qui dénote une direction unique.

Il y a un auteur responsable de notre faiblesse actuelle, de notre passagère

décadence : c'est la *Franc-Maçonnerie.*

La Franc-Maçonnerie, *société secrète*, fourbe et menteuse, *obéissant à une direction occulte soigneusement cachée à tous les citoyens, à tous les Français*, est le plus grand des ennemis de la Patrie.

C'est elle qu'il faut combattre sans merci, car elle est, parmi nous, l'*agent de l'Étranger.*

La Franc-Maçonnerie n'est pas indestructible.

Il est urgent, il est nécessaire de la combattre, par la conférence, par la brochure, par le livre, mais il faut se bien persuader que tous les moyens de lutte sont légitimes et doivent être employés contre elle, puisqu'elle les emploie tous, pour détruire la Religion, l'Armée, les Traditions de la France.

Il faut oser et vouloir. Si nous sommes patients, habiles et sages, nous pourrons affaiblir et même détruire la Secte persécutrice et antinationale. Ce sera l'œuvre de demain et l'on comprendra que je ne puisse traiter cette question publiquement.

Jean Bidegain.

Les Masques de la veuve

HIER

Le T.·. I.·. F.·. Amiable qui, après avoir consacré, à Constantinople, sa science du droit à je ne sais quelles affaires orientales, fut maire du Ve arrondissement, puis conseiller à la Cour d'Aix, — et que je connus, — était un homme de physionomie singulière et un lettré fort estimable, de style élégant et précis. Dans le discours mémorable qu'il prononça le 16 juillet 1889, au Congrès maçonnique international réuni à Paris, il s'exprima ainsi au sujet de l'influence maçonnique sur la Révolution de 1789, dont on fêtait alors le centenaire :

« Les Francs-Maçons prirent une part ac-
« tive au grand et salutaire mouvement qui
« se produisit dans le pays. Leur influence fut
« prépondérante dans les assemblées primaires
« et secondaires du tiers-état, pour la rédaction
« des cahiers et pour le choix des élus. Ils fu-
« rent eux-mêmes, dans une très large mesure,

« honorés des suffrages de leurs concitoyens.
« Ils eurent un rôle moins considérable, natu-
« rellement, dans les assemblées des deux
« ordres privilégiés : et pourtant l'influence de
« la Franc-Maçonnerie se reconnait encore, à
« d'assez nombreuses propositions réformatri-
« ces, dans les cahiers de la noblesse et du
« clergé. Ils avaient, sur les autres citoyens,
« cet avantage d'avoir été virtuellement initiés
« à la vie politique par les enseignement reçus
« en Loge. Ils étaient préparés à substituer
« les formes si simples et si nettes du gouver-
« nement des ateliers, du gouvernement du
« Grand Orient, aux institutions compliquées
« et oppressives qui commençaient à s'écrouler.
« Aussi pénétrèrent-ils en grand nombre dans
« la représentation nationale ; et, pour mar-
« quer la place qu'ils y prirent dès l'abord, il
« suffit de nommer trois d'entre eux : La
« Fayette, Mirabeau et Sieyès. »

Le T.·. I.·. F.·. Amiable, rappela ensuite que la prise de la Bastille, — ce geste ridicule d'un millier de malandrins et d'ivrognes, — avait provoqué dans les Loges « une véritable explosion » de sentiments patriotiques et il nous apprit que le 26 juillet 1789, la L.·. *La Parfaite Union*, de l'Orient de Rennes, — qui existe encore, — crut devoir célébrer cet événement par un discours dont voici le début

« très significatif » ajouta le F.·. Amiable :
« Le triomphe de la liberté et du patriotisme « est le triomphe le plus complet du vrai Ma- « çon. C'est de nos temples que sont parties « les premières étincelles du feu sacré qui, « s'étendant rapidement de l'orient à l'occi- « dent et du septentrion au midi de la France, « a embrasé le cœur de tous les citoyens. »

Et le F.·. Amiable termina son discours en disant : « Les Francs-Maçons français du « XVIIIe siècle ont fait la Révolution. Ils avaient « par avance élaboré ses doctrines, qui ne « furent pas des improvisations. »

La Franc-Maçonnerie a revendiqué dans maints écrits et par la voix de ses orateurs, la paternité du mouvement de 1789.

Tout récemment encore, le *Bulletin hebdomadaire*, qui est l'organe officiciel des Loges de la région parisienne, insérait dans un de ses numéros, en vertu d'une délibération spéciale, une notice du F.·. Cercueil, « approuvée par le Conseil de l'ordre », de laquelle j'extrais la phrase suivante : « La Franc-Maçonnerie a « fait éclore, par le travail secret, souterrain, « de ses 775 Loges, l'immortelle Révolution « de 1789, d'où viennent toutes les réformes. »

Il est nécessaire d'illustrer les textes que je viens de citer du visage de leurs auteurs. Ils présentaient tous deux un contraste frappant.

Le F.·. Amiable était un érudit, de geste sobre et de parole mesurée, un passionné de la Maçonnerie et un sectaire. Il fut, pendant de longues années, membre du Grand Collège des Rites et du conseil de l'Ordre où on l'avait surnommé le « Bénédictin maçonnique ». Sa valeur intellectuelle lui donnait, dans ces milieux ordinairement dépourvus de prestige, une autorité incontestable. Le F.·. Amiable fut un des rares dont j'aie pu dire avec certitude qu'il n'ignorait pas le but caché de l'Ordre maçonnique, qui, d'ailleurs, le soutint pendant toute sa carrière.

Le F.·. Cercueil, au contraire, — ainsi que la plupart des Francs-Maçons, — ne savait pas à quelle œuvre il était associé. Cet excellent homme, mort à un âge très avancé, après avoir reçu, — conformément à la coutume maçonnique, — les sacrements de l'Église, était un ancien facteur. Je me souviens encore, qu'ayant commis l'imprudence de se faire désigner comme « rentier » sur la liste des délégués au Convent — (il représentait à l'Assemblée générale la Loge grecque *le Progrès*, de Constantinople) — il vit son humble logis envahi par une telle quantité de Frères mendiants, que, l'année suivante, il vint nous supplier de faire précéder le mot « rentier » de l'adjectif « petit ». Ce très honnête vieillard était hanté d'une idée

fixe. Il voulait « abolir la misère » et les pétitions qu'il adressa, dans ce but, au Président de la République, aux personnages politiques et aux Chambres furent innombrables. Ennemi acharné des doctrines socialistes, il avait découvert, pour anéantir le paupérisme, un moyen fort simple : le versement, par chaque Français, rentier, patron ou salarié, d'une somme quotidienne de cinq centimes. C'est ce qu'il expliquait dans les Loges infatigablement, c'est ce qu'il écrivait, en une langue singulière, farcie de mots mystiques, tels que : Droit, Justice, Solidarité, Humanité, etc., et c'est de son zèle pour les pauvres qu'il mourut. Cette espèce de Francs-Maçons a disparu aujourd'hui, chassée par les démagogues et l'on ne peut s'empêcher de rendre hommage à ces égarés sincères et toujours — à la fin — repentants, car leur action fut, dans une certaine mesure, bienfaisante.

Peut-être pensera-t-on que j'ai trop parlé des FF.·. Amiable et Cercueil. En le faisant, j'avais pour but d'indiquer leur psychologie et de montrer que — si éloignés l'un de l'autre dans le monde de l'intelligence — l'affilié naïf et le sectaire véritablement initié se sont rencontrés pour affirmer que la Franc-Maçonnerie prépara et provoqua la Révolution de 1789. Le témoignage de tous les Maçons est, à ce

sujet, unanime. Il importe de répéter cela, car certains historiens nient, encore, de bonne foi, l'influence prépondérante de l'Ordre Maçonnique à la fin du XVIII[e] siècle et M. Alfred Rambaud lui-même s'exprime ainsi à cet égard : « Il est probable que le rôle de la Franc-Ma« çonnerie dans la préparation de la Révolution « a été singulièrement exagéré par certains « écrivains. »

Seule, l'Église catholique ne se laissa point tromper, au début, sur le caractère véritable de l'institution maçonnique. Dès le 28 avril 1738, le pape Clément XII, dans la Bulle *In eminenti apostolatus specula...*, déclare que si les Loges « ne faisaient pas le mal, elles n'auraient point « la haine de la lumière », et il défend expressément, aux fidèles, de s'y agréger. C'est conformément aux inspirations de ce pontife que fut rédigée, en 1748, une petite brochure très curieuse et fort rare intitulée : *Lettre et consultation sur la Société des Francs-Maçons*. Un curé du diocèse de Langres désirait savoir s'il pouvait « admettre aux sacrements un parois« sien, honnête homme d'ailleurs, parce qu'il « est Franc-Maçon et qu'il assiste aux Loges ». Il interrogea, sur ce point, un ecclésiastique de Paris qui, à son tour, consulta six Docteurs de Sorbonne de sa connaissance. Ceux-ci déclarèrent que « le S. Père a défendu les As-

« semblées de Francs-Maçons sous peine « d'excommunication », et ils terminèrent leur consultation par ces paroles remarquables, dont je vous prie de retenir surtout les dernières :

« Ce ne seroit pas une bonne défense, que « de dire que l'objet de cette confraternité est « louable : sçavoir, d'assister dans l'occasion « tous les Frères, sans distinction d'état et de « condition ; de donner des secours d'argent et « de bons offices à tous ceux qui se font connoî-« tre pour être de la Compagnie, par le mot « du guet qui est convenu, ou quelque signal.

« On leur répond que l'objet, quelque bon « qu'il soit en lui-même, ne peut pas rendre « bonne une Société d'ailleurs vicieuse et « réprouvée par les bonnes règles. Les Sociétés « de Catilina et de Cartouche comportoient un « semblable engagement de services et d'as-« sistance réciproque ; cependant elles ne chan-« geoient pas pour cela de nature : elles « demeuroient toujours ce qu'elles étoient en « elles-mèmes. D'ailleurs d'où peut venir cette « idée de s'associer particulièrement dans cette « vûe ? On conçoit bien pourquoi des membres « d'une Société particulière formée pour un « objet déterminé, telle qu'un corps de Mar-« chands, etc., s'engageront à s'assister réci-« proquement dans leurs besoins. On doit « davantage à ceux avec qui on a des liens

« plus étroits. Mais qu'il se forme une asso-
« ciation de gens inconnus les uns aux au-
« tres, dont le but soit uniquement de se
« secourir; c'est ce qui n'est pas fondé en rai-
« son. Voici pourquoi : la Société que forment
« entr'eux tous les Chrétiens, suffit toute seule
« pour remplir cet objet de charité. Tout chré-
« tien est obligé d'assister son semblable,
« toutes les fois qu'il le peut et que l'occa-
« sion s'en présente. Ainsi, par rapport à
« cette vûe spécieuse de charité qu'allèguent
« les Francs-Maçons, on peut dire que leur so-
« ciété est inutile; elle est de trop.

« *Mais est-il bien vrai que ce soit là vrai-*
« *ment la fin et le but de cette association?*
« *On le dit bien : on peut le croire d'un grand*
« *nombre de ceux qui y entrent. Mais comme*
« *on ne connaît point les premiers Patriar-*
« *ches de cette confédération, ne pourrait-on*
« *pas craindre que de leur part l'intention ne*
« *fut pas innocente? Les Déistes, les esprits*
« *forts, les gens sans religion, se sont mul-*
« *tipliés dans ces derniers temps à un point*
« *qui fait gémir. Qui sait si de telles gens*
« *n'ont point quelque part à cet établissement?*
« *Ayant une fois cimenté cette association*
« *sous de beaux prétextes, ils pourront bien*
« *dans la suite faire couler dans l'âme des*
« *Frères les plus détestables principes.* »

Ces graves et fortes paroles démontrent que les six docteurs anonymes de 1748, connaissaient l'œuvre entreprise déjà, de leur temps, par la Franc-Maçonnerie et qu'ils pressentaient les événements à venir. Cette merveilleuse sagacité peut, à juste titre, émouvoir.

Cependant, le 27 février 1781, trente-trois ans après cette consultation, quarante-trois ans après la Bulle *In Eminenti*, confirmée par Benoît XIV, en 1751. la reine Marie-Antoinette écrivait à sa sœur Marie-Christine, la lettre que voici :

« Je crois que vous vous frappez beaucoup « trop de la Franc-Maçonnerie pour ce qui « regarde la France ; elle est bien loin d'avoir « ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres « parties de l'Europe, par la raison que tout « le monde en est ; on sait ainsi tout ce qui s'y « passe ; où donc est le danger? On aurait rai- « son de s'y alarmer, si c'était une société se- « crète de politique ; l'art du gouvernement « est, au contraire, de la laisser s'étendre, et « ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une « société de bienfaisance et de plaisir ; on y « mange beaucoup et l'on y parle, et l'on y « chante, ce qui fait dire au Roi que les gens « qui chantent et qui boivent ne conspirent « pas ; ce n'est nullement une société d'athées « déclarés, puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est

« dans toutes les bouches; on y fait beaucoup
« de charités, on élève les enfants des membres
« pauvres ou décédés, on marie leurs filles; il
« n'y a pas de mal à tout cela. Ces jours der-
« niers, la princesse de Lamballe a été nommée
« Grande-Maîtresse dans une Loge; elle m'a
« raconté toutes les jolies choses qu'on lui a
« dites, mais on y a vidé plus de verres qu'on
« y a chanté de couplets; on doit prochaine-
« ment doter deux filles; je crois après tout
« que l'on pourrait faire du bien sans tant
« de cérémonies, mais il faut laisser à cha-
« cun sa manière; pourvu qu'on fasse le bien,
« qu'importe! Adieu, je vous embrasse en
« sœur. »

Les manœuvres secrètes de la « Société de « bienfaisance et de plaisir » que l'Église avait si sévèrement, si formellement condamnée, devaient aboutir, le 2 septembre 1792, à l'assassinat de la princesse de Lamballe devant la prison de la Force et, pour la Reine, à l'échafaud du 16 octobre 1793.

Cette leçon tragique n'a point suffi.

* * *

C'est dans tous les pays et à toutes les époques, depuis près de deux siècles, que nous pouvons constater cette violente, cette extraordinaire contradiction entre les paroles de la

Franc-Maçonnerie et ses actes, entre les principes qu'elle proclame publiquement et les événements déterminés par son patient labeur occulte.

Beaucoup de Français et la plupart des journaux de la presse indépendante s'obstinent encore à ne voir, dans la Société maçonnique, qu'un groupement animé de vagues et inoffensives tendances philantropiques et humanitaires. Ils sont, au milieu de la France nouvelle, dans l'état d'esprit où se trouvaient, à la veille de 1789, ceux qui avaient pour charge et pour mission de défendre l'ancienne Société. D'autre part, M. Lafferre ou M. Desmons et leurs lieutenants ne manquent jamais de nous répéter, — contrairement à l'évidence même, — que la Franc-Maçonnerie ne s'occupe pas de politique réaliste et qu'elle pratique, en matière de foi, la tolérance la plus louable.

Il ne faut pas que la grande masse du public se laisse tromper plus longtemps par les mensonges des uns ou par l'indifférence des autres.

Il est juste, d'ailleurs, de reconnaître que, depuis l'affaire des fiches de délation, la foule commence à se préoccuper du rôle social de la Secte, qui, même avant ce scandale, lui était, on peut le dire avec certitude, peu sympathique *a priori*.

Dans un petit livre spirituel et fortement do-

cumenté (1), que tous les Français devraient lire, M. Tourmentin, nous montre le Grand Orient flattant tous les régimes, flagornant tous les gouvernements, ornant son sceau, avec désinvolture, tantôt des fleurs de lys de la monarchie, tantôt de l'aigle impériale, et ne cessant pas de proclamer, avec solennité, en chaque circonstance utile, son absolu dévouement à l'autorité établie. Il est compréhensible que les génuflexions constantes de la Franc-Maçonnerie devant les Rois, les Empereurs ou les divers gouvernements républicains aient amené les Français, toujours un peu naïfs, à se dire que les membres des Loges sont de bonnes gens très imbelliqueux et désireux uniquement de se livrer à leurs cérémonies bizarres, à la pratique de la bienfaisance et à d'innocentes et joyeuses agapes.

Une étude attentive de la Franc-Maçonnerie et de ses gestes nous obligera à constater qu'on ne doit pas la juger d'après les masques divers dont il lui plaît de couvrir son visage, ni d'après ses paroles publiques et que depuis son apparition, elle n'a pas cessé de subordonner son action journalière aux grandes lignes d'un plan secret, — ignoré de l'immense majorité des adeptes, — et dont le moyen de réalisation

(1) *La Girouette maçonnique.* J'ai emprunté à cet ouvrage des citations précieuses.

est l'anéantissement des forces intellectuelles et matérielles, des traditions et des croyances qui forment, ainsi que je l'ai écrit, comme « l'ossature de chaque Patrie ».

Dans les pays latins, l'action maçonnique affecte toujours trois formes distinctes et successives : la lutte, par tous les moyens, contre l'Église catholique ; la lutte contre tout gouvernement reposant sur le principe d'autorité ; la destruction des bases mêmes de la Société : la Famille, la Propriété, l'idée de Patrie. C'est conformément à ce plan, qui fut celui de l'Illuminisme, que notre histoire s'est déroulée depuis un siècle et demi et que certaines publications des Encyclopédistes ont eu, pour suite logique, à travers maintes révolutions, l'œuvre d'André continuée par Berteaux.

Dans la Grande-Bretagne, un grand nombre de Loges assistent en corps au service divin. Les Francs-Maçons anglais se serrent, en rangs pressés, aux places qui leur sont réservées et le Grand-Maître provincial remplit l'office de prédicateur. Beaucoup de cathédrales anglicanes, celle de Leicester entre autres, et celle d'York, ont été le théâtre de cérémonies religieuses exclusivement réservées aux Francs-Maçons.

En Allemagne, où la Démocratie sociale augmente chaque jour le nombre de ses recrues et

sa puissance politique, on voit se produire un mouvement contraire. Dans sa séance du 13 Janvier 1891, le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France s'occupa de l'hostilité naissante, — et qui, depuis, s'est beaucoup accentuée, — d'un grand nombre d'initiés allemands contre le Christianisme, considéré par eux comme essentiellement incompatible avec les principes maçonniques et les progrès de l'esprit moderne.

Dans la même séance, on s'entretint aussi de la campagne entreprise contre les Hauts-Grades par les Francs-Maçons d'outre-Rhin hostiles à l'idée religieuse et je dois, à ce sujet, donner quelques explications. La réception aux grades élevés de la Franc-Maçonnerie, aux grades de *Rose-Croix*, de *Chevalier Kadosch* ou de *Grand Inspecteur général* ne signifie pas le moins du monde que le bénéficiaire de cette admission soit *davantage initié* que beaucoup de simples Maîtres.

En France, les 31es, 32es et 33es sont le plus souvent, de fort piètres personnages, de condition sociale inférieure et dénués d'instruction. Par contre, certains Présidents du Conseil de l'Ordre ne furent initiés qu'au grade de Maître, comme Louis Lucipia, ou au 18e degré, comme Lafferre.

Là encore, la Franc-Maçonnerie trompe le

public et ses adeptes eux-mêmes. L'initiation n'est plus aujourd'hui, proportionnelle au grade régulièrement conféré et publiquement avoué. L'Ordre maçonnique est dirigé par des hommes dont on lit rarement le nom sur les annuaires officiels et, en France, comme en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal ou dans l'Amérique latine, on lâche volontiers la bride aux ignorants qui s'imaginent, en luttant contre les hauts grades, « démocratiser la Franc-Maçonnerie ».

Après avoir été recrutée, avant la Révolution, parmi les classes les plus élevées de la société, la Maçonnerie sollicitait, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, le concours de la bourgeoisie, puis, peu à peu, à mesure que les doctrines révolutionnaires faisaient des progrès dans les esprits, elle abaissait ses exigences en matière d'initiation, tout en gardant à sa tête des hommes dont la situation considérable lui servait de garantie et d'étiquette (1), mais qui ne détenaient que des fonctions purement décoratives et ignoraient presque toujours le but caché de la secte, dont on ne leur révélait que le mécanisme administratif. Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie recrute parmi les arrivistes de toutes catégories, les fruits secs de la médecine

(1) Voir clichés, (pages 16 et 17) de lettres des FF.·. Macdonald et de Lacépède.

je reçois l'invitation que le G∴ O∴ vient de me faire la f∴ de m'adresser je m'empresse de vous prier, T∴ R∴ G∴ V∴, d'agréer et de présenter à tous les r∴ f∴, l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect. je suis vivement affligé que des engagemens que le temps ne me permet pas de rompre, me privent du plaisir de la f∴ dont il m'auroit été permis de jouir et à laquelle personne n'attache plus de prix que moi; je désire bien fortement de pouvoir être bientôt plus heureux.

je suis p∴ les n∴ n∴ et avec T∴ L∴ H∴ qui v∴ s∴ d∴

Votre très dévoué f∴

B. G. É. V. Lacepède

Ce mercredi 23 brumaire an 13 (14 j. du 9 mois de l'an de la v∴ l∴ 5804)
à 5 h. du soir

et du barreau, et dans le peuple. Elle ne dédaigne pas, — bien au contraire, — de faire participer à ses travaux des alcooliques, des dégénérés ou des imbéciles congénitaux, en un mot des impulsifs capables, le cas échéant, de renouveler les excès monstrueux de la Terreur.

C'est ainsi que les directeurs secrets de l'Ordre maçonnique ont su et savent toujours donner à celui-ci des formes adéquates aux nécessités de son action dans le temps présent.

Respectueuses ou non de leurs hauts grades, amies apparentes ou ennemies déclarées de la religion nationale, recrutées dans les hautes classes ou dans la plèbe, les diverses Fédérations maçonniques sont, à toutes les époques et

Courcelles [illegible] 20. 8bre 1821

Messieurs,

[illegible] depuis
la première lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le 26. 7bre changement
d'adresse m'avoit forcé à regret d'en
ajourner la réponse, cet oubli venant
d'être réparé par votre seconde lettre
du 13 de ce mois, je m'empresse de vous
offrir l'expression de la reconnoissance
la plus étendue et la mieux sentie.
remerciement pour la part que vous
[illegible] des [illegible] bien voulu
prendre avec [illegible] dans lequel
j'ai la [illegible] d'avoir placé toutes
les espérances du plus heureux avenir
et qui [illegible]
de votre première lettre.

Agréez Messieurs avec votre [illegible]
[illegible] l'assurance nouvelle des
sentiments d'estime et d'attachement
[illegible] les bien sincères [illegible] dignes
de votre titre. [illegible] M. [illegible]

partout, identiques dans leur essence et dans leur but, également dangereuses et redoutables.

Nous allons voir rapidement, et comme en raccourci, au moyen de documents typiques dont beaucoup sont complètement inédits, à quel degré tout à fait extraordinaire le Grand-Orient de France fut, depuis cent cinquante ans, multiforme dans ses apparences extérieures et, en même temps, attaché de la manière la plus irréductible, à la réalisation de son plan secret. Il prit, tour à tour, maintes figures diverses pour aduler, tromper, puis trahir tous les gouvernements et les classes mêmes de la Société parmi lesquelles il recruta ses adeptes.

* * *

Longtemps avant 1789, grâce à la propagande de la Franc-Maçonnerie et des Encyclopédistes, dont la plupart furent Francs-Maçons, l'aristocratie se targuait de civisme et d'incrédulité.

On faisait, à Paris, en 1758, des chansons sur la défaite de Rosbach et l'on professait une affection singulière pour Frédéric II, Grand-Maître de la *Grande Loge aux Trois Globes*, de Berlin. En France, comme en Allemagne, beaucoup de grands seigneurs se proclamaient « citoyens du monde ».

Il ne faut donc pas s'étonner de l'adhésion à la Franc-Maçonnerie de la noblesse française.

Il m'a paru intéressant et utile à ma démonstration, de reproduire ici une liste de mem-

bres de l'aristocratie qui firent partie, de 1773 à 1789, de Loges parisiennes. Il est bon de signaler que, parmi les abbés francs-maçons cités, beaucoup étaient des abbés commendataires n'ayant pas reçu la prêtrise.

D'Aigrefeuille.
D'Antilly.
Marquis d'Arcambal.
Marquis d'Alciati.
D'Aubermesnil.
Duc d'Agenois.
D'Auvergne.
Comte d'Andelau.
De Bourbon-Busset.
Comte de Buzançois.
De Bréval.
Bacon de la Chevalerie.
Abbé de Beaune.
De Barre.
Baron de Nios.
De Bardelière.
De Bonrecueille.
Marquis du Buat.
Comte de Balbi.
De Brommer.
De Belletour.
Comte de Bruc.
Baron de Bruc.
De Beccaria.
De Bagneux.
De Brassac.
De Beaumont.
De Brissac.
Abbé Baudeau.
De Beurnonville.
De Bonnaire.
Marquis de Baroncelly-Javon.
De Beuvigny.
Marquis de Chambonas.
De Chaulnes.
Chevalier de Corberon.
Le Clerc de la Colombière.
De Chabotte.
Comte de Correggio.
Chevalier de Champeaux.
Marquis de Châteaurenaud.
Abbé de Chaix.
De Châteaubourg.
Abbé Coquelin.
Duc de Crussol.
De Cormeré.
De Caubray.
Vicomte d'Espinchal.
Des Essarts.
De Flexenville.
De la Fontenelle.
De Frémont.
De Gouard.
Guillotin.
Duc de Gesvres.
Chevallier de Galland.
Guyenot de Châteaubourg.
Prince de Hesse.
Des Isnards.
Chevalier d'Igneaucourt.
Jeanne de La Salle.
Marquis de la Jamaique.
Joubert de la Bourdinière.

De Junquières.
Marquis de Javon.
Duc de Luxembourg.
De la Lande.
De Lorière.
De Lieuzey.
De Laugrenière.
De Latour.
De Lavigerie.
De Lucenay.
De Laval.
De Longpré.
Chevalier de Laizer.
Landry de la Hauthaye.
Legrand de Laleu.
De Launay.
De Lacroix.
Chevalier de Lamothe.
De Luzignan.
De Lorraine, prince de Vaudémont.
Abbé de Lacolonge.
Montmorency-Luxembourg.
Comte de Marcouville.
De Moncrif.
De Madiane.
De Méry d'Arcy.
Abbé de Montmorency-Boutteville.
Chevalier de Montmorency-Boutteville.
Marquis de Matharel.
Chevalier de Matharel.
Chevalier de Marolles.
De Mestre.
De Montfort.
De Mirdonde.
Chevalier du Mesnil.
De Maleyssie.
De la Motte.
Duc de Mortemart.
De Montlaur.
De la Noë.
J.-B. O'Connor.
De Pommard.
De Pellissier.
De Préval.
Petit de la Houville.
De Prévillers.
Abbé de Pradines.
Parseval de Frileuse.
De Pioger.
De la Primaudière.
De Richepanse.
Abbé du Rouzeau.
Raymond de Saint-Thomas.
Vicomte de Rochefort.
Du Ronceray.
De la Rochefoucauld-Bayers.
Baron de Retz-Chavrelos.
De la Rocque.
De Rochenval.
De Rieux.
Savalette de Langes.
Comte de Stroganoff.
Baron de Salis-Leevis.
De Sauges.
De Seuvre.
Comte Sapieha.
De Saint-Aignan.
De Sainte-Croix.
Marquis de Saisseval.
De Saint-Furcy.
Marquis de La Salle.
Santerre.
Marquis de Seignelay.
De Ségur-Beuvron.
Marquis de Senectere.
Abbé Saurine.
De Saint-Firmin.
De Saint-Fréville.

De Saint-Léonard.
Chevalier de Sainte-Croix.
De Saint-Martin.
De Saucourt.
De Saint-Germain.
Thory de la Motte.
Marquis de Tonnerre.
Baron de Toussaint.
De Tingriville.
Chevalier de Tolendal.
Abbé Trambley de Belleveyne.
Duc de la Trémouille.
Marquis Turpin de Crissé.
La Tour-du-Pin Lacharce.
Tassin de l'Étang.
Abbé Tavernier.
Chevalier de Vervins.
De Vaudremont.
De la Ville.
Marquis de Vichy.
Abbé de Vermondans.
Véron de Sérame.
De Vauville.
Duc de Valentinois.
De Villeneuve.
Prince de Vaudémont.
De Vezon.
De Wailly.

Parmi tous ces noms, il en est qui attirent particulièrement l'attention et, entre autres, celui de Louis-Claude de Saint-Martin, le *Philosophe inconnu*, à qui l'on doit la devise : Liberté, Égalité, Fraternité, et certains ouvrages mystiques qui eurent, à l'époque, un retentissement énorme. Saint-Martin fut le disciple le plus célèbre de Martinez Pasqualis, un israélite portugais, fondateur du *Rite des Élus Cohens* dont les Loges furent nombreuses à Bordeaux, Toulouse, Lyon et Paris. Le Martinisme était essentiellement kabbalistique. On se livrait, dans ses ateliers, à des pratiques de Théurgie.

Savalette de Langes et le docteur Guillotin figurent aussi sur cette liste.

Le premier était garde du Trésor royal,

maître des requêtes honoraire, ancien Intendant de Tours et jouissait d'une pension de 4,000 livres sur la cassette du roi. Savalette présida la Loge *Les Amis réunis*, qui siégeait rue de la Sourdière et par l'intermédiaire de laquelle l'Illuminisme fut propagé en France. Il attira, dans cet atelier, le comte de Saint-Germain et Cagliostro, dont l'influence fut si grande, à cette époque, dans les Sociétés secrètes. Il fut l'ami intime du régicide Barère qui habita chez lui pendant toute la durée de la Révolution et l'un des cinq Commissaires du Trésor public nommés par la Convention.

Le second, nul ne l'ignore, préconisa l'emploi de cet appareil célèbre par lequel devaient périr tant de ces Français et de ces Françaises qui, vingt ans plus tôt, échangeaient avec lui l'accolade fraternelle.

Le Kabbalisme juif, l'Illuminisme allemand, la Guillotine : c'est toute la Franc-Maçonnerie et c'est toute la Révolution.

Dès 1790, les travaux habituels des Loges languirent et finirent par perdre « force et vigueur », car, nous dit le F.·. Amiable, pendant ce temps, « la Franc-Maçonnerie travaillait, « hors de ses temples, à la régénération et au « bien général de l'Humanité », — un peu, me permettrai-je d'ajouter, par l'assassinat de ces aristocrates qui, avec trop de candeur, avaient

apporté, à l'Ordre maçonnique, le concours de leur influence, de leur argent et d'une bonne volonté dont il n'est point permis de douter.

* * *

Les Loges reprirent leurs travaux en 1796.

Peu après la proclamation de l'Empire, en 1805, une députation du Grand Orient se rendait auprès du F.·. Cambacérès, archi-chancelier. Elle le priait de transmettre à Napoléon Ier les sentiments de dévouement et de profond respect de la Maçonnerie française et de solliciter de lui la nomination d'un Grand Maître. L'Empereur désigna, la même année, pour occuper cette dignité, Joseph Napoléon-Bonaparte, qui, en 1806, devait devenir roi de Naples puis, en 1808, roi d'Espagne.

Voici quelques passages du compte rendu de la fête de l'Ordre célébrée, en 1810, au Grand Orient.

« *Le F.·. Secrétaire Général* : — Sér.·. « Grand Maître et vous tous mes FF.·., c'est « entrer dans vos sentiments que de commen- « cer nos sublimes travaux par une action de « grâce au Grand Architecte de l'Univers pour « le bienfait qu'il répand sur la famille impé- « riale... etc. »

L'orateur faisait allusion au mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise.

Le F.·. Fustier. — « Lorsque la nation fran-

« çaise et ses nombreux alliés célébraient à « l'envi le mariage de Sa Majesté avec l'au- « guste princesse la plus digne d'embellir ses « destinées, le G.·. O.·. de France ne pouvait « rester indifférent au milieu de l'allégresse « universelle, etc. »

Et le compte rendu se termine par cette phrase :

« Après les plus vifs applaudissements don- « nés au concert dans lequel les artistes les « plus distingués célèbrent à l'envi la gloire du « monarque, de son auguste épouse, et l'*espoir* « de la nation..., le S.·. G.·. M.·. a fermé les « travaux du G.·. O.·. de France, et chacun « s'est retiré en paix, en formant les vœux les « plus ardents au G.·. A.·. de l'Univ.·. *pour* « *le fruit précieux qui doit assurer* la gloire « de l'Empire *et la dynastie de son fondateur.* »

Lors de la fête de l'Ordre de 1812, le grand orateur du G.·. O.·. s'exprime ainsi : « Et nous, « mes FF.·., placés sur cet O.·., comme autre- « fois l'un des chefs hébreux sur la montagne, « pendant que les guerriers d'Israël combat- « taient, élevons nos mains vers l'Éternel, qui « a attaché la victoire aux aigles de son bien- « aimé et jouissons avec reconnaissance de la « paix intérieure que sa puissance nous as- « sure »

* * *

Ce fut sous l'Empire que la Franc-Maçonnerie française parvint à son degré le plus haut de prospérité. En 1810, elle comptait 878 Loges, dont 65 Loges militaires; en 1814, 905 Loges, dont 73 militaires. Les ateliers militaires, qui se réunissaient là où se trouvaient les régiments au sein desquels ils avaient été fondés, furent les agents les plus puissants de la dissémination, à travers l'Europe, de la Franc-Maçonnerie et des principes de la Révolution. L'armée française était, à cette époque, l'instrument de la Franc-Maçonnerie. Elle en est aujourd'hui la victime. On se servit d'elle, comme on se servit de l'aristocratie, au moment où son concours était nécessaire et assurait, à l'Ordre maçonnique, une force d'action qui, cent ans plus tard, permettait d'instituer impunément le système des fiches.

Les Juifs furent aussi d'actifs serviteurs de la Franc-Maçonnerie. Le soin de leurs affaires les obligeant à voyager souvent en un temps où l'on ne se déplaçait pas avec facilité, on leur confiait le soin de fonder des Loges nouvelles ou d'inspecter les Loges existantes. Nos excellents banquiers et négociants israélites apportaient à cette besogne un zèle d'autant plus grand que leurs relations maçonniques leur

permettaient ou de développer leurs affaires, ou de n'en point engager de mauvaises, grâce aux renseignements fournis, au nom de la Fraternité, par les Maçons des divers pays. La Franc-Maçonnerie contribua grandement, surtout au début du siècle, à l'édification des fortunes juives.

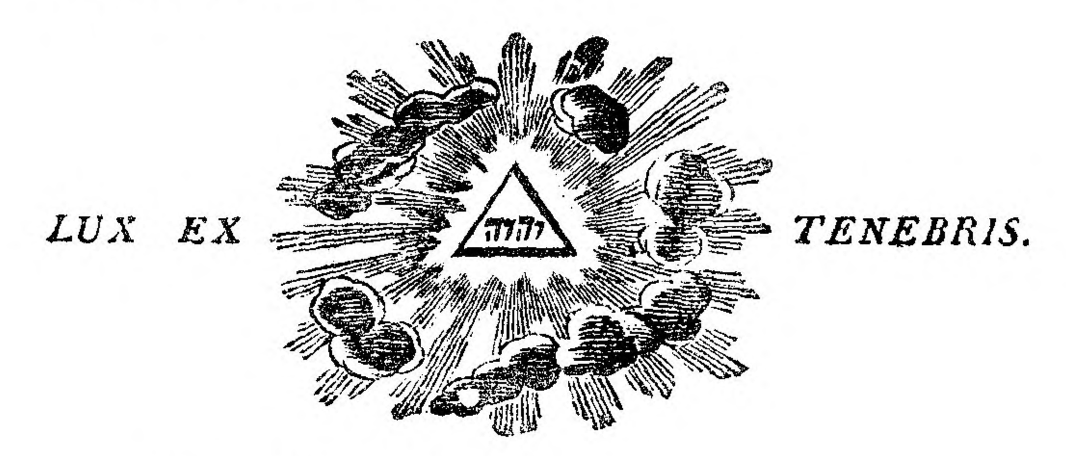
On trouvera à la page ci-contre le cliché d'une fort curieuse convocation de la Loge des *Élus de Minerve*, datée du 19 octobre 1810 (1). Cette planche, signée par un F.·. Simon, indique qu'il y aura « discussion « sur la fête à donner au T.·. V.·. Abraham « qui doit partir incessamment pour installer « une Loge à l'O.·. d'Amsterdam ». Le document est complet au point de vue Israélite.

* * *

Dès que la déchéance de Napoléon Ier fut un fait accompli, en 1814, les Loges célébrèrent le retour du Roi légitime. Le Grand Orient de France s'empressa de déclarer vacante la Grande-Maîtrise, encore occupée par Joseph-Napoléon, et de souscrire une somme de 5,000 francs pour la réédification de la statue d'Henri IV, mais, à peine l'Empereur fut-il revenu de

(1) L'année maçonnique commençant, comme l'année juive, au mois de mars, le 8e mois est le mois d'octobre.

Sous la Voûte du Zénith, par le 48e.·. degré 50 minutes 14 secondes, latitude Nord, le 19e J.·. du 8e M.·. de l'an de la V.·. L.·. 5810.



T.·. C.·. F.·.,

LA R.·. L.·. Ecossaise et Anglaise, des ELUS DE MINERVE, a la faveur de vous prévenir que ses Travaux s'ouvriront à 11½ heures du soir, le Dimanche 21 du courant, en son local, rue du Maure, N°. 8, en face le Théâtre Molière, rue S.·.-Martin.

Vous êtes invité à venir l'éclairer de vos lumières, et à partager les douceurs de l'Amitié Fraternelle.

Il y aura réception au 1er grade, affiliation et discussion sur la fête à donner au T.·. F.·. Abraham qui doit partir incessamment pour installer une Loge à l'O.·. d'Amsterdam

Par mandement de la R.·. L.·.

Simon

Secrétaire.

N.·. P.·. V.·. O.·. M.·.

l'Ile d'Elbe, qu'on rétablit d'enthousiasme, dans sa dignité, son frère aîné qui, après Waterloo, se vit de nouveau rayé avec une égale promptitude.

Les Loges se félicitent toutes alors, une seconde fois, en un touchant concert, du retour de Louis XVIII dont elles inaugurent le buste dans leurs temples. Voici en quels termes le F.·. orateur de la Loge de *la Franche Amitié*, à l'Orient de Verdun, parlait, le 27 décembre 1815, des derniers événements. La lecture de ce discours ne sera point fatigante si l'on a soin de penser en même temps au F.·. Brisson ou au F.·. Pelletan :

1815. Inauguration du buste de S. M. Louis XVIII.

Voilà le roi. Vive le roi !

Quel texte plus beau, plus analogue à nos sentiments, plus susceptible d'un développement heureux et facile, plus digne enfin de l'auguste cérémonie, de la double fète que nous sommes appelés à célébrer que ces mots sublimes par lesquels notre V.·. vient d'annoncer à la fois et la cause et l'effet de cette douce et respectueuse émotion dont tous nos cœurs sont pénétrés !

Voilà le roi ! Voilà donc celui que la Providence, après vingt-cinq années d'épreuves, nous réservait pour mettre un terme à nos malheurs, pour consoler notre belle et chère Patrie des maux de l'anarchie et du despotisme, pour replacer la France au premier rang des nations et la réconcilier avec le monde ! Voilà le roi, mes FF.·. De quels touchants

souvenirs cette image adorée n'est-elle pas suivie ? Voyez le successeur de Charlemagne et de Philippe-Auguste, le fils de Louis IX, de Louis XII, François Ier et du Grand Henry, l'héritier légitime d'une couronne acquise par huit siècles de possession, forcé de s'exiler de la terre où il est né et que son rang le destine à gouverner pour se soustraire aux fureurs des orages politiques ; contraint d'abandonner son frère, son roi à des mains, hélas ! trop cruelles ; cherchant avec sa triste famille un abri dans les Cours étrangères, errant d'asile en asile, et ne trouvant en quelque sorte de rempart assuré que sur un seul point de ce globe ! Voilà sa noble tête.

Songez aux douleurs dont son âme est navrée ! le plus grand trône de l'Europe renversé et sous les débris, un roi, une reine, leur admirable sœur horriblement massacrée ! Un royal enfant expirant de misère et de besoin au fond des cachots ; une grande princesse dans les fers, échangeant sa liberté et sa vie contre celle de trois de ses sujets ; la France couverte de prisons et d'échafauds ; le sang le plus pur répandu à grands flots : les autels détruits, la divinité méconnue ; la guerre civile embrasant nos cités, nos campagnes... partout enfin, la fureur et la mort...! Songez au trépas de son épouse, à celui peut-être plus douloureux encore du dernier rejeton d'une famille illustre, l'orgueil et l'espoir de la France, songez aux Suèdes, aux Espagnes, et voyez les monarques outragés à raison du grand nom qu'ils portent poursuivis avec fureur, trompés avec perfidie, l'un abandonnant des rivages désolés, l'autre captif avec tous les siens au milieu de nous...! Malgré l'effroi que ce tableau fidèle nous inspire, admirez avec moi comment il a pu se faire que le cœur de Louis ait été plus fort, plus grand, plus généreux que n'ont été cruelles les amertumes dont il

fut si longtemps abreuvé! Voilà pourtant, oui, voilà le roi!

Mais enfin, l'Europe s'indigne, et tous les bataillons sont armés, la France se réveille et s'alarme, son territoire est envahi : il frémit de se voir fouler par des vainqueurs si nouveaux pour lui; la valeur enfante inutilement des prodiges; la gloire creuse encore le tombeau de nos braves; mais seule contre tous, il faut céder... Heureuse défaite! Louis en est le prix.

Il arrive et les larmes et le sang cessent de couler; il arrive, et des bords de la Manche aux rives de la Seine, la France entière se précipite, se presse, et fait retentir les airs de cris de joie et d'amour : « Voilà le roi, se disait-on; voilà notre père, notre sauveur, l'envoyé de Dieu, le pacificateur du monde! « L'étranger lui-même, un instant surpris de cette universelle affection, partage notre allégresse et s'unit à nous pour répéter : « Voilà le roi »

A la voix de ce monarque désiré, à la vue de ses antiques bannières, l'ennemi pose les armes, la paix succède à la guerre et le repos aux plus déchirantes convulsions.

Le Louvre reçoit avec orgueil son ancien maître, la capitale applaudit à ce triomphe; et la France reconnaissante et soumise embrasse avec respect le lys et l'olivier réunis.

Une Charte libérale est le premier bienfait du roi; il veut que l'on reconnaisse à ce signe sa bonté et les bienfaisantes méditations de son exil et sa pieuse déférence aux volontés dernières du « roy martyr », son cœur paternel daigne nous assurer que nous lui avons toujours été chers, et ce cœur est si magnanime que le souvenir du mal n'a pu y trouver place. Notre gloire, nos succès l'ont flatté; l'ingratitude, il l'oublie! Voilà le roi! la bonte est sa sagesse, la clémence est sa justice.

Cependant, de nouvelles épreuves attendaient ce prince si excellent... Sa confiance est trahie, la foi des serments est parjurée, la France encore est la proie de l'homme qui l'asservit pendant dix ans! Louis s'immole pour sauver son peuple: ce touchant sacrifice est superflu; le crime s'enhardit et le sang français ruisselle par torrents... La bonne cause enfin prospère, et l'aigle audacieux courbe pour toujours sa tête superbe: le roi nous est rendu, et nous pouvons sans crainte pour l'avenir bénir nos destinées présentes; le peuple désabusé revient de son erreur, cette erreur elle-même trouve son pardon dans une loi d'amnistie émanée de la volonté du prince.

Après tant de souffrances et d'injures, quelle inaltérable douceur, quelle inconcevable générosité! Mais, ô mes FF.·., voilà le roi : contemplons son auguste image et reconnaissons dans chacun de ses traits l'empreinte des vertus qui lui sont si naturelles.

Vive le roi! qu'il existe donc à jamais le monarque chéri! Qu'il vive pour le bonheur de la patrie, pour celui de ses enfants! Offrons-lui nos bras et nos cœurs : que notre amour égale s'il se peut sa bienfaisance. Rendons-lui tous la félicité que nous lui devons. Il ne peut être heureux que par nous : qu'il nous soit désormais impossible de l'être sans lui. Ses royales intentions sont connues; il veut qu'on pardonne, pardonnons : qu'on oublie, oublions; que tous les Français se chérissent, chérissons-nous.

Ce n'est pas à des M.·. qu'il en coûtera pour se soumettre à des lois si douces : le Code de la fraternité n'est-il pas notre Évangile? Ce n'est point à des Français non plus qu'il faudra réitérer ces ordres, puisqu'en les exécutant ils consoleront le meilleur des rois de tous les maux qu'il a soufferts et rendront à ses jours un calme dont il est si digne et dont il a si peu joui.

Vive le roi ! vive Louis le Désiré ! Vœu de tous les cœurs, chant de tous les Français, vous retentirez surtout dans nos Temples : les enfants de la Veuve ont assez longtemps pleuré leur père, et quand le Ciel le rend à leur amour, puissent-ils répéter trop souvent : Vive le roi !

Ce « morceau d'architecture » renferme, n'est-il pas vrai, des mots fort éloquents. Louis XVI y est appelé « le roy martyr » et Louis XVIII « Louis le Désiré ». On y lit que « les enfants de la Veuve ont assez longtemps « pleuré leur père », et l'on y qualifie la première invasion « d'heureuse défaite dont Louis « est le prix ». Cette dernière phrase est à retenir, puisque les petits-fils de celui qui la prononça ne cessent de reprocher à Louis XVIII et aux émigrés d'être rentrés en France « dans « les fourgons de l'étranger ». Si nous ne prenions pas au sérieux la Franc-Maçonnerie, nous pourrions répondre par des citations de ce discours et de bien d'autres aux orateurs de la Secte lorsqu'ils affirment, devant les foules ébaubies, que l'Ordre maçonnique fut toujours « à l'avant-garde du progrès démocratique ».

Le discours du F.·. orateur de la Loge de Verdun ne marqua pas la fin de cette petite débauche de royalisme. Voici le cantique maçonnique chanté par les bons Frères de la *Franche Amitié*, pieusement groupés autour du buste de leur père :

La France et le roi!

Cantique mac.·. chanté à la R.·. L.·. de la *Franche Amitié*, O.·. de Verdun, le 27 décembre 1815, jour de la fête de l'Ordre et à l'occasion de l'inauguration du buste de S. M. Louis XVIII.

AIR : *Pour obtenir celle qu'il aime*, du *Calife*.

Après les horreurs de la guerre,
Après les maux les plus affreux,
Louis rend la paix à la terre,
Louis rend le Français heureux.
Peuple Maçon, peuple de frères,
Célébrez le meilleur des pères.
Chantez, répétez avec moi,
Vive la Patrie et le roi!
Vive la France et son bon roi!

Le calme succède à l'orage,
Souffrance fuit devant bonheur :
Louis nous sauve du naufrage,
Notre poste est-il pas son cœur?
Peuple Maçon, etc.

Si le Français de son histoire
Voit à regrets quelques cahiers,
Pour le consoler vient la gloire
Qui le couvre de ses lauriers.
Peuple Maçon, etc.

Pour répondre à la calomnie
Qui ne peut médire de nous,
Présentons en paix notre vie
Et redisons nos chants si doux.
Peuple Maçon, etc.

Bien faire, ensuite laisser dire,
C'est la devise des Maçons:

Rions des traits de la Satire,
Laissons aux méchants leurs poisons.
Peuple Maçon, etc.

(Au buste du roi.)

Ses traits peignent la bienfaisance,
Autant qu'il aime, il est aimé ;
Pour tous il est la Providence,
Pour nous aussi le Désiré.
Peuple Maçon, etc.

De Louis image chérie,
Reçois nos serments en ce jour :
Nous lui consacrons notre vie,
Nous lui jurons tout notre amour !
Peuple Maçon, peuple de Frères,
Vivons pour le meilleur des pères.
Mourons fidèles à sa Loi,
Vive la Patrie et le roi !
Vive le roi ! Vive le roi !

***

En 1824, à la fête de l'Ordre célébrée à l'occasion de la Saint-Jean d'hiver, on inaugura le buste de S. M. Charles X.

Le Respectable Président annonce que *pour satisfaire aux vœux de tous les Maçons français*, le Grand Orient de France va procéder solennellement à l'inauguration du buste de S. M. Charles X, roi de France et de Navarre...

Le buste est placé sur un trophée d'étendards maçonniques, dispose à cet effet au milieu du Temple ; l'Ill.·. Présid.·. descend dê l'autel, se place en face du buste où il prononce l'allocution suivante :

« Charles X, les Maçons du Grand Orient de

France, réunis autour de ton buste, en donnant une larme à Louis XVIII, viennent te payer le tribut que tout vrai Français doit à son souverain ; permets que son président te couronne, au nom de ses Frères, et qu'il t'offre leurs serments d'une fidélité inviolable. »

Il pose ensuite sur le buste de Sa Majesté une couronne formée d'acacias et de fleurs.

Aussitôt et spontanément, il provoque une triple batterie, qui est suivie par enthousiasme du cri de *Vive le Roi !* Ce cri cher à tous les Français est trois fois répété.

* * *

Le 2 octobre 1830, le Grand Orient de France envoyait à ses Loges la circulaire que voici :

O.·. DE PARIS, LE 15 DU MOIS LUN. TISRI, 5830.
(*2 octobre 1830, ère vulgaire*).

LE G.·. O.·. DE FRANCE

A tous les Atel.·. de sa Correspondance.

UNION, HARMONIE, FRATERNITÉ

TT.·. CC.·. FF.·.,

La Fête Nationale et Maçonnique consacrée par le G.·. O.·. de France à célébrer les mémorables journées de juillet 1830 et l'heureux avènement au trône du *Roi-Citoyen*, LOUIS-PHILIPPE Ier, a été fixée, par notre Ill.·. grand-maître adjoint, le *Maréchal duc de Tarente*, au samedi 16 octobre présent mois.

Les liens de fraternité, le zèle et le dévouement qui vous animent pour l'Ordre, nous donnent la douce persuasion que tous les Atel.·. s'empresseront par leur concours, d'ajouter à l'éclat de cette solennité, à laquelle participeront le héros des Deux-Mondes, le général *La Fayette*, et son fils le F.·.

Georges La Fayette; nos Ill.·. FF.·. hauts Fonctionnaires publics, et les GG.·. Dignitaires Offi.·. d'honneur et honoraires du G.·. O.·..

Nous vous invitons à vous y faire représenter par une députation spéciale qui pourra être de trois FF.·. indépendamment du Président et du Député qui en font de droit partie comme membres du G.·. O.·.

Notre Ill.·. F.·. Préfet du département de la Seine a bien voulu mettre à notre disposition plusieurs salles de l'Hôtel de Ville pour cette réunion solennelle, et nous avons lieu d'espérer que, par l'effusion sincère de nos sentiments patriotiques et fraternels, elle comblera les vœux de tous les Maç.·.

Nous avons, TT.·. CC.·. FF.·., la faveur de vous saluer par les S.·. et N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·. (1).

Vos très affectionnés et dévoués FF.·.
ROËTTIERS DE MONTALEAU,

Représentant particulier du G.·. M.·.

Les offi.·. dignit.·. de la Ch.·. de Correspondance et des Finances,

BESUCHET, *Président;* TARDIEU, *1er surv.·.;* DOUMERC, *2e surv.·.;* MÉRILHOU, *orat.·.*

Par mandement du G.·. O.·. de France,
P. MORAND, *secrétaire.*

PROGRAMME DE LA FÊTE

Ouverture des trav.·. au 1er G.·. Symb.·. dans le Temple (salle dite *Saint-Jean*), à 4 heures très précises.

Introductions : 1° des FF.·. Visiteurs; 2° des députations avec leurs bannières et séparément des LL.·., des Chap.·. et des Conseils; 3° des Off.·. d'honneur et honoraires; 4° des GG.·. Dignitaires de l'Ordre;

(1) Cette abréviation signifie : *Par les signes et nombres mystérieux qui vous sont connus.*

5° des FF.·. hauts fonctionnaires publics; 6° de l'Ill.·. général de La Fayette, accompagné de son fils et des Membres de la R.·. L.·. de l'*Union*, O.·. de Paris, dont ils font partie.

Allocution du président.

Discours prononcé par V.·. F.·. Mérilhou, orateur du G.·. O.·..

Circulation du tronc de bienfaisance *au profit des victimes des glorieuses journées de Juillet.*

Harmonie.

Suspension des trav.·. du Temple.

Entrée dans la salle du banquet.

Trav.·. de table.

Santés réglées par l'ordre des trav.·.

Chants patriotiques et maçonniques exécutés par des artistes distingués.

Souscription. — Le prix du banquet est fixé à 15 francs. On souscrit au Secrétariat du G.·. O.·., rue du *Four-Saint-Germain, n° 47*, tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

La souscription sera *irrévocablement* close *le mercredi 13 octobre courant*, à 4 heures du-soir.

Observations. — Nul ne sera admis aux travaux et au banquet, s'il n'est porteur de sa carte de souscription qui sera personnelle. Aucune pièce d'architecture ou de poésie ne sera admise, qu'au préalable, elle n'ait été déposée au secrétariat du G.·. O.·., deux jours avant la réunion, pour être soumise aux orateurs.

Les FF.·. hauts fonctionnaires publics, les GG.·. dignitaires, les Off.·. d'honneur et honoraires, les Présidents d'At.·., et les GG.·. Insp.·. Gén.·. 33e seront placés à l'O.·.

Le costume sera l'habit noir ou de couleur foncée.

N'O.·. P.·. V.·. O.·. M.·.. (1)

Nota. Le titre distinctif des Atel.·. représentés, le

(1) *N'oubliez pas vos Ornements maçonniques.*

nom des membres composant leurs députations et celui de tous les Maç.·. qui auront assisté à cette solennité nationale et maçonnique, seront inscrits au procès-verbal.

Ce procès-verbal sera imprimé, et un exemplaire en sera offert au Roi par le G.·. Maître Adjoint, comme un hommage de dévouement et de reconnaissance.

Cette fête fut des plus brillantes et des plus cérémonieuses. Le F.·. Mérilhou, Orateur du Grand-Orient, y prononça un discours laudatif à l'adresse du gouvernement nouveau. Ce F.·., un peu oublié aujourd'hui, a été une des gloires du barreau français, et, avec Jacques Kœchlin, de Schonen, de Corcelles et La Fayette, tous chefs de l'opposition libérale sous Charles X, il reconstitua en France, en 1821, la *Charbonnerie*, fille de la Franc-Maçonnerie. Le F.·. Mérilhou fut, incontestablement, un de ceux qui, le plus activement, préparèrent les journées de Juillet.

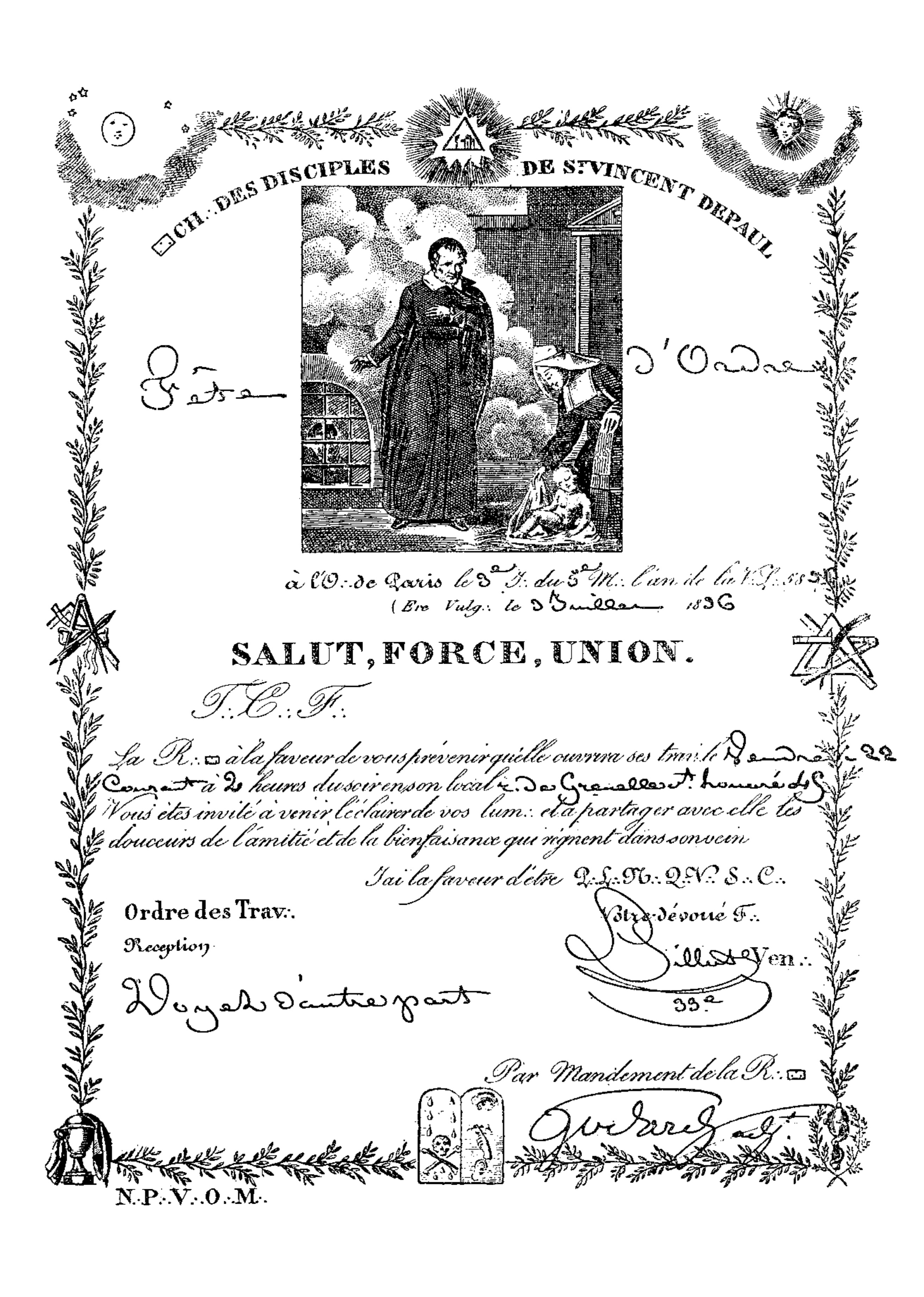
On ne pouvait prendre part à la fête du 16 octobre 1830 que revêtu de « l'habit noir ou de couleur foncée ». On y fit circuler le « tronc de bienfaisance » au profit des victimes de la guerre civile, et, en son ardeur démocratique, le Grand-Orient avait fixé le prix du banquet à la somme de 15 francs. Cela mérite d'être noté, car, en 1848, les ouvriers maçons et menuisiers les plus favorisés recevaient un salaire quotidien de 2 fr. 15 et 2 fr. 30, et les ouvriers

agricoles étaient payés, non nourris, 80 centimes dans les Côtes-du-Nord, 1 fr. 05 dans l'Ariège et 1 fr. 14 dans la Haute-Vienne. Le Grand-Orient a toujours su glorifier ainsi la démocratie. C'est là, chez lui, une des traditions auxquelles il est resté constamment fidèle.

Je dois dire en passant que, sous le bon roi Louis-Philippe, nos Francs-Maçons se gardaient bien de se montrer aux profanes avec le masque de l'anticléricalisme. On s'en convaincra en jetant les yeux sur les clichés de deux convocations de la Loge chapitrale des *Disciples de Saint-Vincent-de-Paul* que l'on trouvera aux pages 40 et 41. Il serait facile de multiplier des exemples de ce genre.

* * *

Le *Moniteur* du 7 mars 1848 relate une démarche faite par une députation du Grand-Orient pour apporter au gouvernement provisoire un acte d'adhésion à la République, « qui est », disaient les Frères, « le gouvernement de la Franc-Maçonnerie », et la promesse du concours le plus fidèle de celle-ci, mais le 15 octobre 1852, la même Fédération maçonnique envoyait au prince président une adresse où il était dit, entre autres choses charmantes : « La
« France vous doit son salut; ne vous arrêtez
« pas au milieu d'une si belle carrière, assurez
« le bonheur de tous en plaçant la couronne


CH∴ DES DISCIPLES DE St VINCENT DEPAUL
Fête d'Ordre
à l'O∴ de Paris le du M∴ l'an de la V∴L∴
(Ere Vulg∴ le 1836
SALUT, FORCE, UNION.
T∴C∴F∴
La R∴ à la faveur de vous prévenir qu'elle ouvrira ses trav∴ le
à heures du soir en son local
Vous êtes invité à venir l'éclairer de vos lum∴ et à partager avec elle les douceurs de l'amitié et de la bienfaisance qui règnent dans son sein
J'ai la faveur d'être
Ordre des Trav∴
Reception
Voyez d'autre part
Votre dévoué F∴
Ven∴
33e
Par Mandement de la R∴
N∴P∴V∴O∴M∴



L∴ Chap∴ des Disciples de Saint-Vincent-Depaul.
Comité Général
Or∴ de Paris, ce 26 Mai 5836
T∴ C∴ F∴,
J'ai la faveur de vous prévenir que le Conseil d'Admin∴ de ce R∴ At∴ ouvrira ses Travaux Vendredi 3 Juin du courant à 6 heures du soir en son local ordinaire, rue St Honoré 45
Délibération sur la fête d'ordre &c.
J'ai la faveur d'être, T∴ C∴ F∴,
Votre dévoué F∴
Votre présence est très nécessaire
Par Mandement de la R∴ L∴
Sécret∴

« impériale sur votre noble front ; acceptez nos « hommages et permettez-nous de vous faire « entendre le cri de nos cœurs : Vive l'Empe- « reur ! »

* * *

Sous le second empire, à l'occasion de la naissance du prince impérial, le Grand-Orient envoie à Napoléon III l'adresse que voici :

ADRESSE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE A L'EMPEREUR

A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU PRINCE IMPÉRIAL

Grand-Orient de France
Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises.

Adresse à S. M. l'empereur Napoléon III, à l'occasion de la naissance du prince impérial, présentée *au nom de la Maçonnerie française* par le Conseil du Grand-Maître, sous la présidence du Grand-Maître adjoint Heullant...

Sire,

Le Grand Architecte de l'univers a, dans sa bonté infinie, accordé à Votre Majesté une des plus grandes joies que puisse obtenir un souverain ; il lui a donné un prince impérial.

Les vœux ardents de la France, les nôtres bien sincères, seront exaucés ; n'en doutez pas, Sire, ce fils sera digne de vous, digne du grand nom de Napoléon.

Heureux élu de la nation, Votre Majesté reçoit ici-bas la récompense de ses bienfaits. Vos créations humanitaires qui consacrent le bonheur du peuple, votre courage toujours calme, votre profonde sagesse,

qui assureront le progrès de la civilisation et la paix du monde, ont mérité à Votre Majesté la protection du Très Haut!

Marchez toujours, sire, dans cette voie sublime, votre gloire et votre félicité seront immortelles.

Vive l'empereur! Vive l'impératrice! Vive le prince impérial!

(*Suivent les signatures.*)

* * *

Les faits et les documents que je viens de citer sont, par eux-mêmes, assez éloquents pour que je puisse me dispenser de faire, sur les diverses attitudes du sérénissime Grand-Orient de France au cours de ce siècle, des réflexions qui naîtront d'elles-mêmes dans l'esprit des lecteurs enclins aux méditations philosophiques.

Cependant, il est de mon devoir de répéter encore — et j'espère le démontrer bientôt — que, malgré ses protestations de fidélité à la République, à l'Empire et à la Monarchie, la Franc-Maçonnerie n'a pas cessé un instant de poursuivre la réalisation de son programme secret. Elle est restée fidèle, constamment, à la tactique et aux doctrines de l'illuminisme qui, lui-même, développa, précisa et systématisa les principes de l'Ordre maçonnique. L'illuminisme voulait ramener l'homme à la liberté et à l'égalité primitives en détruisant la religion, tout l'ordre de la société civile et la propriété.

« La Franc-Maçonnerie, » a dit le pape

Léon XIII dans l'Encyclique *Humanum genus*, « est une association de malfaiteurs organisée « en vue de détruire les principes essentiels « sur lesquels reposent toutes les sociétés ci- « viles. »

* * *

Qu'a fait déjà la Franc-Maçonnerie pour atteindre son but? Je le voudrais indiquer ici d'une manière très concise et surtout en comparant les théories que préconisèrent à ses débuts ses orateurs ou ses écrivains et l'œuvre déjà réalisée par elle en notre temps. Un travail de ce genre — s'il devait être complet — remplirait un gros volume. Pour l'instant, je le répète, je veux signaler seulement que la plupart des lois importantes votées depuis 30 ans ou qui seront votées demain, que toutes les doctrines dites « avancées » que préconisent les marchands de papier socialistes ou radicaux ont été esquissées par les Francs-Maçons qui, au XVIIIe siècle, furent les héritiers directs des sectes en lesquelles, à travers les âges, s'incarna l'idée régressive de Révolution.

* * *

La Franc-Maçonnerie contre le catholicisme. — Il est inutile de dire que l'Ordre maçonnique a livré, en France, une lutte acharnée à l'Église catholique, puisqu'une Chambre composée en majorité de Francs-Maçons ou de

serviteurs de la Maçonnerie a voté, il y a peu de mois, la séparation des Églises et de l'État dont elle espère voir sortir l'affaiblissement et la mort du parti catholique, — ce en quoi, j'en ai l'intime conviction, elle se trompe gravement. Déjà des milliers de Français et de Françaises ont été obligés de s'expatrier parce qu'ils avaient commis le crime de s'associer librement en congrégations, et bientôt, probablement, le Parlement votera le monopole de l'enseignement par l'État (1) dont les premiers projets furent établis par le F.·. Diderot et par le F.·. Louis-René de Caradeuc de la Chalotais (2), procureur général au Parlement de Bretagne, qui provoqua l'abolition, en France, de cette Société de Jésus dont la gloire avait

(1) Voici ce que disait de ce projet maçonnique, en 1900, le F.·. Albert Maréchaux, orateur du Convent :

« Quant à l'enseignement à tous les degrés, il res-
« terait — en attendant mieux — le monopole exclu-
« sif de l'État laïque. Les emplois de l'État, tous les
« emplois, militaires et civils, devraient être exclu-
« sivement réservés aux fonctionnaires et soldats qui
« prouveraient que non seulement ils ont fait leurs
« études, quelles qu'elles soient, primaires, secon-
« daires ou supérieures, dans des établissements
« laïques, écoles communales, collèges, lycées natio-
« naux, facultés de l'État, mais que leurs enfants
« sont dans le même cas. »

(2) Membre de la L.·. *La Parfaite Union*, O.·. de Rennes.

été si grande, dans l'enseignement, depuis le xvie siècle.

* * *

La Franc-Maçonnerie contre les Gouvernements. — La Franc-Maçonnerie ne fut pas seulement l'instigatrice doctrinale de la Révolution. C'est dans ses conseils secrets que fut décidée la mort du Roi Louis XVI. Il existe, de cela, des preuves certaines. L'une des plus intéressantes est la déclaration que fit, en mars 1898, à Vienne, un Jésuite éminent, le P. Abel (1). Voici les paroles que ce religieux prononça devant un nombre considérable d'auditeurs :

« En 1784, il y eut à Francfort une grande « réunion extraordinaire de la *Grande Loge* « *Éclectique :* un des membres mit aux voix « la condamnation à mort de Louis XVI, roi « de France et de Gustave III, roi de Suède (2). « Cet homme s'appelait Abel. C'était mon « grand-père. »

Le journal *La Nouvelle Presse Libre* citait le lendemain ces paroles dans un article intitulé *Piété familiale* et dont on devine l'inten-

(1) *La Vérité Française*, n° du 14 avril 1898.

(2) Le roi Gustave III fut assassiné, en 1792, dans un bal masqué, au moment où il allait se mettre à la tête de l'armée coalisée contre la France en révolution.

tion. Le P. Abel répondit, en chaire, à la feuille juive, de la manière suivante :

Nous avons à remercier la *Nouvelle Presse Libre*, qui est une autorité intellectuelle pour beaucoup de personnages à lunettes d'or, de la publicité qu'elle donne à nos conférences. Je parle de moi et des miens, et l'on m'en fait un reproche. Mais je vous dirai encore ceci, chers messieurs, c'est que mon père, en mourant, m'a marqué, comme sa dernière volonté, que je m'applique à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je n'avais pas à exécuter cette prescription du testament de mon père, du 31 juillet 1870, je ne parlerais pas comme je le fais. Je ne crains donc pas de l'avouer : il a été commis des fautes dans ma famille, et je suis heureux de travailler pour ma part. à les réparer, quoi qu'en puissent dire les juifs et les Francs-Maçons.

Le P. Abel était fils du fameux ministre de Bavière dont la carrière fut, au point de vue historique, des plus intéressantes et qui fit partie du groupe des *Éclectiques* fondé par le baron Knigge, le plus actif des lieutenants d'Adam Weishaupt.

D'abord libéral, agent du parti prusso-maçonnique en Bavière, et par conséquent fidèle à la tradition de son père, le Franc-Maçon de 1784, le ministre Abel se convertit à la mort de sa femme, et devint ce que les Prussiens appellent un clérical, un ultramontain, car c'est de Prusse que sont sortis ces deux mots, immédiatement adoptés par nos Loges.

* * *

« De 1826 à 1830, la franc-maçonnerie fran-
« çaise se recrute parmi les hommes les plus
« libéraux, et elle perd ceux qui ne se sentent
« pas le courage d'affronter la lutte contre les
« entreprises violentes des Jésuites et des con-
« grégations. On trouve, parmi ces Maçons mi-
« litants qui défendent les libertés constitution-
« nelles du temps, des hommes qui s'appellent
« les FF.·. Berryer, duc de Cazes, La Roche-
« jaquelin, les FF.·. Dupin, Berville, Bésu-
« chet, Désaugier, Lacépède, Tissot, Garnier-
« Pagès, des Étangs, le plus remarquable his-
« torien de la Franc-Maçonnerie française.
« *C'est dans ce foyer de résistance que se fait*
« *la grande propagande libérale, que se pré-*
« *parent les hommes, les patriotes qui feront*
« *la Révolution de* 1830; et quand on relèvera
« à Paris, après le triomphe de la liberté, les
« morts et les blessés des glorieuses journées,
« la Maçonnerie trouvera un grand nombre
« des siens parmi ces héroïques victimes de la
« conscience et du devoir. (*Extrait du dis-*
« *cours prononcé par le F.·. Colfavru, au*
« *Grand Orient de France, le* 16 *juillet* 1889,
« *pendant le Congrès maçonnique internatio-*
« *nal réuni pour commémorer et fêter la Révo-*
« *lution de* 1789.) »

* * *

Le F.·. Colfavru, dans son discours de 1889, parle de « la Révolution de Février 1848, qui « compte, dit-il, parmi ses combattants et ses « morts, tant des nôtres ». Ceux-là, on peut les admirer et les aimer un peu parce qu'ils furent de vrais Français capables de sacrifier leur vie à l'avènement d'un Idéal, mais on ne peut s'empêcher de constater que les suggestionnés des barricades de 1848, que les illuminés des journées sanglantes de février furent les instruments aveugles et inconscients de cette Franc-Maçonnerie qui, grâce à ses mensonges et à ses trahisons, voyait enfin arriver au pouvoir un gouvernement dont la majorité appartenait à ses adeptes. Parmi les maîtres nouveaux, on citait : les FF.·. Arago, Ledru-Rollin, Marie, Garnier-Pagès, Crémieux, Louis Blanc, Flocon, Armand Marrast et Albert. Seuls, Dupont de l'Eure et Lamartine n'étaient pas Francs-Maçons. Comme en 1830, le Préfet de Police était initié ; c'était le F.·. Caussidière. Le Secrétaire général du Gouvernement provisoire était le F.·. Pagnerre.

* * *

Le 30 avril 1871, l'*Officiel* publiait un article dont voici le début :

« Hier 29, la ville de Paris présentait une anima-

« tion à laquelle on n'était plus accoutumé depuis « longtemps : on savait que les Francs-Maçons de- « vaient essayer leur dernière démarche pacifique « en allant planter leurs bannières sur les remparts « de Paris, et que, s'ils échouaient, *la Franc-Maçon- « nerie tout entière devait prendre parti contre « Versailles.*

« Dès neuf heures du matin, une députation des « membres de la Commune sortit de l'Hôtel de « Ville, musique en tête, se dirigeant vers le Louvre, « à la rencontre de la députation franc-maçon- « nique.

« A onze heures, la députation était de retour et « les Francs-Maçons faisaient leur entrée dans la « cour d'honneur de l'Hôtel de Ville, disposée à « l'avance pour les recevoir. La Garde nationale « faisait la haie.

« La Commune tout entière s'était placée sur le « balcon, en haut de l'escalier d'honneur, devant la « statue de la République, ceinte d'une écharpe « rouge et entourée de trophées des drapeaux de la « Commune.

« Les bannières maçonniques vinrent se placer « successivement sur les marches de l'escalier, éta- « lant aux yeux de tous *les maximes humanitaires « qui sont les bases de la Franc-Maçonnerie et que « la Commune s'est donné à tâche de mettre en « pratique.* »

Les FF.·. Félix Pyat, Beslay et Léo Melliet, membres de la Commune prononcent des discours au nom de celle-ci. Le premier salue les Francs-Maçons du nom de : « Frères, citoyens « de la grande Patrie, de la Patrie univer- « selle ». Le F.·. Léo Melliet leur remet, en ces termes, un drapeau : « Voici le drapeau

« rouge que la Commune de Paris offre aux
« députations maçonniques. Ce drapeau doit
« accompagner vos bannières : c'est le drapeau
« de la paix universelle, etc. »

Le F.·. Thirifocq, au nom des Francs-Maçons, prend le drapeau rouge des mains du F.·. Léo Melliet et, dans le cours de son allocution, il déclare que si les Francs-Maçons ne sont pas entendus, ils appelleront à leur aide toutes les vengeances et que tous ensemble ils se joindront aux compagnies de guerre pour prendre part à la bataille et encourager de leur exemple « les courageux et glorieux soldats, « défenseurs de notre ville ».

Les membres de la Commune de Paris étaient presque tous Francs-Maçons ou le devinrent depuis. On doit retenir, de l'article de l'*Officiel* que, le 29 avril 1871, la Franc-Maçonnerie se déclara hostile au parti de l'ordre, au gouvernement légal, et très favorable au parti de l'anarchie, au parti de la Révolution.

* * *

La Franc-Maçonnerie contre l'ordre social. — La Franc-Maçonnerie n'a pu encore atteindre profondément la famille. Cependant, ce fut elle qui fit voter la loi sur le divorce préconisé avec ardeur par les FF.·. collaborateurs de l'Encyclopédie. Elle ne se contente pas de ce résultat, et le F.·. Blatin, Grand Commandeur

du Grand Collège des Rites, qui est l'auteur d'un Rituel de Mariage maçonnique, a soin de parler, en premier lieu, aux nouveaux époux de « la doctrine liberticide de l'indissolubilité des liens conjugaux », contre laquelle la Maçonnerie « s'élève hautement ». Avec le tact familier aux gens des Loges, il n'attend même pas que la lune de miel se soit voilée de quelques nuages pour inciter à rompre une union que la facilité du divorce a cependant rendue bien précaire.

Le F.·. Blatin dit surtout, aux jeunes mariés, que l'on arrivera « à la réforme de nos « mœurs matrimoniales » par la réforme de « nos détestables institutions économiques » et au « perfectionnement des générations qui sont « à naître par le *libre jeu des attractions* « *affectives*, » c'est-à-dire par l'union libre.

« Le triste problème que soumet en ce mo- « ment, à la France étonnée, la dépopulation « progressive de son territoire, se résoudra de « lui même, affirme-t-il, *par le libre jeu des* « *forces naturelles que rien ne viendra plus* « *détourner de leur but* ».

* * *

Les théories malthusiennes si indécemment enseignées par ce vieux maniaque de Paul Robin, sont fort anciennes en Maçonnerie.

Pour vous en convaincre, je vous signale ce passage d'un discours prononcé, le 16 septembre 1765, par le F.·. baron de Tschoudy, dans une Loge d'adoption, à l'occasion de la réception d'une jeune dame :

« Comme profane, vous étiez encore dans les « ténèbres de l'erreur et du préjugé ; comme « Maçonne, les prestiges du siècle disparais- « sent, et vous avez acquis le droit d'entrer « dans le délicieux jardin d'Éden, où vous « voyez tous les Frères et les Sœurs réunis « autour de l'arbre de la Science du Bien et du « Mal, pour ne suivre à tous égards que le « premier et renoncer expressément à l'au- « tre; sa tige autrefois si funeste, et dont le « genre humain ignorerait encore la fatalité « sans le puissant empire que la belle moitié « de l'univers, dont vous faites partie, eut de « tout temps sur l'autre, ne produira plus à « l'avenir pour vous, ma chère Sœur, que des « fruits délicats, savoureux, agréables, que « nous partagerons avec vous et qui nous de- « viendront plus précieux en les recevant de « votre main. *Vous mangerez la pomme,* « *mais, instruite par les règles de l'Ordre,* « *vous ne toucherez point au pépin, parce* « *qu'il contient le germe; que le germe seul* « *est dangereux, c'est la seule précaution que* « *la Maçonnerie vous impose.* Vous l'avez

« promis, ma chère Sœur, et c'est aussi à cette
« seule condition qu'en vous initiant à nos
« mystères, j'ai pu vous délivrer des liens
« qui vous retenaient, symboles des chaînes
« cruelles qui attachent notre âme au monde
« et à ses perversités et auxquelles j'ai substi-
« tué ces guirlandes de lys et de roses, pour
« figurer à la fois la pureté de votre âme, le
« coloris enchanteur qui pare votre physio-
« nomie et qui présage votre innocence ; enfin
« la légèreté des chaînes que nous vous impo-
« sons et la vivacité des plaisirs qui les assai-
« sonne. Votre résignation a éclaté lorsque, la
« jarretière de l'Ordre, instrument secret des
« volontés du Maître, vous a été présentée, com-
« me le gage de votre réception et pour occuper
« cette nuit près de vous une place qui ne sera
« jamais oisive, si vous consultez nos cœurs,
« notre empressement, et le zèle ardent que
« tout bon Maçon a pour ses Sœurs; c'est à
« vos sentiments particuliers à en régler l'éten-
« due, et nous estimerons toujours comme une
« très grande faveur ce que vous daignerez
« nous en faire paraître. »

Le F.·. Paul Robin dit ces choses-là avec plus de brutalité dans les Loges androgynes où il fréquente. Le F.·. de Tschoudy, lui, les disait en termes forts galants, selon la mode de son siècle, et sa petite harangue nous démontre, une

fois de plus, que les Francs-Maçons se sont toujours livrés, ainsi que l'affirme leur Constitution, à l'étude de la morale.

J'ai écrit, ailleurs, que le Convent de 1900 avait décidé par un vote unanime, de faire imprimer dans le compte rendu de ses travaux un discours de Meslier, député de la Seine, où ce socialiste préconisait les pratiques de Paul Robin.

En 1904, le Conseil de l'Ordre décida de répandre dans les Loges une brochure du F.·. Paul-Armand Hirsch, vénérable de la Loge *La Renaissance*, de Paris, intitulée *La Dépopulation*. M. P.-A. Hirsch dit qu'en « réalité, ni la « terre, ni en particulier la France, ne se dépeu- « plent : les recensements opérés en ces der- « nières années sont d'accord sur ce point ca- « pital. Le cri d'alarme jeté par certaines per- « sonnes plus ou moins autorisées, on peut « donc l'entendre d'une oreille indifférente ». On reconnaîtra que cette invitation à l'indifférence en une matière si grave vient mal à propos au moment où nous apprenons que la population de l'Allemagne est de 60,000,000 d'habitants, tandis que la nôtre reste stationnaire. L'auteur pense que si les richesses étaient réparties d'une manière plus équitable, le chiffre de la natalité croîtrait et celui de la mortalité diminuerait. Cette opinion mérite

d'être relevée. Si elle était exacte, il faudrait admettre que la situation économique des humbles était meilleure dans l'ancienne France dont la population atteignait, à la fin du XVIIIe siècle, un chiffre de beaucoup plus élevé que celui de n'importe quelle nation européenne. Dans ce cas, M. P.-A. Hirsch ne devrait pas s'en prendre à ceux qu'il appelle des « réactionnaires », mais bien aux Israélites et aux bourgeois voltairiens et révolutionnaires du XIXe siècle qui, en provoquant la ruine de la petite industrie, en embrigadant, pour leurs immenses usines, les travailleurs modernes, ont condamné ceux-ci à n'être plus que des servants de machines, ont détruit la famille ouvrière, suscité le fléau alcoolique et réduit les pauvres à une condition plus dure que celle des esclaves de l'ancienne Rome.

J'ai fait ces remarques pour indiquer au moyen de quels sophismes grossiers les Francs-Maçons pervertissent l'opinion publique. Le fameux Paul Robin incite les salariés à restreindre leur progéniture et il leur indique les moyens de le faire. Son but, dit-il, est l'amélioration de la race. Il désirerait que les Français fussent moins nombreux mais plus robustes et intellectuellement mieux doués. A cela on peut répondre que les nombreux enfants procréés par les « esclaves » de l'ancien régime

manifestèrent très glorieusement leur vigueur physique et leur vaillance morale pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. Je ne pense pas que les générations de demain, si elles sont sélectionnées à la manière de l'homme de Cempuis, soient d'une qualité supérieure.

Tous ces mensonges et toutes ces folies font partie de cette œuvre lente de la Maçonnerie qui a pour but l'affaiblissement et la dénationalisation de la Patrie.

* * *

Enfin, je dois indiquer que les théoriciens israélistes du collectivisme : Karl Marx et Ferdinand Lassalle ont eu, dans la Franc-Maçonnerie française, des prédécesseurs. Le socialisme de nos jours était déjà formulé, de 1753 à 1760, par le F.·. Morelly dans ses *Iles flottantes* et dans son *Code de la Nature*. Il y préconise la suppression de la propriété individuelle, la communauté des biens, la transformation de la famille et l'autorisation du divorce: Dès l'âge de cinq ans, les enfants sont soustraits à l'influence des parents et soumis à une éducation commune. A dix ans, ils entrent dans les ateliers de l'État pour y recevoir l'éducation professionnelle.

Le F.·. Brissot de Warville proclamait en 1780, soixante ans avant Proudhon que « la propriété exclusive est un vol dans la nature »,

et que, le voleur, dans l'état naturel, est le « riche, celui qui a du superflu » (1), et le F.·. Babeuf, quelques années plus tard conspirait pour mettre en commun toutes les propriétés en vertu de cet axiome : « La terre n'est à personne, les fruits sont à tout le monde. »

* * *

La Franc-Maçonnerie contre la Patrie. — La Grande Loge d'Angleterre publiait, en 1723, à Londres, sous ce titre : « Les Constitutions « des Francs-Maçons, contenant l'histoire, les « obligations, les règlements, etc., de cette « très ancienne et très respectable paternité, » un Livre révéré par toutes les Fédérations maçonniques du monde, où l'on peut lire cette phrase significative : « Nous sommes de toutes « les nations, de toutes les langues, de toutes « les familles. » (*We are also of all nations, tongues, kindreds and languages.*)

En 1740, le duc d'Antin disait, devant la Grande Loge de France :

« Les hommes ne sont pas distingués essen- « tiellement par la différence des langues qu'ils « parlent, des habits qu'ils portent, des pays « qu'ils occupent, ni des dignités dont ils sont « revêtus. Le monde entier n'est qu'une grande

(1) *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et le vol.* Le F.·. Brissot expia sur l'échafaud, en 1793, les erreurs de sa jeunesse.

« république, dont chaque nation est une fa-
« mille et chaque particulier un enfant. » Et le T.·. I.·. F.·. Amiable déclare en son discours de 1889 que « le cosmopolitisme est la note dominante » de ce premier manifeste doctrinal de la Maçonnerie française.

En 1744, dans une apologie de la Franc-Maçonnerie, on écrivait que le secret de cette association consiste « à bâtir insensiblement la
« République universelle et démocratique dont
« la devise sera la Raison et le Conseil su-
« prême l'Assemblée des Sages ».

« Une république universelle et démocrati-
« que, » s'écrie le F.·. Amiable, « voilà l'idéal
« de la Franc-Maçonnerie, idéal conçu et for-
« mulé par nos aïeux un demi-siècle avant la
« Révolution ! »

C'est en vertu de ces principes que l'unité italienne, puis l'unité allemande passèrent, du domaine spéculatif dans celui de la réalité positive, grâce aux intrigues de ceux qui dirigent la Franc-Maçonnerie universelle.

C'est conformément à leur plan que l'on a tenté, à un certain moment, de mettre la France dans l'impossibilité de repousser victorieusement une agression de l'Allemagne. Les doctrines cosmopolites proclamées par la Franc-Maçonnerie dès le début du XVIIIe siècle expliquent beaucoup de défaillances, de crimes

et de trahisons. Elles expliquent aussi, pour ceux qui réfléchissent, cette œuvre gigantesque de délation dont la conséquence devait être de substituer, à des officiers patriotes, des officiers francs-maçons ou israélites, c'est-à-dire essentiellement internationalistes.

Et ne pense-t-on pas que si nous étions gouvernés par des Français, on mettrait fin à cette abominable campagne antimilitariste et antipatriotique qui a pour principal meneur le F.·. Gustave Hervé, membre de la L.·. *la Concorde*, de Sens? On ne peut nier que ce F.·. ne soit un agent de la Franc-Maçonnerie puisque celle-ci s'est hautement solidarisée avec lui, par la voix de M. Ismaël Poulain, vénérable de la Loge de Sens, lors d'un procès du journal *le Pioupiou de l'Yonne*, devant la cour d'assises d'Auxerre.

En bornant l'obligation du devoir patriotique, pour les nationaux, aux « Etats dont la constitution garantit les Droits de l'Homme et du Citoyen », les Francs-Maçons du Grand-Orient de France ont, dans la déclaration qu'ils ont approuvée au cours de leur Convent de 1905 — cyniquement affirmé leurs sentiments anti-français. Ils veulent bien défendre la République dont ils vivent, qu'ils exploitent, mais ils se refuseraient à prendre les armes pour repousser l'envahisseur d'une France royale ou

impériale, qui serait tout de même la Patrie, pensons-nous (1).

On se demande, comment les FF.·. peuvent être assez imprévoyants pour faire publiquement de pareilles déclarations.

Ils oublient que l'établissement, en France, d'un gouvernement digne de ce nom, entraînerait la suppression immédiate de la Franc-Maçonnerie. La grande faute de cette association a été de trop faire parler d'elle.

* * *

Nous avons vu la Franc-Maçonnerie fomenter toutes les révolutions, propager les pires doctrines, aduler tous les gouvernements pour les trahir ensuite.

Cependant, malgré la plus éclatante évidence historique, elle a conservé, en tête de sa Constitution, cet article qu'on ne saurait trop reproduire :

(1) Lire les articles publiés dans l'*Action*, à ce sujet, par Meslier, député, et le délateur Bédarride. Celui-ci a écrit : « Nous n'envisageons la question « que pour les pays comme le nôtre, où la Constitution garantit les Droits de l'Homme et du Citoyen. Quant aux autres... nous n'en parlons pas, « *de même que nous ne parlons pas du cas où notre* « *pays viendrait à perdre son régime basé sur le* « *suffrage universel et la République.* » Il n'y a pas d'équivoque. Cet aveu nous appartient et l'on ne pourra plus dire que l'on calomnie les Francs-Maçons en les disant antifrançais.

La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité : elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'humanité.

Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Considérant les conceptions métaphysiques comme étant du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres, elle se refuse à toute affirmation dogmatique.

Elle a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

La Franc-Maçonnerie a pour devoir d'étendre à tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du globe.

Tel est le masque sous lequel la Veuve cache, aujourd'hui, son mystérieux visage.

En 1865, l'article 1er de sa Constitution était ainsi conçu :

Art. 1er. — La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance.

Elle a pour principes l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine.

Elle regarde la liberté de conscience comme un droit propre à chaque homme et n'exclut personne pour ses croyances.

Elle a pour devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Art. 2. — Dans la sphère élevée où elle se place, la Franc-Maçonnerie respecte la foi religieuse et les

opinions politiques de chacun de ses membres ; mais elle interdit formellement à ses assemblées toute discussion en matière religieuse ou politique qui aurait pour objet soit la controverse sur les différentes religions, soit la critique des actes de l'autorité civile et des diverses formes de gouvernement.

Elle rappelle à ses adeptes qu'un de leurs premiers devoirs, comme Maçons et comme citoyen, est de respecter les lois du pays qu'ils habitent.

Il y a dans ce texte, comme dans celui qu'on a lu précédemment, autant de mensonges que de mots. L'histoire le prouve surabondamment.

Dans l'exposé des motifs du projet de revision de la Constitution on disait au Convent de 1884 :

Nous avons pensé, avec un grand nombre de Loges, que ce que nous pouvions et devions nous interdire, c'était la critique journalière des actes de l'autorité civile, c'était la politique militante, c'était la participation des Francs-Maçons et des Loges, en tant que membres du corps maçonnique, aux luttes des partis.

Ces intromissions de la Franc-Maçonnerie dans les passions politiciennes font sortir notre institution de son rôle, diminuent son influence, sèment la division parmi les FF.·. et compromettent, pour une œuvre éphémère, le rôle plus élevé et plus utile qu'elle doit remplir comme champion du progrès, initiatrice des idées nouvelles, apôtre désintéressé des grandes réformes, propagatrice des améliorations sociales.

C'est en accentuant cette proclamation que M. Lafferre répondant à M. Prache affirmait

que la Franc-Maçonnerie ne s'occupait pas de politique, était seulement une Société philosophique et philanthropique.

Qu'on lise encore cette circulaire envoyée aux Loges, en 1842, à une époque où la Franc-Maçonnerie, après avoir provoqué et dirigé les Révolutions de 1789 et de 1830, préparait celle de 1848.

O.·. de Paris, le 25 février 1842.

LE F.·. EMMANUEL DE LAS CASES

Grand Maître adjoint de l'Ordre maç.·. en France.

Aux atel.·. et à tous ses FF.·. de l'Obédience du G.·. O.·. de France.

Mes FF.·.

Le G.·. O.·. de France m'a nommé G.·. Maître adjoint de l'Ordre maçonnique. C'est une faveur dont je sens tout le prix. Mais cette faveur m'impose des devoirs. Le premier est de vous dire comment je comprends notre institution, afin de mettre mes sentiments d'accord avec les vôtres. Cette tâche me sera douce et facile.

La Maçonnerie n'est autre chose que la morale mise en action, c'est-à-dire, l'art de gouverner les hommes par la probité et la vérité. C'est la sagesse, la paix, l'harmonie dans toutes les pensées, dans toutes les actions.

La Maçonnerie laisse en paix les opinions et les consciences.

Elle ne se mêle ni de discussions religieuses, ni de luttes politiques.

Là où la dispute politique ou religieuse commence, notre Maçonnerie cesse.

Par sa nature, par les vertus qui constituent son essence, la Maçonnerie est en dehors de tous les troubles, de toutes les agitations qui peuvent surgir dans le monde.

Voilà ce que j'ai appris des meilleurs Maç.·. voilà ce qui me paraît la plus sûre condition de notre existence.

De quoi, nous Maç.·., avons-nous à nous occuper? Quels sont les devoirs qui nous sont imposés après avoir reçus la lumière? Les voici : nous aimer, nous éclairer, nous secourir.

Amour, lumière, charité! quiconque vous cherchera, trouvera le bonheur.

Mais l'exercice de ces devoirs maçonniques, l'accomplissement de ces douces obligations, sont par leur nature entièrement pacifiques; ils ne demandent qu'un bon cœur, un esprit juste, de l'étude, de la docilité; surtout ils excluent toute dispute, car, croyez-moi, mes FF.·., la dispute excite la vanité. Point de dispute sans blessure d'amour-propre; de là naît l'éloignement, puis l'inimitié, puis la discussion.

Vos atel:. verront d'eux-mêmes si quelques améliorations à cet égard ne seraient pas utiles, et ils les opéreront de leur propre mouvement.

Choisissez bien vos initiés, c'est le point capital N'admettez que des hommes qui puissent écouter et comprendre d'abord, ensuite enseigner à leur tour. La Maçonnerie est une école: c'est l'école de toutes les vertus. Songez qu'elle existe dans tout l'univers, et que partout elle peut et doit répandre ses bienfaits.

Je vous parle, mes F.·. avec effusion de cœur, car je veux que vous sachiez que j'aime la Maçonnerie, et que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la mettre sur un pied digne d'elle, digne de vous, digne de ses chefs.

Le G.·. O.·. de France m'aidera de ses lumières, vous

m'aiderez de vos efforts, et nous donnerons au monde l'exemple du bon ordre et de la vraie fraternité.

Agréez l'assurance de mon dévouement.

Le Grand Maître adjoint:

Emmanuel de LAS CASES.

Neuf ans plus tard, en 1851, le langage est le même :

O.·. de Paris, le 15 janvier 1851 (ère vulgaire).

LE F.·. BERVILLE

1er G.·. mait.·. adjoint de l'Ordre Maç.·. en France

à tous les Atel.·. et Maç.·. de la correspondance du G.·. O.·.

TT.·. CC.·. FF.·.

Récemment appelé, par la volonté du G.·. O.·. aux fonctions de premier G.·. maître adjoint de l'Ordre maç.·. mon premier devoir est de vous adresser ma profession de foi touchant les principes qui ont fondé notre institution et qui doivent constamment la régir.

La Maç.·. si je l'ai bien comprise, a pour but essentiel d'entretenir et de resserrer ces liens sacrés d'affection et de sympathie qui unissent les hommes entre eux, de secourir, d'aider nos semblables, de répandre partout des sentiments de concorde et de paix. Cultiver nos esprits, améliorer nos âmes, propager les enseignements de la morale, verser sur ceux qui souffrent les bienfaits de la charité, telle est sa mission; mission auguste et sainte, dont il importe de ne s'écarter jamais.

Faite pour unir, la Maç.·. doit s'abstenir avec soin de tout ce qui divise les hommes; elle s'interdit de

la manière la plus absolue toute controverse politique ou religieuse.

Fondée sur la morale, elle en pratique l'un des préceptes les plus importants : le respect des institutions, l'obéissance aux lois du pays.

Ces règles sont de tous les temps ; elles deviennent plus impérieuses encore en des jours d'agitation contre lesquelles nos temples doivent continuer d'offrir des asiles inviolables.

Maintenons la paix parmi nous ; efforçons-nous de la faire régner autour de nous, et nous aurons accompli le premier des devoirs de la Maç.·. en même temps que nous aurons recueilli l'un de ses premiers bienfaits.

Telle est, TT.·. CC.·. FF.·. la pensée qui m'anime, en abordant de hautes fonctions, dans l'exercice desquelles le concours éclairé du G.·. O.·. soutiendra ma faiblesse et corrigera mon insuffisance.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de mon dévouement fraternel.

Le 1er Grand Maître adjoint : BERVILLE.

Peu de jours après que le pape Pie IX eut confirmé, en consistoire secret, les condamnations dont ses prédécesseurs avaient frappé l'Ordre maçonnique, le F.·. Edmond About, qui fut un Maçon fervent et très fidèle, expliquait ainsi aux lecteurs de l'*Opinion nationale*, ce qu'était « la Loge, l'humble atelier maçon-« nique, où les plus honnêtes gens de la ville « vont fraterniser ensemble, échanger amica-« lement leurs idées et s'instruire les uns les « autres. Voilà, écrivait-il, le fond de la Ma-« çonnerie, ce qu'il faut respecter, honorer et

« étendre s'il est possible, sur toute la surface
« du monde. Concevez-vous rien de plus pur et
« de plus beau, malgré toutes les malédictions
« du Saint-Père? Dans un temps affairé comme
« le nôtre, quand la plupart des hommes, en-
« foncés dans la mêlée des intérêts matériels,
« n'ont d'autres récréations que le jeu, le café
« et Mlle Thérésa, on crée des oasis morales
« où les passions s'apaisent, où le cœur s'élève
« et s'élargit. Les hommes les plus éclairés de
« chaque ville se rassemblent à jour fixe, et
« chacun d'eux, écartant les préoccupations de
« la théologie et de la politique, cherche à
« fonder solidement la morale sociale, étudie
« les meilleurs moyens de rendre l'homme
« meilleur et plus heureux. Chacun apporte sa
« théorie; on s'éclaire réciproquement, on dis-
« cute à l'amiable, un auditoire attentif et
« bienveillant profite des leçons, soumet ses
« doutes, provoque les explications, et fixe
« laborieusement ses idées sur le bien et le
« mal. »

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'hypocrisie et l'art de se moquer de ses contemporains.

Nul ne saurait se laisser tromper plus longtemps par d'aussi grossiers artifices et bien coupables seraient, envers la patrie, ceux qui, tant de fois avertis, continueraient à ne voir

dans la Franc-Maçonnerie, que cette « Société de bienfaisance » dont parlait, en 1781, la reine Marie-Antoinette.

Evoquant la mémoire du pape Benoît XIV, le pape Pie IX disait, le 25 septembre 1865 : « Plût au ciel que les monarques eussent prêté « l'oreille aux paroles de notre prédécesseur ! « Plût au ciel que, dans une affaire aussi « grave, ils eussent moins mollement agi ! « Certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos « pères non plus, à déplorer tant de mouve- « ments séditieux, tant de guerres incendiaires « qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant « de maux amers qui ont éprouvé et qui éprou- « vent aujourd'hui encore l'Église. »

La responsabilité de ceux qui savent quel rôle néfaste joua l'Institution maçonnique est plus grande aujourd'hui que jamais. C'est de la fermeté de leur attitude et de leur vaillance que peut venir le salut de la patrie et de la Société.

AUJOURD'HUI

Nous ne connaîtrions pas tous les aspects sous lesquels se montre la Franc-Maçonnerie si nous ne pénétrions dans ses temples, afin d'entendre ce que l'on y enseigne. Nous verrons

plus tard, au moyen de preuves nouvelles, de quelle espèce est sa politique.

Pour terminer ce chapitre je veux indiquer, — au moyen de documents, ainsi que je le fais toujours — la nature de sa prétendue philosophie et je ne saurais mieux le faire qu'en parlant aussi des milieux maçonniques ou j'ai vécu.

Je fus initié, en 1892, dans la Loge *Le Travail et les Vrais amis fidèles*, de Paris, placée alors sous l'autorité de là *Grande Loge symbolique Écossaise*. Cette Grande Loge avait été fondée en 1880 par le F.·. Mesureur et quelques autres Maçons moins connus, et comptait alors 12 ateliers qui s'étaient séparés du *Suprême Conseil Écossais*. Elle en comptait 27 en 1892. Depuis, elle est revenue dans le giron maternel et ses Loges font maintenant partie de la Confédération écossaise. La Grande Loge symbolique ne reconnaissait, chez elle, que les trois grades d'Apprenti, de Compagnon et de Maître.

La Loge *Le Travail et les Vrais amis fidèles* avait son temple 5, rue Payenne, dans ce vieux et pittoresque quartier des Archives dont les maisons, qui évoquent tant de souvenirs illustres et chers aux Parisiens, sont occupées aujourd'hui par de petits industriels qui se défendent héroïquement contre le capitalisme juif, en un suprême effort.

Notre immeuble — où mourut Clotilde de Vaux, la tendre inspiratrice d'Auguste Comte — n'avait rien de la majesté de ces vieilles demeures. Il était étroit, profond, obscur, visqueux ; il fleurait la société secrète et le mystère, et la première fois que j'en franchis le seuil — j'étais alors bien jeune — je pus, sans trop de peine, me prendre pour un conspirateur véritable. Le rez-de-chaussée était tout entier occupé par une boutique de marchand de vins où un vieillard rechigné — un F.·. bien entendu — qui avait le faciès d'un fabricant de cercueils, servait avec lenteur des breuvages vaseux, des liqueurs qui sentaient le pétrole et des dîners invariablement composés de veau anémique et de pommes de terre incuites. Jamais, d'ailleurs, on ne se plaignait, car le F.·. tenancier de cet établissement funèbre était fort révéré pour avoir occupé je ne sais quelle fonction pendant la Commune.

Une grosse lanterne aux verres décorés de l'équerre et du compas symboliques, éclairait d'une lumière hésitante l'entrée d'un long couloir ou débouchait un petit escalier qui avait la singulière propriété d'être toujours humide.

Le Vén.·. de la L.·. *Le Travail et les Vrais Amis fidèles* était alors le F.·. Pasquier, un brave ouvrier qui fut président du Comité central de la *Fédération Française de la Libre-*

Pensée et qui, en son particulier, gagnait sa vie à fabriquer des vitraux pour les églises. L'âme du franc-maçon est intéressante parce qu'elle est souvent faite de ces contradictions.

Au premier étage était situé le temple. C'était une pièce fort décente, au plafond étoilé. J'y reçus la « Lumière » et j'irai revoir un jour cette salle, car on peut pénétrer maintenant 5, rue Payenne. En effet, cet immeuble prédestiné est devenu la nouvelle « chapelle de l'Humanité » qu'inaugura, en 1904, M. Teixeras Mendès — israélite comme il convient — vice-directeur de l'Église et de l'Apostolat positiviste du Brésil et légat positiviste occidental auprès de la Ville de Paris.

Ma réception dans la Franc-Maçonnerie fut accompagnée des cérémonies bizarres que l'on connaît et dont on conservait avec soin, rue Payenne, les traditions vétustes. Rien n'y manqua : ni bandeau sur les yeux, ni planche à bascule, ni tabouret à clous de bois, ni calice d'amertume. Ce fut, pour moi, une soirée charmante et pleine d'imprévu. Je dois signaler, cependant, qu'une épreuve supplémentaire me fut infligée. Le F.·. qui dirigeait mes pas dans les sentiers difficiles de l'initiation symbolique était un gardien de la paix dont les extrémités inférieures exhalaient un parfum véhément, sans doute augmenté encore par les fatigues d'une chaude journée. Je tiens à consigner ici

ce souvenir. Il a son importance, car il est resté fort vif chez moi et, par un singulier phénomène psychologique, il demeure inséparablement lié aux images et aux pensées qu'évoque en mon esprit le mot de Franc-Maçonnerie.

La plus intéressante initiation que je vis rue Payenne fut certainement celle de M. E. Ledrain, professeur d'assyriologie à l'Ecole du Louvre, qui a été des amis de M. Renan et que ses études des textes sémitiques et sumériens des inscriptions cunéiformes ont rendu célèbre. M. Ledrain, ancien prêtre de l'Oratoire, a conservé, de l'état ecclésiastique, l'onction, la politesse et ces allures particulières qui distinguent — d'une manière charmante, d'ailleurs — l'homme d'Église. On ne lui épargna aucune épreuve malgré qu'il ne fût plus de la première jeunesse et que sa renommée eût pu lui être un titre suffisant pour le dispenser de ces brimades. L'interrogatoire qu'il subit fut une scène de haut comique tant le contraste était grand entre ce lettré de manières fort douces et les FF.·. visiteurs qui, ce soir-là, envahirent notre Loge. Finalement pour n'avoir plus à répondre à des questions bizarres il profita, par un prodige d'habileté, de ce qu'on le priait de renseigner l'auditoire sur le rôle de la substance grise du cerveau pour nous parler des femmes — dont il prisait beaucoup la grâce — et de

M. Renan et broder, sur ce thème singulier, une conférence qui durerait peut-être encore si le Vénérable, inquiet, ne l'avait courtoisement prié d'en remettre à plus tard la conclusion. M. Ledrain ne va plus dans les Loges, je crois, et je suppose qu'il ne se rappelle pas sans effroi les tenues de la rue Payenne. Cet écrivain imite en cela tous les FF.·. qui occupent une situation éminente. C'est le menu fretin maç.·. seul qui fréquente assidûment les Ateliers.

La L.·. *Le Travail et les vrais Amis fidèles* avait eu, de 1885 à 1887, pour Président, le Docteur Chassaing, député de la Seine, et M. Alphonse Humbert en fit, jadis, partie. Pendant de longues années, le F.·. Oswald Wirth y détint le « Premier Maillet ». C'est de lui surtout que je veux parler. D'origine Suisse, je crois, il porte cependant sur son visage beaucoup des traits distinctifs de la race arabe. Très grand, très maigre, très brun, de parole lente, d'aspect érémitique, avec le nez qu'a le prudent Érasme sur le portrait célèbre peint par Hans Holbein le Jeune, on aimerait volontiers le voir, revêtu d'une robe de bure, dans un monastère bénédictin du moyen-âge ou, mieux encore, dans un laboratoire d'alchimie, au temps de Nicolas Flamel. Bien que le F.·. Oswald Wirth soit devenu, — selon son devoir maçonnique, — un de mes ennemis, je ne puis

m'empêcher de dire que cet homme, très désintéressé et très sincère, est une des plus sereines et des plus hautes consciences qu'il soit possible d'imaginer. Je l'ai sincèrement aimé. Il a été, un instant, à mes yeux, comme l'incarnation de la Franc-Maçonnerie, telle qu'avec la naïveté d'un chercheur sincère, je me l'étais représentée.

Notre temple semblait isolé du reste du monde. On n'y entendait aucun bruit du dehors. Mille folies y furent dites. On s'y entretint de l'agonie de cette Église de Pierre, que devait remplacer bientôt l'Ordre Maçonnique, l'Église de Jean, génératrice de la vraie lumière. La table des Droits de l'Homme était appendue au mur où des dames de beauté indigente symbolisaient les idées pour lesquelles on fit des barricades et, en la candeur de mon adolescence, je me surprenais parfois à croire que l'Évangile du monde nouveau, annoncé par les prophètes et les martyrs que biographia Maurice Lachâtre, serait écrit dans ce lieu médiocre et solitaire.

Le F.·. Oswald Wirth nous entretenait en ces pensers mystiques. Il nous disait toutes ces choses d'une voix paisible, monotone, en un verbe précis. Il nous suggestionnait. J'ai encore au fond des yeux une figure bien étrange, celle du F.·. Vourmel, un vieil

homme dont la redingote et la barbe étaient pareilles à celles de M. Henri Brisson et qui occupait l'office de « premier surveillant » (premier vice-président) de la Loge. Le F.·. Vourmel buvait de l'eau, mais sa cervelle avait été un peu affectée par le soleil trop ardent de 1848. Les prédications du F.·. Oswald Wirth avaient considérablement aggravé son état.

Les tenues d'initiation étaient funestes à ce vieillard. Au début de la séance, il déclinait avec un calme parfait le formulaire du rituel d'ouverture des travaux, puis à mesure que la cérémonie se déroulait il s'animait. On voyait peu à peu ses pupilles s'éclairer d'une flamme, ainsi que celles des visionnaires. Ses bras s'agitaient, ses épaules avaient le mouvement que donne aux matelots le roulis du navire, on sentait qu'un fluide subtil envahissait ses nerfs, ses muscles et, soudain, en un transport subit, se projetant à demi hors de sa stalle, il posait au récipiendaire, d'une voix haletante, une question conçue en termes apocalyptiques. Puis il parlait, répondant lui-même à son interrogation, se grisant de ses paroles, mêlant, en un fouillis prodigieux, la pierre philosophale et le phalanstère, Vigenère et Saint-Simon, Guillaume Postel et Jean Raynaud, Paracelse et Fourier, Avicenne et Pierre Leroux, Albert le Grand et Benoît Malon, Basile Valentin et Sta-

nislas de Guaita, Éliphas Levi et Jules Guesde. Son exaltation croissait encore lorsque, selon la coutume dans cette Loge, le néophyte jurait fidélité sur la bannière de l'atelier, à la République « sociale ». Quand les travaux étaient clos, Vourmel descendait en avalanche l'escalier. Il s'enfuyait, dans le bruit de ses gros souliers, les yeux exorbités et un de mes amis, entré aussi par curiosité dans la Franc-Maçonnerie qui le divertissait énormément, ne manquait jamais de s'écrier alors d'un air béat : Ce sont les temps héroïques qui passent. Toute une « époque !... Signons-nous, mes FF.·... » Vourmel regagnait toujours seul son domicile. Il s'enfonçait, en gesticulant, dans les ténèbres de ce vieux quartier, vers la rue du Parc-Royal, son chapeau à la main, tandis que sous les pans soulevés de sa redingote semblait souffler le vent de l'enthousiasme démocratique. En le voyant partir ainsi, j'avais toujours la crainte que, perdu en ses rêves, il ne s'arrêtât jamais, nouveau juif errant de l'idée maçonnique. Ce malheureux n'est pas encore devenu fou, mais bien d'autres, chez les occultistes, ont vu leur intelligence s'éteindre dès la jeunesse et leurs forces physiques les abandonner prématurément. J'en pourrais citer beaucoup.

En entrant dans la L.·. *Le Travail et les Vrais Amis fidèles*, j'ai eu l'exceptionnelle

bonne fortune de me trouver dans un milieu particulièrement favorable à l'étude de la Maçonnerie. Deux partis s'y disputaient le pouvoir : celui des occultistes et celui des partisans de l'action politique.

Cet atelier représentait donc, en un microcosme, les deux éléments principaux de la Maçonnerie. La Maçonnerie philosophique est aujourd'hui en infime minorité et n'existe plus guère que dans l'Écossisme. Au Grand Orient elle a complètement disparu.

Les deux partis se livrèrent dans la L.·. *Le Travail et les Vrais Amis fidèles* des combats mémorables dont le F.·. Oswald Wirth et ses disciples sortirent presque toujours vainqueurs. Ceux-ci, estimant que les tenues étaient trop peu fréquentes et désireux de n'être point troublés en la rumination de leurs songes par les hurlements de leurs adversaires, fondèrent, en dehors de la Loge, le *Groupe Maçonnique d'études initiatiques*, dont l'influence, pour être assez restreinte, ne fut pas moins profonde dans la Maçonnerie. J'en fus membre pendant longtemps. C'est de ce groupe que sortirent le *Rituel interprétatif du grade d'apprenti*, puis le *Livre de l'Apprenti*, auquel je collaborai. Ils peuvent offrir, tous deux, quelque attrait pour les curieux de la philosophie de notre temps. Je ne saurais mieux faire, pour vous indiquer

notre programme et nos tendances que de vous citer certains passages du *Livre de l'Apprenti.* En voici l'avertissement :

En vous initiant à ses mystères, la F.·. M.·. a voulu vous appeler à devenir des hommes d'élite, des *sages* ou des *penseurs*, élevés au-dessus de la masse des êtres qui ne pensent pas.

Ne pas penser, c'est consentir à être dominé, conduit, dirigé et traité trop souvent de bête de somme.

C'est par ses facultés intellectuelles que l'homme se distingue de la brute. — La pensée le rend libre ; elle lui donne l'empire du monde. — *Penser c'est régner.*

Mais le penseur a toujours été un être d'exception. — Jadis, lorsque l'homme a eu le loisir de se livrer au recueillement, il s'est perdu dans le rêve. De nos jours il tombe dans un excès contraire. La lutte pour la vie l'absorbe au point qu'il ne lui reste aucun temps pour méditer avec calme et cultiver *l'Art suprême de la pensée.*

Or cet *art*, appelé le *Grand Art*, *l'Art Royal* ou *l'Art par excellence*, il appartient à la F.·. M.·. de le faire revivre parmi nous.

L'intellectualité moderne ne peut pas continuer à se débattre entre deux enseignements qui excluent l'un et l'autre la pensée : entre les églises basées sur la foi aveugle et les écoles qui décrètent les dogmes de nos nouvelles croyances scientifiques.

Alors que tout conspire pour épargner à nos contemporains la peine de penser, il est indispensable qu'une institution puissante ravive le flambeau des traditions qui s'oublient.

Il nous faut des penseurs et ce n'est pas notre enseignement universitaire qui en forme.

Le penseur n'est pas l'homme qui sait beaucoup. Il n'a point la mémoire surchargée de souvenirs en-

combrants. C'est un esprit libre, qu'il n'est besoin ni de catéchiser, ni d'endoctriner.

Le penseur se fait lui-même : il est fils de ses œuvres. — La F.·. M.·. le sait, aussi évite-t-elle d'inculquer des dogmes. — Contrairement à toutes les chapelles, elle ne se prétend point en possession de la vérité. — En Maçonnerie on se borne à mettre en garde contre l'erreur, puis on exhorte chacun à chercher le Vrai, le Juste et le Beau.

La F.·. M.·. répugne aux phrases et aux formules, dont les esprits vulgaires s'emparent pour s'attiffer de tous les oripeaux d'un faux savoir. — Elle veut obliger ses adeptes à penser et ne propose en conséquence, son enseignement que voilé sous des allégories et des symboles. Elle invite ainsi à réfléchir, afin qu'on s'applique à comprendre et à deviner.

Efforcez-vous donc, TT.·. CC.·. FF.·., de vous montrer *devins*, dans le sens le plus élevé du mot. — Vous ne saurez en Maçonnerie que ce que vous aurez trouvé vous-mêmes.

Rigoureusement, il devrait être superflu de vous en dire plus long. — Mais étant données les dispositions si peu méditatives de notre temps, des Maçons expérimentés ont cru devoir venir en aide à la pesanteur trop commune de l'esprit actuel.

Ils ont donc entrepris de RENDRE LA F.·. M.·. INTELLIGIBLE A SES ADEPTES. — Après avoir publié déjà un *Rituel interprétatif pour le Grade d'apprenti*, ils font paraître le présent manuel.

Leur tâche est ingrate, mais ils comptent sur l'appui et le concours de tous ceux qui sentent le besoin d'une régénération initiatique de la F.·. M.·..

C'est dans les termes suivants qu'était exposée l'œuvre de transformation spirituelle tentée par la F.·. M.·. sur ceux qu'elle initie à ses mystères :

La F.·. M.·. vise à former des *Initiés*, c'est-à-dire des *Hommes* dans la plus haute acception du mot. Elle s'attache à développer l'individu en lui enseignant à conquérir les plus nobles prérogatives de la nature humaine. D'un être ignorant et grossier, elle fait un penseur et un sage.

Mais une pareille transformation ne saurait s'accomplir d'emblée. Elle exige un travail soutenu qui s'accomplit en trois phases.

Il s'agit en premier lieu de procéder à une sorte de décrassement intellectuel et moral, qui a pour but de débarrasser l'esprit de tout ce qui empêche la lumière de parvenir jusqu'à lui. De là les *purifications* que doit subir l'*apprenti*, elles le conduisent à *voir* la Lumière.

Mais il ne faut pas se contenter de reconnaître simplement la vérité. Il importe surtout d'agir conformément à la raison. C'est le moyen d'attirer la lumière à soi, afin de s'en imprégner totalement. Le symbolisme du grade de *Compagnon* se rapporte à cette *Illumination* propre au véritable *Initié*.

L'homme pleinement éclairé, qui a réussi à se saturer de Lumière, devient à son tour un foyer lumineux. Il rayonne. il éclaire les autres, et se trouve par ce fait revêtu de la dignité de *Maître*.

De cette création de l'homme par lui-même, naît l'homme perfectionné ou le *Fils de l'Homme* de l'Évangile. Le travail de ce perfectionnement est représenté par le *Grand Œuvre* des philosophes hermétiques. Le Maçon doit donc opérer sur lui-même une transformation semblable à celle des Alchimistes. L'or est le symbole de ce qui est pur et parfait. Il incombe à l'*Apprenti* d'accomplir la première partie de l'*Œuvre des philosophes*.

Voici quelles conceptions philosophiques, notre *Groupe d'études* avait tiré du rituélisme des

épreuves auxquelles est soumis le récipiendaire:

L'enfant est aveugle moralement et intellectuellement. Il débute dans la vie soutenu par ses proches, qui ne pourront l'abandonner à lui-même, que lorsqu'il sera en pleine possession de ses facultés, la vie est une école. On n'y est pas pour s'amuser, mais pour se faire et pour s'instruire. Nous devons conquérir nos grades dans la hiérarchie de l'existence et gravir un à un les échelons du perfectionnement individuel.

Mais il s'agit en premier lieu d'atteindre l'âge adulte. L'homme doit avoir appris à gouverner les forces dont il dispose. La construction corporelle est achevée : *l'organisme docile aux impulsions volontaires est l'instrument du travail de l'esprit. C'est un vêtement (tablier) que l'homme invisible emploie comme un scaphandre pour plonger dans le domaine des sens, afin d'y accomplir sa tâche.*

Le principe intelligent se dégage de cet appareil dès qu'il échappe au monde sensible. C'est le cas du sommeil ou des états analogues qui interrompent le cours des travaux symboliques. Ceux-ci reprennent force et vigueur dès que nous revenons à nous par le réveil, c'est-à-dire lorsque l'homme invisible s'avise de ceindre à nouveau le tablier allégorique.

L'homme parvenu à se posséder entièrement bénéficie de l'expérience acquise par la partie transcendante de son être. L'atavisme ne suffit pas à rendre compte des talents et des dispositions heureuses que certains individus manifestent à un tel degré, qu'ils semblent se ressouvenir de ce qu'ils auraient pu avoir appris dans une précédente existence. Ce serait un effet de la restitution des métaux.

Le livre de l'Apprenti se terminait par un court traité de philosophie initiatique conte-

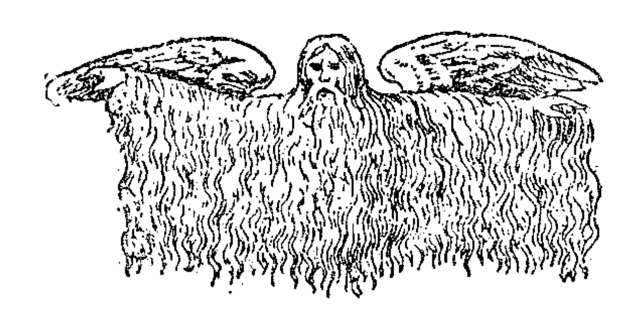
nant une étude des propriétés intrinsèques des Nombres. Je me contenterai de reproduire ici ce qui concerne l'Unité :

Rien de ce qui est sensible ne peut être admis à représenter l'Unité. Nous ne percevons en dehors de nous que diversite et multiplicité. Rien dans la Nature n'est simple : tout y est complexe.

Mais si l'Unité ne nous apparaît pas dans ce qui nous est extérieur, elle semble par contre, résider en nous. Tout être pensant a le sentiment qu'il est *Un*.

Cette Unité qui est en nous se manifeste à la fois dans notre manière de penser, d'agir et de sentir. Nos idées, ramenées à l'Unité d'un tout harmonique font naître en nous la notion du *Vrai*. — Nos actes, rapportés à une loi établie pour tous, se règlent sur cette unité morale qui correspond au *Juste* et au *Bien*. — Nous sommes enfin portés à coordonner nos sensations et c'est de ce besoin d'unité esthétique que naissent les arts qui réalisent le *Beau*. — Le *Vrai*, le *Juste* et le *Beau* traduisent donc dans des domaines différents un même principe d'Unité, qui est l'*Idéal* le pôle unique vers lequel tendent toutes les aspirations.

L'Unité n'a rien d'objectif. C'est une abstraction qui se rapporte au *Centre* insaisissable auquel nous ramenons notre *moi*.



Ce *Centre* qui n'est localisé nulle part, semble être en chacun de nous. Mais ce n'est là qu'une illu-

sion. La pensée est *une*. Il n'y a qu'un seul principe pensant commun à tous les êtres. C'est le *Centre omniprésent*, qui est à la fois en nous et hors de nous. (*Brahma*, *Osiris*, *Dieu le Père*, *l'Ancien des Jours*, etc.)

Tout Centre suppose une circonférence. L'Unité abstraite est donc indissolublement liée à la multiplicité concrète.

Le Père universel (*Osiris*) est uni à la Mère universelle (*Isis*). — Cela veut dire que les *effets* sont inséparables des *causes* qui se ramènent toutes à une *Cause* primitive simple.

Quelle est cette *Cause* ? Quel est le principe premier dont dérivent toutes choses?

L'Unité absolue qui englobe toute existence passée présente et future, a été symbolisée jadis par un serpent qui se mord la queue, le fameux *Ouroboros*, qu'accompagnait la légende :

EN TO NAN, UN LE TOUT

Cet Un-Tout échappe nécessairement à notre compréhension ; c'est le *Mystère par excellence*, *l'Arcane des Arcanes*.

L'existence ne s'explique pas, elle se constate. L'*Être* ou *Ce qui est*, se révèle à nos sens sous son aspect de *Multiplicité*, de même qu'il se montre à la raison dans son caractère d'*Unité*. — A la fois *un* et *multiple*, il a été représenté dans la Bible par le mot *Ælohim*. (*Berœschith barà Ælohim* — Dans le principe Lui-les-Dieux créa...)

Pour les alchimistes tout provient de la *Matière première des Sages*, substance non différenciée, qui ne saurait frapper nos sens. — Cette entité mystérieuse n'est *rien* pour le vulgaire, mais elle est tout

pour les philosophes. — Les sots ne la voient *nulle part*, tandis qu'elle est *partout* pour les sages.

C'était bien là une profession de foi déiste et tout le monde a reconnu de prime abord que la philosophie du *Groupe maçonnique d'études initiatiques* différait sensiblement de la philosophie grossièrement matérialiste professée par les orateurs du Grand Orient au nom de la Science. Voici d'ailleurs, ce que nous pensions de la Science officielle :

La Sagesse des anciens s'attachait aux plus hautes spéculations : elle recherchait les *causes* et surtout la *Cause des causes*. — La science moderne étudie, au contraire, les *effets* : elle *observe* et elle *calcule*; mais trop souvent, elle se dispense de *penser*. — L'antiquité tendait à produire des *sages*, alors que nous n'avons plus aujourd'hui que des *savants*.

. . . .

La science qui s'enseigne dans nos universités ne tient compte que de ce qui frappe les sens. Elle n'envisage que le côté extérieur des choses et repousse les notions d'ordre purement spirituel. Cette science du dehors, de l'apparent, du visible, c'est la science *profane*. Nul ne songe à la mépriser, mais elle ne doit pas faire négliger ce qu'on appelait jadis la *Science sacrée*, c'est-à-dire la science de ce qui est caché, de ce qui est invisible ou intérieur.

Mes impressions maçonniques d'Apprenti qui parurent en mars 1894 dans le *Bulletin Maçonnique, organe de la Franc-Maçonnerie universelle*, étaient imprégnées de la même philosophie et dans cette Revue, en octobre 1894, au

cours d'un article sur l'*Idée religieuse dans la Maçonnerie*, j'écrivais : « Oui, l'idée religieuse « est ce qu'il y a de plus intime dans les insti- « tutions humaines. Elle est, pour ainsi dire, le « nerf de toute action sociale efficace et fé- « conde, car elle seule peut inspirer les grandes « œuvres et les grands dévouements (1). »

La philosophie de l'ancienne, de la véritable Maçonnerie, mérite de retenir l'attention. Elle ne peut être exposée en quelques lignes. Néanmoins si le lecteur veut en avoir un aperçu qu'il lise les pages que voici sur la *Franc-maçonnerie au point de vue de l'initiation occulte*. Elles sont du F.·. Oswald Wirth :

Un Maçon d'une profonde érudition, d'un savoir aussi original qu'étendu, et dont les découvertes dans le domaine de la science expérimentale corroborent souvent les lois mystérieuses de l'occultisme, le F.·. Silbermann, du Collège de France, consulté relativement à mon entrée dans la F.·. M.·., me donna à ce sujet l'avis suivant :

« On vous a dit que la F.·. M.·. n'était plus ce « qu'elle était autrefois. Cela est possible, en ce qui « concerne les hommes qui en font partie. Il se peut « qu'ils ne soient pas à la hauteur de leur tâche. Les « Maçons ne sont malheureusement pas parfaits, car « ce sont des hommes et non des dieux.

« Mais apprenez une chose : c'est que la F.·. M.·.

(1) Cet article fut reproduit par la *Revue Maçonnique du Pérou*, de Lima, par *L'Orient*, de Buda-Pesth et par le journal *L'Union Africaine*, organe de la Loge d'Oran.

« dans son principe, est indépendante des membres « qui la composent. L'idée qu'elle renferme reste « hors d'atteinte des individualités perverses, car « elle ne se formule pas en langage vulgaire, elle « ne se communique pas par un enseignement oral, « mais demande à être devinée. Quiconque n'est pas « né Maçon comme un autre est né poète, peut tra- « verser la filière de tous les grades de l'Ordre, pas- « ser de la Maç.·. *bleue*, à la Maç.·. *rouge*, puis à la « *noire*, pour en aboutir à la *blanche*, et après toute « cette longue série d'initiations successives, confé- « rées à grand renfort de cérémonies pompeuses et « de discours emphatiques, notre haut dignitaire de « l'Ordre peut ne pas avoir le moindre soupçon de « ce qu'est réellement la Franc-Maçonnerie.

« Quant à vous, faites-vous recevoir Maçon, vous « n'aurez pas à le regretter. »

Le F.·. Silbermann avait raison, je n'ai eu qu'à me féliciter à tous les points de vue de mon entrée dans l'Ordre maçonnique, et si j'ai éprouvé sous ce rapport une désillusion pénible, c'est au sujet des hommes, lesquels ont singulièrement rapetissé à mes yeux à mesure que je me rendais compte des proportions colossales de l'institution qui les contient, semblables à des pygmées s'agitant dans la poussière des dalles d'une immense et magnifique cathédrale.

* * *

Le public ne connait guère la F.·. M.·. que par les écrits de détracteurs prévenus, mal informés, peu sérieux et le plus souvent de mauvaise foi. En s'efforçant de repousser des attaques furibondes et de démasquer d'iniques calomnies, des apologistes pleins de bonne volonte n'ont su le plus souvent que nier le mal qu'on disait des Maçons, sans émettre eux-mêmes aucune de ces affirmations précises et catégoriques, propres à asseoir sur une base solide l'appréciation d'un juge impartial. Aussi n'est-il pas

rare de voir des personnes instruites et sérieuses émettre au sujet de la F.·.-M.·. des opinions qui sont vraiment le comble du ridicule.

Il est temps néanmoins que chacun sache à quoi s'en tenir sur le compte d'une institution qui ne peut plus de nos jours s'abriter derrière le voile mystérieux d'un impénétrable secret; ce voile, du reste est en partie déchiré, il ne masque plus rien d'essentiel et ne sert plus qu'à défigurer atrocement la face auguste d'une grande et noble institution.

Mon but ici sera donc de donner au public une idée juste de la F.·. M.·., et de faire connaître en particulier aux étudiants en Occultisme les enseignements précieux que peut leur offrir l'initiation maçonnique.

* * *

La F.·.-M.·. est une institution initiatique dans laquelle ses fondateurs ont voulu faire revivre les célèbres Mystères de l'Antiquité. Elle a pour but la recherche de la Vérité qu'elle ne prétend pas posséder à l'exclusion d'autrui; mais qu'elle enseigne à découvrir au moyen d'une méthode basée sur l'observation de l'ordre universel des choses. Il en résulte que l'esprit de tolérance le plus large en matière de religion, de philosophie ou de politique, doit être la loi primordiale de la F.·. M.·.. De là découle aussi le principe de la liberté absolue de conscience que la Maçonnerie s'interdit de restreindre par aucune affirmation dogmatique. La seule croyance que la F.·.M.·. exige de ses adeptes est celle en la Fraternité humaine. L'amour de l'humanité est le foyer central d'où rayonnent toutes les vertus maçonniques. Tous les hommes sont égaux devant la Maçonnerie, qui ne reconnaît parmi eux nulle autre supériorité que celle du savoir et de la vertu. Comme culte, la Maç.·. pratique celui du Travail qu'elle glo-

rifie sous toutes ses formes en ne considérant comme honteuses et dégradantes que l'oisiveté et la paresse.

On voit d'après cela que la F.·.M.·. n'est pas une religion, au sens étroit du mot; elle ne forme pas une secte rivale de tant d'autres. Ses visées portent plus haut. Lien universel de tous les penseurs du globe, elle aspire à unir tous les hommes éclairés en une vaste association fraternelle afin de faire concourir leurs efforts à l'élaboration de la Vérité, telle qu'elle se révèle naturellement à la raison humaine. Résultera-t-il un jour de ce travail de géants, non pas *une religion*, mais bien *la Religion* vraiment catholique, c'est-à-dire universelle de l'humanité entière? C'est un espoir qui ranime le courage du vrai Maçon lorsque ses forces semblent le trahir en présence de la tâche écrasante qu'il a devant lui.

Il est intéressant de constater que la Maçonnerie et le Christianisme poursuivent un but identique. D'un côté comme de l'autre, il s'agit d'enseigner aux hommes à se considérer comme frères, à s'aimer et s'entr'aider afin de constituer l'humanité en un corps unique dont les membres se prêteraient un mutuel concours pour le plus grand bien de tous et de chacun. Si Maçons et Chrétiens ont un même programme, les moyens mis en œuvre pour le réaliser sont néanmoins essentiellement différents.

Les Chrétiens ne se sont basés jusqu'ici que sur la foi aveugle grâce à laquelle ils imposaient aux masses des dogmes au-dessus de leur compréhension. Cela donna naissance à la superstition et au fanatisme qu'emploient à leur profit des sectes politiques et sacerdotales.

Les Maçons, au contraire, ne s'appuient que sur la raison, n'acceptant rien comme vrai sans contrôle ou sur l'autorité d'une révélation surnaturelle. Ils attendent tout de la liberté judicieusement éclairée

par la science et se gardent bien d'exercer la moindre pression sur les intelligences qu'ils laissent s'assimiler, selon leurs forces, la quantité de vérités qu'elles sont capables de s'assimiler.

En d'autres termes le Christianisme comme toutes les autres religions dogmatiques, s'adresse aux esprits encore plongés dans les limbes de l'enfance, aux intelligences trop paresseuses pour penser par elles-mêmes, qui ne sauraient supporter les anxiétés du doute et veulent par conséquent recevoir la vérité toute élaborée, vêtue et déguisée afin de ne pas être choquées et scandalisées par une nudité considérée comme impudique.

La Franc-Maçonnerie, de son côté, convient aux penseurs, aux hommes qui cherchent le vrai et aspirent à voir devenir de plus en plus transparent le voile qui recouvre aux yeux des mortels, l'essence impénétrable des choses.

Est-ce à dire que les Maçons sont les ennemis nés des religions dogmatiques? Les Maçons respectent toujours et partout les convictions sincères. Ils ne se prétendent pas détenteurs privilégiés de la Vérité à l'exclusion de tous ceux qui ne pensent pas comme eux. Aussi ne se permettent-ils pas de juger les dogmes en tant que conceptions métaphysiques. Il leur appartient cependant d'estimer la valeur de l'arbre selon les fruits qu'il porte, et là où les Maçons voient des peuples opprimés, systématiquement maintenus dans une superstitieuse ignorance, poussés au fanatisme et finalement exploités à l'unique profit de certaines castes, là il ne leur est pas permis de rester indifférents et nul n'aura le droit de les accuser d'impiété lorsqu'on les voit travailler au renversement de chimériques idoles.

Que les religions dogmatiques restent fidèles à leur véritable mission qui est d'instruire et de moraliser le peuple en le préparant sans cesse à l'éman-

cipation, et l'on verra les Maçons devenir les plus fermes soutiens des cultes religieux.

Pour ce qui est en particulier du catholicisme romain, il a été fort mal inspiré le jour où son chef infaillible s'est mis à fulminer l'anathème contre un Ordre dont faisait alors partie l'élite du clergé de France et qui avait commis ce crime impardonnable d'avoir expulsé de son sein les Jésuites. Ce sont ces sectaires fanatiques qui portent la responsabilité d'une lutte dont ils sont devenus les premières victimes et dont le cléricalisme ultramontain ne sortira certes pas triomphant. Cette lutte a tellement absorbé l'énergie des Maçons dans les pays catholiques que l'Ordre maçonnique en a reçu parfois de sérieuses atteintes. C'est ainsi qu'en France certains Maçons se sont laissés entraîner hors de leur sphère en tombant dans des excès diamétralement opposés à ceux qu'ils combattent. Mais c'est là sans doute une erreur momentanée qu'ils s'empresseront de corriger dès que les passions excitées par l'acharnement du combat, se seront calmées. Ils se hâteront alors de rallier le corps de troupe dont ils font partie et tout schisme disparaîtra de la Maçonnerie universelle.

* * *

Les principes généraux de la F.·. M.·. étant ainsi nettement exposés, voyons par quels moyens ils sont mis en action. Il peut paraître à première vue que, sous ce rapport, les principes maçonniques ne sortent pas du domaine de la morale pure et qu'en philosophie, le grand principe des Maçons est de n'en pas avoir.

La F.·. M.·. n'arriverait ainsi à contenter tout le monde qu'en proclamant une sorte d'anarchie intellectuelle qui serait certainement la négation de toute espèce de religion, autrement dit du lien social. Or, la Maç.·. se garde bien de se mettre en contradic-

tion avec elle-même. Tout en laissant à la pensée de chacun sa liberté la plus absolue, elle possède un enseignement et fait à ses adeptes un cours d'études de la nature la plus élevée. Il est vrai que sous ce rapport le nombre des appelés dépasse de beaucoup celui des élus, car peu de Maçons savent profiter des leçons que l'Ordre leur fournit à chaque pas.

C'est que ces leçons ne s'adressent qu'aux intelligences ouvertes qui sont préparées pour les comprendre. Elles restent lettre morte pour l'homme sensuel en qui la lumière ne s'est pas encore faite, en sorte que les yeux du corps ne disent rien à ceux de l'esprit.

Quant à celui que la nature a doué du sens initiatique, il ne tarde pas à saisir la signification de tout ce qu'il voit autour de lui. Il est alors frappé de stupeur quand il constate qu'en F.·. M.·. rien n'est laissé au caprice, au hasard; tout est réglé, ordonné sur le modèle d'un plan unique. Les cérémonies qui semblent bizarres au premier abord ne sont que la mise en scène d'un profond enseignement philosophique. Les instruments dont on se sert, les emblèmes qui décorent le temple, tout devient clairement significatif pour quiconque apprend à lire dans le livre scellé de l'esotérisme.

Notez ici que les temples Maç.·. sont une image réduite du grand temple universel et qu'en s'exerçant à déchiffrer les hiéroglyphes des sanctuaires construits par les hommes on parvient à comprendre aussi les arcanes non moins distinctement représentés dans le sanctuaire immense de la Nature.

La Maç.·. ne manque donc nullement de principes philosophiques, seulement elle s'interdit de les formuler autrement qu'en langage symbolique. Elle évite ainsi les discussions d'école qui restent le plus souvent oiseuses, attendu qu'elles portent bien plutôt sur les mots que sur les choses. Or, ce sont les

mots qui divisent en multipliant les malentendus car, en somme, tout le monde est d'accord sur le fond des choses, on ne diffère le plus souvent que sur les termes différents qui servent à exprimer une même pensée.

La Maç.·. obvie à l'inconvénient de la confusion des langues, qui dispersa jadis les constructeurs du monument symbolique connu sous le nom de Tour de Babel, en enseignant à ses adeptes un langage vraiment universel, indépendant des idiomes phonétiques et dont la clef se découvre d'elle-même pour peu qu'on ait vraiment des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Ce langage représente les idées par des images et n'est autre que celui par lequel la Nature elle-même exprime les pensées qu'elle renferme. Sachez le comprendre et vous communiquerez avec la Mère universelle, la grande Isis, qui ne refusera pas de vous prendre pour les confident de ses secrets les plus intimes si vous savez vous rendre dignes de sa confiance.

Ce qui précède doit faire comprendre que le *Symbolisme* est à proprement parler l'*âme* de la Maç.·.; l'*Ésotérisme* en est l'*esprit;* il ne lui manque plus qu'un *corps* pour se mouvoir et agir. Ce corps, c'est son *Organisation.* C'est, en fait de Maç.·., ce qui est le mieux connu, et à ce sujet les adversaires les plus acharnés de l'Ordre sont ceux qui ménagent le moins leur admiration pour la sagesse « surhumaine » qui a présidé à la conception d'un mécanisme aussi ingénieux. Ils n'hésitent pas à déclarer le génie de l'homme incapable d'une pareille combinaison, et ne voient qu'en Satan la subtilité requise pour l'invention d'une telle merveille.

Cette opinion béate est pour notre époque un véritable anachronisme. Malgré son extravagance, elle a cependant son petit côté de vrai ; car, au fond, les Maçons n'ont rien inventé, pas plus leur Ésotérisme

et leur Symbolisme que leur Organisation. Elle leur a été fournie de toutes pièces par l'observation pure et simple de la Nature. Or, l'Épouse du grand Pan n'a pas toujours été en odeur de sainteté, malgré les autels qu'on lui élève de toutes parts et le culte idolâtrique dont ses images deviennent trop souvent l'objet (1), toujours aux dépens des naïfs et pour le plus grand profit des malins.

Quoi qu'il en soit, les initiés des premiers âges ont remarqué que la Nature ne perfectionnait son œuvre que par voie de sélection. Pour faire progresser l'humanité, leur premier soin fut donc d'opérer parmi les hommes un triage afin de séparer de la masse inculte et grossière, les intelligences accessibles à la lumière. Ce triage était assuré par les épreuves qu'il fallait traverser pour obtenir une première initiation. Celle-ci était encore bien élémentaire et le néophyte pouvait reconnaitre, sans trop de difficulté, les lois essentielles de l'harmonie universelle inscrites dans l'idéographie de son premier grade symbolique.

Arrivé au terme de son stage réglementaire dans la première enceinte du temple, il demandait une « augmentation de salaire ». Celle-ci ne lui était accordée qu'autant qu'il en était jugé digne et qu'il avait fourni la preuve d'une instruction suffisante dans les mystères de son grade precédent. Car il eût été complètement inutile de l'admettre dans une classe plus élevée, où l'étude devait porter sur des symboles plus compliqués, si les premiers et les plus simples étaient restés pour lui lettre close.

Le deuxième grade avait en particulier pour objet l'étude de l'homme et celle des forces occultes qui constituent le grand agent magique.

Venait enfin un troisième grade, accessible après

(1) Le F.·. O.·. Wirth fait allusion à la Vierge Marie.

les épreuves les plus terribles et dont le but était de mettre le postulant sur la voie de la découverte du redoutable grand arcane de la loi des Transformations. Pour être mis en possession de ce trésor inestimable, il ne s'agissait que de procéder à la multiplication de la *pierre cubique* du deuxième grade, laquelle provenait elle-même du dégrossissement de la *pierre brute primitive*. On obtenait ainsi la fameuse *pierre philosophale* dont la vertu transmutait en or pur le plomb le plus vil, tout en guérissant tous les maux sous le nom de *panacée universelle* et en prolongeant considérablement l'existence humaine en sa qualité d'*élixir de longue vie*.

Qu'on ne se hâte pas de sourire de son air le plus supérieur. Il y a sous ce langage figuré des vérités formidables dont ne saurait douter quiconque les entrevoit. Mais c'est ici surtout que la lettre tue et que l'esprit seul vivifie. Malheur à qui se laissera prendre au prestige des illusions matérielles. Gare aux fantômes de l'imagination, aux sirènes des sens.

Le Maître doit être cuirassé contre tout entraînement et se rappeler que la chambre du milieu est le domaine de l'esprit pur dégagé de tout souffle passionnel, de toute ardeur sensuelle.

Voilà au point de vue de l'étude. Reste encore le côté pratique.

Les sociétés qui se sont fondées pour l'étude des diverses branches de l'occultisme n'ont pas su jusqu'ici tirer parti de l'organisation maçonnique. Il n'en a pas été de même de certaines associations politiques dont toute la force résidait dans une organisation imitée de celle de la F.·. M.·. Il est regrettable que les occultistes contemporains éparpillent leurs forces et les consument trop souvent en efforts stérilisés par l'isolément.

Tant qu'ils ne sauront pas s'unir pour agir en commun, ils resteront impuissants comme les ato-

mes disjoints d'un corps non encore constitué.

Or, tandis que les Fils d'Hermès s'agitent dans le vide, sans âme et sans corps, semblables à l'esprit qui cherche à s'incarner, tandis qu'ils restent ainsi à l'état errant, comment ne voient-ils pas dans la F.·. M.·. une mère prête à les recevoir dans son sein afin de leur communiquer tout à la fois la vie de l'âme et la forme du corps? Pourquoi hésitent-ils à recueillir ainsi l'héritage qui fut pieusement conservé à travers la série des âges afin qu'un jour les Enfants de la Veuve puissent retrouver le patrimoine qui leur revient de droit?

Il y a là une question qu'il est urgent de résoudre, car les temps sont venus. L'Humanité attend, elle souffre et appelle au secours. Ses entrailles sont prêtes à se déchirer pour livrer passage au nouvel ordre des choses. Mais qui assistera cette Mère auguste dans son pénible accouchement? Où sont les hommes de science capables d'éviter un dénouement funeste et de conduire tout à bien sans estropier ni la Mère ni l'Enfant?

Ah! que les initiés sachent comprendre leur devoir et cessent de perdre leur temps en vaines querelles de mots, qu'ils renoncent à la terminologie ambiguë qui les empêche de s'entendre. Qu'ils se hâtent de se grouper autour d'une bannière vraiment initiatique et ne portant comme telle nulle devise sectaire. Alors ils seront dignes de leur titre et l'Humanité verra qu'au moment suprême elle n'a pas en vain compté sur l'intervention puissante des adeptes de l'Art Royal.

Tout cela était absolument conforme aux traditions ésotériques des sociétés secrètes, mais le *Groupe maçonnique d'Études initiatiques* était venu trop tard au sein d'une Maçon-

nerie dont les chefs occultes avaient décidé qu'elle n'agirait plus que dans le domaine politique. Aussi fûmes-nous excommuniés.

Je ne puis m'empêcher de remarquer que j'ai toujours été, en Maçonnerie, du côté de l'opposition, aussi bien dans la Loge *Le Travail et les Vrais Amis fidèles* qu'en fondant la Loge *L'Action socialiste* qui, par sa composition exclusivement guesdiste, c'est-à-dire antigouvernementale, inspirait, au Conseil de l'Ordre, une très grande méfiance mêlée de crainte. J'étais évidemment prédestiné à une fin maçonnique mauvaise.

Voici la Bulle extrêmement secrète par laquelle le *Grand Collège des Rites* du Grand Orient de France excommunia notre *Groupe :*

Grand Orient de France.

Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises.

RAPPORT CONFIDENTIEL
AU GRAND COLLÈGE DES RITES
(Novembre ∞895)

Nota. — Le rapport ci-après, quoique typographié par ordre du Gr.·. Commandeur pour la commodité de la lecture et de l'étude, et par les soins d'un F.·. discret, présente un caractère strictement confidentiel.

Il ne vise à aucune polémique et n'a d'autre objet que de sauvegarder, par un avertissement dont les

manœuvres cléricales ont démontré la nécessité, les intérêts généraux de l'Ordre maçonnique.

Les Ill.·. FF.·. qui l'auront entre les mains sont donc instamment priés de veiller à ce qu'il ne puisse être détourné de sa véritable destination.

RAPPORT AU GRAND COLLÈGE

Le Gr.·. Orat.·. croit devoir dénoncer au Grand Collège deux publications, qualifiées initiatiques, qui lui paraissent constituer un essai de réaction calculée, tendant à désunir la Franc-Maçonnerie française, à la pervertir et à la discréditer.

La première de ces publications remonte à deux ans.

Au milieu de l'année 1893, toutes les Loges de France reçurent un volume in-8° de 76 pages intitulé : *Rituel interprétatif pour le grade d'Apprenti*, qui se présentait comme l'œuvre d'un groupe maçonnique d'études initiatiques dont la composition n'était pas indiquée. L'ouvrage avait été préalablement présenté à la Grande Loge symbolique Écossaise (dont l'opinion, à ce moment, a certainement été surprise par des apparences spécieuses, et qui ne pouvait, d'ailleurs, prévoir les publications postérieures) par une Loge de sa juridiction, *Travail et Vrais Amis fidèles, n° 5*; et la Grande Loge, dans sa séance du 13 février 1893, sur le rapport de sa commission des règlements, avait déclaré « approuver pleinement l'esprit qui a présidé à la rédaction de ce travail ». L'envoi aux Loges était accompagné d'une circulaire de l'Atelier susmentionné *Travail et Vrais Amis fidèles*, au bas de laquelle figurait la signature du F.·. Oswald Wirth, en qualité de vénérable, avec son adresse particulière. On savait, dès lors, que le F.·. Wirth était l'auteur du Rituel interprétatif. Les mentions qui en ont été faites ensuite dans la revue du F.·. Dumonchel, à laquelle ce F.·. collaborait, ne laissent aucun doute à cet égard.

Le Gr.·. Orat.·. prit connaissance de cette publication dès qu'elle parvint dans l'Orient qu'il habite. Il en reconnut le caractère de parti pris réactionnaire, ne se rattachant pas, d'ailleurs, à la véritable tradition maçonnique du siècle dernier; il y releva le changement grave consistant dans l'élimination de l'idée de patrie, du devoir et du sentiment patriotiques (1); il constata enfin, dans la partie exégétique, de nombreuses et choquantes lacunes. Il consigna ses remarques dans un rapport confidentiel qu'il communiqua, dans les derniers jours de juillet 1893, au G.·. Chancel.·. (2) qui était alors, en même temps, président du conseil de l'Ordre (3). Mais, après mûres réflexions, il ne parut pas à ces deux FF.·. qu'il y eût lieu d'en saisir le Grand Collège dans sa réunion du Convent de 1893, parce que la tentative semblait tomber dans le vide, n'ayant trouvé qu'indifférence dans les Loges dépendant du Grand Orient.

La tentative de réaction, commencée par le Rituel interprétatif, a été poursuivie et aggravée par le *Livre de l'Apprenti* (volume in-18 de 196 pages) qui provient de la même source et qu'on a cherché à répandre dans nos Loges au commencement de la présente année, sans toutefois en faire l'objet d'une distribution générale. Avec cette seconde publication, le plan de l'auteur s'accentue : il s'agit de ramener la Franc-Maçonnerie à la religiosité, de lui donner un caractère presque confessionnel, en atten-

---

(1) Ne pas oublier ce qui a été dit du patriotisme de la Maçonnerie et se rappeler notamment cette déclaration de patriotisme *conditionnel*, faite en 1905, et qui est un cynique aveu. En 1893, le moment n'était pas encore venu d'afficher, à ce sujet, la véritable pensée de la Franc-Maçonnerie.

(2) Grand chancelier.

(3) C'était le F.·. Paul Viguier.

dant que le mouvement en ce sens soit précisé par l'écrit annoncé comme en préparation : « *L'Église et la Franc-Maçonnerie*, étude impartiale dédiée au Pape, par un initié. »

L'auteur travaille en même temps à rendre notre institution ridicule en la solidarisant avec l'ancienne alchimie ; et il annonce un écrit spécial sur ce sujet.

Dès lors, l'hésitation n'était plus permise au Gr.·. Orat.·.. Il aurait manqué à son devoir comme gardien de la doctrine et de la tradition s'il n'avait pas signalé au Grand Collège les deux ouvrages du F.·. Wirth qu'il estime mauvais et dangereux, de nature à égarer les jeunes Francs-Maçons. Le danger, il est vrai, paraît peu redoutable, eu égard au froid accueil qui a été fait à ces publications par le public maçonnique. Mais il se pourrait que quelques FF.·., insuffisamment renseignés, se laissassent entrainer par un écrivain qui se donne pour le champion du symbolisme. Il importe que le Grand Collège connaisse et apprécie, pour qu'il puisse, au besoin, prendre telle mesure que lui suggérera l'intérêt de notre Ordre.

Le Rituel interprétatif reproduit, pour l'initiation au premier degré, la quadruple purification par les éléments des anciens, c'est-à-dire par la terre, l'air, l'eau et le feu. C'est une réaction contre le rituel de la Grande Loge symbolique, qui a simplifié les trois voyages du néophyte, et contre le nouveau rituel du Grand-Orient, qui en a changé le symbolisme. C'est un retour aux anciens rituels du Grand-Orient, moins encore à celui en vigueur en dernier lieu qu'à celui datant du premier empire. C'est aussi un rapprochement avec le rituel du Suprême Conseil Écossais.

Est-ce un retour à la vraie tradition maçonnique ? Non, et en voici la preuve.

L'initiation au premier degré, telle qu'elle se pra-

tiquait en France au siècle dernier, nous est connue par un ouvrage dont il existe à la bibliothèque du Grand-Orient (nos 793, 94, 95 et 96) quatre éditions datées de 5782, 5786, 5787, 5789 : le « Recueil précieux de Maçonnerie adonhiramite ». On y voit, dans la partie intitulée « Catechisme des Apprentis », que le candidat avait les yeux bandés, qu'il était introduit sans autre appareil, et que les épreuves dans le temple se réduisaient à trois voyages qui étaient de simples promenades. Au surplus, voici comment ces voyages sont expliqués :

« D. — Pourquoi vous fit-on voyager?

R. — Pour me faire connaître que ce n'est jamais du premier pas que l'on parvient à la vertu.

D. — Que cherchiez-vous dans votre route?

R. — Je cherchais la lumière, de laquelle je vous ai donné l'explication. »

La Révolution survient. Les travaux maçonniques sont suspendus. Quand ils reprennent, le faux égyptianisme, dont la vogue a commencé avec Cagliostro et que Mozart a popularisé par sa *Flûte enchantée*, prévaut décidément parmi les Francs-Maçons. A défaut des travaux intellectuels qui se pratiquaient avant 1789, à défaut des discussions fécondes que n'aurait pas tolérées le régime ombrageux inauguré par le 18 Brumaire, il fallait amuser les FF.·. réunis pour recevoir des néophytes. Voilà pourquoi, après quatorze ans, les épreuves se sont accrues et ont pris un caractère tout différent dans la nouvelle édition du même manuel, qui est de 1803 et qui est intitulée, avec une légère variante : *Recueil élémentaire de la Franc-Maçonnerie adonhiramite* (no 802 de la Bibliothèque du G.·. O.·.). C'est alors qu'on voit apparaître, entre autres brimades, le saut ou la chute qui représente le passage dans l'air, le passage effectif par les flammes et l'emploi de l'eau purificatrice. — Ces pratiques restent donc, dans

l'histoire de la Franc-Maçonnerie, comme les innovations d'une époque de décadence et d'abaissement, en contradiction avec les données de la science qui a depuis longtemps fait justice des quatre éléments, de nature enfin à compromettre le sérieux des travaux maçonniques par le rire qu'elles excitaient habituellement.

Un second changement réactionnaire consiste dans l'élimination des trois interrogatoires qui sont prescrits par le rituel de la Grande Loge symbolique et qui, dans le nouveau rituel du Grand Orient, comportent tout un programme de questions morales, philosophiques et sociologiques. Par là, la portée intellectuelle de l'initiation se trouve réduite à l'interprétation du symbolisme des voyages : et ainsi se trouvent exclues les plus importantes investigations de la pensée.

Une troisième réaction résulte de l'élimination du devoir patriotique (1).

Le rituel de la grande Loge symbolique fait figurer le devoir envers la Patrie, après le devoir envers l'humanité ; avant celui envers la famille, parmi les questions auxquelles le néophyte doit répondre par écrit avant d'être introduit dans le temple. L'idée, d'ailleurs, n'est pas reprise dans la partie de ce rituel consacrée à la cérémonie de l'initiation.

Dans notre rituel de 00887, l'idée de Patrie revient trois fois : à la page 11, où le candidat doit répondre par écrit à la question sur les devoirs de l'homme envers sa Patrie : — à la page 35, où une demande du troisième interrogatoire provoque des développements sur cette idée ; — à la page 41, où l'obligation du nouvel initié affirme solennellement le dévouement patriotique.

Mais le Rituel interprétatif est muet sur la Patrie.

---

(1) Voir la note (1), page 99.

A la page 18, il formule trois questions seulement auxquelles le néophyte doit fournir des réponses écrites : « Quels sont les devoirs de l'homme envers l'humanité, — envers lui-même, — envers ses semblables? » Alors que nos ennemis nous reprochent faussement de manquer de patriotisme, alors que leur mensonge est sans cause puisqu'ils ont compulsé notre nouveau rituel, que pourrait faire de mieux un auxiliaire dévoué à leur cause?

La triple critique qui vient d'être établie ne laisse qu'une moindre importance à celle de l'insuffisance de la partie exégétique. Cependant il n'est pas indifférent de relever dans le « catéchisme » qui fait suite à la partie rituélique, une définition énigmatique de la Franc-Maçonnerie, avec la qualification surannée d'Art royal qui jure avec les idées républicaines. Et l'on y trouve les lacunes suivantes :

Rien des principes de la Franc-Maçonnerie,
Rien de la triple devise,
Rien des mots de semestres,
Rien du nombre trois,
Rien du triangle,
Rien de la signification des glaives,
Rien du tablier,
Rien du triangle lumineux,
Rien des deux colonnes,
Rien des grenades entr'ouvertes.

* * *

Le Livre de l'Apprenti donne lieu aux critiques suivantes :

— Dans la partie historique, à la page 22, sous la rubrique « l'Alchimie », l'auteur commence à rattacher la Franc-Maçonnerie aux spéculations des Alchimistes.

Il y revient ensuite dans la partie dogmatique, en invoquant l'autorité des alchimistes et en s'efforçant

de faire prévaloir leurs idées, comme on peut le voir aux endroits suivants : p. 101, l. 22 : — p. 103, l. 13 et 22 : — p. 104, l. 24 ; — p. 145, l. 18 ; — p. 165, l. 20. — C'est une altération des origines maçonniques de la Franc-Maçonnerie.

— A la page 37, sous la rubrique *l'Église et la Franc-Maçonnerie*, l'auteur calomnie les Francs-Maçons du XVIIIe siècle en les présentant comme épris de mysticisme, comme disposés à se faire les instruments du catholicisme par engoûment pour son caractère universel, et en affirmant qu'il eût été facile à la papauté, si elle avait été plus clairvoyante, d'imprimer à l'institution le caractère d'une sorte de tiers-ordre religieux. On voit d'ici Hevétius, Lalande et Condorcet comparses et instruments des Jésuites!

— A la page 61 sont deux erreurs historiques.

L'auteur affirme d'abord que la première Constitution du Grand Orient date de 1826.

Veut-il dire qu'avant cette date il n'y avait pas de texte réglant l'organisation et le fonctionnement du Grand Orient ? Mais il y en a d'imprimés qui datent de 1773 et des années suivantes, avant 1789. Et nous avons dans notre bibliothèque les statuts de 1800, ceux de 1806, dont il n'est pas permis d'ignorer l'existence quand on se mêle d'écrire sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie dans notre pays (1).

Veut-il dire que le texte de 1826 était, pour la première fois, qualifié de « Constitution » ? C'est encore une erreur.

---

(1) Avant 1826, le Grand Orient n'était régi que par des *statuts* remontant à 1773 et par les décrets, souvent contradictoires, pris par les assemblées successives, *mais il n'avait pas de constitution régulière.* C'est ce qui est dit dans le *Livre de l'Apprenti* et c'est ce qu'avoue le F.·. Amiable. Voilà un exemple de la logomachie chère au Maçons.

Le Grand Orient ne s'est donné une constitution distincte de ses statuts qu'en 1849 (1).

L'autre erreur, dans la même page, consiste à faire dater de 1819 l'organisation de nos convents annuels, qui est de 1854.

— Toujours dans la partie historique, à la page 69, est une appréciation injuste et malveillante de l'innovation constitutionnelle de 1877 qui a fait disparaître la profession de foi obligatoire. « Le symbolisme maçonnique resta donc mutilé », écrit ici Oswald Wirth. Ceci ouvre un jour intéressant sur son amour du symbolisme, allant jusqu'à nier la liberté de croire ou de ne pas croire.

— Dans la partie intitulée « la situation maçonnique en 1894 », à la page 77, le suprême Conseil (2) est exalté, le Grand Orient rabaissé ; puis, à la page 79, Misraïm est loué comme composé d'excellents Maçons (3).

— Prétendant tracer le tableau de la Maçonnerie étrangère, l'auteur mentionne bien les trois grandes Loges qui existent dans la Grande-Bretagne, mais oublie les trois Suprêmes Conseils qui s'y trouvent aussi (p. 81-82).

— A la page 86, il désigne la Franc-Maçonnerie italienne, en alléguant faussement que « les Maçons italiens jouissent dans leur pays d'une réputation détestable » et que « on les confond avec les Carbonari ».

— A la même page, est une autre fausseté, con-

---

(1) Il existe dans la bibiothèque du G.·. O.·., des exemplaires manuscrits de la constitution de 1826.

(2) Le Rite Écossais.

(3) Le Rite Misraïmite était un système maç.·. composé de 90 grades. Il n'existe plus d'Ateliers de ce rite. Il y a une dizaine d'années, la *Grande Loge Misraïmite* avait entrepris de réimprimer les œuvres des Philosophes alchimistes.

sistant à affirmer que le sultan actuel est Franc-Maçon (1).

— Dans la partie intitulée « l'Initiation maçonnique », le soi-disant rénovateur complète son mouvement tournant pour aboutir à la religiosité. Ayant déjà éliminé, des questions écrites, le devoir envers la Patrie, il remplace maintenant le devoir envers l'humanité par le « devoir envers Dieu » (p. 104). Le grand mot lâché, l'occultiste, pour le faire passer, s'efforce d'en obscurcir le sens et d'en atténuer la portée. L'explication qu'il en donne est un véritable galimatias. S'il s'agit simplement de l'idéal que nous portons en nous-mêmes, pourquoi lui donner un tel nom qui a toujours désigné la puissance supérieure à l'homme, le pouvoir créateur? Et ce qui montre bien qu'il s'agit d'une force extrinsèque, c'est cette double assertion que « la divinité est *représentée* « dans l'homme par ce qu'il y a en lui de plus noble, « de plus généreux et de plus pur », et que de Dieu émanent la raison et l'intelligence. Si l'homme pense, ce n'est pas par ce qu'il fait usage de ses organes, c'est parce qu'il est illuminé par un rayon d'en haut! Voilà le pur mysticisme.

La religion s'affirme ensuite, itérativement, par l'expression de sanctuaire servant à désigner le temple maçonnique (p. 107) et par celle d'autel donnée au plateau présidentiel (p. 116).

— Elle prend enfin un caractère confessionnel à la page 118 où, à propos de l'engagement du néophyte, qui vient de recevoir la lumière, il est dit que cette obligation était prêtée, anciennement, sur l'Évangile ouvert au premier chapitre de Saint-Jean (2). On comprend la portée d'une telle insinua-

(1) Il a été initié par des Maçons allemands, comme l'avait été son frère ainé.

(2) A l'origine, les initiés des pays latins prêtaient serment sur l'Évangile de Saint-Jean et toutes les

tion, faite par quelqu'un qui se donne comme le protagoniste des anciennes traditions.

— Par les étapes successives qui viennent d'être indiquées, le lecteur est amené à la conclusion du livre, formulée ainsi dans un « catéchisme interprétatif » : la Franc-Maçonnerie est une religion (p. 142). Ici encore, comme pour l'affirmation théiste, et par un procédé familier aux Jésuites, l'auteur cherche à dénaturer la signification du vocable pour le faire accepter. Alors que Littré, dans son dictionnaire, définit la religion « l'ensemble des doctrines et des « pratiques qui constituent le rapport de l'homme « avec la puissance divine », selon Oswald Wirth, et en vertu d'une étymologie fantaisiste, la religion est ce qui relie les hommes entre eux. Quel besoin de fausser le sens d'un mot, pour s'en abriter comme d'un pavillon destiné à couvrir une marchandise? Nous ne sommes plus au temps où il eût semblé monstrueux de se dire sans religion et où les rédacteurs du *Book of Constitutions*, reconnaissant que les Francs-Maçons étaient obligés d'en suivre une, avaient soin de spécifier que c'est celle sur laquelle tous les hommes sont d'accord, consistant à être des hommes bons et sincères, des hommes d'honneur et de probité, c'est-à-dire tout simplement la morale, la morale indépendante de toute conception religieuse!

Enfin, à la page 164, un dessin précise encore davantage et ne laisse subsister aucune équivoque (1).

L'auteur invoque l'unité du principe pensant, allègue un centre omni-présent, affirme une cause géné-

---

Loges étaient dénommées « Loges de Saint-Jean « de ....., etc. ». Dans les pays de langue anglaise ou allemande et en Danemark, en Suède, en Norvège, l'obligation est encore prêtée sur la Bible.

(1) Voir page 84.

ratrice, un principe premier d'où dérivent toutes choses : et il détermine la portée de son assertion ontologique en lui donnant pour équivalentes la dénomination de Brahma, Osiris, Dieu le Père, l'Ancien des jours. Il semble que le lecteur n'ait qu'à choisir. Mais ici apparait une image représentant une tête étonnamment barbue, accompagnée de deux ailes (1). C'est le Père Éternel, tel qu'il est représenté dans les églises catholiques. Oswald Wirth peut maintenant s'adresser au Pape en toute confiance : il sera béni comme l'ont été Léo Taxil et Paul Rosen, comme va l'être Jules Doinel (2).

* * *

L'appréciation qui précède trouve sa confirmation dans les relations qu'entretient le sieur Oswald Wirth.

Il est l'ami et le commensal d'un certain abbé Rocca (3) qui a tenté de se faire recevoir à notre Loge de Neuilly-sur-Seine, d'où il a été repoussé avec perte.

Il est allé faire, à Lyon et Clermont-Ferrand, des conférences sur l'occultisme, ayant pour zélateurs de jeunes prêtres meneurs d'ouvriers enrôlés dans les cercles catholiques (4).

Il est, de longue date, l'ami intime du traître Doinel qui lui a consacré une mention laudative dans son venimeux « Lucifer démasqué » ; et cet éloge a

---

(1) Voir page 83.

(2) Archiviste départemental du Loiret, ancien membre du Conseil de l'Ordre, qui, reconnaissant ses erreurs, se convertit au catholicisme. Il mourut peu après.

(3) Occultiste qui fut, je crois, le prototype du fameux chanoine Docre de J.-K. Huysmans.

(4) L'invraisemblance de cette assertion n'est pas à démontrer.

été reproduit dans la revue qui fournit des munitions à toute la presse cléricale, dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, numéro de juillet 1895, p. 209.

Le Gr.·. Orat.·.
Louis Amiable, 33°.

Le rapport ci-dessus a été homologué unanimement par le Gr.·. Collège des Rites dans sa tenue du 30 mars 1896 pour être transmis au Conseil de l'Ordre. Dans sa tenue plénière du 31 mars, le Petit convent en a décidé, à l'unanimité, la notification aux Présidents d'Ateliers à titre d'avertissement confidentiel.

Ce document singulier fut envoyé à toutes les Loges et à tous les Chapitres et Conseils de la Fédération du Grand Orient, mais on eut soin de ne pas le faire connaître au principal intéressé, c'est-à-dire au F.·. Oswald Wirth, ce qui n'était pas, on le reconnaîtra, très loyal. Je trouvai cela fort regrettable. Je pensai que tout accusé doit être admis à se défendre et je communiquai ce rapport confidentiel au *Groupe maç.·. d'études initiatiques*. Oswald Wirth écrivit à Desmons et au Conseil de l'Ordre et voulut même déposer une plainte contre le F.·. Amiable, auteur du libelle. Tout fut inutile, car, en Maçonnerie, comme dans beaucoup de groupes républicains, on ne respecte les grands principes que dans certaines occasions.

Le rapport du F.·. Amiable est fort intéressant. Les protestations de patriotisme qu'il con-

tient font partie du rôle que la Veuve s'applique à jouer. Nous savons ce qu'elles valent. Ce qui est surtout à retenir c'est le soin avec lequel le grand orateur du Grand Collège relève tous les mots, toutes les phrases du *Livre de l'Apprenti* qui pourraient être interprétés dans un sens déiste, et il le fait avec âpreté, avec rage. La fin du rapport est une diffamation, mais la diffamation est tellement habituelle au Grand Orient que, venant de lui, elle ne choque même plus.

Je crois bon de dire ici ce qu'est exactement, au sein de la Fédération maçonnique de la rue Cadet, le Grand Collège des Rites. Il possède une puissance toute dogmatique. L'article 231 du Règlement général du Grand Orient indique qu'il est le « gardien de la tradition et le régulateur des formes maçonniques, » qu'il « arrête et revise » les Rituels, et qu'il donne « son avis sur les questions de tradition et de formes » lorsqu'il est consulté par le Conseil de l'Ordre.

Tel est son rôle principal. Le F.·. Amiable, docteur ès sciences maçonniques, nous explique ainsi ce rôle :

Dans un des considérants du décret organique rendu, le 9 janvier 1811, par le Suprême Conseil autocephale que présidait Cambacérès, il est dit que « la puissance dogmatique n'est en quelque sorte que la théorie des hauts degrés ». Voilà l'idée juste, mais incomplète ; car il faut l'étendre à tous les de-

grés. Oui, il y a une théorie maçonnique qui se rattache dans le passé, à certaines traditions et, dans le présent, à certaines formes qu'il est nécessaire de maintenir pour conserver à la Franc-Maçonnerie son caractère d'universalité. Il faut que la tradition maçonnique soit bien établie, qu'elle soit dégagée, quand il y a lieu, des erreurs ou des altérations qui ont pu s'y introduire, que la transmission en soit assurée. Quant aux formes, leur maintien ne saurait échapper à la grande loi de l'évolution qui régit toutes les choses humaines. C'est ainsi que l'initiation n'est plus, et ne saurait redevenir ce qu'elle était aux temps des Pharaons et dans la Grèce antique, ni même ce qu'elle était au siècle dernier.

Du moins faut-il que les changements, les améliorations dans les formes maçonniques soient réglées de manière à éviter que certains groupes ne s'isolent du grand ensemble qui est la Franc-Maçonnerie universelle.

Il convient donc qu'il y ait, dans notre organisme maçonnique, un corps qui soit le gardien de la tradition et le régulateur des formes. Ni la tradition, ni les formes, ne relèvent à proprement parler, de la législation et de l'administration. Les rituels, qui déterminent les formes à suivre dans les travaux, ne sont pas imposés à nos ateliers d'une manière rigoureuse, ils leur sont bien plutôt conseillés et recommandés. Le pouvoir de les déterminer est donc moins une partie déléguée de la souveraineté maçonnique qu'une attribution dérivée d'une autorité morale, autorité trouvant sa justification dans une grande connaissance et une expérience prolongée de la Franc-Maçonnerie.

C'est en vertu de son prétendu pouvoir dogmatique que le Grand Collège des Rites lança son excommunication du 30 mars 1896.

Cette assemblée était animée, depuis longtemps, contre le F.·. Oswald Wirth, d'une de ces solides haines cléricales qui s'épanouissent si favorablement dans la Maçonnerie. Ce Maçon s'était permis, en effet, de critiquer le Rituel Symbolique élaboré en 1887 par le Grand Collège des Rites et qui est bien l'un des livres les plus sots et les plus grossiers que je connaisse.

Le 7 février 1888 il avait fait à la Loge *Les Amis triomphants*, de Paris, sur l'*Initiation adonhiramite et les nouveaux Rituels du G.·. O.·. de France*, une conférence qui est restée totalement inconnue du monde profane et que l'on a recueillie au moyen de la sténographie. Cette conférence, en laquelle sont résumées, par un Maçon instruit, toutes les critiques que pourraient faire les initiés de l'œuvre du Grand Collège est à lire en son entier. La voici :

L'INITIATION ADONHIRAMITE

Et les nouveaux Rituels du G.·. O.·. de F.·.

Vén.·. M.·. et vous tous mes FF.·.

Le G.·. O.·. de F.·. vient de distribuer aux LL.·. de son obédience de nouveaux cahiers des Grades Symboliques.

En les promulgant, le Conseil de l'Ordre n'a voulu imposer à personne les innovations du Grand Collège des Rites. Loin d'être obligatoire, l'usage des Rituels nouveaux reste donc entièrement facultatif pour les

LL.·., qui peuvent persister en toute liberté dans leur ancienne manière de travailler, si elles la jugent préférable à celle qu'on leur propose d'adopter.

Vous êtes appelés de la sorte, mes FF.·., à faire un choix que je désire éclairer de mon mieux. Dans ce but, et afin que vous puissiez vous prononcer en pleine connaissance de cause, je m'attacherai d'abord à vous donner une idée exacte de l'importance des anciens Rituels au point de vue de l'Initiation occulte, dont ils renferment les lois, pour former sous ce rapport, les codes les plus parfaits que l'on puisse inventer. Je vous démontrerai ensuite, que les changements qui viennent d'y être apportés, enlèvent à nos Rituels toute espèce de valeur philosophique. Puis, je compte vous faire reconnaître, que les Rituels tels qu'ils viennent d'être modifiés sont loin de répondre aux besoins actuels ou futurs de notre institution; mais constituent en réalité une demi-mesure maladroite, une solution bâtarde, qui, sous prétexte de concilier toutes les exigences, n'aboutira finalement qu'au mécontentement général. J'en conclurai à la nécessité d'une réforme profonde et *radicale*, portant sur l'ensemble de l'organisation du G.·. O.·. de F.·., en vue de mettre notre obédience en état d'accomplir la mission qu'elle croit devoir s'imposer. J'estime en cela qu'il s'agit avant tout d'être logique avec soi-même, de savoir ce qu'on veut faire, et de s'organiser en conséquence. On ne devra tenir compte dans ce cas, que des besoins modernes de l'Ordre, en laissant de côté, tout ce qui dans la tradition du passé, peut être gênant pour la marche libre et ferme de la Franc-Maçonnerie, vers les destinées que lui réserve l'avenir.

L'examen des anciens Rituels va me faire entrer dans un ordre d'idées qui ne manquera pas, mes FF.·., de vous paraître fort étrange, étant donné que vous n'avez sans doute pas eu la fantaisie de

vous occuper de ce que l'on appelle les Sciences occultes.

C'est dans ce domaine, plus que discrédité aujourd'hui, que nous sommes obligés cependant d'aller chercher la clef de nos mystères. En vous en donnant la preuve, je n'ai nul autre dessein, que d'arriver à vous convaincre de la nécessité, qui s'impose aux Maçons modernes, de renoncer à la prétention qu'ils peuvent avoir, d'être les successeurs, les représentants actuels des Initiés antiques. Pourquoi conserver à notre Institution ce caractère mystérieux, qui en impose si peu au public profane, et auquel les Maçons eux-mêmes sont les premiers à ne rien comprendre? Ne feraient-ils pas mieux de rejeter ce qui, à leurs propres yeux, n'est plus qu'une défroque usée et démodée, dont ils s'affublent par routine, plutôt que de persister dans des usages qui ne peuvent que les embarrasser et les couvrir de ridicule?

Afin de fixer votre opinion à ce sujet, je vais m'efforcer de répondre, aussi clairement que possible, à quelques questions qui se présentent tout naturellement à l'esprit et dont on ferait facilement le point de départ d'une sorte de catéchisme, se recommandant tout spécialement à la méditation attentive des chercheurs et des Maçons vraiment philosophes, c'est-à-dire « Amis de la sagesse ».

Que doit-on entendre d'abord par Initiation?

L'Initiation consiste dans la connaissance de certaines choses dont le propre est de rester ignorées de la masse des esprits incultes, autrement dit, du monde profane. — Ne s'adressant qu'à l'élite de l'humanité, aux hommes joignant les plus brillantes qualités de l'esprit aux plus solides vertus de l'âme, l'Initiation constitue une suprême aristocratie intellectuelle et morale.

Fort peu démocratique dans son essence, elle ne

saurait consentir à aucune espèce de vulgarisation, qui équivaudrait pour elle à la profanation des mystères. L'Initiation prend soin de s'entourer sous ce rapport de telles garanties, que l'enseignement qu'elle accorde à ses adeptes eux-mêmes, ne se dépouille jamais des formes symboliques, afin de se dérober ainsi aux intelligences, dont la perspicacité ne parviendrait pas à percer l'allégorie de l'enveloppe plus ou moins transparente qui contient la vérité, comme le fruit renferme le germe. Les Initiés prétendent se conformer en cela aux lois de la Nature, qui, elle aussi, dissimule sans cesse, sous le manteau des apparences matérielles, l'essence impénétrable des choses. La Nature reste ainsi l'Initiatrice suprême, la grande Isis, que nul n'a jamais vue sans voile.

Ceci doit déjà vous montrer, mes FF.·., que, telle que vous la comprenez, la F.·.-M.·. s'accorde fort mal avec l'Initiation. La suite ne pourra que vous confirmer dans cette manière de voir.

Quelle est maintenant la nature de ces choses cachées pour le profane et dont l'Initié seul possède le secret? Car il s'agit d'un secret, et d'un secret précieux ou redoutable, à en juger par le soin jaloux que mettent à le garder ceux qui en sont les détenteurs priviligiés.

Ce secret n'est autre que celui des opérations de la Nature. Il a la prétention de résoudre les questions les plus graves qui peuvent préoccuper l'humanité, de fournir une explication rationnelle aux faits les plus incompréhensibles, d'être enfin la solution de tous les problèmes, le mot de toutes les énigmes et la clef de tous les mystères. C'est l'incommunicable grand Arcane des adeptes de la Kabbale; c'est la pierre philosophale des alchimistes hermétistes; c'est la Parole sacrée que cherchent les Maitres Maçons.

Mais pourquoi mettre sous le boisseau une lumière aussi brillante? Pourquoi en faire l'apanage de l'extrême petit nombre quand l'humanité tout entière devrait pouvoir en profiter?

Il y a à cela plusieurs raisons. — Rappelons-nous d'abord, que, semblables aux estomacs débiles, qui rejettent une nourriture trop forte sans pouvoir la digérer, de même, les cerveaux étroits de la plupart des humains feraient de vains efforts pour s'assimiler des idées auxquelles ils ne sont nullement préparés. Quiconque n'a pas fait des études préalables ne peut comprendre le langage technique de nos sciences officielles; mais ce qui pour ces sciences n'est que difficulté relative, devient impossibilité absolue lorsqu'on aborde le domaine de l'occultisme. Enseignez les mathématiques supérieures à un enfant, il en retiendra peut-être quelque chose; mais à coup sûr vous perdez votre temps et vos peines à vouloir faire comprendre à une taupe l'existence du soleil.

Si tout le monde n'est donc pas accessible à l'Initiation, n'en incriminez pas les Initiés, car la responsabilité en retombe tout entière sur la Nature qui a trouvé bon de ne pas donner à chacun des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

Une autre raison, qui fait aux Initiés un devoir de ne pas jeter leur science à la tête du premier venu, c'est qu'un grand nombre de ces têtes n'en supporteraient pas le choc. La lumière trop vive éblouit et aveugle, de même une vérité trop élevée trouble la raison et peut la faire perdre.

Le silence des Initiés se base enfin sur une dernière raison qui n'est pas la moins grave. Le secret initiatique n'est pas qu'une simple théorie, et sous peine d'erreur grossière, ceux qui sont parvenus à en découvrir ne fût-ce qu'une faible partie, ne doivent pas être considérés comme de stériles

abstracteurs de quintessence, ou d'inoffensifs rêveurs.

La théorie conduit à la pratique et l'abstraction pure ne serait rien si elle ne menait pas à une réalisation effective. L'occultisme a donc la prétention de douer ses adeptes de pouvoirs, auxquels ceux qui abordent ce genre d'études ne prennent pas toujours soin de s'exercer, mais dont la nature serait telle qu'entre des mains indignes ou inhabiles, cette mystérieuse puissance ferait autant de mal qu'elle peut faire de bien sous la direction d'un véritable Initié.

Je crois inutile, mes FF.·., de pousser plus loin ces explications : il me suffit de vous avoir indiqué sommairement la raison d'être de la discipline du secret et des épreuves dans les Initiations.

Ces épreuves étaient précédées par une enquête minutieuse et sévère sur la moralité, le caractère et les antécédents du candidat, dont la valeur intellectuelle et morale se trouvait ainsi suffisamment garantie aux yeux des Initiés, pour que les épreuves physiques que l'on faisait subir au récipiendaire en lui conférant les grades qu'il avait mérités, aient eu bien moins pour but de s'assurer de son courage et de son énergie, que de lui servir d'enseignement.

Le Néophyte devait s'attacher, en effet, à deviner la signification cachée de ces épreuves « mystérieuses et emblématiques » qu'il venait de traverser. Si la Nature l'avait alors doué de cette perspicacité subtile, dont elle gratifie les hommes qu'elle veut élever au-dessus du commun des mortels, il découvrait graduellement dans cette suite de cérémonies, bizarres et puériles pour le profane, tout un programme d'études profondes; les grandes lois de l'Initiation se révélaient à son esprit ravi et il entrait réellement dans une vie supérieure. Si, au contraire,

cette sagacité naturelle lui faisait défaut, le nouvel Initié ne comprenait rien à ce qu'il avait vu, entendu et éprouvé. Ne possédant de l'Initiation que la lettre qui tue, sans l'esprit qui vivifie, il n'avait de l'Initié que le nom et allait grossir le nombre déjà grand des Appelés qui ne sont pas des Élus. Arrêté à la porte du sanctuaire dont le dehors seul lui était connu, il ignorait à jamais les splendeurs brillantes de l'intérieur et ne pouvait obtenir aucun avancement dans la hiérarchie des grades initiatiques.

Ce qui précède doit vous faire comprendre, mes FF.·., l'importance capitale d'un Rituel en matière d'Initiation. On ne doit y trouver aucune phrase sans portée, aucun détail sans signification, chaque partie doit concourir à former un tout harmonieux, et, pour y apporter la moindre retouche, il est indispensable de posséder l'initiation intégrale et complète. C'est pour cette raison, que le Grand Collège des Rites s'est trouvé chargé de cette mission ultra délicate. Nous verrons plus loin, comment se sont tirés de cette tâche ardue, les sommités initiatiques de la Maç.·. contemporaine.

Permettez-moi, en attendant, de clore ces considérations générales sur l'Initiation par un rapprochement destiné à établir clairement les rapports qui doivent exister entre l'Initiation occulte et la Franc-Maçonnerie. Vous constaterez que ce sont là deux choses distinctes qu'on a tort de confondre et surtout d'entremêler.

L'Initiation est une école supérieure destinée à former des « Sages », ou ce qui signifie la même chose, des « Mages », c'est-à-dire de ces êtres invraisemblables, ne conservant de l'humanité que l'aspect extérieur, mais dont l'esprit émancipé s'élève jusqu'à ces hauteurs inouïes où l'homme se transfigure en demi-dieu.

La F.·.-M.·., moins ambitieuse dans ses visées,

se contente du rôle d'école secondaire et ne s'adresse aux hommes nés libres et de bonnes mœurs que pour en faire de braves et honnêtes ouvriers, habiles à façonner la pierre et travaillant avec assiduité à la construction du grand Temple du progrès.

Il est enfin, une troisième école, école primaire, s'adressant à tous indistinctement, de préférence à ceux que retient encore la chaîne des préjugés et qui, manquant de force pour chercher par eux-mêmes la vérité, demandent à la recevoir tout élaborée et assaisonnée au goût souvent grossier de leur palais peu délicat. Cette troisième école, mes FF.·., c'est l'Église.

On prétend qu'il fut un temps où ces trois écoles marchaient d'accord, s'appuyant l'une sur l'autre, pour faire l'éducation de l'humanité primitive. C'était, paraît-il, l'âge d'or. La civilisation dont s'enorgueillit notre siècle, aurait pris naissance à cette époque lointaine dont l'ère de la vraie lumière rappelle le souvenir.

On donne à supposer d'après cela que la civilisation actuelle ne se développera dans toute sa perfection que le jour où la baguette d'Hermès viendra s'interposer à nouveau entre les deux serpents qui cherchent à s'entre-dévorer. Cela signifie qu'il appartient à l'Initiation de porter la lumière conciliatrice au milieu de l'obscurité où se combattent avec un zèle aveugle deux grandes institutions se disant l'une et l'autre universelles, possédant chacune un symbolisme merveilleux dont la signification leur échappe, poursuivant enfin le même but, bien que par des voies et des moyens différents. Si elles étaient ce qu'elles doivent être, la Franc-Maçonnerie et l'Église se reconnaîtraient comme frère et sœur, ou mieux encore comme époux et épouse. Leur divorce ne saurait porter de bons fruits, car la Raison sans la Foi est une lumière froide, sans chaleur vivifiante,

qui glace tout enthousiasme généreux par les négations stériles d'un scepticisme impuissant. D'un autre côté, la Foi sans la Raison est un feu qui chauffe et brûle, mais n'éclaire pas, d'où l'entraînement irréfléchi, qui conduit aux excès de la superstition et du fanatisme... Il y a deux écueils qu'il faut savoir éviter, en se maintenant dans cette région moyenne, où le Raisonnement et le Sentiment s'allient harmonieusement pour se soutenir, au lieu de s'exclure réciproquement, de rester étrangers l'un à l'autre comme cela se voit dans les extrêmes, où nous chercherions en vain le Vrai, le Beau et le Bien. C'est pourquoi il convient de se conformer aux lois de l'Initiation qui enseignent que le Progrès véritable doit naître, comme toute chose, du mariage du masculin avec le féminin. Sachez donc mettre fin au scandale en faisant régner à nouveau la paix et la bonne harmonie entre l'élément actif et l'élément passif de l'humanité. Vous verrez que comme dans tout ménage convenable, la femme sera soumise à l'homme dès que celui-ci saura faire de ses droits un usage équitable.

Je m'arrête, mes FF.·., pour ne pas me perdre dans des développements qui m'entraîneraient trop loin. J'en reviens donc aux épreuves du premier grade de la Maç.·. adonhiramite.

La première de ces épreuves se rattache à l'idée que l'Initiation est l'entrée du néophyte dans une vie nouvelle. Un réduit étroit et obscur figurant les entrailles de la terre, la mère commune, reçoit le candidat. Il y trouve des emblèmes funèbres qui l'invitent à rentrer en lui-même par une méditation sérieuse sur la fin nécessaire des choses, la fragilité de la vie humaine et la vanité des ambitions terrestres. Il rédige son testament et se prépare ainsi à renoncer aux illusions trompeuses, aux passions égoïstes et mesquines de la vie profane, pour faire

naitre en lui un homme nouveau digne de la vie supérieure que confère l'Initiation.

Cette première épreuve représente la purification par la *Terre*, le premier des quatre éléments anciens. Les épreuves suivantes se composent de trois voyages pendant lesquels le candidat subit successivement les purifications par l'*Air*, l'*Eau* et le *Feu*.

Je dois placer ici quelques explications au sujet de ces malheureux éléments qui paraissent choquer si fort nos notions scientifiques actuelles.

Faisons justice d'abord d'un malentendu. On aurait tort de croire que les Anciens entendaient par *élément* ce que la chimie moderne désigne sous le nom de *corps simple*. Ce serait se placer à un faux point de vue, car les éléments alchimistes ne sont pas des substances matérielles, attendu que les Anciens proclamaient sous ce rapport l'unité de substance, dont ils déduisaient la possibilité des transmutations métalliques, — unité de substance vers laquelle tend, du reste, la science moderne.

Ne confondons pas non plus le signe allégorique avec ce qu'il représente, et rappellons-nous que les quatre éléments ne sont simplement que *symbolisés* et pas autre chose, par la Terre, l'Air, l'Eau et le Feu. Prendre ce qu'on entend d'ordinaire par ces termes pour ce que sont réellement les quatre éléments des Anciens, c'est raisonner comme les Chinois qui prétendent que les Chrétiens adorent, en fait de dieux, un vieillard, un homme cloué sur une croix et un pigeon; c'est tomber dans un préjugé ridicule et faire preuve d'une vaste et profonde ignorance.

C'est faire injure aussi aux hommes de génie qui se sont occupés à travers les siècles de l'étude méritoire, autant que périlleuse de l'Occultisme. A côté de ces puissants géants, nous ne sommes que

des nains infimes. Où trouverons-nous leur force de pénétration pour percer l'écorce superficielle des choses? Notre science orgueilleuse ne les observe que par leur côté extérieur, phénoménal, tombant sous les sens, et ne veut tenir aucun compte de ce côté caché, interne, ésotérique, qui ne peut être perçu que par l'esprit. — Prisonniers perpétuels du domaine palpable de la Physique, nous devenons incapables d'aller au delà en nous élevant à la hauteur des conceptions abstraites de la Métaphysique. — Ne voyant que le *contenant*, nous croyons avoir tout gagné en niant le *contenu*. A force de tout décomposer par nos procédés analytiques, qui nous portent à étudier séparément chaque chose, abstraction faite de l'ensemble dont elle fait partie, il nous est devenu impossible de ressaisir le lien, qui rattache l'universalité des êtres en une vaste et magnifique synthèse.

Revenons aux quatre éléments, principes constitutifs de tous les êtres. C'est sur leur théorie secrète que reposent les mystères de la Croix philosophique, devenue emblême séditieux pour certains Maçons christianophobes. Ne possédant pas le grade de Ch.: R ✠, et n'en étant encore qu'à la recherche du sens caché des arcanes du modeste grade de Maître dont je suis revêtu, il me serait permis, sans doute, de garder ici un silence aussi prudent qu'énigmatique. Comme c'est cependant là le nœud de la question qui nous occupe, je vais m'efforcer, mes FF.·., de l'éclairer de la faible lumière dont je puis disposer et pour laquelle je réclame toute votre indulgence.

Que peuvent signifier ces quatre éléments figurés par la Terre, l'Air, l'Eau et le Feu? L'ordre même de leur énumération nous montre tout d'abord une double opposition entre la Terre, élément lourd et épais, puis l'Air, élément léger et subtil; ensuite

entre l'Eau, élément humide et froid, puis le Feu, élément sec et chaud. Ce double équilibre des polarités contraires est fort bien représenté par la croix, au centre de laquelle rayonne, en outre, une rose à cinq pétales, symbolisant la fameuse quintessence qui joue un si grand rôle en Occultisme. Cette rose a la même signification que l'Étoile flamboyante, dont le pentagramme figure l'esprit humain, dominant par la volonté les quatre éléments.

Que peut-on voir après cela dans les purifications excessives de la première initiation, sinon les différents degrés de la domination de soi-même ?

Le néophyte doit apprendre ainsi à maîtriser d'abord son corps matériel, représenté par la *Terre*. — Remarquons, à ce sujet, que dans l'antiquité, le postulant à l'initiation devait subir, sans trembler, le contact trois fois répété du tranchant de la faulx d'un spectre qui surgissait brusquement du sol devant lui. Il montrait par là qu'il avait vaincu l'impressionnabilité native, en parvenant à se défendre même d'un simple tressaillement involontaire.

La purification par l'*Air* a trait à cette enveloppe fluidique que les occultistes appellent corps astral et qu'ils désignent comme le siège des instincts et des appétits brutaux.

L'*Eau* représente pour eux la froideur du cœur, source de paresse et d'égoïsme, tandis que le *Feu* indique la violence et l'ardeur des passions.

Je n'entrerai pas, mes FF.·., dans de plus grands développements. Ce qui précède, dois vous faire apprécier la valeur réelle des Rituels maçonniques, dont le symbolisme renferme une signification d'une immense portée philosophique et même scientifique.

Cette signification est si vaste, si profonde, que je me garderai bien, à ce sujet, de toute tentative d'explication complète. Les études que j'ai pu faire sur ces matières n'ont abouti qu'à me convaincre de ma

parfaite ignorance. Tout négatif que paraît ce résultat, je m'en console aisément, en pensant que savoir qu'on ne sait rien, est déjà quelque chose, car il ne manque pas de gens qui sont loin de savoir même cela. J'en trouve une preuve dans l'assurance superbe avec laquelle nos Ill.·. FF.·. porteurs des insignes du 33e degré, se sont permis de tailler en aveugles dans une œuvre qu'ils ont totalement négligé de comprendre.

A quoi s'est borné, en effet, le travail de revision des Rituels entrepris par le Grand Collège des Rites?

La modification essentielle est la suppression des épreuves physiques représentant la quadruple purification par les éléments. On a maintenu cependant le cabinet de réflexions, ainsi que les trois voyages en cherchant à leur faire représenter les trois phases de la vie humaine : enfance, jeunesse et âge mûr. Comme cérémonial, c'est tout aussi ridicule que ce qui existait jusque-là ; mais, en plus, cette innovation n'a pas pour elle l'excuse de l'exigence de la fidélité traditionnelle ; elle fait, en outre, double emploi avec les trois grades : App.·., Comp.·. et Maître, qui représentent déjà les trois phases en question de la vie humaine.

Les autres modifications portent sur des détails. Elles répondent, en général, à des besoins pratiques et peuvent avoir certainement du bon sous ce rapport ; mais, en réalité, elles constituent de véritables contre-sens au point de vue de l'initiation.

Un seul exemple suffira pour vous mettre à même de saisir ma pensée.

D'après les nouveaux Rituels on remet au candidat, avant de l'admettre aux épreuves, une instruction imprimée destinée à lui donner une idée exacte de la F.·.-M.·. et contenant à cet effet des extraits appropriés de la Constitution et des Règlements généraux de l'Ordre.

Rien de mieux, comme vous voyez, au point de vue pratique ; mais, vous objectera l'Initié, qui tient avant tout à l'exactitude de la concordance symbolique, où voyez-vous la Nature fournir à l'homme une instruction analogue avant de l'admettre aux épreuves de l'initiation de la vie terrestre ? Ce qui existe en petit doit être l'image de ce qui existe en grand. Ce qui est en haut est comme ce qui est en bas. C'est là un axiome fondamental des lois de l'analogie universelle, des principes fondamentaux auxquels l'Initiation ne peut pas se permettre de déroger sans renoncer par ce fait à sa propre raison d'être.

Je crois inutile, mes FF.·., d'insister davantage. Vous devez comprendre maintenant que vos prétentions à l'Initiation vous imposent des règles que vous n'avez aucun souci de suivre. Loin de vous en faire un reproche, je ne puis que vous engager, au contraire, à rompre totalement ces liens qui vous rattachent à un ordre d'idées que vous répudiez absolument. Les tendances des Maçons actuels sont incompatibles avec l'Initiation, laquelle repose tout entière sur le Symbolisme, dont elle est l'esprit, et qui n'est lui-même que le corps, la forme tangible que revêt à nos yeux l'idée initiatrice.

Or, le Symbolisme vous offusque, il vous gêne, vous embarrasse, et, n'osant le supprimer d'un coup, vous avez entrepris de le démolir pierre par pierre. Car il ne faut pas vous le dissimuler, en Maçonnerie tout se tient : un seul pilier retiré de l'édifice entraîne fatalement l'éboulement de l'ensemble.

Cette vérité, méconnue par les Membres du Grand Collège des Rites, leur fut cependant signalée à propos de la formule du G.·.-A.·. de l'U.·. (1), dont la suppression constitua la première atteinte à l'intégrité du Symbolisme maçonnique. L'avertissement

(1) Grand Architecte de l'Univers.

modeste que contenait à ce sujet le rapport de la R.·. L.·. La Bienfaisance châlonnaise, sur la revision des Cahiers des grades symboliques, rencontra l'approbation de Maçons éminents et instruits, parmi lesquels je ne veux citer que le F.·. Hubert, 33e, rédacteur de *la Chaîne d'Union*(1); le F.·. Décembre-Alonnier, 33e, membre du G.·. Collège des Rites, le F.·. Léchaut, également 33e et bien connu par ses remarquables Trav.·. Maç.·.. Mais loin de tenir compte d'un avis ainsi appuyé, la majorité du G.·. Collège des Rites a cru devoir se permettre une nouvelle et plus profonde mutilation du temple symbolique, lequel devient cette fois absolument intenable. En effaçant de son fronton la formule dédicatoire, on avait déjà fait perdre à ce temple sa destination primitive ; mais l'édifice restait du moins debout. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'élimination des quatre éléments du premier grade rend inintelligible l'Étoile Flamboyante du deuxième. Et comme le troisième grade n'est que la synthèse des deux premiers, la Maîtrise se trouve transformée du coup en un affreux galimatias dont les esprits les plus naïfs et les moins exigeants ne tarderont pas eux-mêmes d'être rebutés.

Quant au grade de R.·. ✠, qui repose tout entier sur la connaissance des éléments occultes des anciens, il est non seulement sapé dans sa base, mais détruit dans son essence même.

Voilà, mes FF.·., le beau résultat que l'on obtient lorsqu'on a l'imprudence d'entreprendre des remaniements dans la construction d'un édifice sans posséder ne fût-ce que les notions les plus élémentaires, de l'art architectural. La publication des nouveaux Rituels du G.·.·O.·. de F.·. enlève à notre institution tout le prestige dont l'entourait son titre d'héritière des célèbres Mystères de l'Antiquité.

(1) Journal maçonnique aujourd'hui disparu.

Rien ne pouvait donner une preuve plus éclatante de l'impuissance où se trouve la Maç.·. française actuelle pour s'élever à la hauteur philosophique des fondateurs de l'Ordre. Il était permis de supposer jusqu'ici que cette ignorance déplorable, qui fait la honte des Maçons modernes, se trouvait circonscrite uniquement aux grades les plus inférieurs et que les hauts grades restaient détenteurs de quelques lueurs au moins de science.

Cette dernière illusion, hélas! il faut se résoudre a la perdre, car voici que les plus hauts dignitaires de la hiérarchie maçonnique se chargent de proclamer eux-mêmes la nullité complète de leur instruction initiatique en élaborant un travail qui est en son genre une véritable monstruosité.

Et si pareille obscurité règne au sommet de l'édifice, que devra-t-on penser de la base et des ténèbres qui l'entourent? Vraiment, mes FF.·., on se demande comment dans de telles conditions on ose encore parler de lumière! L'ignorante ineptie de certains Maçons est de plus aggravée par l'étalage d'une vanité aussi naïve que sotte.

Après avoir transformé en une niaiserie plate et insignifiante un chef-d'œuvre qui dépassait les bornes étroites de leur compréhension, ne vont-ils pas afficher l'insolente prétention de donner l'exemple à ceux qui n'osent trancher avec la même effronterie des questions dont ils pressentent l'importance ; ne se proclament-ils pas les apôtres du Progrès!

Étrange progrès! Il est vrai qu'ils reconnaissent eux-mêmes dans ces nouveaux Rituels que « le progrès est lent et que l'évolution humaine est complexe » ; très complexe, en effet.

Veuillez excuser, mes FF.·., la franchise brutale de mon langage. Ma critique est amère ; mais elle ne doit pas vous offenser. En cherchant à vous montrer dans la F.·.-M.·. un côté qui vous était peu

connu, mon intention était avant tout de vous donner d'utiles conseils, qu'il vous sera facile de mettre en pratique pour le plus grand profit d'une institution à laquelle j'ai voué le plus profond attachement. Les rapports qui existent entre l'Initiation adonhiramite et les sciences occultes, ont dû vous faire comprendre tout ce qu'il y a de faux et d'équivoque dans la situation actuelle de la Franc-Maçonnerie française.

C'est cette situation si peu claire, si peu franche qui a fait sentir à tous la nécessité d'une série de réformes et en particulier celle de la Revision des Rituels.

Cette revision était urgente ; mais le Grand Collège des Rites ne s'est pas montré à la hauteur de sa tâche. Que devait-il faire en effet? De deux choses l'une : ou se poser au point de vue de l'Initiation et se constituer dans ce cas le défenseur, le gardien fidèle de la tradition symbolique ; ou revenir à la Maçonnerie pure et entreprendre dans ce cas une revision profonde de nos Rituels en en retranchant tout ce qui ne se rapporte pas à l'art de bâtir.

En dehors de ces deux solutions qui sont nettes et catégoriques on ne pouvait tomber que dans des compromis dans le genre de celui que constituent les nouveaux Rituels dont je me suis attaché à vous démontrer la valeur négative.

Il nous reste donc en réalité à nous prononcer pour l'une des deux solutions que je viens de vous proposer.

La première me paraît inacceptable pour la simple raison que l'Initiation est au-dessus des forces des Maçons modernes qui sont absolument dépourvus de l'envergure d'esprit nécessaire pour l'étude de questions aussi ardues que celles de l'Occultisme.

Quant à la seconde solution, c'est vraiment la seule qui me semble possible. Revenir à la Maçonnerie

pure, dégagée de tout mysticisme cabalistique et ramenée à sa claire et limpide simplicité.

La Maçonnerie française ne peut continuer à pratiquer un symbolisme qu'elle ne comprend pas. L'esprit de logique est par trop le propre de notre nation pour que des Maçons français puissent persister par pure routine à se mettre en contradiction flagrante avec eux-mêmes. Tant que la liberté de la parole ne trouvait que dans les Loges maçonniques un refuge suprême contre l'espionnage ombrageux d'un pouvoir despotique, le symbolisme avait une raison d'être; c'était un manteau, un masque derrière lequel s'abritaient avec succès des conspirateurs politiques qui trouvaient fort avantageux de déjouer la surveillance de la police au moyen de quelques cérémonies bizarres dont la signification emblématique était bien le dernier de leurs soucis.

Aujourd'hui les choses ont changé : nous jouissons dans toute sa plénitude de la liberté de la parole. Nos allures mystérieuses ne paraissent donc plus excusables aux yeux du public, qui poursuit de ses railleries les simagrées auxquelles nous nous livrons. Et en cela les Maçons n'ont nul droit de se plaindre, car s'il est au monde un spectacle risible, c'est bien celui qui nous montre des hommes sérieux se livrant avec une gravité comique à des momeries baroques, qui rappellent à leur insu des idées diamétralement opposées à celles qu'ils professent.

Souverainement ridicules devant l'appréciation profane, les Maçons actuels font plus triste figure encore, devant le jugement éclairé du véritable Initié.

Ah ! s'ils s'étaient contentés de gémir selon l'en seignement de leur troisième grade, en cherchant la parole perdue et en gardant intact le dépôt de la tradition sacrée, pour la transmettre pure, bien qu'incomprise, aux générations futures! Au moins

auraient-ils droit dans ce cas, à la reconnaissance que mérite tout service utile rendu à la cause de l'humanité. On les eût peut-être irrévéremment comparés à l'âne portant un trésor sans en connaître le prix; mais au fond on leur aurait su gré du soin qu'ils auraient pris en perpétuant religieusement parmi eux des usages anciens, et leur respect pour un monument précieux d'archéologie philosophique, leur eût concilié de légitimes et profondes sympathies.

Mais la crainte, sans doute, de se voir assimiler à cet humble, mais honnête baudet, a poussé les Maçons d'aujourd'hui dans une voie bien différente. Ils ont préféré trahir leur mission et piller le trésor confié par la sagesse des âges à leurs soins peu scrupuleux. Une rage de vandalisme aveugle les pousse à saccager et à détruire ce que leur ineptie ne parvient pas à comprendre. Aussi qu'ont-ils fait de l'Initiation, cette suprême lumière brillante et pure, si ce n'est qu'un vain prétexte à cordons ridiculement chamarrés et à titres grotesquement pompeux?

Il faut que vous le sachiez, mes FF.·., vous n'avez aucun droit de prétendre à la qualité d'Initiés. Ne vous occupez pas de ce qui est en dehors de votre compétence. *Ne, sutor, supra crepidam.* Rendez à César ce qui est à César, et aux vrais Initiés ce Symbolisme, dont l'ampleur magistrale sied si mal à votre taille mesquine. Apprenez que désormais le bien d'autrui ne peut que vous porter malheur, comme l'Arche d'Alliance du peuple israélite aux profanes Philistins.

Je viens de mettre en avant, mes FF.·., des arguments inattendus en faveur d'une cause que d'autres soutiennent en se basant sur des considérations d'un ordre diamétralement opposé.

Ce n'est pas parce que je trouve le symbolisme ridicule et absurde que je réclame, sinon sa sup-

pression, du moins sa simplification rationnelle. Non, je ne partage pas l'opinion de ceux qui représentent le symbolisme comme le vestige d'une époque de superstitieuse ignorance et le déclarent, comme tel, indigne des Maçons modernes. Je vois, au contraire, sous les dehors étranges du symbolisme, tant de science, de sagesse et de beauté, que je conçois l'incapacité de la Maçonnerie actuelle pour s'élever à pareille hauteur. Les Maçons, qui se croient supérieurs au symbolisme, lui sont en réalité tellement inférieurs qu'ils n'ont même pas conscience de leur humiliante situation que fait mieux ressortir encore l'orgueilleuse arrogance dont ils se targuent.

Quoi qu'il en soit, chacun sait que la Maçonnerie française traverse une crise. Elle se dépouille d'une enveloppe ancienne, et cherche à revêtir une forme nouvelle. Les Maçons se divisent en deux camps, selon les sympathies qui les attirent, soit vers le passé, soit vers l'avenir. Quant au présent, ils le subissent comme un état transitoire, mais nul ne voudrait s'y maintenir.

Tout, dans l'Ordre maçonnique, tend donc vers une disjonction qui pourrait bien aboutir à une dissolution définitive, si les Maçons ne savent prendre une détermination énergique, pour recomposer solidement sur de nouvelles bases, ce qui est autrement menacé d'une décomposition complète. Rien, dans ces conditions, ne peut être aussi funeste que de continuels atermoiements qui alanguissent les forces des meilleures volontés.

Ne craignez donc pas, mes FF.·., de brusquer la solution, et puisque vous avez la prétention de marcher en avant, faites-le sans hésiter.

N'attendez pas, en restant sur place, que vous soyez écrasés et ensevelis sous les décombres de l'édifice que vous avez ébranlé. Et puisque vous ne voulez pas le rétablir sur ses anciennes bases, hâtez-

vous d'en sortir, pour vous construire une nouvelle demeure sur d'autres plans et avec d'autres matériaux.

Que risquez-vous en entrant dans cette voie? La Maçonnerie du G.·. O.·. de F.·. n'est-elle pas déjà mise au ban de la Maçonnerie universelle?

Ayez donc le courage de vos opinions, acceptez franchement la situation qui vous est ainsi faite, et profitez de la latitude qui vous est laissée, pour vous organiser selon vos véritables besoins.

Relisez le discours de clôture du dernier Convent. Le F.·. Doumer y trace magistralement le programme que s'impose notre Institution à l'heure actuelle. Vous verrez qu'il n'y est pas question de symbolisme, lequel devient gênant et encombrant dès qu'il ne s'agit plus de se livrer à des études occultes, mais d'entreprendre, au contraire, l'examen des réformes politiques et sociales bonnes à introduire dans nos institutions profanes. Ces dernières études sont certainement davantage dans vos goûts et s'accordent mieux avec vos aptitudes; je ne puis donc que vous encourager à vous y livrer avec ardeur, en laissant à d'autres les recherches cabalistiques et les travaux théurgiques dont vos Rituels renferment le mystérieux enseignement.

A défaut d'Initiés vous serez alors des Maçons, et ceux qui flétrissaient de leur mépris les Initiés apocryphes seront les premiers à respecter et à saluer de leurs encouragements des Maçons authentiques, simples et modestes, mais vrais ouvriers du progrès.

Pour clore, mes FF.·., je propose à la R.·. L.·. Les Amis triomphants :

1° De continuer ses travaux selon les anciens rituels, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par une œuvre sérieusement en rapport avec les besoins de la Maç.·. actuelle;

2° D'informer officiellement le Conseil de l'Ordre

de la décision prise, par une pl.·. (1) dont j'aurai dans ce cas la faveur de soumettre la rédaction à votre approbation ;

3° D'adopter comme sujet d'études les questions purement maçonniques, et de s'occuper spécialement de l'élaboration d'un projet de réorganisation générale du G.·. O.·. de F.·., en vue de la réalisation du programme tracé à la Maçonnerie française par le F.·. Doumer dans le discours de clôture du Convent de 5887.

La conclusion du discours du F.·. Doumer était celle-ci :

Le progrès des sociétés qui ont de brusques mouvements en avant suivis d'arrêts et de retours en arrière, n'est pas le fait de la nature, mais le produit de l'égoïsme des classes, de l'aveuglement et de la sottise des hommes. (*Marques d'assentiment.*)

Le F.·. Doumer voulait dire sans doute que les « arrêts » et les « retours en arrière » dans le progrès des sociétés étaient le « produit de l'égoïsme des classes », etc.

Faut-il s'étonner que jusqu'alors rien ou peu de chose ait été tenté pour créer une science sociale? De quelle utilité pouvait-elle être? A quoi auraient servi des lois sociales dans une monarchie?

Le principe d'autorité est la règle; il répond à tout; il suffit à tout. La force oblige les hommes à obéir, à se conduire suivant la volonté plus ou moins capricieuse d'un maître et de ses conseillers. L'intérêt du monarque et de la dynastie, des courtisans qui gravitent dans son orbite, voilà le seul guide du gouvernement.

---

(1) « Planche », lettre.

Ce n'est que lorsque la liberté est rendue aux peuples de se gouverner au mieux de leurs intérêts que les lois sociales sont utiles à connaître, que les hommes sont sollicités de les rechercher.

Une société est un système de forces à mettre en équilibre et dont le gouvernement est le point de concours.

La mécanique enseigne qu'il y a deux méthodes pour les équilibres : ou que les forces soient telles et disposées de telle manière qu'elles se fassent d'elles-mêmes équilibre, ou que le point de concours soit fixé.

Le gouvernement, basé sur le principe d'autorité (émané d'un droit plus ou moins divin), obtient l'équi libre par le second procédé. C'est la force armée au service du monarque qui fixe le point de concours des forces sociales.

Sous un gouvernement républicain, où la liberté remplace l'autorité, c'est d'elles-mêmes que ces forces doivent s'équilibrer. La sociologie sera la science de cet équilibre (1).

Ce sera, par conséquent, la science de l'harmonie et de la justice.

Vous aurez bien mérité du pays en contribuant à lui donner naissance.

Le F.·. Paul Doumer proposait donc, en 1887, aux Maçons, d'édifier le monument de la science sociologique de demain. Ce conseil si excellent n'a pas été suivi et nous le regrettons tous, en France.

Les critiques du F.·. Wirth, que l'on vient

(1) Il ne faut pas s'étonner de voir si souvent répété, en ce discours, le mot « équilibre », le F.·. Paul Doumer étant, comme on le sait, un des « équilibristes » les plus distingués de notre pays.

de lire étaient absolument fondées. Les événements l'ont démontré. La Maçonnerie française ne peut plus être philosophique ni véritablement initiatique parce qu'elle est arrivée à un stade où, devant consacrer toute sa puissance à l'action politique directe, elle a besoin du concours de gens qui ne sont aucunement préparés à recevoir un enseignement philosophique quelconque. Les impulsifs qu'elle reçoit dans ses Loges sont tous grossièrement matérialistes; aussi le Grand Collège des Rites a-t-il proscrit de ses Rituels tout ce qui peut élever les âmes vers l'Idéal. Il a versé dans ces auges vides l'absinthe égalitaire des manuels d'enseignement civique et, là encore, il a donné une preuve nouvelle de la sagesse qui dirigea trop souvent, en son œuvre destructive, l'Ordre maçonnique.

Ouvrez d'autres rituels : ceux du F.·. Blatin, Président du Grand Collège des Rites. Si vous avez le courage méritoire de lire ces petits livres écrits pour célébrer le baptême maçonnique et le mariage ou pour commémorer les morts, vous ne tirerez de cette lecture qu'une impression de tristesse amère et presque de désespoir. On penserait volontiers que l'auteur de ces rituels a pour but d'enlever aux hommes tout enthousiasme, toute joie et toute bonté.

Blatin, parlant comme orateur du Convent de 1883, faisait entrevoir à ses auditeurs la possibilité, pour la minorité maçonnique, de devenir la majorité de la Nation, et il s'écriait :

« Ce jour-là, MM.·. FF.·., notre œuvre aura « véritablement accompli ses destinées. Dans « ces édifices élevés de toutes parts, depuis des « siècles, aux superstitions religieuses et aux « suprématies sacerdotales, nous serons peut-« être appelés, à notre tour, à prêcher nos « doctrines et, au lieu des psalmodies cléricales « qui y résonnent encore, ce seront les « maillets, les batteries et les acclamations de « notre Ordre qui en feront retentir les larges « voûtes et les vastes piliers. »

Si ce rêve se réalise un jour, — et je m'obstine à ne point le croire, — c'est qu'il n'y aura plus de Français. Il est impossible que des hommes dignes de ce nom puissent adopter, comme religion, les doctrines de la Franc-Maçonnerie. Celle-ci est absolument impuissante à remplacer l'Église qu'elle veut détruire. Non seulement il lui manque l'autorité de la Tradition, mais elle ne peut donner aux âmes toujours inquiètes des hommes qu'une apparence d'idéal ; elle ne peut que faire retentir à leurs oreilles, avides de vérité, un Verbe menteur que jamais l'Esprit ne vivifiera.

Même si le catholicisme n'était pas la

Vérité, la seule Vérité, la véritable Vérité, cela importerait peu à la plupart des Français. Il a été, pendant 1500 ans, le plus puissant ressort de l'âme nationale et cela nous suffit pour l'admirer et pour l'aimer.

J'écris ceci dans une chambre de campagne où moururent une petite fille très aimée puis un vieillard de quatre-vingt-deux ans. Tous deux, au moment de partir, ont reçu l'onction, désirée par eux, du prêtre. Et combien d'autres, avant eux, de la même chair et du même sang que moi, trouvèrent dans la croyance catholique le soleil de leur vie, et pour lesquels, à cause de leur Foi, la mort fut une aurore ! Et sur ces routes du Limousin où je suis, — au centre de la Patrie, — pendant tant de siècles, les bûcherons des forêts silencieuses, les laboureurs perdus dans les vallées, les jeunes filles, les aïeules, les enfants, s'acheminèrent, le 25 décembre, vers l'humble église de leur village afin d'y recueillir en leur âme, comme dans un vase précieux, d'immortelles espérances de rénovation et de salut. Le catholicisme fut l'âme et le ciment de la Patrie, et c'est pour cela qu'il est très cher même à ceux qui, atteints de l'impuissance de croire, sont restés Français.

Les doctrines propagées par l'Ordre maçonnique, depuis un siècle et demi, n'ont pas eu

seulement des conséquences néfastes au point de vue politique. Elles en ont eu de bien plus désastreuses sur quelques consciences.

Au nom d'une prétendue science dont les théories d'hier sont détruites par les découvertes d'aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie veut arracher l'homme à son passé, à ses traditions héréditaires. Elle veut en faire une sorte de chemineau de la morale, quêtant ici et là, au hasard de la route, la nourriture de son esprit et de son cœur. Elle tente de lui enlever même la notion de la Patrie, l'instinct de la race. Elle rêve d'émasculer les générations nouvelles en leur laissant ignorer les principes supérieurs qui doivent déterminer nos actions, c'est-à-dire les mobiles surnaturels de notre vie.

Le matérialisme, poison des consciences, et l'alcoolisme, poison des corps, sont de puissants agents de la décadence française. La propagation systématique de l'un et de l'autre est une des innombrables manifestations de l'œuvre qui s'accomplit parmi nous. Si tous les Français devenaient, un jour, la proie de ces deux fléaux, peut-être, alors, se réuniraient-ils dans leurs Églises abandonnées du prêtre, pour écouter la parole maçonnique. Mais le rêve de Blatin ne se réalisera pas : il existe, en ce pays, des énergies puissantes et

cachées contre lesquelles rien ne prévaudra quand l'heure marquée sera venue.

En réalité, si les doctrines maçonniques peuvent suffire aux ignorants et aux défrancisés des Loges, elles sont impuissantes à étendre, au dehors, leur influence. Jamais elles ne conquerront les consciences, parce qu'elles ont et auront toujours contre elles ce que l'on n'arrivera jamais à pervertir : l'âme et le cœur de toutes les Françaises, de toutes les mères d'aujourd'hui et de demain.

La Franc-Maçonnerie n'est pas une puissance morale.

Nous avons ensemble soulevé le masque de philosophie dont elle couvre une de ses multiples faces, et nous n'avons trouvé, derrière, qu'un de ces visages immondes qu'on voit dans les musées de tératologie et qui appartiennent à des monstres enfants dont jamais les yeux ne s'ouvrirent à la divine lumière du soleil.

La Franc-Maçonnerie n'a, pour philosophie, que des doctrines de dégénérescence et de mort.

Obéissant aveuglément au mot d'ordre venu de l'étranger, elle ne doit point hausser son ambition jusqu'à vouloir diriger intellectuellement ce pays. Elle en est incapable.

Elle doit se borner à jouer un rôle purement politique, jusqu'au jour où la Nation, redevenue consciente de ses destinées, la détruira.

La Politique Maçonnique

> « La Franc-Maçonnerie s'interdit tous
> « débats sur les actes de l'autorité ci-
> « vile et toute intervention dans les
> « luttes des partis politiques. »
> (*Article 15 de la Constitution du Grand-Orient de France*).

Nul ne conteste, aujourd'hui, que la Franc-Maçonnerie ne soit une association exclusivement politique.

Avant d'indiquer, au moyen de documents qu'on lira plus loin, de quelle nature, toute particulière, est sa politique, il me semble indispensable de rappeler d'une manière succincte, ce qu'est le régime sous lequel nous vivons et dont la France meurt.

Le pouvoir, dans la République actuelle, est détenu par une majorité parlementaire qui ne représente pas la majorité de la nation. Cela, il faut le redire incessamment.

Une loi votée par les députés du Bloc exprime l'opinion des trois cinquièmes de la Chambre, mais non des trois cinquièmes du pays.

Tout d'abord, les députés d'opposition ne sont pas élus par les deux cinquièmes, mais presque par la moitié des votants puisque l'écart du nombre des voix obtenues réciproquement par le parti libéral et par le parti jacobin est relativement minime. C'est seulement grâce à des tripotages électoraux, à l'habile maniement des urnes et des bulletins de vote que cette très faible majorité existe et se transforme, à la Chambre, en faveur du Bloc, en une forte majorité de 90 voix.

Il faut ajouter, aux électeurs de l'opposition, une partie des citoyens qui ne possèdent pas de mandants, et ceux-là sont très nombreux puisque, dans presque toutes les circonscriptions, près de la moitié des électeurs n'ont pas de représentants à la Chambre. Un calcul très simple permet de se rendre compte que, parmi eux, il y a encore une majorité en faveur de l'opposition.

De plus, on peut dire, sans trop s'avancer, que les abstentionnistes ne sont ni des socialistes-collectivistes, ni des partisans de M. Combes, mais bien des citoyens que le régime parlementaire a écœurés à un tel point qu'ils estiment tout effort inutile. Ceux-là, s'ils étaient obligés de voter, donneraient certainement leur voix à des libéraux.

On peut conclure de ce qui précède que le

régime actuel est celui de l'oppression de la majorité par la minorité. Cela est un fait dont aucun sophisme ne saurait diminuer la réalité.

* * *

Les destinées du pays sont entre les mains du Parlement et surtout de la Chambre. Or, cette assemblée devient de plus en plus, le rendez-vous de tous les fruits secs, de tous les aventuriers, de tous les parasites du pays. Le traitement annuel des députés n'est pas assez élevé pour tenter les appétits, mais il existe pour les politiciens d'autres sources de bénéfices que les scandales de ces trente dernières années ont révélées; et, en admettant même qu'un député ne vende pas ses votes, ne mette pas sa conscience aux enchères, ou ne soit pas un agent de la Sûreté générale, il a au moins la certitude de pouvoir obtenir, la législature terminée, une lucrative sinécure.

Ces avantages provoquent l'accroissement du nombre des candidats à la députation. « Parmi les éléments représentatifs du parti socialiste, » disait en un Congrès un homme dont le témoignage ne saurait être suspecté, M. Briand, « il y a les citoyens qui sont élus « et ceux qui n'ont pas encore réussi à l'être, « mais espèrent l'être un jour. » Cette brutale constatation résume à merveille non seulement le programme collectiviste mais celui de tous

les « militants » de gauche et d'extrême-gauche.

Un candidat, s'il veut se réserver des chances d'être élu, doit être totalement dépourvu de convictions sincères ou dénué de personnalité. Jadis, lorsqu'un citoyen pensait pouvoir rendre au Parlement des services à ses compatriotes, il développait devant eux son programme et leur disait : « Voilà ce que je pense et qui je « suis. Si vous êtes d'accord avec moi, nommez-« moi votre représentant. » Aujourd'hui, au contraire, le candidat est tenu de défendre, non pas son programme, — car il n'en doit pas avoir, — mais le programme de son Comité, c'est-à-dire de ceux qui, dans sa circonscription sont les *leaders* de la foule électorale. Il ne saurait subsister, dans ces conditions, chez le député, la moindre indépendance ni la moindre dignité. C'est pour cela que le niveau intellectuel de la Chambre s'est considérablement abaissé et qu'on n'y assiste plus guère à ces grands débats de doctrine qui honorent une Nation.

Dès leur élection, les députés se trouvent soudain réduits à jouer le rôle de domestiques de leurs électeurs, de commissionnaires et de dénonciateurs. Ils interviennent pour obtenir une exemption de période militaire ou la grâce d'un braconnier radical, pour la remise d'une

amende infligée à un débitant d'alcool, pour protéger les bouilleurs de crû, etc. Pris tout entier par cette besogne, ils ne paraissent presque pas à la Chambre où ils votent... par procuration. Je crois intéressant de citer à ce sujet, un article de M. Théobald Lanquine, paru en octobre 1902, dans la *Revue du XXe siècle*, que patronnèrent Delpech, Desmons et Lafferre :

Il est une corruption dont on ne parle point et qui me semble d'une grande importance. Elle ne prend plus naissance dans le cabinet de quelques financiers de haut vol; ses sources se forment dans le corps électoral tout entier. N'entendons-nous pas dire en maintes circonstances que M. .Un Tel, député de X***, « s'occupe bien » des intérêts de son arrondissement ? Croyez-vous donc que ce jugement porte sur les questions générales qui intéressent de préférence la partie du département représentée par M. Un Tel? Cela est très secondaire. Il ne s'agit que des intérêts particuliers de chacun des électeurs de la circonscription. M. Un Tel répond aux lettres et aux sollicitations ; il se dérange, il fait des démarches, il ne se dérobe jamais aux rendez-vous qu'on lui demande : c'est un bon député. Mais, direz-vous, cet élu dévoué dispose-t-il ensuite du temps nécessaire au travail des commissions ? — peut-il participer valablement à l'élaboration et à l'examen des lois réformatrices dont a besoin l'organisme général du pays? A-t-il même le loisir de se documenter, de déposer des rapports étudiés et nourris sur certaines questions urgentes ? L'évidence répond à ma place. Au reste les éternels mécontents, auxquels viendront s'ajouter ceux qui ne furent point gratifiés des fa-

veurs souhaitées, ne manqueront pas de reprocher avec véhémence à cet excellent député de X*** son inaction et ses absences dont ils se firent cependant les premiers auteurs.

Ce genre de corruption qui sévit avec intensité sur toute la France, cette altération quotidienne des fonctions parlementaires méritent une sévère critique. Le rôle que jouent, en effet, la plupart de nos représentants se rapproche sensiblement de celni que remplit un courtier commercial. On pourrait croire que j'exagère; il n'en est rien. Voici, parmi les renseignements que j'ai recueillis auprès de quelques amis du Parlement, les exemples qui m'ont paru les plus typiques.

Un député du Nord-Ouest reçut un jour dans son volumineux courrier, une lettre d'un électeur le priant d'aller quérir un parapluie dans un magasin désigné. Suivaient les détails nécessaires : prix approximatif, nature de l'étoffe, forme du manche, etc., et les instructions pour que le précieux objet fût envoyé au plus tôt.

Dans le même ordre d'idées un de nos aimables députés parisiens fut chargé de faire des emplettes au Bon Marché — je précise — pour le compte d'une dame très influente de son quartier, en villégiature à ce moment au bord d'une plage bretonne.

Le télégramme est quelquefois usité dans les cas pressants : tel celui qu'envoya dans son style plutôt laconique un habitant du Centre à son député, le priant d'aller retenir deux chambres dans un hôtel meublé pour l'heure à laquelle il arriverait le lendemain.

Citerai-je encore la missive d'un bon paysan du Midi invitant son « cher député » à se rendre dans un délai très bref à La Villette pour y encaisser le prix d'un porc vendu quelques jours auparavant?

Il serait facile de multiplier de semblables exemples. Depuis la dernière législature seulement, un volume n'y suffirait pas.

Nombreuses sont les lettres sollicitant un emploi quelconque, surtout au retour du régiment. En pareil cas le soldat écrit avant de quitter la caserne; il énumère avec force détails ses états de service et se reconnaît généralement apte à remplir... n'importe quelles fonctions; il se garde bien de désigner d'une manière exacte celle qui lui conviendrait le mieux. « Monsieur le député » se chargera de cette besogne.

D'autres réclament avec insistance une place dont l'attribution ne peut être déterminée en aucune façon par les influences parlementaires. Ils le savent parfois, mais « ils comptent toujours sur leur cher député » pour l'obtention de ce poste. « N'écrivez pas, dérangez-vous, osent-ils dire, voyez vous-même le Ministre; il ne vous refusera certainement pas cette faveur. » Un excellent électeur limousin ne demanda-t-il pas au représentant de sa circonscription de lui faire octroyer un secrétariat d'ambassade! Il fournissait à l'appui de sa requête, quelques spécimens calligraphiques et une copie de son certificat d'études primaires! Sur la réponse que le député lui fit à ce sujet, il répartit avec la même candeur qu'il croyait obtenir un poste analogue à celui de secrétaire de mairie.

Au début et dans le courant de la législature, les suppliques sont conçues en des termes à peu près convenables; mais, dès que les mandats approchent de leur terme, le ton s'élève, devient impératif. Le député est pour ainsi dire, mis en demeure de donner satisfaction, sinon de nouveaux mécontents iront grossir les voix de ses adversaires. Il n'est même pas rare que le malheureux élu reçoive à ce moment des appels directs à sa bourse : « Envoyez-moi, je vous

prie, deux cents francs *par retour du courrier*; en cas de refus, je me verrai dans l'obligation de recourir à l'amabilité de M. X***, votre concurrent... » (*sic*). Ce dernier billet se passe de commentaires. Il clôturera la série des exemples que je tenais à citer.

A titre documentaire, il me semble également utile de mentionner entre plusieurs, les chiffres suivants : la moyenne des sollicitations de toute nature reçues par M. Léon Bourgeois, notre sympatique président de la Chambre, s'élève à 60 par jour, du propre aveu qu'il fit à l'un de nos « patrons «. Notre vénérable ami, M. Frédéric Desmons, vice-président du Sénat, fit enregistrer, à la fin de juillet dernier, le nombre de requêtes qui lui étaient parvenues, depuis le commencement de l'année 1902. Il obtint le respectable chiffre de 4.380 ! Le courrier de beaucoup de nos parlementaires n'atteint pas évidemment cette proportion ; néanmoins on peut considérer que « ceux qui s'occupent de leur département » perdent au moins la moitié du temps dont ils disposent en démarches le plus souvent infructueuses par avance, en correspondance variée, en audiences régulières, etc. Ajoutez à cela les frais inévitables de véhicules et d'affranchissement postal qui viennent grever lourdement le budget du député ou du sénateur sans fortune et vous aurez la mesure des exigences du corps électoral.

Comment vouloir, dans ces conditions, que le mandat de nos élus soit exercé dans sa plénitude? Nous n'hésitons jamais à l'entraver et nous nous plaignons amèrement des lenteurs que met à se mouvoir le grand rouage des réformes. Il faut donc, à notre tour, faire le *mea culpa* d'usage.

Nous ne sommes point, je le sais bien, la cause unique de cette inaction et je m'en voudrais de fournir un pareil argument aux avocats du parlementarisme

impuissant et stationnaire. Mais cette corruption, cette déformation du *métier* d'élu par le peuple lui-même valait mieux qu'une rapide mention.

L'un des secrets de l'influence maçonnique réside justement dans l'impossibilité où sont les députés de remplir leurs devoirs parlementaires, car ils sont très heureux de trouver dans les Loges, leur besogne toute faite.

* * *

Les ministres détiennent le gouvernement, mais de quelle manière nous gouvernent-ils?

Leur principale préoccupation est de défendre leurs portefeuilles, et ce souci constant leur laisse à peine le loisir de vaquer aux besognes journalières de leurs départements. Ils doivent, s'ils veulent rester au pouvoir, contenter à tout prix la majorité qui les fait vivre, et vous entendez bien que celle-ci ne réclame pas d'eux, avant tout, la réalisation des réformes que le pays attend depuis trente années, mais des places, des faveurs, pour ses clients, ses parents et ses amis.

Les Français ont, de plus en plus, une tendance à devenir budgétivores, à vivre, sur un rond de cuir, d'une vie médiocre et facile que ne troublent pas les responsabilités ou les initiatives à prendre et qui assure le pain de la vieillesse. Aussi ceux qui désirent des postes administratifs pour eux ou leur progéniture

font-ils de la politique et sont-ils tous membres des comités électoraux. Ce sont les exigences de ces gens que les députés de la majorité doivent satisfaire sous peine de mort politique. Chaque parlementaire entraîne ainsi dans son sillage une bande de mendiants tendant avec avidité la main à la sportule promise.

De son côté, le gouvernement dispose de toutes les places dans l'administration, des concessions de mines, de chemins de fer, de l'adjudication des fournitures de l'État, des entreprises de travaux publics, des subventions à l'industrie privée ; il peut favoriser tel citoyen bien pensant lors de la répartition des secours en cas d'épidémie du bétail ou de catastrophe ; il lui est loisible de contribuer, avec les deniers de l'État, à favoriser telle commune fidèle, par la construction de mairies, d'écoles, de ponts, de routes, etc. Le gouvernement a même, depuis Combes, plus de facilités encore pour satisfaire les clients de sa majorité, car si une place convoitée est occupée, on peut, grâce à la délation, révoquer ou déplacer immédiatement son titulaire.

Il résulte de ce court exposé que la fausse majorité grâce à laquelle se soutient aujourd'hui un ministère n'est pas un groupe uni pour la défense d'un programme politique, mais une coalition d'appétits et de convoitises,

un syndicat d'exploitation de la richesse nationale, syndicat qui tend à former une aristocratie nouvelle, composée de mandarins et d'hommes qui, grâce aux faveurs gouvernementales (concessions aux colonies, entreprises de travaux publics, communications de renseignements diplomatiques secrets en vue de spéculations financières, etc.), érigent, aux dépens de la collectivité, l'édifice de leur fortune.

* * *

Il existe, dans ce régime, d'autres vices que l'on peut signaler. Au moment des élections, grâce au concours des préfets et sous-préfets, on change, au profit du gouvernement, le résultat des élections ; on subventionne les candidats qui, par des promesses formelles de fidélité, ont aliéné, pour l'avenir, leur liberté d'action. On dispose, d'ailleurs, pour cela, d'autres capitaux que de ceux des fonds secrets. En 1902, tels banquiers juifs et tel commerçant qu'illustra la vente à crédit ont versé à M. Waldeck-Rousseau des sommes énormes pour les élections. Un ministère n'est-il pas lié vis-à-vis de ces donateurs ? Par quelles complaisances secrètes leur témoigne-t-il sa reconnaissance?

* * *

Tel est, succinctement, le régime que la France subit. On reconnaîtra qu'un tel état de choses est contraire non seulement aux prin-

cipes républicains, mais à toute doctrine de gouvernement et à la raison même.

Cependant, la Franc-Maçonnerie aggrave encore, par son intervention dans les affaires du pays, les défauts monstrueux de notre système parlementaire. Son influence sur le gouvernement et dans les Chambres est énorme au point de vue politique.

La Franc-Maçonnerie n'est, cependant, revêtue, par la nation, d'aucun mandat. Elle constitue une Société secrète et, par conséquent, interdite, agissant exclusivement à son profit, et comme elle compte au Parlement une majorité d'affiliés (1) et d'amis, il en résulte que la politique actuelle n'est pas française, ou républicaine à proprement parler, mais maçonnique, c'est-à-dire — il faut le répéter — évoluant vers un but caché que tout nous révèle comme devant être contraire aux intérêts et aux traditions de la patrie.

L'influence de la Maçonnerie sur le gouvernement est d'autant plus dangereuse que le caractère de l'État moderne est la toute-puissance, car toutes les entraves que l'État féodal, par exemple, avait dû subir sont supprimées pour lui. Le souverain moderne, ou autrement dit l'être impersonnel qu'est l'État, ne voit au-

(1) En France, il y a un député pour 131 Maçons et un député pour 17,241 électeurs non initiés.

jourd'hui nulle volonté gêner la sienne ; il dispose de tout et peut tout, grâce à la centralisation administrative et à la corruption. C'est dire que notre démocratie s'achemine de plus en plus vers la tyrannie et non, comme le croient les simplistes, vers la Liberté.

Si l'État tout-puissant est dominé, guidé par la Franc-Maçonnerie, il est donc juste de dire que nous vivons sous le régime de la tyrannie maçonnique. C'est ce qu'il importerait d'apprendre, avant tout, aux électeurs. La démonstration de cette vérité est des plus faciles.

Mais, dira-t-on peut-être, les Francs-Maçons prétendent ne pas faire de politique. A cela, je répondrai par le témoignage de tous ceux qui ont sérieusement étudié les faits et gestes de la Secte depuis un siècle et demi, et je ferai mieux, je prouverai le contraire à mon tour. Qu'on lise avec soin les documents absolument inédits qui suivent. Je les ai choisis datant de douze années, afin de démontrer que la Franc-Maçonnerie n'est pas *exclusivement* politique depuis hier seulement, depuis qu'elle espionna les officiers et rédigea des fiches. Malgré leur ancienneté relative, ces documents sont des plus intéressants, parce que la plupart des fonctionnaires et des hommes politiques auxquels il y est fait allusion jouent encore un rôle dans l'administration ou au Parlement.

En lisant ces pages secrètes, vous pénétrerez dans l'intimité du Conseil de l'Ordre, au cœur de la Maçonnerie, et vous la jugerez. Derrière la trame de ces mots, vous verrez le véritable visage de la Veuve se dessiner tel que nous le dépeignirent ceux qui, depuis tant d'années déjà, le devinèrent, en leur claire raison de Français que la fidélité à l'esprit de la race rendit devins.

Vous apprendrez enfin, par ces textes, des choses qui furent alléguées, mais ne furent point prouvées.

En voici quelques-unes, au hasard :

— Plaintes contre les fonctionnaires que la Secte n'a pas suffisamment disciplinés ;

— Dénonciations perpétuelles ;

— Un préfet, rempli d'un saint respect pour la Franc-Maçonnerie, ne prend aucune décision sans consulter le Vénérable de son chef-lieu qui a la direction politique de sa conscience ;

— La Loge impose son autorité au parti républicain de la région ;

— L'influence de la Maçonnerie est grande, mais elle reste occulte. Néanmoins, elle dispose d'une puissance considérable en vue des élections ;

— Les Loges sont fondées dans un but politique ;

— Quand on fonde une Loge, on se préoccupe, avant tout, de la situation politique de la région où elle doit s'établir;

— La Maçonnerie cherche à recruter les maires, les conseillers généraux, les conseillers municipaux, afin d'avoir une influence dans toutes les communes;

— Pour... éviter des indiscrétions, les Vénérables initient à leurs Loges des employés des Postes;

— Quand on désire quelque chose, on se fait Franc-Maçon;

— On crée des journaux pour soutenir les candidatures maçonniques;

— On soutient de toutes ses forces les candidats Maçons;

— L'un de ces candidats, — actuellement sénateur, — le F.·. Borne, semble évoluer vers le cléricalisme pour ne pas s'aliéner les voix réactionnaires, mais on excuse son attitude, parce qu'elle peut n'être qu'une manœuvre du moment;

— Il faut que la Maçonnerie conduise, accapare le mouvement socialiste.

Il y a quelques revers à la médaille, mais si peu :

— On doit propager les idées de la Maçonnerie, mais sans donner, à cette propagande,

d'étiquette maçonnique, qui « produirait le plus fâcheux effet ».

— On constate, à Grenoble, un ralentissement dans le recrutement à la suite de la campagne entreprise par Mgr Fava.

Vous lirez ici d'autres choses encore qui vous intéresseront. Vous entendrez le Conseil de l'Ordre parler; vous le verrez agir et nulle des phrases que je reproduis ne sera inutile pour votre édification. Il est nécessaire que tous les patriotes se forment, — avant que viennent les révélations qui seront faites plus tard, — une opinion aussi exacte que possible sur la Franc-Maçonnerie, Société *exclusivement politique.*

Voici d'abord deux documents préalables qui ont, par eux-mêmes, une signification entière et comme synthétique.

Le premier est une partie de l'ordre du jour de la séance du Conseil de l'Ordre du 6 juin 1898 :

QUESTIONS DIVERSES

1° Etc.;

7° L.·. *Les Amis des Hautes-Alpes*, O.·. de Gap. — Proposition relative à l'établissement d'une brochure sur la concurrence que font les Congrégations à l'Industrie;

8° *Loges réunies* de Marseille. — Demande d'intervention relative à l'invalidation des candidatures cléricales et réactionnaires;

9° L.·. *La Sincère Union*, O.·. d'Avignon. — Vœux tendant à favoriser le mouvement révolutionnaire à Milan et à l'établissement d'une souscription en faveur des victimes de l'émeute;

10° L.·. *La Sincère Union*, O.·. d'Avignon. — Prie le Grand Orient d'envoyer aux insurgés cubains l'expression des sympathies de la Maçonnerie française.

PROPAGANDE

1°...

2° L.·. *Travail et Perfection*, O.·. d'Angers. — Demande l'appui financier du Grand-Orient pour payer des affiches apposées en réponse aux injures du baron Le Guay.

AFFAIRES DIVERSES

1°...

2° Lettre du F.·. Fontainas relative à la question de l'antisémitisme dans la Maçonnerie.

Ces quelques lignes nous montrent la Franc-Maçonnerie sous son aspect de secte internationale et judaïsante, toujours prête à tendre la main à ceux qui fomentent, dans un pays quelconque, la Révolution.

Le second document est un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Ordre du 17 décembre 1900 :

.·. Le *Président* donne lecture de la correspondance suivante :

1°...

2° La L.·. *Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis*, O.·. de Paris, transmet au Conseil deux vœux relatifs :

1° A l'application de l'article 43 du Concordat;

2° A l'abolition des associations religieuses et à la confiscation de leurs biens au profit d'une caisse de retraites;

3° La L.·. *La Solidarité Fraternelle*, O.·. d'Agen, transmet au Conseil des vœux relatifs à l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les casernes, à l'abolition des honneurs rendus aux manifestations extérieures du culte. Elle prie d'inviter le ministre de la Guerre à autoriser les militaires à faire partie de la *Ligue de l'Enseignement* et à provoquer la revision du décret du 4 messidor, an XII.

Le F.·. *Fontainas* communique au Conseil :

1° Une pl.·. de la L.·. *Thémis*, O.·. de Caen, qui soumet au Conseil une question relative à l'interprétation de la loi du 5 avril 1884.

— Le Conseil décide de répondre à cet at.·. que l'article 70 de cette loi est absolument formel et précis. Le budget des fabriques devant être soumis à l'examen des conseils municipaux, il est bien évident que ceux-ci, pour procéder à cet examen, doivent posséder les pièces comptables justificatives;

2° Une pl.·. de la L.·. *L'Humanité*, O.·. de Nevers, qui soumet au Conseil un jugement rendu par le tribunal de Nevers contre le F.·. Brouillet, maire de Dornes, relativement à la laïcisation faite par ce F.·. de l'hospice et des écoles de sa commune.

— Le F.·. *Fontainas* dit que ce jugement *paraît* être en contradiction formelle avec la loi et les principes fondamentaux de la République.

— Le Conseil décide que le F.·. Massé sera spécialement chargé d'en entretenir M. le ministre de la Justice, afin que celui-ci puisse attirer l'attention du Procureur général sur les conclusions à prendre lorsque l'appel en viendra à la Cour de Bourges. — En outre, le Conseil charge le F.·. Bonnet d'inspecter la Loge de Nevers lors de son passage dans cette ville.

La Franc-Maçonnerie ne se montre pas seulement, ici, d'un anticléricalisme actif, — ce qui ne saurait étonner personne, — mais elle se révèle comme influençant la justice française par l'intermédiaire de ses conseillers. On ne devra pas s'étonnner, après cela, de certains dénis de justice.

Les procès-verbaux suivants sont plus instructifs encore :

Séance du mercredi 29 mars 1893.

Présidence du F.·. Paul Viguier, président.

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

Sont présents : les FF.·. Paul Viguier, président; Blatin, Sincholle, vice-présidents; Ed. Lepelletier, Albert Pétrot, secrétaires; Arbola, Bergère, Billaud, Carrère, Croissant, Delpech, Dequaire, Doinel, Dumeste, Duputel, Foussier, Gérard, Lagrange, Moulnier, Nicolas, Pasquier, Rollet, Roques, Schwander, Schwérer.

Sont excusés : les FF.·. Desmons, Dutreix, Doumer, Fabre, Fontainas, Lafargue, Rodanet.

Le F.·. Léon Gouverneur esquisse les travaux.

Le F.·. *Fernand Maurice*, à titre consultatif, fait connaître qu'il vient d'apprendre que l'évêque de Bayonne a lancé un mandement des plus violents contre les francs-maçons, les dénonçant à la vindicte publique, à tel point que les officiers de la L.·. sont obligés de se faire adresser leur correspondance à des endroits désignés.

Le F.·. *Nicolas* est d'avis qu'on envoie, dans ces conditions, un conférencier qui puisse démontrer, dans une réunion publique, l'inanité des menaces épiscopales. Il propose d'envoyer le F.·. Dequaire à Bayonne.

Le F.·. *Billaud* se demande sous quels auspices le F.·. Dequaire pourrait faire une conférence publique, si les francs-maç.·. de Bayonne sont obligés de se cacher. Il s'étonne que ceux qui ne veulent pas combattre acceptent des offices ; quand on n'a pas le courage de son opinion, on n'a qu'à se retirer ; partout, les Maçons sont l'objet d'attaques aussi violentes qu'injustes, et cependant tous ne songent pas à se dérober devant le danger.

Le F.·. *Viguier* en revient à sa proposition d'envoyer les FF.·. Roques et Bergère, qui profiteront de leur voyage pour se renseigner auprès du F.·. David sur les faits qui viennent d'être signalés par le F.·. Fernand Maurice.

Le F.·. *Sincholle* donne lecture de son rapport sur les travaux de la Commission de propagande et d'action ; il commence par l'exposé pour ainsi dire historique et puis il énumère, après les vœux et propositions que la Commission de propagande a vu émettre, les travaux en quelque sorte matériels de la propagande.

. . . .

Le F.·. *Sincholle* ajoute que le Conseil a pensé qu'il était préférable d'attendre la réunion du Petit Convent pour prendre les décisions nécessaires, alors que tous les membres du Conseil auront apporté leur contingent de renseignements utiles.

Le F.·. *Viguier* annonce qu'il va donner successivement la parole à chacun des membres présents pour exposer la situation et le sentiment général de sa région, puis exprimer son opinion personnelle sur les résolutions à prendre.

Les FF.·. donnent les renseignements suivants sur la situation respective de leur région :

. . . .

Le F.·. *Dequaire* donne les renseignements sui-

vants sur les divers OO.·. (1) qu'il a visités

Au Puy d'abord, malgré les tentatives de quelques FF.·. écossais pour amener les Maç.·. de cet O.·. à réveiller la L.·. sous les auspices du Suprême Conseil et bien que le F.·. Dupuy, ministre, estimât qu'il convenait d'attendre que les élections législatives fussent terminées, le F.·. Dequaire a obtenu une décision ferme pour que la L.·. se fondât de suite, sous les auspices du G.·. O.·. de France.

A Roanne, où l'on se heurte à la résistance passive de quelques anciens maçons et du député actuel de la circonscription, le F.·. Audiffred, la L.·. est virtuellement fondée. Le F.·. Dequaire a fait souscrire aux adhérents une somme de 1.600 francs pour l'installation matérielle, et verser d'avance deux trimestres de cotisation; il s'est fait inscrire lui-même comme membre cotisant. On n'attend plus que la locataire actuelle de l'ancien local maç.·. ait évacué l'immeuble. Il y a à Roanne un sous-préfet, le F.·. Joly (2), un excellent Maçon sur le concours duquel on peut compter. On peut également compter sur le dévouement du F.·. Forest, ancien huissier, qui peut servir de correspondant au G.·. O.·.

A Montpellier, la L.·. écossaise de cet O.·. a décidé de passer au G.·. O.·. de France; c'est une acquisition qu'on peut considérer comme certaine. L'orateur signale l'importance de cette acquisition.

A Perpignan, la situation est plus délicate : rien encore ne se dessine dans cet O.·.

A Bourges, le F.·. Dequaire a signalé le F.·. Jean, professeur à Vierzon, qui peut aider à la création d'une L.·. ; — le F.·. Pasquier signale la présence, à Bourges, du F.·. Causse, ancien premier Surveillant de la Loge d'Avignon, économe au Lycée.

---

(1) O.·. signifie *Orient*, c'est-à-dire *Ville*, OO.·., *Villes*.

(2) Est ou fut récemment préfet du Puy-de-Dôme.

A Lyon, le F.·. Dequaire signale qu'il a mis la main sur un journal appelé *l'Écho du Rhône*, qui tire actuellement à 22.000 exemplaires et qui servira à la diffusion des idées maç.·., qui soutiendra les candidatures des Francs-Maçons. Ce journal a déjà commencé une campagne très ardente dans l'Ardèche, en faveur du F.·. Dindeau, ancien sous-préfet de Largentière, victime de rancunes politiques. A ce journal, les rédacteurs, les administrateurs politiques sont tous Francs-Maç.·.; les vendeurs même sont choisis sur la désignatien des LL.·. de la région. Seul le propriétaire du journal, M. Papleux, n'appartient pas à la Franc-Maç.·.; mais il va être présenté incessamment à l'initiation, dans une L.·. de Lyon.

Le F.·. *Viguier* appelle l'attention du Conseil sur l'organisation de la campagne maç.·. préparée par le F.·. Dequaire dans la région du Rhône et qui peut servir d'indications précieuses pour les LL.·.

Le F.·. *Dequaire* ajoute, en conclusion, qu'il observe depuis quelque temps un changement complet dans l'attitude des fonctionnaires à l'égard de la Franc-Maç.·.. Ceux mêmes qui étaient hostiles, depuis les incidents Cavaignac, viennent aux conférences publiques faites par les Francs-Maç.·. ou s'y font représenter. C'est le moment, si l'on veut déployer quelque vigueur, de ressaisir une forte influence sur le personnel des fonctionnaires.

Le F.·. *Viguier* a pensé, depuis longtemps, que c'était le grand ressort qu'il fallait mettre en mouvement. Il a résolu d'agir auprès des ministres Francs-Maç.·. : il a vu, notamment, les FF.·. Bourgeois et Dupuy; il leur a demandé de lui donner des indications sur les fonctionnaires des ministères Francs-Maç.·. qui, comme Francs-Maç.·., pouvaient être appelés, à un moment donné, à rendre des services à l'Ordre. Il les a convaincus de la nécessité d'agir

auprès des autres ministres et d'amener le gouvernement à comprendre qu'il n'a pour véritables amis et défenseurs que les Francs-Maç∴, et pour pires ennemis que les cléricaux et les prétendus ralliés. La lutte est déjà difficile quand elle se poursuit avec le concours de fonctionnaires républicains; comment arrivera-t-on à sauvegarder la République, avec des fonctionnaires hostiles à l'action de la Franc-Maç∴ ? Un changement est à espérer; les renseignements du F∴ Dequaire confirment que cette espérance commence à se réaliser.

Le F∴ *Nicolas*. — Dans les Bouches-du-Rhône, le parti républicain a une situation exceptionnelle; mais la Franc-Maçonnerie doit faire plus que ce qu'elle a fait jusqu'ici, pour affirmer son existence. A Marseille, il y a beaucoup de jeunes Maç∴ qui désirent se montrer et aller de l'avant; on y trouve des foyers ardents pour la propagation des idées maç∴.

A Aix, où le F∴ Dequaire a relevé le drapeau maç∴, la L∴ nouvelle a pris en peu de temps un essor considérable; elle a obtenu des résultats très sérieux. Contrairement à ce qui existe à Marseille, on ne rencontre dans la L∴ d'Aix que des fonctionnaires qui ne craignent point de s'affirmer francs-maçons. A Arles et à Tarascon, où il n'existe pas de LL∴, on trouve quelques Maçons singulièrement apathiques, à qui des rivalités politiques font souhaiter qu'il ne se crée pas de foyer maç∴.

Le F∴ Nicolas demande s'il ne conviendrait point qu'à défaut des députés actuels qui ne viennent pas à la Franc-Maç∴, celle-ci soutînt les Francs-Maçons qui voudraient poser leur candidature aux élections prochaines. A Grasse, il est possible de réveiller l'ancienne Loge; le F∴ Nicolas, si le Conseil le veut, se chargerait volontiers de tenter l'entreprise.

A Marseille, où il y a beaucoup à faire, le F.·. Nicolas demande qu'on délègue un conférencier pour secouer les indifférences que lui ne peut galvaniser, pour cette raison que nul n'est prophète en son pays.

Le F.·. *Dequaire* allait omettre de signaler la conduite du F.·. Pourquery de Boisserin, dont le dévouement et le désintéressement sont admirables; il demande que le Conseil vote des félicitations à ce F.·. pour le zèle avec lequel il se met à la disposition des Loges et des Francs-Maçons. Il rappelle qu'il a défendu la L.·. de Madagascar contre le vicaire apostolique de ce pays, que lui-même a été défendu récemment à Lyon par le F.·. Pourquery.

Le F.·. *Billaud* signale également que le F.·. Pourquery est venu le défendre, à Moulins, contre les attaques des cléricaux, et qu'il doit d'avoir gagné son procès à la belle plaidoirie du F.·. Pourquery qui a, en pleine audience, affirmé sa foi maç.·. Cette déclaration a produit une excellente impression dans l'opinion publique.

Des applaudissements soulignent ces paroles et, par acclamation, le Conseil vote des félicitations au F.·. Pourquery de Boisserin.

Le F.·. *Schwérer* explique que, dans sa région, les récentes publications de la *Lanterne* ont produit un malaise général dans les LL.·. et causé chez les maçons une profonde stupeur. Les Francs-Maç.·., à Grenoble, sont au mieux avec les autorités profanes qui leur sont favorables; parmi les Francs-Maç.·., on trouve les FF.·. Rey, sénateur; Saint-Romme, Lombard et Durand-Savoyat, députés; dans le public, on est moins bien disposé qu'autrefois à l'égard des Francs-Maç.·., qui sont l'objet d'une persécution occulte de tous les instants. C'est l'évêque Fava qui est l'âme du mouvement anti-maçonnique. Le F.·. Schwérer a constaté un ralentissement dans

le recrutement maç.·., il estime qu'il faut user le moins possible des circulaires, et qu'il vaut mieux que les instructions maç.·. se propagent de vive voix. La situation politique est difficile à déterminer. Dans l'Isère, il faut laisser de côté les nuances politiques et ne se préoccuper de voter que pour des anticléricaux. On demande que le Conseil obtienne du gouvernement qu'il n'écarte pas les Francs-Maçons.

A la suite de la circulaire Monteil, le F.·. Schwérer a écrit aux LL.·. de sa région pour leur signaler que le Conseil de l'Ordre n'avait point donné son approbation à cette circulaire. Il a reçu de ses FF.·. mission de réclamer des mesures coercitives contre les Francs-Maçons qui se servent de la presse prof.·. pour divulguer les choses de la Maç.·.

Le F.·. *Lagrange* rend compte que la Franc-Maçonnerie a une influence heureuse et efficace dans la région lyonnaise ; la sélection se fait dans le recrutement maçonnique. Les dernières attaques de la réaction contre la République n'ont pas eu d'écho. L'histoire du Panama n'a eu aucune action à cause, justement, d'Andrieux. Il y a, à Lyon, deux camps bien tranchés : le camp des réactionnaires, qui est la forteresse du jésuitisme; l'autre camp est religieusement républicain. La plupart des anarchistes en vue sortent des Cercles catholiques, principalement de ceux de Lyon. Il y a cependant, dans la contrée, un élément de division : la rivalité de deux journaux républicains, *le Lyon* et *le Progrès*, qui se croient obligés, par haine l'un de l'autre, de soutenir dans toutes les élections le candidat opposé à celui que soutient l'autre journal. C'est de cette rivalité que partent les divisions qui pourraient devenir dangereuses partout ailleurs, mais qui jusqu'à présent n'ont produit aucun mal ; car quelles que soient les rivalités, c'est toujours un républicain qui passera.

Le F.·. *Dequaire*, au nom du F.·. *Rollet*, fournit les renseignements suivants :

L'arrondissement de Gex n'a pas de Loge, mais il compte un certain nombre de Maçons qui sont rattachés à la Loge de Genève et qui ont une certaine influence sur le pays. La Loge de Saint-Sorlin, transférée à Ambérieu, aura une action plus efficace, elle pourra rallier les élements épars de la Loge de Belley. A Saint-Claude, où des difficultés sont survenues, le Conseil a désigné des délégués pour juger la situation. Il y a à Saint-Claude un élément très avancé mais trop restreint pour s'imposer et qui cependant voudrait faire prévaloir ses idées.

Les pouvoirs publics dans l'Ain manifestent un retour vers la Franc-Maçonnerie. Les députés Francs-Maçons se rapprochent des Loges. Le F.·. Rollet est satisfait de la situation.

A Lons-le-Saulnier il existe une bonne Loge qui impose son autorite au parti républicain.

A Pontarlier la situation est excellente.

A la Motte-Bouchot existe une petite Loge très active qui contrebalance l'action du Creusot.

Le F.·. *Duputel.* — A Yvetot il n'y a pas de Loge et il n'est pas possible d'en créer une ; forcément un député réactionnaire passera.

Au Havre, la situation est bonne, les trois Loges de cet O.·. entretiennent d'excellentes relations favorables à une entente commune.

A Fécamp, les republicains luttent énergiquement ; un candidat républicain vient d'être élu au Conseil général avec 1,000 voix de majorité.

A Neufchâtel, c'est l'élément modéré qui domine, il y a à Forges-les-Eaux, une Loge qui travaille fort activement.

A Dieppe, il est prudent de ne pas aller trop vite.

A Rouen, on est modéré, mais la situation est bonne.

A Elbeuf, la situation est bonne, l'élément socialiste modéré domine, il y a à faire dans cet arrondissement qui va être scindé en deux circonscriptions électorales.

Dans l'Eure, l'opinion est plus avancée et très anticléricale, la représentation est républicaine.

Le F.·. *Carrère* expose qu'à Bordeaux, on peut concevoir de grandes espérances, on peut compter sur les Loges qui travaillent énergiquement. Il y aura une lutte terrible à soutenir contre les ralliés. Les Maçons bordelais voudraient reporter à la Chambre le F.·. Fernand Faure ; malheureusement son départ de Bordeaux a refroidi les dispositions de certains républicains à son égard.

A Ribérac, les Maçons tiennent le haut du pavé, ils ont fait passer à la mairie un F.·.-M.·..

A Bergerac, la situation est assez bonne au point de vue républicain, le F.·. Corbière, sous-préfet, aurait l'intention de poser sa candidature à Agen.

Le F.·. *Delpech*, dit que dans l'Ariège l'action maçonnique est peu développée.

A Saint-Girons, par suite de la division des républicains on ne peut arriver à réveiller l'ancienne Loge.

A Foix, le personnel enseignant est réfractaire aux idées maç.·..

A Pamiers, centre républicain important, la Loge écossaise est venue au G.·. O.·., mais son recrutement est difficile malgré l'esprit républicain du pays ; cela tient à la méfiance de certains républicains envers la Franc-Maç.·., à une étroitesse d'esprit. On y rencontre des républicains bigots. Le député républicain actuel est hostile à la Franc-Maçonnerie. Le F.·. Delpech, pense qu'il serait utile, dans l'ignorance où on est à Pamiers de ce qu'est la Maç.·., qu'un membre du Conseil y fût envoyé pour faire une conférence publique sur l'action, le but, le caractère et les principes maç.·..

Le F.·. *Schwander* dit que, dans le Doubs, la situation est excellente. La Franc-Maçonnerie est maîtresse de la situation. Les fonctionnaires, même ceux qui ne sont pas Maçons, soit par sympathie, soit par crainte, facilitent l'action maçonnique. Dans deux cantons cléricaux, les élections se font toujours pour ou contre les Francs-Maçons et ceux-ci ont toujours remporté la victoire.

A Montbéliard, il y a un point noir en perspective dont il s'est entretenu avec le F.·. Viette, ministre. Le F.·. Borne, Vén.·., qui est candidat au Sénat semble évoluer un peu vers le cléricalisme, pour ne pas s'aliéner les voix réactionnaires. Ce n'est peut-être qu'une manœuvre du moment.

A Belfort, la Loge va mal, les officiers de la Loge ne viennent pas aux tenues; l'ancien Vén.·., le F.·. Uriault, avait un jour envoyé dans une serviette non fermée, par une bonne, avec d'autres documents maç.·., les mots de semestre tout ouverts.

Le Conseil décide de faire inspecter la Loge de Belfort par le F.·. Schwander.

Le F.·. *Schwander* continue. — Dans la Haute-Saône, les Maçons ont peu d'influence, faute de zèle peut-être. Au point de vue de la propagande, la Loge de Montbéliard regrette que la Maçonnerie n'ait pas de quoi faire vivre un mauvais journal. Il a reçu de cet At.·. mandat de faire appuyer la *Vraie République* (1).

La question sociale est peu avancée. Les patrons sont plus socialistes que leurs ouvriers qu'ils ont admis à la participation aux bénéfices. Jamais il n'y a de grèves dans le pays, aucunes difficultés au sujet du travail et du salaire. Des brochures socialistes peu avancées seraient utiles dans la région. Il n'y a

(1) Journal fondé par M. Fernand Maurice, membre du Conseil de l'Ordre, et qui n'eut qu'une existence éphémère.

pas de ralliés, on ne rencontre que des hypocrites en petit nombre. Jamais de chômage, les patrons emploient toujours leur personnel. Panama n'a été considéré dans le pays que comme une nouvelle manœuvre réactionnaire dirigée contre la République.

Le F.·. *Pasquier*. — Dans le département de Vaucluse, la majorité est radicale, il y a trois députés Francs-Maçons, le quatrième va se faire recevoir. Les conseillers généraux sont républicains, mais le préfet Gaston Carle laisse à désirer. Depuis qu'il est à Avignon, les fonctionnaires Francs-Maçons ont donné leur démission de leurs Loges.

Le F.·. *Viguier* est surpris de l'attitude de ce préfet qui n'est peut-être retenu que par un reste d'hostilité antérieure ; car depuis il a annoncé l'intention d'entrer dans nos rangs. Il y a là une situation à faire définir.

Le F.·. *Pasquier* répond que le 9 avril, le préfet aura une occasion de montrer ses sentiments en venant assister à la conférence que le F.·. Dequaire doit faire au théâtre.

Une Loge a été créée à Miramas, une autre est en voie de formation à Château-Renaud, où il y a un noyau suffisant de Maçons.

A Orange, la Loge est sur le point de se réveiller.

Au Pertuis, la Loge écossaise a fait des ouvertures pour passer au Grand Orient.

A Pont-Saint-Esprit et à Carpentras il y a deux Loges qui auraient besoin d'être nouées, le F.·. Pasquier demande à y être envoye.

Le Conseil donne mission au F.·. Pasquier d'inspecter ces deux At.·. et de réveiller le zèle des Maçons de ces OO.·..

Le F.·. *Pasquier* continue. — On se montre maintenant beaucoup plus rigoureux dans le recrutement, cependant il est prospère. Comme moyen de propagande, la Maç.·. de la région, cherche à avoir les

maires, les conseillers municipaux, les conseillers généraux, afin d'avoir une influence dans toutes les communes. Pour éviter les indiscrétions le F.·. Pasquier a initié à sa Loge deux employés des postes.

Le F.·. *Moulnier* expose que, dans la Dordogne, l'esprit est le même qu'à Bordeaux, les Maçons sont tout dévoués au Grand Orient ; ils ont défendu la République à leurs dépens, ils sont disciplinés, la représentation est républicaine, les fonctionnaires sont républicains, il y a toute sécurité.

Dans la Corrèze, on rencontre à Tulle un esprit plus avancé qu'à Brive. A Tulle quelques malentendus se sont produits entre le préfet Roger et les Maçons. L'intervention d'un conférencier envoyé par le Conseil aplanirait ces difficultés.

A Brive l'esprit est plus calme, le préfet Roger, qui est Maç.·. rend, chaque fois qu'il le peut, service à nos FF.·., il est en excellentes relations avec le Vén.·. de la L.·. de Brive.

Dans la Haute-Vienne, les Francs-Maçons sont un peu plus nerveux, ils auraient désiré, à côté du Conseil de l'Ordre, un pouvoir plus politique, plus électoral.

Dans la Creuse, on cherche à créer une L.·. à Guéret, et il y aurait intérêt à réussir, les éléments y sont nombreux et excellents ; le F.·. Bernard, secrétaire-général de la Préfecture prêtera son concours. Il a été aussi question de réveiller la Loge de la Souterraine, mais il serait dangereux de vouloir créer deux Ateliers à la fois. Il y a plus d'intérêt à avoir une Loge à Guéret et il conviendrait de ne pas entraver cette fondation par une création prématurée à la Souterraine. Le F.·. Moulnier est partisan des conférences qui donneraient d'excellents résultats. Il désire savoir ce qui se passera à Paris.

Le F.·. *Viguier* dit qu'on ne peut établir un parallèle entre Paris et les départements. Les membres

du Conseil des départements ont toute facilité de passer en revue leurs régions où il y des délimitations maçonniques bien déterminées ; à Paris il n'existe pas de circonscriptions maç.·.. On ne peut être fixé d'une façon bien exacte, étant donnée l'agglomération de la population, et la présence de toutes les conspirations réactionnaires et cléricales qui ont leurs foyers dans Paris même. La Franc-Maçonnerie à Paris sert de moyen d'attaque contre les Francs-Maçons candidats, mais n'exerce pas d'action directe pour les soutenir.

Le F.·. *Bergère* expose que dans sa région l'action maç.·. n'est pas brillante. Toutefois il signale qu'à Nîmes, dont on a omis de parler tout à l'heure, il y a une Loge qui a une grande action.

A Montpellier, la Loge écossaise de cet Orient, va venir au Grand Orient, ce sera là une excellente acquisition, cet Atelier est très bien composé. Ce serait chose faite déjà, si on n'avait exagéré à cet At.·. les frais d'impôt et de droits à payer au Grand Orient.

A Bédarieux se trouve une vaillante petite Loge qui a résisté à une chute imminente et qui aujourd'hui est complètement maîtresse de la situation.

A Béziers, la Loge est puissante par ses ressources ; du reste il est à remarquer que même les Loges où existent des ferments de division, résistent toujours lorsqu'elles ont de l'argent en caisse. Le Vén.·., le F.·. Dupré, journaliste, a beaucoup d'action sur le pays.

A Perpignan, l'ancienne Loge très puissante est tombée par suite de divisions entre les opportunistes et les radicaux. Parmi les esprits brouillons, le F.·. Jules Pams, petit homme très ambitieux, a semé la division non seulement dans la Loge, mais au Conseil municipal et au Conseil général ; il veut se présenter à la députation et il est l'objet de sollicitations pressantes de la part du journal *La Croix*, qui

devine le parti qu'on peut tirer d'un tel individu. Il n'est guère possible de songer en ce moment au réveil de cette Loge ; la Loge écossaise a recueilli les épaves de la Loge française et se complaît dans sa dignité inoccupée. Il y règne cet esprit que, dans les Loges du Grand Orient, on n'y fait que de la politique et qu'on y est fort turbulent. Elle a affilié dernièrement le F.·. Bonhoure, préfet, et c'est là une des plus grosses difficultés du réveil de la Loge du Grand Orient.

A Port-Vendres il existe une Loge de la G.·. L.·. Symbolique écossaise.

Dans l'Aude, à Limoux, la Loge a été mise en sommeil par la faute du Vén.·., devenu maire de la ville, qui s'est éloigné de la Franc-Maçonnerie. Nos ennemis sont précisément les anciens Francs-Maçons radiés pour défaut de paiement et qu'on a la faiblesse de considérer comme des FF.·.. Ces anciens FF.·. cherchent à se faire pardonner d'avoir été F.·.-M.·. en s'alliant avec les cléricaux contre les républicains.

A Carcasonne, les Maçons ne voient que par le préfet qui n'est pas Maçon, et qui leur donne son concours. *Quand on désire quelque chose on se fait recevoir Franc-Maçon.*

A Narbonne, le F.·. Ferroul qui reste membre actif, s'en va répétant que la Maç.·. n'a plus sa raison d'être; il compte de nombreux partisans dans la L.·., sur lesquels il exerce une action néfaste. Il fait dans le monde prof.·. un tort considérable à la Franc-Maç.·., en raison de son attitude. Le F.·. Turrel, député opportuniste, reçu App.·., n'est jamais revenu à la Loge. Deux partis divisent la ville de Narbonne, les opportunistes et les socialistes, dont les haines qu'ils nourrissent les uns pour les autres font craindre le succès des prétendus ralliés.

La séance est levée à sept heures.

Séance du jeudi 30 mars 1893.

Présidence du F.·. Paul Viguier, Président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

Sont présents : les FF.·. Viguier, président; Sincholle, vice-président; Edm. Lepelletier, secrétaire; Arbola, Bergère, Billaud, Carrère, Delpech, Dequaire, Doinel, Dumeste, Duputel, Moulnier, Nicolas, Pasquier, Rodanet, Rollet, Roques, Schwander, Schwérer.

Sont excusés : les FF.·. Blatin, Croissant. Desmons, Doumer, Dutreix, Fabre, Fontainas, Foussier, Gérard, Lafargue, Lagrange, Albert Pétrot.

Le F.·. Léon Gouverneur, esquisse les travaux.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars est lu et adopté.

.·. Le Conseil procède à la continuation de l'audition de ses membres sur la situation de leurs régions respectives.

Le F.·. *Billaud.* — A Vichy, ville d'eaux, la Loge n'a pas une grande action, elle compte des FF.·. dévoués, mais peu nombreux, que leurs occupations prof.·. absorbent beaucoup. Les conférences n'y auraient aucun résultat.

A Montluçon, le parti républicain est divisé sur des questions de personnes, il s'est produit des incidents regrettables qui font craindre pour le succès des prochaines élections. Une dislocation est même à redouter pour la Loge où certains FF.·. veulent trop faire prévaloir leurs idées personnelles. L'incident du député Dumas, qui a été ajourné deux fois par la L.·. *La Clémente Amitié*, sur l'opposition de la L.·. de Montluçon, est grave; s'il était reçu ce serait la mise en sommeil de la Loge de Montluçon, et cependant le député Dumas n'est pas un ennemi politique, mais un ennemi personnel.

Les conférences produiraient de bons résultats et

peut-être pourrait-on agir par ce moyen sur le parti ouvrier qui est bien disposé. Le parti socialiste est divisé et compte deux représentants ennemis, Thivrier et Dormoy, ce dernier appuyé par quelques Maçons, les FF.·. Constans, Deslinières, etc...

Il existe aussi un parti modéré qui compte beaucoup de Maçons, de l'opinion desquels il faut tenir compte.

La circulaire de la *Clémente Amitié* (1), a produit

---

(1) La circulaire de la L.·. *La Clémente Amitié*, fut publiée par *la Lanterne*, le 24 février 1893. Elle était ainsi conçue :

La R.·. L.·. La Clémente Amitié

Aux RR.·. LL.·. de la Fédérat.·. du G.·. O.·. de F.·., SS.·. SS.·. SS.·.

TT.·. CC.·. LL.·. SS.·.

En présence des événements qui se déroulent sous nos yeux, de l'indignité où semblent tombés certains républicains, du redoublement d'action des adversaires de la République et des moyens employés contre nous;

Nous avons l'honneur de vous proposer la réunion d'un Convent spécial qui aurait lieu à Paris, au G.·. O.·., le dimanche 2 avril présente année, et qui porterait à son ordre du jour :

Examen de la situation;

Mesures à prendre;

Élaboration du programme électoral commun à toute la Maç.·..

Vous vous feriez représenter par des envoyés ou par des mandataires.

Nous vous prions de nous adresser votre réponse dans le plus bref délai; aussitôt que nous aurons un certain nombre de vos réponses, si elles sont favorables, nous les transmettrons au Conseil de

une fâcheuse impression. La L.·. de Moulins voulait demander la mise en accusation de cet At.·., dont on considérait les agissements comme anti-Maç.·..

Dans l'Allier, on est habitué à la discipline, discipline qui doit être respectée puisque c'est la Maç.·. elle-même qui se l'est donnée, et on n'admet pas que des Loges cherchent à se soustraire à cette discipline et à échapper à l'autorité des pouvoirs établis.

Le F.·. *Viguier* dit que ce sentiment a été celui de beaucoup de membres du Conseil à Paris, mais pour mettre un At.·. en accusation, il faut suivre la procédure établie, et déterminer le délit. La circulaire de la L.·. *La Clémente Amitié* a rencontré à Paris la même réprobation que dans les départements, car à côté des Loges qui ont répondu dans un sens ou dans l'autre, il y a une majorité considérable qui a exprimé son sentiment contraire, en dé cidant de ne pas répondre.

Quelques At.·. isolés ont pu se laisser surprendre à cause de l'équivoque qu'on avait introduite dans la pl.·.. Le Conseil a vu le danger non dans la proposition en elle-même, mais dans la forme où elle était présentée et surtout dans la publication au début, dans un journal prof.·. qui est favorable aux idées anticléricales; d'où les Francs-Maçons pouvaient conclure qu'il y avait accord de tous sur l'utilité du projet. Ce qui a frappé dans le premier moment, c'est le fait de la publication dans *La Lanterne*, journal où le F.·. Monteil est rédacteur et ami du directeur, et ce fait a pu de prime abord, laisser supposer qu'il était l'auteur de ces divulgations. Cette supposition s'est présentée naturellement à la pensée de tous, mais il reste la distance qui sépare une conviction morale d'une preuve matérielle,

---

l'Ordre pour qu'il prenne telles mesures qu'il lui appartiendra.

surtout en présence d'une dénégation survenue postérieurement. Le bureau du Conseil a examiné la question et n'a pas cru le texte de la loi et des rituels assez précis pour être en droit de sévir. Se refusant à intervenir officiellement, il a laissé à des Francs-Maçons de bonne volonté, le soin d'aviser à titre impersonnel pour que les Loges ne se trompassent pas sur une initiative toute particulière. Quand la campagne de presse s'est déchaînée contre la Franc-Maçonnerie, on a aperçu le danger, mais en ouvrant le règlement, le Conseil s'est trouvé désarmé.

Le Président du Conseil qui était sollicité d'appliquer l'article 34 de la Constitution, a fait observer que cet article avait été fait en prévision de l'éventualité où un pouvoir prof.·. réactionnaire viendrait à tracasser les Loges et à vouloir les fermer pour une raison quelconque; le Conseil s'interposerait alors et prendrait l'initiative de la fermeture des Loges visées, afin d'empêcher les pouvoirs profanes d'y toucher. Cet article était donc une mesure de protection de la Franc-Maçonnerie contre les pouvoirs publics, et ne lui paraissait pas applicable en matière de discipline intérieure.

Le F.·. *Monteil* a, quelques jours après, montré lui-même le danger de sa proposition, par l'énoncé de son programme politique ou municipal dont la discussion aurait été, pour l'ensemble des Loges de la Fédération, une cause d'affaiblissement au regard des différents milieux sur lesquels elles sont appelées à agir; d'autre part, des condamnations Maçonniques contre des Francs-Maçons lui semblaient plutôt appelées à faire le jeu des adversaires, à alimenter les polémiques contre l'Ordre et à être exploitées par les Jésuites en quête de scandales. C'est pourquoi il a fait partager à ses collègues l'avis qu'il fallait laisser le bon esprit des Loges

avoir raison, sans bruit, d'un incident qui gagnerait à être oublié.

Il faut pour l'avenir armer le Conseil de l'Ordre contre les éventualités futures du même genre, mais il convient de calculer le moment.

Le Bureau du Conseil n'a pas encore trouvé la disposition législative qui pût le mettre dans les conditions voulues. Si quelque membre du Conseil a un projet le F.·. Viguier le prie de le soumettre à ses collègues.

Le F.·. *Schwérer* fait remarquer que cette question figure à l'ordre du jour, et sera examinée à son temps.

Le F.·. *Rollet* demande s'il y a eu excuse et à quel moment. En tout cas, il y a eu divulgation.

Le F.·. *Viguier* demande qu'on lui cite l'article qui condamne la divulgation en termes explicites.

Le F.·. *Sincholle* demande qu'on réserve cette question.

Le F.·. *Billaud* revient sur la pl.·. de la *Clémente Amitié*, dont l'esprit dissimulé n'a échappé à personne. L'opinion, dans l'Allier, est que *la Lanterne* a profité de cette occasion pour en faire une question de boutique et vendre son papier.

A Moulins, la L.·. *Équerre* est en bonnes mains, son nouveau vén.·. est un jeune avocat très dévoué. Le recrutement est difficile, les indiscrétions de la presse font un tort considérable.

Le F.·. *Arbola.* — A Toulouse, les Loges marchent très bien maçonniquement parlant, mais en politique de grandes divisions existent même parmi les FF.·. et la Maçonnerie n'a pas d'influence politique. Le F.·. Constans a créé à Toulouse une situation difficile, il a trahi tous ses amis et ceux qui l'auraient le plus vivement soutenu dans sa lutte avec les boulangistes.

Soutenu par le F.·. Leygue, que ses ennemis vou-

laient lui opposer, et à qui il avait promis son concours ultérieur, Constans devenu sénateur n'eut plus d'autre souci, malgré les promesses faites, que de susciter au F.·. Leygue, un compétiteur en la personne de M. Rességuier, directeur des mines de Carmaux. On ne fit passer le F.·. Calvinhac au 1er tour, qu'à l'aide d'une fraude électorale, exécutée sur l'ordre de Constans, afin que Calvinhac, fort populaire à Toulouse, pût soutenir la candidature Constans au 2e tour; et lorsque Calvinhac se représenta, les amis de Constans soutinrent un candidat opposé.

Leygue ne paraît pas devoir être entamé, mais si Calvinhac n'arrive pas premier au premier tour, ses amis qui sont très-montés voteront au 2e tour pour le réactionnaire plutôt que pour l'ami de Constans.

A Saint-Gaudens, la situation est la même, Piou a des chances de succès. Le candidat républicain, combattu autrefois par les FF.·. MM.·. ne veut plus s'allier à eux pour les prochaines élections, et comme on a suscité une candidature Cruppi il est à craindre que Piou passera encore plus aisément, parce qu'on n'acceptera pas docilement un candidat étranger.

Le F.·. *Arbola* demande qu'on signale au ministre de l'Instruction publique l'attitude du recteur de l'académie de Toulouse, ancien orateur de la Loge de Bourg, qui persécute les instituteurs Francs-Maçons.

Dans le Tarn-et-Garonne, la Maçonnerie a une certaine influence politique.

Il est question de fonder une loge à Carmaux dans le Tarn.

A Albi et à Gaillac tout va bien.

Le F.·. *Bergère* demande que le F.·. Arbola signale la situation du F.·. Bagné.

Le F.·. *Arbola.* — Bagné est le grand électeur de Constans, il tient un tripot où se taillent des parties

de baccarat, il a jeté le discrédit sur la Franc-Maçonnerie. C'est un homme taré moralement.

Il était difficile de le faire sortir de la Franc-Maçonnerie, mais sa situation est aujourd'hui connue, et peu à peu il disparaîtra fatalement.

A Toulouse, le conseil municipal et le maire sont favorables à la Franc-Maçonnerie. La presse républicaine est également devouée à l'institution.

Le F.·. *Rollet*. — On a parlé tout à l'heure du recteur de l'académie de Toulouse, le F.·. Perrot, ancien orateur de la loge de Bourg, apparenté à une famille haut cotée. Ce F.·. s'est fait initier pour faciliter ses visées ambitieuses.

Depuis qu'il a satisfait son ambition, il a modifié sa façon de voir, il exerce une pression considérable sur les instituteurs de sa région. Ce F.·. a quitté la Franc-Maçonnerie par une fausse porte, il a omis de payer ses cotisations et a remis les actions qu'il possédait de la Loge de Bourg entre des mains profanes. Il espère être nommé recteur de l'Académie de Lyon, où il viendra faire la même besogne dissolvante qu'à Toulouse. S'il vient à Lyon, il y combattra le parti républicain radical du département dans lequel il jettera un trouble considérable. Le F.·. Rollet a mission au nom de la L.·. de Bourg et du corps enseignant, de demander au Conseil de l'Ordre de s'opposer énergiquement à la nomination du F.·. Perrot à Lyon.

Ici j'interromps ce procès-verbal pour dire que, conformément au vœu du F.·. Rollet, M. Perrot ne fut pas nommé à Lyon.

Le F.·. *Moulnier* tient à signaler au F.·. Arbola les assiduités de certains personnages suspects auprès de M. Jaurès, député de Carmaux, qu'il faudrait mettre en garde contre de telles fréquentations.

D'autant plus que M. Jaurès est sur le point de se faire recevoir Franc-Maçon.

Le F.·. *Delpech* signale ce propos tenu par le recteur Perrot à un citoyen qu'il soupçonnait Franc-Maçon et qui lui affirmait qu'il ne l'était pas : « Je vous félicite de ne pas faire partie de cette bande de fumistes. » Il ajoute qu'il y a à Cherbourg un professeur de philosophie, Fonsegrive, protégé de l'inspecteur général Lachelier, un clérical, qui a eu l'audace de combattre dans *la Gazette de France*, l'enseignement laïque. Menacé par le F.·. Bourgeois, ministre, il fut défendu par les inspecteurs géneraux.

Le F.·. *Dumeste.* — Dans les Hautes-Pyrénées qui dépendent aussi de l'académie de Toulouse, il existe un profond découragement. Le préfet n'est pas hoshostile à la Franc-Maçonnerie, mais il est allié à une famille réactionnaire et il manque absolument de caractère. Les cléricaux ont une grande influence sur lui, on a déplacé le sous-préfet d'Argelès, fonctionnaire républicain et énergique qui gênait la réaction, de même le secrétaire général de la Préfecture. Tout ce qui gène les cléricaux est écarte. A Bagnères, le F.·. Francière, sous-préfet, avait fait d'excellente besogne; il est remplacé par le F.·. Talon, mais dans l'intervalle est arrivée l'élection Baudens, Franc-Maçon renégat, qui a chez lui une chapelle et un chapelain. L'inspecteur d'académie Bourdel est clérical, un professeur, Capin, clérical et ivrogne ; ils combattent la Franc-Maçonnerie. La directrice du collège de jeunes filles marche sur leurs traces : quand elle n'est pas ivre, elle est à l'église. Le collège se dépeuple, sur 52 cours qu'elle a à faire, elle en a fait 3.

A Lourdes, il y a la question du fort qui n'est pas encore tranchée, malgré les efforts du Président du Conseil de l'Ordre et les promesses du ministre. Les cléricaux arrètent l'exécution de toutes les décisions.

Le F.·. *Viguier* fait remarquer que la décision est

rendue, et qu'elle sera forcément exécutée. S'il est nécessaire, il ira de nouveau au ministère pour vaincre l'inertie des bureaux.

Le F∴ *Dumeste* signale encore l'hostilité d'un chef de division, qui est le véritable préfet des Hautes-Pyrénées, dont on ne peut se débarrasser et qui arrête tout ce qui est favorable aux républicains. De là un grand découragement.

Il y avait aussi un sous-intendant, incapable, mais très clérical, dont on a dû brûler le travail de mobilisation pour le refondre tant il était mal fait, mais qui suit régulièrement les processions. Souffleté par une dame qu'il avait offensée en chemin de fer, il fut déplacé par mesure télégraphique. Cet individu revient aujourd'hui à Tarbes, grâce aux influences cléricales. Chargé du service des fourrages, il a une action considérable sur un pays qui alimente trois ou quatre corps d'armée.

A Pau, la Loge va bien, le préfet, Maçon et fonctionnaire énergique, soutient les intérêts de la République.

A Agen, la Loge est prospère, on demande un conférencier.

A Auch, la Loge aurait besoin d'être inspectée. Cette inspection est décidée.

Le F∴ *Dumeste* demande s'il ne pourrait pas avoir une délégation permanente pour inspecter les Loges de sa région.

Le F∴ *Viguier* répond que les membres du Conseil qui reconnaissent l'utilité d'inspecter une Loge, n'ont qu'à demander les pouvoirs nécessaires au Conseil, qui les leur envoie aussitôt. La question financière s'oppose aux délégations permanentes; du reste, comme il faut réglementairement aviser chaque Atelier, l'exécution rencontrerait certaines difficultés.

Il existe des cachets d'inspection dont chaque

membre du Conseil a le droit de posséder un spécimen pendant la période de son mandat. Le F.·. *Dumeste*, pour compléter les renseignements qu'il vient de donner, ajoute que la création d'un Chapitre à Tarbes, a quelque peu enrayé la dégringolade, mais qu'il a dû renoncer, quant à présent, au dessein qu'il avait formé de créer une loge à Bagnères, afin de ne pas dégarnir la loge de Tarbes.

Le F.·. *Doinel.* —Le Loiret est républicain, même l'arrondissement de Gien. A Orléans, où on veut présenter Barboux, l'avocat du Panama, et bien qu'il y ait pas mal de ralliés, et que les républicains soient d'une nuance modérée, le F.·. Rabier passera à une forte majorité.

A Pithiviers, M. Cochery passera forcément : la Loge n'a pas encore suffisamment d'influence, et ne sent pas toujours ce qu'il conviendrait de faire. Ce sont des Maçons dévoués, qui ont besoin d'être dirigés. La Loge verrait tout le personnel républicain venir à elle, si elle n'avait au début admis certaines personnalités qui éloignent les autres.

A Montargis, il y aurait une Loge, sans l'opposition du frère de Gaston Carle, directeur d'un journal, qui, quoique républicain, est hostile à la Franc-Maçonnerie. L'élection de M. Lacroix, radical, est assurée. Tous les éléments maçons de cet arrondissement vont à Orléans ou à Gien. Il n'y a pas chance de fonder une Loge en ce moment, d'autant plus qu'elle affaiblirait considérablement la Loge récemment creée à Gien et qui se trouve dans une situation toute particulière. Cet Atelier a été fondé dans un but politique et pour soutenir la candidature du F.·. Portalis.

Le F.·. *Viguier* demande s'il ne faudrait pas quand même passer outre et créer une Loge à Montargis. On pourrait le faire avec les éléments de cet arron-

dissement qui ont concouru à la création de la Loge de Gien.

Le F.·. *Lepelletier* fait observer qu'il y a une question qui demande un examen attentif. Il s'agit de savoir si la politique du Conseil doit tendre à éparpiller les forces maç.·. ou à les concentrer sur certains points.

La Loge de Gien est une loge personnelle; si on la dégarnit, elle risque de disparaître.

Le F.·. *Viguier* dit que s'il désire voir se créer des Ateliers maçonniques nombreux, c'est parce que le seul fait de l'existence d'une cellule maç.·. sur un point, attire un essaim. Les groupements se forment d'après la loi du carré des distances.

Le F.·. *Doinel.* — A Gien, il y a deux candidats républicains et un rallié, Loreau, qui par sa fortune, sa situation à Briare, a la main sur toute la contrée; il est le souverain féodal de Houdan, et il se vante d'être l'ami particulier de M. Carnot. Si M. Auger avait su mieux mener les intérêts républicains de cet arrondissement, il disposerait de l'élection. Le F.·. Portalis n'est pas sympathique. C'est une candidature de raison républicaine.

Le F.·. Alasseur, autre candidat républicain, manque d'énergie : la division des voix fait craindre un ballottage et peut-être au 2e tour les voix des républicains modérés iront-elles à M. Loreau, le candidat rallié. Ces divisions sont fort regrettables. La Loge de Gien se ressaisira après les élections, elle redeviendra inévitablement un At.·. maç.·.

Orléans possède un préfet républicain modéré, faible, ferryste doux, vacillant, plein de bonne volonté, mais sans énergie; rempli d'un saint respect pour la Franc-Mac.·., il ne prend aucune décision sans consulter le F.·. Doinel, qui a en quelque sorte la direction politique de sa conscience.

L'élection du F.·. Viger est certaine, grâce à ses idées actuelles protectionnistes.

Montargis possède un sous-préfet excellent, bon Maçon, qui a la manie des collections.

Pithiviers a un nouveau sous-préfet.

Gien est administré par un sous-préfet plein d'attentions pour la Franc-Maçonnerie. Le personnel enseignant, les fonctionnaires du département, sont très corrects. On est gouvernemental dans le Loiret. Panama a laissé les esprits froids. L'influence de la Maçonnerie est grande, mais elle reste occulte. La presse cléricale est très hostile, elle attaque d'une façon permanente les Loges, mais le clergé redoute la Franc-Maçonnerie. La tâche maç.·. y est facile, et la Franc-Maç.·. dispose d'une puissance morale considérable en vue des élections.

Le F.·. *Sincholle* ne veut entretenir le Conseil que de la banlieue nord de Paris qui a été inféodée au boulangisme.

A Pantin, la Maçonnerie a une influence peu considérable.

A Saint-Denis, la situation est bonne et l'influence de la Loge se fait sentir.

A Levallois, la Loge n'a aucune action, le parti républicain est divisé.

A Neuilly, existe une Loge assez vivante, mais qui est paralysée par le parti réactionnaire. Cependant le maire Henrion-Berthier semble quelque peu découragé, mais il y a Vervoort, qui se remue beaucoup en ce moment.

Au point de vue politique, le boulangisme est mort. Francis Laur est fini, et à part Neuilly, les républicains l'emporteront partout, à Saint-Ouen, Clichy, Levallois, Saint-Denis. La lutte sera vive.

L'influence de la Maçonnerie est considérable à Clichy et les élections républicaines sont assurées. La Loge a organisé un système de conférences où

chacun amène ses proches et amis, et ceux-ci en font autant pour la conférence suivante. La masse s'agglomère; aussi la Franc-Maçonnerie peut-elle tenir tête au parti clérical dont le curé Gréard et l'abbé Garnier sont les chefs. Le parti ouvrier est divisé en blanquistes et en possibilistes; ces derniers ont une influence et ils feront pencher la balance. Les anarchistes ont une dizaine de représentants bien connus qui marchent avec les cléricaux et sont les plus fermes champions de l'abbé Garnier dans ses conférences.

A Saint-Denis, il est à noter que les chiffonniers sont tous royalistes, de même que dans la banlieue les blanchisseurs sont bonapartistes.

.·. Le Conseil prend connaissance du rapport déposé par le F.·. Dumeste sur l'inspection de la R.·. L.·. *La Concorde*, O.·. de Mont-de-Marsan.

Cet At.·. est remarquablement composé et travaille d'une façon très active et très intelligente; ses finances sont très prospères, sa caisse hospitalière concourt à beaucoup de bonnes œuvres. La Loge distribue chaque année plusieurs livrets de Caisse d'épargne en prix dans les écoles.

Cette L.·. est animée d'un excellent esprit; elle a chargé le F.·. inspecteur d'assurer le Grand Orient de France de son dévouement absolu et de sa plus grande déférence.

Elle a émis le vœu que les Ateliers se montrent très sévères pour l'admission des profanes et que les Loges soient représentées au Convent, comme autrefois, par leurs Vén.·., ou à leur défaut par des FF.·. expérimentés.

Le Conseil remercie le F.·. Dumeste de son intéressante communication qui sera résumée au *Bulletin*, et félicite la L.·. *La Concorde* de son esprit maçonnique et de sa sage administration.

La séance est levée à midi et renvoyée à deux heures.

* * *

La séance est reprise à deux heures sous la présidence du F.·. Edmond Lepelletier.

Le F.·. Blatin, excusé le matin, assiste à la séance. Le F.·. Viguier, retenu à l'Hôtel-de-Ville, par la séance du Conseil municipal de Paris, est excusé de ne pouvoir arriver qu'à la fin de la séance.

.·. Le Conseil décide de se réunir en comité secret.

.·. Le président déclare ouverte la discussion des voies et moyens pour la mise en œuvre de la propagande et de l'action maçonniques pour parer aux nécessités de la situation.

Le F.·. *Lepelletier*. — Mes FF.·., vous avez entendu ce matin des rapports très intéressants sur la situation politique des diverses régions du pays. Il s'agit maintenant d'entrer dans les voies pratiques. Chacun de vous va être appelé à exposer comment il entend la propagande, quels sont les moyens qu'il juge les plus propres pour agir, ce qu'il pense du système des conférences, des brochures, de l'action par la voie de la presse, quel rôle elle peut jouer dans l'expansion maç.·..

Le F.·. *Billaud* estime que pour la région de l'Allier il faudrait qu'un F.·. absolument indépendant se répandit dans les divers Orients, divisés au point de vue politique, pour faire l'union entre les partis. Il pense même que ce F.·. ne devrait point borner son apostolat à la seule région de l'Allier, mais qu'il devrait être chargé de parcourir la France. Le F.·. Dequaire lui paraît tout désigné pour cette mission.

A Montluçon, il conviendrait particulièrement de ramener la Loge dans les traditions maçonniques dont elle s'écarte inconsciemment.

Il est partisan de l'envoi des brochures, et de pu-

blier dans la presse certaines réponses, sans engager la F.·.-M.·. et le Conseil, aux attaques dirigées contre l'Ordre. Le silence est du plus mauvais effet. Il faut donner à certaines allégations un démenti formel dans toute la presse républicaine de France.

Le F.·. *Moulnier* est également d'avis qu'il y ait quelqu'un qui soit accrédité par sa valeur et par le Conseil de l'Ordre pour porter la parole partout où il sera nécessaire. L'homme qui lui paraît désigné pour une telle mission est le F.·. Dequaire. Dans la Correze, le F.·. Moulnier signale qu'il y a un préfet Maçon, très dévoué à la Maçonnerie, le F.·. Roger, avec qui la Loge de Tulle n'est pas absolument en excellentes relations ; il y a là des petits tiraillements qu'on pourrait faire disparaître.

Les brochures ont leur raison d'être, mais ce qu'il faudrait avoir, ce sont des journaux pour faire de la publicité prof.·. et défendre l'Ordre contre les attaques inqualifiables dont il est l'objet.

Le F.·. *Nicolas* demande qu'on ne s'écarte pas de la discussion des moyens à employer. Il désire savoir où en est l'étude de division régionale que devait préparer le F.·. Pasquier afin de faciliter le rayonnement. Il est partisan de la publicité prof.·. et des conférences, et estime que les FF.·. Dequaire, Doumer et Fernand Maurice lui paraissent désignés pour porter la parole.

Le F.·. *Billaud* ajoute un renseignement à ce qu'il a déjà dit : Clermont-Ferrand semble abandonné en ce moment ; le F.·. Girod, le Vén.·. actuel, est timide, il est jeune Maçon : le F.·. Blatin n'a plus d'action à Clermont, la Loge s'en va à la dérive.

Le F.·. *Bergère* a entendu à Béziers, à Carcassonne, à Narbonne, le F.·. Dequaire et croit qu'il est l'homme de la situation. Il est nécessaire même

qu'il continue l'œuvre qu'il a si bien commencée. Il estime que les brochures sont coûteuses et peu lues, qu'il vaudrait mieux faire usage de journaux qui seront plus suivis. Il est partisan de la publicité profane.

Le F.·. *Edmond Lepelletier*. — L'avis général jusqu'à présent semble indiquer qu'il faudrait établir un bureau de la presse au Grand Orient.

Le F.·. *Rollet* est d'avis qu'une mission soit donnée au F.·. Dequaire pour propager les principes maç.·.. C'est à lui qu'on doit les succès remportés dans l'Ain et aux conférences qu'il a faites. A Bourg, l'union du parti républicain s'est faite grâce à lui. Le F.·. Rollet estime qu'il faut défendre l'Ordre par la voie de la presse et au moyen de conférences.

Le F.·. *Lepelletier* constate qu'une opinion se forme tendant à faire répondre par la voie de la presse aux attaques réactionnaires et cléricales.

Le F.·. *Schwander* estime que la Franc-Maçonnerie doit conduire le mouvement socialiste. Deux moyens se présentent : se mettre à la tête du gouvernement, du patronat, les forcer à entrer dans le mouvement, ou alors se mettre à la tête du parti ouvrier et le conduire à l'attaque.

Dans sa région, la Franc-Maçonnerie n'a pas besoin d'aide, les patrons sont plus socialistes que les ouvriers, ils ont su sagement leur faire leur part. Ce que les Maçons demandent, c'est que la Franc-Maçonnerie ne se compromette point. Le besoin d'un journal se fait sentir, la *Vraie République* est utile dans la Franche-Comté, elle y rend des services et il faut la soutenir. Des brochures aussi peuvent être utiles mais il ne les faut point d'un socialisme outré.

Le F.·. *Roques*. — Il existe à Bordeaux un comité des Vén.·. qui organise chaque mois des conférences

sur des sujets politiques ou des questions sociales et qui désigne les conférenciers. Il y a aussi des divisions dans le parti républicain qui nuisent beaucoup á l'action de la démocratie. Les radicaux sont en minorité sur le parti modéré, et ils ne peuvent conduire le mouvement. Le boulangisme a fait un grand tort. A ce propos, le F.·. Roques signale que le F.·. Carrère a été sollicité instamment par le parti boulangiste qui connaissait l'influence de ce F.·. sur la Maçonnerie bordelaise, mais le F.·. Carrère a repoussé avec indignation toutes les tentatives de ce genre.

Il n'y a rien à tenter de particulier dans la Gironde, qui peut se suffire; une intervention étrangère ne serait pas goûtée. Le préfet Berniquet, n'est pas favorable à l'action maç.·..

Le F.·. *Dequaire* dit qu'il connaît ce préfet et que peut-être il pourrait le faire revenir à d'autres idées.

Le F.·. *Carrère* ajoute que ce sont les boulangistes qui ont semé la division dans la Maçonnerie bordelaise, et que le F.·. Dequaire plaira aux Bordelais s'il veut venir se faire entendre.

Le F.·. *Schwérer*. — Dans le Dauphiné on demande, au point de vue maçonnique, une direction et une discipline fermes. Au point de vue politique, il n'y a qu'à faire voter pour des candidats nettement anticléricaux, ceux-là seuls sont républicains. Le journal *la Vraie République*, ne pourrait avoir ni succès, ni influence dans la région, où il ne faut pas à tout point de vue laisser paraître une étiquette maçonnique qui produirait le plus fâcheux effet. La brochure familière y serait goûtée. Le F.·. Schwérer estime qu'il faudrait arriver à persuader au gouvernement que ses représentants doivent s'entendre avec la Franc-Maconnerie en vue des élections prochaines.

Le F.·. *Duputel* demande un conférencier pour Elbeuf : il s'est entendu avec le F.·. Blatin ; pour Forges-les-Eaux, le F.·. Fernand Maurice a accepté d'y aller, et pour Rouen et le Havre, le F.·. Dequaire lui a promis de se rendre dans ces deux Orients. En ce qui concerne les attaques que la presse réactionnaire ne cesse de diriger contre la Franc-Maçonnerie, le F.·. Duputel estime que c'est par la presse qu'il faut se défendre.

Le F.·. *Dumeste*. — Dans les Pyrénées, la Franc-Maçonnerie n'a pas une influence bien grande au point de vue électoral. On est découragé dans son département qui est devenu le dépotoir de tous les fonctionnaires réactionnaires qu'on n'a pu maintenir ailleurs. La meilleure propagande à faire serait de faire donner satisfaction au parti républicain sur la question du fort de Lourdes, convoité par le clergé et que les républicains ne peuvent obtenir malgré les offres qu'ils ont faites pour empêcher de le voir aller aux Jésuites. Le F.·. Dumeste refait l'exposé de cette affaire, et il ajoute que la meilleure propagande, c'est de paraître plus fort que le clergé. Le F.·. Dumeste n'est pas partisan de la propagande par la brochure qui est encombrante. La propagande par le journal lui paraît préférable. *La Vraie République* a un réel succès dans la montagne, où elle compense les dépôts de journaux que les cléricaux ont organisés un peu partout. Il est d'avis de soutenir ce journal. Il demande aussi s'il ne serait pas possible que le gouvernement débarrassât le département des Hautes-Pyrénées de certains fonctionnaires, à commencer par le préfet et l'inspecteur d'académie Bourdet.

Le F.·. *Delpech* estime qu'il convient de riposter dans la presse profane aux attaques des cléricaux.

Il demande que le Conseil envoie un conférencier

à Pamiers, le F.·. Fernand Maurice, par exemple, qui y serait bien accueilli.

Le F.·. *Pasquier* est partisan des conférences. Le F.·. Dequaire a produit partout une très grande impression, mais, néanmois, il est nécessaire de multiplier les conférenciers. Dans sa région c'est la conférence qui produira le plus d'effet. Le F.·. Pasquier est partisan de la presse quotidienne républicaine qui pourrait être utilisée. Il est d'avis d'installer au Grand Orient un bureau de la presse. Il a dû protester publiquement contre les insinuations dernières de la presse cléricale ; visés individuellement, les Maçons ne pouvaient pas ne pas répondre.

La brochure lui paraît une dépense trop lourde, comparée au résultat qu'elle peut produire. Il estime en outre, qu'il est indispensable d'obtenir des mimistres qu'ils donnent, chaque fois que la mesure sera justifiée, satisfaction aux F.·. M.·..

Le F.·. *Dequaire* estime qu'il y a un acte immédiat qui s'impose au Conseil et qui est la conséquence de la lutte engagée dans l'Ardèche en vue de l'élection législative prochaine. La Loge du Teil demande un appui moral, un souhait en faveur de la réussite du candidat qu'elle patronne, le F.·. Dindeau, victime de rancunes politiques. Le F.·. Dequaire propose la motion suivante :

« Le Conseil de l'Ordre du G.·. O.·. de France a, dans sa séance du 30 mars 1893 (E.·. V.·.), appris avec le plus vif plaisir que les électeurs républicains de la basse Ardèche ont pensé à réparer par leurs votes l'injustice commise envers notre F.·. Dindeau, ancien sous-préfet, ancien Vén.·. de la R.·. L.·. *Les Amis des deux Rives*, O.·. du Teil.

« Les représentants du G.·. O.·. de France seront heureux de voir entrer au Parlement le F.·. Dindeau.

« Ils regrettent que la décision de principe, prise jadis au sujet de l'emploi du fond fédéral de pro-

pagande ne permette pas de donner au F.·. Dindeau un appui plus matériel, mais ils espèrent que les At.·. de la région où le F.·. Dindeau est si estimé, sauront, dans la mesure de leurs ressources, faire tous leur devoir maç.·.. »

— Adopté.

Le F.·. *Nicolas* signale qu'à Sisteron, grâce à la Loge, on a républicanisé le pays, qui marche maintenant à merveille ; il pense que le Conseil devrait saisir l'occasion de la fête d'Ordre du mois de mai pour envoyer un conférencier à Sisteron.

Le F.·. *Pasquier* répond que le conférencier est tout indiqué, c'est le F.·. Nicolas qui sera écouté avec intérêt à Sisteron.

Le F.·. *Moulnier* demande si on examinera la question des dépenses.

Cette question est renvoyée à l'examen de la Commission de propagande.

Le Comité secret est terminé à 4 heures.

Les préoccupations politiques des FF.·. étaient tellement grandes alors, qu'il fut question de modifier, en raison des élections législatives, la date ordinaire de la réunion de l'assemblée générale.

.·. Le F.·. *Lepelletier* rappelle que le Conseil de l'Ordre doit fixer la date à laquelle se réunira l'Assemblée générale de 1893. Il expose que le dernier Convent, appelé à statuer sur une modification de l'article 198 du règlement général, s'est borné à laisser au Conseil le choix d'une date dans le mois de septembre et n'a pas examiné la question d'une modification particulière applicable seulement à l'année 1893, en raison des élections législatives.

Le F.·. Lepelletier demande l'avis du Conseil de l'Ordre, qui est appelé à déterminer la date.

Le F.·. *Pasquier* dit, qu'en effet, les Loges d'Agen et d'Avignon demandent que le Conseil avance de deux mois la réunion du prochain Convent; la Loge d'Avignon l'a spécialement chargé d'insister auprès du Conseil de l'Ordre en faveur d'une anticipation de date. Il est d'avis d'en référer à toutes les Loges de la Fédération pour avoir leur opinion. . . . .

Après délibération et échange de nombreuses observations, le Conseil décide qu'au moment convenable une consultation spéciale sera adressée confidentiellement à toutes les Loges de la Fédération qui seront mises au courant des raisons qui ont déterminé le Conseil.

Le F.·. *Lepelletier* fait observer que le Conseil peut seulement se préoccuper de reculer ou d'avancer la date de quinze jours.

Le F.·. *Moulnier* estime que le Conseil se trouve fort embarrassé pour évoluer dans ce délai de quinzaine. En outre, il n'est pas d'accord sur la question de la réunion anticipée d'un Convent. La période électorale est ouverte dès aujourd'hui, pour ainsi dire, l'exaltation est déjà dans les esprits. Que sera-ce si l'on fait venir ici les délégués de toutes les Loges avant les élections? On se trouvera aux prises avec des petits pétards, avec des FF.·. pétris de bonnes intentions, mais très animés, le brûlot prendra feu dès l'ouverture et alors on prendra des décisions au pied levé sous la surexcitation du moment? Une heure après, la presse en aura connaissance, et la Franc-Maç.·. n'en sera pas plus avancée. Il faut se borner à organiser des conférences. Si on réunit un Convent électoral, il n'en sortira que des difficultés, qui feront croire à des divisions dans l'Ordre et que les cléricaux exploiteront contre la Franc-Maçonnerie.

Le F.·. *Rollet* abonde dans le sens du F.·. Moulnier, mais il craint, si l'on procède par referendum

que l'on oppose immédiatement l'objection constitutionnelle. Le Conseil sera accusé de violer la Constitution. Il conclut au maintien du *statu quo.*

Le F.·. *Blatin* estime qu'il est matériellement impossible de réunir un Convent en septembre, alors que la période électorale sera ouverte. On risque de n'avoir qu'une assemblée incomplète. Du reste, en politique, toutes les Loges ne pensent pas de la même façon. Du jour où le Convent serait réuni, on verrait les fractions les plus avancées vouloir imposer leurs idées et leur programme comme action politique commune. De là des divisions à redouter sur toute la surface du territoire maçonnique. Il convient de respecter les libres initiatives, et ne pas les réunir au moment où les intolérances politiques seront surexcitées.

Le F.·. *Rollet* se rallie à cette idée de réunir le Convent après les élections.

Le F.·. *Lepelletier* est d'avis que, dans ces conditions, il serait nécessaire de consulter les Loges, sur la réunion du Conseil à une date qui pourrait être celle du 23 octobre, et si elles se montrent opposées à cette réunion, il faudra s'en tenir à la lettre du règlement.

Le F.·. *Schwérer* fait remarquer que tout ce qui peut être dit sur cette question a été avancé déjà au Convent de 1892, et que c'est sciemment (à tort ou à raison, c'est ce qu'il ne veut pas examiner) que le maintien du Convent en septembre a été décidé. Il demande que le Conseil signale aux Loges le danger de réunir un Convent au moment ou avant les élections.

Le F.·. *Lepelletier* met aux voix les différentes propositions de réunion du Convent :

1° En juin, ainsi que le demandent les Loges d'Agen et d'Avignon ;

Par 16 voix contre une cette proposition est repoussée.

2° En septembre, conformément aux dispositions du règlement;

Par 15 voix contre deux cette proposition est également repoussée.

Le F.·. *Dumeste* propose alors de consulter les Ateliers sur la date du 23 octobre.

— Cette proposition est adoptée.

Le F.·. *Lepelletier* estime qu'il conviendra dans la consultation de faire comprendre aux Loges l'impossibilité de la réunion en septembre. Il pense qu'il serait utile de joindre à la pl.·. de consultation aux Loges, un bulletin à renvoyer au Grand Orient, faisant mention de l'avis, pour ou contre la proposition.

Le F.·. *Schwérer* est d'avis que la circulaire soit rédigée de telle façon que les Loges ne puissent discuter la question d'une réunion anticipée du Convent.

— Il sera tenu compte de ces observations.

C'est en un singulier langage, n'est-il pas vrai, que les membres du Conseil de l'Ordre s'entretiennent des hautes questions de « philanthropie et de philosophie » pour la solution desquelles fut, dit-on, fondée la Franc-Maçonnerie.

L'œuvre maçonnique serait imparfaite si elle se bornait au chantage exercé sur les fonctionnaires, à la délation et à des interventions arbitraires auprès des Pouvoirs publics. Elle se complète par la réunion, au Grand Orient, des parlementaires fidèles à la Maçonnerie. Là

on les oblige à s'associer dans une action commune ; on leur donne le mot d'ordre qui leur servira à entraîner la majorité anticléricale.

Il y eut, en 1891, le 16 décembre, rue Cadet, une réunion parlementaire très importante dont on retrouve l'origine dans un passage ainsi conçu du *Bulletin du Grand Orient :*

Le Convent maçonnique invite le Conseil de l'Ordre à convoquer à l'Hôtel du Grand Orient, chaque fois que cela lui semblera nécessaire, tous les membres du Parlement qui appartiennent à l'Ordre, afin de leur communiquer les vœux exprimés par la généralité des Maçons, ainsi que l'orientation politique de la Fédération.

Après chacune de ces réunions, le *Bulletin* publiera la liste de ceux qui se seront rendus à la convocation du Conseil de l'Ordre, celle de ceux qui se seront excusés, celle de ceux qui auront laissé l'invitation sans réponse.

Il est superflu de dire que ces « parlotes » sont des plus secrètes et que jamais on n'a publié les listes en question.

Un passage de la séance du Conseil de l'Ordre du 10 janvier 1891 prouvera combien les Maçons prennent, en ces circonstances, de précautions :

Séance plénière du 13 janvier 1891
Sous la présidence du F.·. THULIÉ, *président*

La séance est ouverte à trois heures.

Sont présents les FF.·. Thulié, président; Poulle, Viguier, vice-présidents, Sincholle, secrétaire; Le-

vel, garde des sceaux; Amiable, Arbola, Baigue, Bayle, Betbèze, Colfavru, Croissant, Dequaire, Doumer, Fabre, Fernand Faure, Foussier, Lagache, Lartigue, Lombard, Moulnier, Opportun et Pasquier.

Se sont excusés, les FF.·. Allal Abdi, Blatin, Cabadé, Desmons, Doinel, Jeanvrot, Grégoire, Albert Pétrot, Ruffault et Vachier.

Le F.·. Léon Gouverneur esquisse les travaux.

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

.·. A l'occasion du procès-verbal le F.·. *Viguier* estime qu'on ne devrait pas mentionner au Bulletin la réunion au Grand Orient des députés et sénateurs Francs-Maçons.

Le F.·. *Poulle* est d'un avis contraire. Il dit que les Loges des départements se découragent de ne pas voir donner satisfaction à leurs justes réclamations, et qu'il est nécessaire de mettre en lumière ce que fait le Conseil de l'Ordre pour arriver à un résultat.

Le F.·. *Pasquier* appuie les paroles du F.·. Poulle.

Le F.·. *Baigue* fait observer que dans ses régions l'hostilité contre la Franc-Maçonnerie est très vive, et qu'il est bon de montrer que le Grand Orient veut se défendre.

Le F.·. *Viguier* répond que ce qu'il a voulu dire n'est pas de faire le silence sur les actes du Conseil de l'Ordre, mais qu'il a entendu seulement qu'il y aurait peut-être lieu de revoir le procès-verbal afin de n'y laisser rien qui puisse servir aux adversaires de la F.·. M.·.. Il ne s'agit en fait que d'une question de forme relativement à la mention des députés et sénateurs.

Le F.·. *Poulle*, dit qu'il est bon que les Loges sachent que c'est justement aux membres du Parlement que le Conseil de l'Ordre veut s'adresser.

Le F.·. *Moulnier* est d'avis de laisser telle la forme donnée au compte rendu, quand même les prof.·. devraient en avoir connaissance.

Le F.·. *Coulfavru* propose de remplacer les mots *les membres du Parlement* par les *Pouvoirs publics et leurs représentants.*

Le F.·. *Thulié* dit que la F.·. M.·. échoue constamment dans ses réclamations, et qu'il ne faut pas qu'on s'y trompe ; il désire que les Loges sachent que c'est aux représentants du peuple que le Grand Orient s'adressera.

Le F.·. *F. Faure* fait remarquer qu'il y a une raison qui fait echouer quelquefois les réclamations du Grand Orient. C'est que ces revendications ne sont pas toujours fondées, et que l'on fournit parfois des pretextes de refus aux administrations. Il désirerait qu'il fût fait une enquête très sérieuse sur toutes les demandes adressées au G.·. O.·. et sur les faits d'hostilité que l'on peut relever à la charge des fonctionnaires de la République contre la Franc-Maçonnerie. Il croit qu'il faudrait que cette enquête fût menee de haut, avec toutes les précautions possibles, et à l'aide d'une instruction de détail envoyée aux Loges, afin qu'il y ait unité de méthode.

Le Conseil se rallie à la proposition du F.·. F. Faure et le charge de préparer un projet de circulaire à transmettre aux ateliers dans ce but. — Il décide, en outre, de ne pas mentionner au Bulletin le compte rendu de la réunion où seront convoqués les FF.·. du Parlement.

Le F.·. *Moulnier* ajoute que l'esprit des hauts fonctionnaires est hostile à la Franc-Maçonnerie. C'est sous leur couvert que se produit ce travail latent contre les Francs-Maçons. Il pense qu'on devrait prier les députés Francs-Maçons de suivre plus assidûment les travaux des Ateliers dont ils font partie.

Vous trouverez ci-dessous le fac-simile de l'invitation envoyée à l'occasion de la réunion maçonnico-parlementaire du 16 décembre 1891 et aux pages suivantes la réponse qui y fut



Grand Orient de France

Le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, conformément au vœu exprimé par l'Assemblée générale des délégués des Loges de la Fédération, réunis en Convent au mois de Septembre 1891 a la faveur de prier le F.:. [redacted] de bien vouloir lui faire l'honneur de venir assister à une réunion intime des Membres du Parlement appartenant à l'Ordre Maçonnique et des Membres du Conseil de l'ordre, qui aura lieu en l'HOTEL DU GRAND ORIENT DE FRANCE, 16 rue Cadet le Mercredi 16 Décembre 1891 à neuf heures du soir.

Le Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France.

Dr H THULIE 33.

(Toilette de Ville)

R. S. V. P.

faite par les FF.·. Charles Dupuy (1) et Dujardin-Beaumetz, ainsi que par M. Berthelot (2), Il ne fut même pas dressé de procès-verbal

(1) Il est de mon devoir de déclarer que M. Charles Dupuy a, depuis plusieurs années, rompu de la manière la plus complète, les liens qui l'attachaient à la Franc-Maçonnerie.

(2) Ces autographes proviennent des archives du *Comité antimaçonnique de France.*

de cette réunion, mais une heureuse indiscrétion me permet de livrer au public un rapport

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Paris, le 8 Xbre 1891

Monsieur le Président

Retenu le 16 courant par un engagement que je ne puis décliner, je ne pourrai assister à la réunion qui aura lieu ce jour là au Grand orient.

Je vous prie de bien vouloir agréer, avec tous mes regrets, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Charles Dupuy

qui servit de base aux délibérations des FF∴ qui s'y rendirent.

Rapport au Président du Conseil de l'Ordre sur le projet de réunion générale, au G.·. O.·., des députés et sénateurs Francs-Maçons.

A l'ordre du jour de la session plénière du 12 janvier 1891 est inscrit un projet de réunion au Grand

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, le 14 Décembre 1891

T.·. Ch.·. F.·.

Quoique retenu chez moi par une grave maladie de ma femme, je ferai tout mon possible pour assister mercredi à la réunion des membres du Parlement.

Veuillez agréer T.·. Ch.·. F.·. l'expression de mes sentiments fraternels.

L. Dujardin-Beaumetz
Député de l'Aude

Orient de tous les députés et sénateurs Francs-Maçons.

Le Parlement actuel compte, en effet, un grand nombre de Maçons parmi ses membres. Quelques-uns, il est vrai, se souviennent à peine du jour et du

5 Décembre 1891

Monsieur le Président

Je suis très sensible à l'honneur que vous me faites en m'invitant à une réunion des Membres du Parlement appartenant à l'Ordre Maçonnique. Mais je n'ai point ma liberté ce soir là et je crains d'ailleurs que cette invitation ne m'ait été envoyée par suite de quelque confusion faite avec mon fils André, qui fait partie de votre ordre; tandis que je n'ai point l'honneur d'y appartenir, malgré toute ma sympathie pour le but que vous poursuivez.

Veuillez agréer mes excuses et
Vous-même, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération

M. Berthelot

temple où ils ont reçu la lumière; quelques autres se montrent encore dans les réunions maçonniques, surtout si quelque intérêt électoral se trouve en jeu.

Mais à côte de ces indifférents et de ces habiles, il y a des Maçons dévoués qui, pour avoir appris le chemin du Palais-Bourbon ou du Luxembourg, n'ont pas oublié le chemin de leurs Loges.

Ceux-ci sont nombreux encore, et quand ils se trouvent dans leurs Orients, ils se font un devoir de prendre part aux travaux de leurs FF.·., et ils ne dédaignent pas de revêtir le tablier.

C'est de ces derniers qu'il s'agit, et ce sont eux qu'il est question de réunir au siège central de la Fédération du Grand Orient de France, pour les faire se connaître, s'estimer et les associer dans une action commune et plus efficace en vue des réformes utiles à la démocratie qu'il est indispensable d'obtenir, et de la défense des institutions républicaines confiées trop souvent à des personnages suspects et toujours disposés, sinon à s'allier ouvertement avec les ennemis de la République, du moins à seconder hypocritement leurs efforts, grâce à la part de pouvoir et d'autorité qu'un gouvernement trop confiant et mal renseigné a eu la naïveté ou l'imprudence de leur déléguer.

Cette entente entre les représentants élus de la Fédération maçonnique, mandataires des Loges, et les Maçons auxquels leur qualité de membres du Parlement donne une part d'action dans la politique gouvernementale est nécessaire.

Depuis quelque temps, une recrudescence d'activité semble se développer au sein des Loges dont les études se sont portées vers la solution des questions qui intéressent au plus haut degré la conservation et le perfectionnement des institutions républicaines.

C'est sous forme de vœux que les Ateliers résu-

ment leurs travaux, et c'est au Grand Orient qu'ils les envoient, en le chargeant de faire auprès des pouvoirs publics les démarches nécessaires pour l'exécution des réformes qu'ils ont préconisées.

L'action du Conseil de l'Ordre, réduite à ses propres ressources, ne serait pas suffisamment efficace, et ce serait une faute de ne pas utiliser le facteur que les Loges ont mis à sa portée, en patronnant dans les circonscriptions parlementaires et en faisant arriver à un mandat politique les Maçons éminents qu'elles comptaient sur leurs colonnes.

Parmi les études qui ont retenu l'attention des Loges pendant les derniers mois de l'année qui vient de s'écouler, il importe de citer :

1° La réforme de la loi du 15 mars 1850 qui régit l'enseignement secondaire, en vue de laquelle la R.·. L.·. l'*Équerre*, O.·. de Moulins, cherche à provoquer un mouvement national.

Les considérants sur lesquels est appuyée la nécessité de cette réforme ont frappé le Conseil de l'Ordre qui en a décidé l'insertion au Bulletin (voir Bulletin de décembre 1890, p. 727).

2° Un vœu de la R.·. L.·. *Union, Travail et Liberté*, O.·. de Millau, pour obtenir du Parlement une loi stipulant que l'État n'acceptera dans ses grandes Écoles et dans les emplois publics que des citoyens ayant fait leurs études dans les Lycées et Collèges de l'État.

Comme pour le vœu précédent, qui tend au même but, le Conseil de l'Ordre a décidé de signaler le vœu de la Loge de Millau à l'attention des Ateliers de la Fédération par la voie du Bulletin (voir Bulletin de décembre 1890, p. 728). Les considérants invoqués par la Loge de Millau ont une éloquence probante et démontrent surabondamment la nécessité et l'urgence d'une réforme.

A la suite de ces vœux, il faut encore citer un

premier vœu de la R.·. L.·. *Union et Prévoyance*, O.·. de Blois, qui demande qu'aucune fonction publique ne puisse être exercée que par des fonctionnaires sortant des universités de l'État.

Un second vœu demandant pour les officiers Francs-Maçons la liberté de remplir leurs devoirs maçonniques.

Et encore, un vœu de la R.·. L.·. *Les Démophiles*, O.·. de Tours, réclamant, comme sa sœur Loge de Blois, la liberté pour les officiers Francs-Maçons de suivre les travaux de leurs Loges. La Loge établit un parallèle frappant entre la défense du ministre qui interdit aux officiers de faire partie d'associations non autorisées, et l'ostentation que mettent les officiers de la garnison de Tours à se rendre en grand uniforme à la messe dite par les Jésuites dans leur chapelle de la rue de la Sellerie.

Mais là nous touchons à un autre point qui préoccupe toute la Franc-Maçonnerie; à la défense des institutions républicaines et à la protection des Francs-Maçons que poursuit avec acharnement la haine des cléricaux, secondée ou facilitée trop souvent par les fonctionnaires de la République, encouragée tacitement par l'inertie du gouvernement, incitée peut-être par des gouvernants plus soucieux de flatter les manies religieuses de certaines personnes auxquelles leur situation devrait interdire de s'immiscer dans les affaires politiques, que d'accomplir leur devoir austère de républicain.

Pour compléter l'observation de la Loge de Tours, il est indispensable de la faire suivre de la remarque faite au même sujet par la Loge de Blois.

Il y est dit :

« Dans beaucoup de garnisons, ces militaires (les officiers Francs-Maçons) sont l'objet d'une suspicion non justifiée, parfois même d'une surveillance injurieuse de la part d'autorités militaires systématique-

ment réfractaires au grand mouvement démocratique qui pénètre l'armée depuis que celle-ci est devenue nationale. Les mèmes autorités ne rougissent pas de réserver leurs faveurs pour des officiers notoirement connus par leur attachement au cléricalisme et aux descendants des monarchies tombées. Ces officiers assistent en uniforme aux cérémonies religieuses des différents cultes, cérémonies qui ne sont souvent que des manifestations anti-republicaines à peine déguisées. Ils font aussi partie des associations amicales des congrégations, même non autorisées, où ils ont fait leurs études, et assistent régulièrement à leurs réunions annuelles. »

En terminant cette citation, il n'est pas inutile de rapporter la reponse typique faite par un haut personnage, sollicité de rapporter une décision, dont profitaient seuls les adversaires de la République : « Si j'autorise des officiers à faire partie de la Franc-Maçonnerie, je serai obligé d'accorder la même liberté à ceux qui voudront s'affilier aux Sociétés cléricales. »

Si ce ne sont pas les paroles textuelles, c'est le sens exact de la réponse faite.

Naïveté inconsciente ou calculée.

Voici encore des faits :

En février 1890, un préfet libre-penseur meurt. Son secrétaire général, Maçon, donne une place dans le cortège funèbre aux délégués de la Loge. Fureur de l'évêque de la ville, plainte en haut lieu. Le secrétaire général fut déplacé, et cependant l'intolérance de l'évêque avait été blâmée par certains conservateurs, et la population presque entière de la ville avait pris parti pour la Loge.

Ce fait est à rapprocher d'un autre incident amené également par le décès d'un préfet Franc-Maçon, rapporté plus loin.

Le F.·. Baigue, dans un rapport d'inspection du

mois de février 1890, cite ce fait d'un Vén.·. de Loge, professeur dans un collège, mis en demeure, par un inspecteur d'académie clérical, d'opter entre son maillet de Vén.·. et sa chaire de professeur.

Ce même inspecteur, apprenant qu'un instituteur d'un chef-lieu de canton très important est Maçon, l'envoie en disgrâce dans une petite commune éloignée de l'Orient où siège sa Loge.

Le F.·. Pétrot (voir Bulletin d'octobre 1890, p. 679) signalant l'attitude, dans un chef-lieu de département breton où les républicains ont sans relâche à lutter contre la réaction cléricale et fanatique, de représentants officiels du gouvernement prenant à tâche de combattre et de contrecarrer l'action de la Loge.

La Loge *La Parfaite sincérité*, O.·. de Marseille, signalant les tentatives d'embauchage militaire organisées par une Société cléricale dite : *Œuvre militaire de Saint-Victor de Marseille*, à la tête de laquelle sont des curés et des officiers en retraite, dont les relations avec leurs camarades en activité, laissent le champ libre à toutes les suppositions.

La Loge *La Fraternelle beauceronne et gâtinaise*, O.·. de Pithiviers, à peine constituée est déjà le but, sinon des hostilités, du moins l'objet des mystifications d'un sous-préfet titré.

La L.·. *Paix et Union* de Nantes, signalant l'attitude hostile aux Maçons d'un Préfet, ancien Maçon lui-même, qui en certaines circonstances, était venu en Loge réclamer le concours de ses FF.·..

Les Loges de Seine-et-Oise nous informant des demandes de renseignements touchant leur organisation, la composition de leurs Ateliers, les noms de leurs officiers, qui leur avaient été adressées par la préfecture sans que l'administration ait pris la peine d'indiquer dans quelle intention ces renseignements étaient demandés.

Enfin, pour terminer, un dernier trait :

Le mois dernier, un préfet franc-maçon décède en libre-penseur. Sa veuve avait demandé à placer sur le cercueil du défunt son cordon de Maître. Les Loges de l'Orient devaient avoir une place dans le cortège, elles comptaient offrir une couronne d'immortelles et prononcer un discours sur la tombe.

Le secrétaire-général de la préfecture était d'accord avec les représentants des Loges maçonniques.

Au dernier moment, ce fonctionnaire se ravise, pour complaire à l'évêque, pense la Loge, instruit par les incidents qui se sont produits quelques mois auparavant à l'occasion de l'enterrement du préfet, dont il a été parle précédemment, devrait-on dire, obéissant peut-être à des ordres exprès, pourrait-on ajouter.

Il est intimé aux délégués des Loges de ne pas paraître dans le cortège officiel, défense est faite aux Maçons de prononcer un discours. Mais l'évêque fait la levée du corps d'un Maçon *mort après avoir refusé les derniers sacrements.*

Les droits de la famille sont violés et les lois républicaines sur la liberté des funérailles restent lettre morte.

Eh bien, pour la défense de la République, pour la protection des Maçons, il est encore nécessaire que le Grand Orient trouve dans les membres du Parlement, restés attachés à l'Ordre, les auxiliaires désignés et les protecteurs autorisés qui peuvent, à un moment donné, défendre les droits des Maçons, menacés dans leur situation profane, faire respecter la liberté individuelle, comme ils pourront porter à la tribune de la Chambre et du Sénat et soutenir, au sein de ces Assemblées, les revendications légitimes de la démocratie dont les Loges prennent l'initiative.

Telles sont les raisons pour lesquelles une entente

intime entre le Conseil de l'Ordre et les Maçons députés et sénateurs est indispensable si l'on veut que l'œuvre maçonnique produise des résultats efficaces et durables. La Réunion au Grand Orient des membres du Parlement Francs-Maçons sera le point de départ de relations plus suivies et d'une intimité plus étroite pour le triomphe de la République et la prospérité de l'Ordre maçonnique.

Aux notes précédentes rédigées en vue de la réunion plénière de janvier dernier, il convient de joindre divers vœux émis depuis par des Loges de la Fédération du Grand Orient, par exemple :

Un vœu de la *Fraternité latine* de Foix, demandant que le Conseil de l'Ordre fasse porter à la tribune de la Chambre, par un député franc-maçon, une protestation contre la rentrée des congrégations non autorisées (renvoyé aux FF.·. Desmons et Lombard, p. 771 du *Bulletin* de janvier).

Un vœu identique de la Loge *Les Amis des Hautes-Alpes*, O.·. de Gap, demandant qu'une protestation soit portée à la tribune de la Chambre contre la rentrée des congrégations non autorisées, et qu'une surveillance soit exercée sur les Sociétés qui se livrent à une propagande hostile aux institutions républicaines (*Bulletin* de février, p. 870, remis au F.·. Viguier).

Un vœu de la Loge *La Réunion des Amis choisis*, de Béziers, que « le gouvernement de la République se montre plus énergique, tant dans l'épuration du personnel que dans sa lutte contre les cléricaux. »

Une protestation de la L.·. de Calais, au sujet de l'application de la loi militaire et des faveurs dont sont l'objet les séminaristes enrôlés.

Une protestation de la L.·. *L'Industrie*, de Saint-Étienne, contre la rentrée des congrégations non autorisées et la non-surveillance des sociétés hostiles à la République.

Des faits qui précèdent, il ressort clairement qu'il y a nécessité de protéger la République contre les efforts envahissants de l'Église, d'introduire dans la législation des lois mettant obstacle à l'accaparement des fonctions publiques par les pires ennemis des institutions républicaines;

De stimuler l'insouciance d'un gouvernement dont la complaisance pour les cléricaux et les réactionnaires de toute nuance pourrait être taxée de complicité;

De fixer l'attention des Chambres sur certaines questions de politique intérieure dont elles ne semblent guère se soucier, bien qu'une voix autorisée ait signalé déjà, à la tribune du Palais-Bourbon, les dangers de la situation.

Et ici, on ne saurait passer sous silence la réponse du F∴ Brisson au Président du Conseil de l'Ordre, qui lui avait transmis les félicitations du Conseil pour l'attitude si ferme et si énergique qu'il a prise dans la question de l'accroissement des biens des congrégations.

A voir les séances parlementaires se dérouler dans d'interminables et souvent oiseuses discussions, il semble que la Chambre actuelle n'ait pas conscience de ses devoirs et de la tâche qui lui incombe.

Sans vues politiques, pour ainsi dire, sans volonté, sans énergie, elle s'épuise dans des parlotes indignes d'une assemblée politique et républicaine. Elle n'a pas de boussole, elle n'a pas de but, tout entière préoccupée des potins de couloir, elle n'entend pas la voix du pays.

Ce n'est pas dans les, j'allais dire coulisses : du Palais-Bourbon, qu'elle se renseignera sur les veritables besoins de la nation et les aspirations des citoyens.

Les Loges peuvent être l'écho du pays : il n'y a

qu'á provoquer leur avis sur les questions qui s'agitent autour d'elles, les recueillir, en former de nouveaux cahiers des revendications sociales qui seraient remis aux députés Francs-Maçons de bonne volonté, qui suivraient, au Grand-Orient, les réunions dont le Conseil de l'Ordre a pris l'initiative.

Ne serait-il pas utile, dans ce but, d'adresser aux Loges des questionnaires simples leur demandant :

« Que pense-t-on, dans la région qui vous entoure, de telle proposition, projet ou loi sur..... ?

« Comment la presse républicaine envisage-t-elle la question.... ?

« Quelle est l'opinion générale de la Loge sur..... ?

« Cette proposition, projet ou loi, est-elle conforme au véritable intérêt du pays..... ?

« Serait-il difficile de provoquer un courant d'opinion dans tel sens sur telle....., etc. ? » en variant et en appropriant les questions selonla nature et e caractère des propositions ?

Les Loges pourraient facilement résumer en quelques lignes les réponses à ces questionnaires.

Le Grand Orient aurait ainsi le véritable écho du pays, qu'il pourrait faire retentir aux oreilles des membres du Parlement, secouer ainsi leur apathie, si funeste aux intérêts de la République, et les obliger à faire œuvre utile et salutaire pour la sauvegarde de la Liberté et en faveur du progrès social.

On a sans doute remarqué, dans ce rapport, le passage relatif à la suspicion en laquelle on tenait les officiers Francs-Maçons, voici bientôt quinze ans. L'auteur du rapport assure que cette suspicion n'était nullement fondée. Certaine interpellation du 28 octo-

bre 1904 a prouvé, au contraire, qu'elle l'était infiniment trop.

Il y eut au Grand Orient, depuis 1891, une dizaine de réunions de ce genre.

Voici ce que dit le *Bulletin du Grand Orient* de juin 1895 :

Pour obéir aux prescriptions de la dernière Assemblée générale, et conformément aux indications déjà données aux Ateliers, le Conseil a réuni, le mois dernier, au Grand Orient, en tenue du 1er degré, les sénateurs et députés qui appartiennent à l'Ordre. Pour cette importante réunion, le Conseil était entouré des membres du Grand Collège des Rites et de la Chambre de cassation, qui constituent avec lui le suprême organe de la Fédération.

Cette réunion a donné les meilleurs résultats. Un nombre très important de nos FF.·. du Parlement étaient sur les colonnes. La plupart des absents s'étaient excusés dans des pl.·. témoignant de leur attachement à l'Ordre et de leurs regrets de ne pouvoir répondre à la convocation du Conseil.

Les noms de quelques FF.·. du Parlement qui, convoqués, ne sont pas venus et ne se sont pas excusés, seront envoyés à leurs Loges, ainsi que l'a promis le Convent.

En 1899, le Convent renouvela son injonction en ces termes :

Les Maçons actifs élus sénateurs ou députés, seront réunis, au moins une fois tous les trimestres, au Grand Orient, en vue de se concerter sur les intérêts généraux de la Maçonnerie et de la République.

Chacun fera son profit des extraits suivants des publications ou circulaires du Grand Orient démontrant en quelle étroite dépendance il tient les FF.·. du Parlement :

Le Franc-Maçon doit être citoyen... Mais il doit être Franc-Maçon **d'abord**, candidat, conseiller de laïcité, député, sénateur, ministre, président de la République **ensuite**. *Il doit s'inspirer sans cesse de ses sentiments maçonniques*, et plus ses fonctions publiques sont élevées, plus il a *le devoir de venir puiser ses inspirations* parmi les F.·., non à l'Orient, sous le dais, mais à son rang de simple Maçon. (*Bulletin maçonnique*, 1899, p. 267.)

Le Convent de 1897, demande que tous les candidats aux élections prochaines, se réclamant de l'appui de la Franc-Maçonnerie, remettent au Vénérable de leur Loge, qui la transmettra au Conseil de l'Ordre, une déclaration signée de leurs principes philosophiques et de leurs principes politiques, qui devront être : les premiers, *en conformité avec la déclaration récente du Conseil de l'Ordre;* les seconds, au moins conformes au *programme politique minimum du Congrès des Loges parisiennes*. **L'affichage de cette déclaration ne pourra être exigé d'aucun candidat.** (Compte rendu du Convent de 1897, p. 237.)

Lorsqu'un Franc-Maçon se présente (*aux élections*) il doit savoir les résolutions qui ont été prises par les Convents; s'il est consciencieux, si c'est un Maçon dévoué, s'il est de cœur avec nous, il n'a pas besoin qu'on lui indique aujourd'hui un programme minimum, **il existe depuis l'année dernière au moins**; c'est donc une affaire entre sa conscience et lui, *mais aussi entre lui et la Loge qui le sou-*

tiendra, et c'est à sa Loge de prendre des mesures pour l'empêcher de se présenter ou pour le faire echouer, s'il ne porte pas à son programme la solution des questions qui ont été indiquées par le Convent. (*Ibid.*, p. 328.)

Avant d'accorder votre confiance aux candidats qui sollicitent votre appui, demandez à ceux qui sont Francs-Maçons s'ils prennent l'engagement d'honneur, une fois élus, de ne pas oublier qu'ils sont Francs-Maçons; usez de l'influence que vous donne votre qualité d'électeurs, sur les Comités électoraux, pour leur demander à tous, INITIÉS OU NON de notre grande famille, s'ils promettent de défendre la Franc-Maçonnerie. (Circulaire du Conseil de l'Ordre, 17 juillet 1893.)

Le Conseil de l'Ordre n'est pas seul à surexciter le zèle des Maçons parlementaires et à leur imposer une ligne de conduite. Toutes les Loges de province savent chambrer, de temps à autre, avec élégance, leurs sénateurs et députés. Souvent aussi, sous prétexte de fête, d'agape ou de punch, certains Ateliers importants de Paris provoquent des réunions qui ont pour but unique de faire entendre la parole orthodoxe aux initiés politiciens et de leur rappeler, sous des formes aussi impératives qu'aimables, les serments qu'ils ont prêtés. La réunion, dont voici l'invitation, fut une des plus importantes de ces derniers temps. On y parla beaucoup — presque exclusivement — de la séparation des Églises et de l'État :

L.·. Le Progrès. O.·. de Paris.

Paris, le 25 mai 1902.

T.·. C.·. F.·.,

La L.·. *Le Progrès* organise pour le MERCREDI 11 JUIN PROCHAIN, à huit heures et demie du soir, un punch exclusivement maçonnique en l'honneur des victoires républicaines remportées aux scrutins des 27 avril et 11 mai, et particulièrement à l'occasion de votre succès.

Cette cérémonie intime sera présidée par notre ami DESMONS, vice-président du Sénat, assisté des membres du C.·. de l'O.·.

Nous serions heureux, mon cher député et T.·. C.·. F.·., de vous compter parmi nous ce soir-là, et nous vous adressons à cet effet une invitation.

Espérant que vous lui réserverez bon accueil, nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments distingués et frat.·..

Le Secrétaire,
C. VERLOT.

Le Vén.·.,
Léon DUFRESNE.

* * *

Les excellents FF.·. du Conseil de l'Ordre se trouvent parfois, en matière politique, dans des situations fort embarrassantes, mais dont ils savent toujours sortir « au mieux des intérêts de l'Ordre ».

Dans sa séance du 12 octobre 1885, ils durent prendre une décision sur la véhémente missive que voici :

Le Président donne lecture de la pl.·. suivante :

Versailles, 3 octobre 1885 (E.·. V.·.).

Les soussignés, membres actifs de la R.·. L.·. Les Amis Philanthropes et discrets réunis, à l'Or.· de Versailles (S.-O.).

Vu la lettre en date du 21 septembre dernier et adressée par le F.·. Cousin, ex-président et membre démissionnaire du Conseil de l'Ordre G.·. O.·. de France.

Considérant que cette lettre reproduite par la presse et répandue à un très grand nombre d'exemplaires par le F.·. Reinach, candidat dit opportuniste dans le département de Seine-et-Oise, n'est qu'une manœuvre déloyale et malhonnête au profit d'un parti politique dont le chef est le .Tonkinois, selon l'expression du F.·. Cousin ;

Qu'elle est, en même temps, une offense et un outrage prémédités contre le caractère et la personne des FF.·. qui ne partagent pas les opinions politiques dudit Tonkinois et de ceux qui l'ont suivi : que par cette agression injustifiée tendant à exciter les Francs-Maçons les uns contre les autres, le F.·. Cousin s'est rendu coupable d'un délit maçonnique contre l'honneur, méconnaissant à la fois le respect dû à ses FF.·., et le respect dû au principe supérieur de l'Institution maçonnique ;

Portent plainte contre le F.·. Cousin, ex-président et membre démissionnaire du Conseil de l'Ordre du Gr.·.-O.·. de France et contre le F.·. Reinach, candidat opportuniste dans Seine-et-Oise, son complice, et demandent formellement leur mise en accusation immédiate devant le G.·. O.·. de France.

(*Suivent les signatures.*)

Le F.·. Cousin avait donné sa démission de président du Conseil de l'Ordre à la suite de

la revision de la Constitution du Grand Orient de France et de la suppression, de l'article 1er, des passages suivants : « La Franc-Maçonnerie « n'exclut personne pour ses croyances... Dans « la sphère élevée où elle se place, elle respecte « la foi religieuse et les opinions politiques de « chacun de ses membres. »

Le F.·. Amiable, orateur du Convent de 1893, déclare que cette revision « témoigne du « patient et vigoureux effort par lequel les « Francs-Maçons du Grand Orient de France « ont repris leur marche en avant : débarrassés « des entraves qui gênaient leurs mouvements, « ils ont pu, dès lors, marcher d'un pas plus « ferme sur une voie mieux orientée. »

Cette nouvelle orientation, qui effraya le F.·. Cousin, on la verra très nettement affirmée par le Conseil de l'ordre dans le procès-verbal qui suit.

Le F.·. Cousin préconisait, dans sa circulaire, la politique opportuniste et y combattait la candidature, à sa succession, comme Président du G.·. O.·., du radical Desmons. Le F.·. Cousin n'était plus, selon l'expression populaire, de son temps, car ce fut M. Colfavru, plus « avancé » encore, à cette époque, que M. Desmons, qui fut élu.

Voici la discussion qui eut lieu à la suite de la lecture de la missive des Maçons de Ver-

sailles. Elle est à retenir, non-seulement parce qu'elle révèle la prudente hypocrisie du Conseil de l'Ordre mais aussi pour un autre motif que je dirai tout à l'heure :

Le F.·. *Foussier*, après, la lecture de cette pl.·. pense que le Conseil ne peut que surseoir sur cette demande jusqu'après l'approbation du nouveau Règlement général par l'Assemblée et lorsque les nouvelles dispositions judiciaires seront en vigueur, renvoyer cette plainte pour être instruite à la Loge dont fait partie le F.·. Cousin, avec la charge de procéder à l'instruction de cette plainte qui sera soumise au jury maçonnique.

Le F.·. *Péan* ne peut guère s'expliquer les motifs, qui ont poussé les auteurs de cette plainte à l'adresser au Conseil de l'Ordre. Le Conseil n'est point un corps judiciaire, la plainte aurait dû être adressée à la Loge *la Clémente Amitié*.

Le F.·. *Amiable* ne partage pas l'opinion du F.·. Péan, car aux termes de l'article 37 de la nouvelle constitution qui porte dans son paragraphe 2 « le Conseil reçoit les plaintes dirigées contre les FF.·. » les auteurs, de la plainte avaient le droit d'adresser cette plainte au Conseil et ce dernier a le droit de la retenir.

Le F.·. *Fontainas* pense que dans la situation actuelle, le Conseil n'a qu'à renvoyer la plainte à la Loge dont fait partie le F.·. Cousin.

Le F.·. *Dalsace* déplore plus que personne l'attitude politique qu'a cru devoir prendre le F.·. Cousin pendant la période électorale. Certains membres du Conseil savent qu'il a fait tous ses efforts pour empêcher le F.·. Cousin de publier sa circulaire. Il n'a point l'intention d'essayer de défendre l'acte de l'ancien président du Conseil. Mais tout en blâmant cet acte, il ne croit pas juste que, par une décision quel-

conque, le Conseil semble condamner d'avance le F.·. Cousin. La situation lui paraît délicate et mérite toute réflexion.

Le F.·. *Amiable* est plus que qui que ce soit touché de la situation qui est faite au F.·. Cousin. Nul plus que lui n'est désireux d'étouffer l'affaire: il comprend toute la gravité d'une mise en accusation d'un ancien président du Conseil de l'Ordre, il ne se dissimule pas l'effet déplorable que produiraient dans le monde maçonnique des débats semblables ; mais il faut cependant froidement étudier la situation que s'est créée le F.·. Cousin. Il croit utile de rappeler ce qui s'est passé.

Le F.·. Cousin invita le F.·. Chastanet, chef du Secrétariat à faire imprimer et à distribuer non seulement à tous les Ateliers de la Fédération du G.·.O.·. de France, mais encore à ceux des autres puissances maçonniques, une pl.·. adressée au F.·. Desmons dans laquelle, oubliant qu'il ne lui appartient point de désigner un successeur quelconque pour la présidence du Conseil de l'Ordre, il semble critiquer la conduite politique du F.·. Desmons. A cette pl.·. était jointe une circulaire dont les termes beaucoup plus violents, etaient tout à la fois une critique de la conduite politique de certains membres du Conseil de l'Ordre et une diatribe contre certains de nos collègues, candidats à la députation dans divers départements.

Le F.·. Chastanet crut de son devoir (et en cela le Conseil ne peut que l'approuver) de soumettre cette situation difficile à notre président effectif, le F.·. Caubet, et à divers membres du Conseil. La nécessité d'une convocation immédiate du Conseil de l'Ordre fut admise par tous et la réunion eut lieu le lendemain samedi à quatre heures. Tous les membres présents furent unanimes pour blâmer l'attitude politique du F.·. Cousin; il fut décidé qu'une délé-

gation du Conseil se rendrait près de lui pour tâcher de le faire revenir sur cette fâcheuse détermination. Le F.·. Level et le F.·. Amiable se rendirent auprès du F.·. Cousin pour lui faire connaître l'opinion toute fraternelle du Conseil et l'engager à ne pas donner suite à son projet.

Le F.·. Cousin ne parut pas goûter l'avis du Conseil.

Cependant, dans une lettre adressée le dimanche matin au F.·. Chastanet, tout en remerciant ses collègues de la démarche faite auprès de lui la veille, il semblait avoir abandonné son projet qu'il n'avait fait que modifier. En effet, dès le lendemain, les journaux profanes publièrent une circulaire amendée dans laquelle le F.·. Cousin, en invoquant son ancien titre de président du Conseil de l'Ordre, n'hésitait pas à mêler le drapeau de la Franc-Maçonnerie à la lut e électorale.

Dès que cet acte fut devenu public, certains candidats n'ont pas hésité à s'en servir comme moyen de propagande électorale ; plusieurs même en ont fait des extraits qui ont été affichés sous forme de placards dans les départements où ils étaient candidats. Il y a donc eu, par ce fait, un scandale dans la Maçonnerie, le F.·. Cousin a agi seul contre l'avis unanime de ses collègues. Le Conseil doit faire connaître qu'il désapprouve la conduite du F.·. Cousin. S'il en est ainsi la mise en accusation pourra être étouffée. Il pense donc qu'il y a lieu d'envoyer une circulaire aux Ateliers pour bien indiquer que le Conseil blâme l'attitude de son ancien président.

Le F.·. *Level* appuie la proposition du F.·. Amiable. Dans la séance du Conseil, il avait déjà indiqué la nécessité de répondre si, malgré l'avis du Conseil, le F.·. Cousin publiait sa circulaire. Il y a nécessité, au point de vue politique, de marquer nettement la désapprobation du Conseil et de rendre publique

cette désapprobation avant le scrutin de ballottage.

Le Conseil décide qu'une circulaire sera envoyée aux Ateliers et il charge les FF.·. Amiable, Fontainas et Francolin de préparer un projet qui va être mis en délibération.

Ces trois FF.·. se retirent dans le cabinet du Président de Conseil.

Quelques instants après, ces FF.·. rentrent en séance et donnent lecture du projet suivant :

« Le Conseil de l'Ordre aux Ateliers et aux Francs-« Maçons de la Fédération.

« S.·. S.·. S.·. (1).

« Or.·. de Paris, 12 octobre 1885.

« TT.·. CC.·. FF.·.,

« L'hon.·. F.·. Cousin, notre ancien président, « démissionnaire en cette qualité le 23 mars der-« nier, nous a adressé, sous la date du 20 septembre, « une pl.·. portant sa démission de membre du « Conseil de l'Ordre.

« Avant que le Conseil eût pu prendre connais-« sance de cette pl.·. et lui donner la suite qu'elle « comporte, le F.·. Cousin l'a fait imprimer, ainsi « qu'un écrit daté du 21 septembre, portant sa « signature et adressé, non seulement à tous les « Francs-Maçons de notre Fédération, mais encore « à ceux du Rite Écossais, de la Grande Loge Sym-« bolique et du Rite de Misraïm, pièce dans la-« quelle, se prévalant de ses antécédents maçonni-« ques et de la haute situation qu'il a occupée au « G.·. O.·., il adresse à tous les Francs-Maçons de « France des avis en vue des élections du 4 octobre.

« Ces deux pièces ont été largement distribuées « par leur auteur. Elles ont commencé d'être expé-

(1) « Salut, Salut, Salut ».

« diées par la poste le 22 septembre. Le 23 septem-
« bre, au matin, des extraits de la seconde parais-
« saient dans un journal de Paris. Depuis lors, cette
« même pièce a été reproduite, soit partiellement,
« soit intégralement, par un certain nombre d'au-
« tres journaux de la même nuance politique.

« Le Conseil de l'Ordre désapprouve une pareille
« intervention dans la politique par la voie de la
« presse et rappelle à tous les membres de la Fédé-
« ration que si, comme citoyens, ils sont libres de
« leur action politique, comme Francs-Maçons ils
« doivent s'abstenir de mêler le nom et le drapeau
« de la Franc-Maçonnerie à la lutte électorale et à
« la compétition des partis. L'hon.·. F.·. Cousin a
« donc manqué à une de nos règles traditionnelles
« et a méconnu l'esprit maçonnique.

« Recevez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos
« sentiments dévoués et frat.·.. »

Le F.·. *Dalsace* déclare qu'il ne votera pas cette circulaire : elle est dangereuse, elle contient dans sa dernière phrase la condamnation du F.·. Cousin. Loin de pouvoir atténuer la mise en accusation demandée par certains FF.·. de la Loge de Versailles, elle devient le complément de cette plainte et elle met dans l'impossibilité le jury qui serait appelé à se prononcer, d'acquitter le F.·. Cousin. Si le Conseil croit qu'il est utile de faire une circulaire, opinion qu'il partage, cette circulaire doit être impersonnelle; elle ne doit contenir ni le nom du F.·. Cousin ni une allusion aux fonctions qu'il a pu occuper. Il ne faut pas perdre de vue que, pendant de longues années, le F.·. Cousin a été un Maçon aussi actif que distingué; il a présidé le Conseil, il a rendu, à certaines époques difficiles, des services marquants á la Franc-Maçonnerie du G.·. O.·. de France.

Toutes ces considérations doivent peser d'un grand

poids dans la décision que le Conseil va prendre. Ce n'est pas au moment où le F.·. Cousin cesse d'être Maçon actif qu'il appartient à ses anciens collègues, à ses anciens amis, de porter contre lui une flétrissure au-dessus, peut-être, de la faute par lui commise.

Le F.·. *Péan* constate avec l'unanimité du Conseil, que le F.·. Cousin a violé la Constitution; mais il se demande si le Conseil a le droit de s'ériger en pouvoir judiciaire et de prononcer, sous le couvert d'une circulaire administrative, un jugement contre un acte qui n'est pas de son ressort. Il se demande s'il existe un précédent semblable: quant à lui, il ne votera pas la circulaire proposée.

Le F.·. *Caubet*, Président, voit aussi un grand danger dans la publication de l'opinion du Conseil sur l'acte politique du F.·. Cousin; il comprend la nécessité de rappeler aux Loges le respect dû à la Constitution, mais il ne peut s'associer à une nouvelle mise en accusation prononcée par le Conseil.

Après plusieurs observations présentées par les FF.·. *Foussier*, *Francolin* et *Péan*, le Conseil adopte les termes de la circulaire suivante qui sera envoyée aux Ateliers :

« LE CONSEIL DE L'ORDRE

« **A tous les RR.·. AA.·. de la Fédération**

« S.·. S.·. S.·.

« Orient de Paris, le 12 octobre 1885.

« TT.·. CC.·. FF.·.,

« Le Conseil de l'Ordre, à l'occasion d'une publi-
« cation récente d'un Franc-Maçon qui a occupé de
« hautes fonctions maçonniques, croit de son devoir
« de rappeler à tous les membres de la Fédération
« que si, comme citoyens, ils sont libres de leur

« action politique, comme Francs-Maçons ils doi-
« vent s'abstenir de mêler le nom et le drapeau de
« la Franc-Maçonnerie à la lutte électorale et à la
« compétition des partis.

« Les Présidents des Atel.·. sont chargés par le
« Conseil de l'Ordre d'afficher la présente circulaire
« dans les parvis du Temple et d'en donner lecture
« à la plus prochaine Tenue.

« Agréez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos
« sentiments les plus frat.·.

« *Les Vice-Présidents du Conseil de l'Ordre,*

« CAUBET — DESMONS.

Les Secrétaires,

« DE HÉRÉDIA — LEVEL.

« Enregistré au Secrétariat général de l'Ordre.

« Or.·. de Paris, 12 octobre 1885.

« *Le Chef du Secrétariat,*

« G. CHASTANET. »

Le Conseil, hésitait, comme on le voit, à frapper son ancien président, parce que, devenu un ennemi, il aurait été dangereux. Et puis on se réservait ainsi l'avenir, qui aurait pu ne pas être favorable à la réalisation des projets du parti radical. La Maçonnerie fut presque toujours prudente en son audace. Dans la circulaire qu'on vient de lire, on ne disait pas grand'chose de nouveau mais, par l'insignifiance même de sa rédaction, ce document permettait d'affirmer, plus tard, suivant les nécessités du moment, soit que le 12 octobre 1885, sans perdre de temps, le Conseil avait blâmé

l'attitude politique du F.·. Cousin et sa circulaire du 21 septembre, soit, au contraire, qu'on n'avait pas eu l'intention de viser le parti opportuniste et que l'on s'était contenté de donner une indication générale conforme aux principes constants de la Franc-Maçonnerie. C'est toujours dans cet esprit de... prudence que sont établies les circulaires importantes. Je le sais par expérience, pour en avoir beaucoup rédigé. La recommandation faite aux FF.·. de s'abstenir, comme Francs-Maçons de mêler l'Ordre aux compétitons des partis n'est qu'un mensonge de plus. Ce sont là des paroles dites pour la galerie et qu'aucun Maçon ne prend au sérieux puisque l'un des premiers soins des Convents fut toujours, depuis trente ans, d'émettre des vœux politiques, et, en ces dernières années, d'adresser de laudatifs télégrammes de félicitations et d'encouragement à M. Combes. N'est-ce pas là mêler la Franc-Maçonnerie « aux compétitions de partis. »

Ce qu'il faut surtout remarquer, dans le document cité, c'est que le 12 octobre 1885, le Conseil de l'Ordre, à l'unanimité de ses membres, condamna, en comité secret, la politique opportuniste. Cette condamnation est un événement historique, car elle peut expliquer bien des événements de notre histoire depuis vingt années.

La Franc-Maçonnerie n'use pas envers tous de l'indulgence dont elle fit preuve à l'égard du F.·. Cousin. Elle est brutale lorsqu'il lui prend fantaisie de s'attaquer à plus faible qu'elle.

La lettre ci-après n'est pas autre chose qu'une bulle d'excommunication politique. Vous avez lu, précédemment, le texte de l'excommunication philosophique lancée contre le *Groupe maç.·. d'études initiatiques* dont je fis partie. Vous retrouverez, dans le document suivant, bien qu'il ne provienne pas du même auteur, le même esprit et la même folle crainte du Jésuite :

LETTRE DU F.·. THULIÉ (1)

Aux Vén.·. du G.·. O.·. D.·. F.·.

T.·. C.·. Vén.·.,

La crise que traverse actuellement notre pays est des plus graves ; personne ne peut s'y tromper. Les principes de la Franc-Maçonnerie la mettant au premier rang des défenseurs de la République, nous sommes appelés à serrer les rangs et à nous préparer au combat.

Mais, pour que l'action soit efficace, il faut se rendre compte des positions de l'ennemi. Un très rapide coup d'œil jeté sur notre histoire, depuis les malheurs de l'année terrible, nous fera voir ce qu'il est, où il est, et déroutera son plan de campagne.

Dès 1871, l'Église menait au combat la coalition

(1) Alors président du Conseil de l'Ordre.

monarchique pour la conquête du pouvoir. Elle fut battue en octobre 1873, avec la royauté de droit divin ; elle fut battue, en 1875, par la constitution de la République à une voix de majorité ; elle fut battue, en 1877, avec le gouvernement *des curés* que le suffrage universel effondra.

Après avoir perdu tout espoir de triompher par les royalistes, elle essaya d'étrangler la République par les mains de Boulanger ; une fois encore, la République sortit victorieuse de la lutte.

Aujourd'hui, l'Église s'efforce d'exécuter elle-même cette République invincible et de l'écraser entre les RALLIÉS et les SOCIALISTES-RÉVOLUTIONNAIRES, comme entre les deux mâchoires d'un étau.

D'un côté, Léon XIII se transforme en ami de nos institutions, pousse ses fidèles à reconnaître la République et à pénétrer dans son gouvernement par insinuation ; il recrute l'armée des ralliés.

De l'autre côté, des prêtres : les Garnier, les Houssay, les Sterlin, les Lemire, etc., ne se contentant plus de la chaire, vont dans les milieux excitables, attisent la haine, exaspèrent l'envie, exaltent les passions, embauchant les ambitieux à tout faire, les alcooliques, les dégénérés, se constituant les agents recruteurs des bataillons de la révolte, et formant ainsi l'armée des socialistes chrétiens.

Ces nouveaux apôtres de la révolution sociale ont attendu, pour prêcher ces doctrines, que l'Église ait été battue dans toutes ses tentatives de restauration monarchique ou dictatoriale. Mais qui ne se rappelle que l'Église a eu quatorze siècles de pouvoir absolu pour appliquer ces théories, si elle en avait eu le moindre désir ? Personne n'a oublié que, depuis le cinquième siècle jusqu'en 1789, le Pape a été le maître de la plus grande partie du vieux monde, s'imposant aux rois et aux empereurs et se

constituant, de son côté, le plus solide appui de ces tyrans, de ces spoliateurs des peuples.

Jusqu'en 1870, le Pape ne gouvernait-il pas les États de l'Église, qui n'avaient d'autre loi que la volonté du souverain pontife? Pourquoi donc, au milieu de cette Rome papaline où, à côté du luxe insolent des cardinaux, des princes romains, des richards de toute race et de tout culte, grouillait une population crevant de misère, ne devant son pain qu'à la mendicité et à la prostitution, pourquoi le clergé ne prêchait-il pas la révolution sociale?

C'est depuis la fin grotesque de leur aventure avec le général Boulanger, c'est au moment où ils sentent leur puissance artificielle s'évaporer pour toujours au chaud soleil de la raison, qu'ils se rallient à la République, ou se proclament socialistes-révolutionnaires. Il n'y a pas deux ans que les uns et les autres ont trouvé le chemin de Damas qui mène à la République.

Lisez la biographie de Sébastien Faure, publiée par le plus modéré des journaux; peut-être pourrez-vous entrevoir, entre les lignes, le doigt qui a indiqué aux socialistes chrétiens ce miraculeux chemin.

L'anarchiste Sébastien Faure (1).

C'est, on s'en souvient, à Sébastien Faure que Léauthier écrit, la veille de son crime, pour confesser ses intentions; c'est à Sébastien Faure que Vaillant confie sa fille comme à son ami le plus sûr. Enfin il a été, à la Maison centrale de Clairvaux, le compagnon et l'ami de Fortuné Henry, frère d'Émile, encore détenu.

Quel est donc ce personnage qui se profile derrière tous ces criminels de l'anarchie, et d'où vient-il?

Sébastien Faure est un ancien membre de la

(1) Le *Temps*, 20 février 1894.

Compagnie de Jésus. Il a passé plusieurs années au noviciat de Clermont. C'est donc un ex-jésuite que les anarchistes ont aujourd'hui pour confident.

Et sa profession, quelle est-elle? Remisier à la Bourse, ayant vécu des commissions de la coulisse. Voilà le singulier composé de cet homme.

Sébastien Faure est né à Saint-Étienne en 1858. Il appartient à une famille excellente de négociants, très connue dans cette ville pour ses sentiments religieux et ses opinions monarchiques. Placé par elle au collège des Jésuites, dit collège Saint-Michel, il fit de brillantes études. D'une piété vive, d'une imagination presque mystique, il fut remarqué par ses maîtres, qui lui ouvrirent les portes de la Compagnie de Jésus et le firent entrer au noviciat de Clermont-Ferrand. Là encore son exaltation religieuse, sa ferveur allant jusqu'à la macération, le signalèrent. Une remarquable facilité de parole, un langage châtié, nuancé, une grande souplesse mêlée de grâce dans l'argumentation — qualités qu'il n'a point perdues — le firent destiner à la prédication. Il avait l'étoffe d'un missionnaire et d'un convertisseur, disait-on de lui au noviciat des Pères.

Que se passa-t-il? Quel incident se produisit? Nous ne saurions le préciser. Sébastien Faure quitta la Compagnie de Jésus et devint agent d'assurances à Bordeaux, puis remisier à la Bourse de Paris. En même temps il se lançait dans le parti révolutionnaire, et, comme le socialisme avait ses chefs de file, il se plaça à l'avant-garde, c'est-à-dire au peloton des anarchistes, qui sont la tête de la colonne et la mènent.

Il promena son éloquence, aussi habile que passionnée, dans tout le Midi : à Toulouse, à Saint-Étienne, à Roanne, à Marseille. Partout il sema ces doctrines dévastatrices dont nous voyons aujourd'hui les effets. Partout aussi il laissa des auditeurs

séduits par sa parole élégante, et, à Saint-Étienne, il donna des conférences sur l'amour libre, où se rendaient des personnes appartenant aux classes élevées. Mais ses succès publics ne l'empêchaient point de se livrer à un travail de prosélytisme obscur, jetant ainsi le trouble dans les têtes des ouvriers.

Sébastien Faure a été condamné plusieurs fois, notamment à Bordeaux et à Toulouse, et, en dernier lieu, à Lyon. La Cour d'assises du Rhône, par arrêt du 23 avril 1892, l'a frappé de dix-huit mois d'emprisonnement pour provocation directe au meurtre, au pillage et à la guerre civile. Il a subi cette peine à la Maison centrale de Clairvaux, d'où il est sorti au mois de novembre dernier.

N'oubliez pas, en étudiant cette inexplicable histoire de l'ex-jésuite, qu'il a appartenu à un Ordre où règne ce principe : « La fin justifie les moyens ; » n'oubliez pas que la fin, pour ces fanatiques, est la domination universelle, pour la plus grande gloire de Dieu ; n'oubliez pas que c'est en raison de l'application de ce principe que cet Ordre fut successivement CHASSÉ de France en 1594 et en 1762 ; de Portugal, en 1759 ; d'Espagne, en 1767 ; de Russie, en 1717 et en 1817 ; qu'il fut SUPPRIMÉ en 1773 par le Pape Clément XIV, qui en mourut ; qu'enfin le dévot Charles X fut obligé de fermer, en 1828, les établissements des Jésuites, et de remettre en vigueur la loi qui les expulsait de France ; ne perdez pas de vue que, dans la formidable organisation de cette communauté, l'individu disparaît, et que l'homme exproprié de lui-même appartient tout entier à l'Ordre, et pour toujours ; rappelez-vous enfin que, dans la Compagnie de Jésus, tout commandement est obéi jusqu'au sacrifice de la vie, jusqu'au sacrifice de l'honneur, car l'honneur vrai, pour les Pères, est l'obéissance absolue à la volonté souve-

raine du général, Dieu se chargeant de glorifier dans le ciel ceux qui se sont sacrifiés pour sa cause.

L'histoire de l'ex-jésuite Sébastien Faure, de ce prédicateur éloquent et irrésistible, de l'entraîneur et confident des Léauthier, des Vaillant, des Émile Henry, jette un jour étrange sur le plan de destruction de la République. Les noms de Jacques Clément et de Ravaillac se dressent dans l'esprit quand on lit la biographie de l'élève distingué de la Compagnie de Jésus, et lorsqu'on analyse l'évolution de l'existence de ce mystique héréditaire qui, après s'être livré à la macération sur lui-même, inspire les anarchistes et ensanglante la société pour la rendre heureuse. Un homme de son intelligence ne peut croire servir les malheureux par ces moyens. Ne cherche-t-il pas, plutôt, à étouffer la République ennemie sous l'affolement de la nation, prise entre les hypocrisies des ralliés et les assassinats des anarchistes ?

Les douceurs des journaux dévots pour les lanceurs de bombes, les pseudo-justifications qu'ils donnent de ces massacres idiots, laissent penser, bien qu'ils ne soient pas complices de ces crimes, qu'ils sont toutefois satisfaits des dangers que font courir à nos institutions ces malheurs publics.

Le cléricalisme est bien toujours l'ennemi, et, sous quelque déguisement qu'il se masque, c'est toujours lui qui est sur la brèche. Mais, son plan découvert, il est plus facile à combattre, et on aura presque victoire gagnée, rien qu'en le dénonçant.

Rasssurez donc les faibles, T.·. C.·. Vén.·., et dechaînez les forts ! Multipliez les Ten.·. blanches, répandez les conférences, que chaque F.·. fasse de la propagande personnelle au milieu des profanes ; partout et sans cesse, dénoncez le complot.

Vous serez démentis comme au temps du boulan-

gisme, mais la fin vous donnera raison, et de même que le cléricalisme a succombé en menant tour à tour à la bataille les soutiens de la monarchie et les partisans de Boulanger, de même il sera écrasé dans cette double et dernière incarnation.

Agréez, T.·. C.·. Vén.·., l'expression de mes sentiments frat.·. et dévoués.

Dr H. Thulié.

1er mars 1894.

M. Sébastien Faure fut une des lumières du parti dreyfusard et, vers 1898, son influence y dépassait presque celle de M. Jaurès. En mai 1899, il publiait dans le *Journal du Peuple*, un manifeste qui se terminait ainsi et qui est bien dans la note maçonnique et hervéiste d'aujourd'hui :

Soldats, camarades, écoutez-nous.

Vous ne savez peut-être rien de ce qui se prépare ; et, voués uniquement aux soucis de l'astiquage et aux préoccupations de l'exercice, vous ignorez sans doute que nous sommes à la veille d'un coup de force et que les promoteurs et futurs bénéficiaires de cet attentat comptent, ont besoin de compter sur le concours de vos baïonnettes.

Demain, des aristocrates, des nobles, représentants de la classe qui, de tout temps, opprima et affama le peuple dont vous êtes, voudront vous entraîner à l'étouffement de la liberté et à l'assassinat de vos frères.

Dites, amis, vous a-t-on enrôlés pour de telles besognes? Avez-vous été avertis, vous a-t-on prévenus que, sur l'ordre de vos chefs, vous devriez tirer sur ceux qui ont toutes vos tendresses ; sur le père dont le travail vous a nourri, sur la mère qui vous berça,

sur le frere et la sœur avec qui vous grandites, sur le camarade de plaisir ou d'atelier qui devint votre ami, sur l'amante qui vous donna ses caresses?

Non, ces choses, ces horribles choses ne vous ont pas été dites; et pourtant, on s'apprête à vous les ordonner et on espère que vous les accomplirez.

Eh bien! sachez-le :

Les instructions que vous recevrez dans ce sens de la part des officiers qui auraient formé le dessein de vous pousser à de telles monstruosités, ces instructions, sous quelque forme qu'on vous les donne, vous avez LE DROIT de les tenir pour nulles. Aux ordres qui vous sont donnés dans ce but criminel, vous avez LE DROIT de désobéir.

L'obéissance est un crime quand elle aboutit au crime, puisqu'elle devient une active et matérielle complicité. La révolte est une action de noblesse et de beauté quand elle empêche le forfait.

Souvenez-vous que, hier encore, aux champs ou à l'atelier, vous y serez à nouveau demain. Souvenez-vous que vous êtes du peuple et que tout ce que vous ferez contre celui-ci, c'est contre vous-mêmes que vous le ferez.

Que cette pensée soit l'unique règle de votre conduite!

Si l'on vous commande de marcher sur la foule, qu'aucun de vous ne bouge; si l'on vous somme de faire feu sur elle, que nul de vous ne tire.

C'est de vous, de vous seuls que dépend l'avenir.

Avec vous, les criminels peuvent tout; sans vous, ils ne peuvent rien.

Soldats, réfléchissez et souvenez-vous!

Il y a encore quelques constatations à faire au sujet de ce que l'on vient de lire.

La Franc-Maçonnerie condamnait, en 1885, l'opportunisme et devenait, à partir de ce mo-

ment, radicale. Elle l'était encore en 1894, lorsqu'elle condamnait le F.·. Sébastien Faure.

En 1898, elle combattait, aux côtés de ce même Sébastien Faure, qui n'avait pas cessé d'être le libertaire de 1894, avec les socialistes-révolutionnaires et les sans-patrie, en faveur de Dreyfus.

En 1901, elle espionnait et dénonçait secrètement les officiers et travaillait ainsi à la destruction de l'armée.

L'évolution maçonnique a été rapide.

La Franc-Maçonnerie poursuit avec une ardeur sans pareille son œuvre antinationale.

Pour ceux qui savent lire, les documents que j'ai cités ne sont pas seulement des feuilles de papier inanimées, inexpressives. Ils vivent par eux-mêmes d'une vie ardente et profonde parce qu'en eux est contenu un peu de l'avenir qui menace la Patrie.

POLITIQUE ET PROPAGANDE ANTICATHOLIQUES

Le 4 avril 1895 avait lieu un banquet organisé pour rendre hommage à M. Berthelot. On y entendit des discours de M. Poincaré, alors ministre de l'Instruction publique, de M. Edmond Poirier, du F.·. Delpech, du F.·. Rousselle, président du conseil municipal de Paris, du

F.·. Louis Deshayes, président de l'Union de la Jeunesse républicaine, de M. Goblet, du F.·. Charles Richet, de M. Delbet, d'Émile Zola, du F.·. Henri Brisson, de M. Berthelot et du F.·. Blatin, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France. Ce dernier crut devoir terminer ainsi sa harangue :

La Franc-Maçonnerie demeure à son poste de combat. Disciplinée et résolue, confiante en la justice de son œuvre et en la grandeur de ses doctrines, elle se refuse à toute compromission et, au milieu de cette fête de la Libre-Pensée, elle tient à proclamer bien haut que jamais occasion ne fut plus propice pour reprendre le vieux cri de guerre de Gambetta, que les ralliés voudraient nous faire croire démodé, mais qui demeure plus que jamais le vrai vocable de ralliement de tous ceux qui veulent conserver à ce pays une République saine et féconde : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » (*Applaudissements prolongés.)*

Les savants dreyfusards, les politiciens et les très nombreux Francs-Maçons qui assistaient à ce banquet étaient réunis là surtout pour féliciter M. Berthelot de sa réponse à ce qu'avait dit M. Brunetière des faillites partielles que la science a faites à quelques-unes des promesses dont elle nous combla. *Le Salon des Familles* était rempli, en cette soirée mémorable, de « militants » et de « vieux lutteurs », très disposés à défendre à coups de poing les grands principes. Le toast du F.·. Bris-

son, parsemé de phrases latines, fut accueilli par des transports frénétiques, car le bonze vénéré du « parti » avait bu « à la science, à la liberté, à la justice, à la République qui les résume », et à d'autres balivernes démocratiques. On avait vengé une fois encore la « Raison » et terrassé « l'hydre du cléricalisme ». C'est dire que les paroles du F.·. Blatin trouvèrent, dans les cœurs, un retentissant écho.

Un auditeur de sang-froid aurait pu, en les entendant, se souvenir que la Franc-Maçonnerie vit en parfait accord avec le protestant, à quelque secte qu'il appartienne, et en étroite intimité avec le juif, même lorsque ce juif fait partie, comme le T.·. Ill.·. F.·. Baze, haut dignitaire du Grand Orient, du Consistoire central israélite de France. Le Franc-Maçon, se serait-il dit, respecte aussi la croyance du musulman et du bouddhiste qu'il reçoit volontiers dans ses Loges, mais il hait le catholicisme et refuse aux catholiques le droit de croire et de pratiquer librement leur Foi. Cependant le cléricalisme protestant et le cléricalisme juif sont au moins aussi dangereux que le cléricalisme catholique. L'un tend à s'emparer de toutes nos administrations, et l'autre, depuis longtemps déjà, accapare la fortune publique. Si le président du Grand Orient de France ne les combat pas, c'est qu'il les considère comme des alliés,

et alors sa formule : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » signifie proprement : « L'Église catholique, voilà l'ennemie ! » Il est bien regrettable, pourra penser alors notre homme, que la Franc-Maçonnerie, qui est la République actuelle, ait précisément pour alliés des hommes qui ne procèdent pas de la tradition française et considère comme ennemie une Religion dix-huit fois séculaire dont a vécu et dont vit encore, intellectuellement et moralement, l'immense majorité de notre pays.

En effet, la Franc-Maçonnerie ne poursuit de ses haines que le catholicisme, parce qu'il est le bouclier derrière lequel s'abrite l'âme de notre race. Elle emploie, dans son ardent et puéril espoir de diminuer l'Église, tous les moyens, même les plus abjects et les plus lâches.



J'ai parlé, dans mon premier livre, d'un organe secret dont le Grand Orient de France paie la publication et qui n'est autre chose qu'un recueil de diffamations contre le clergé français.

La *Semaine de France* est aujourd'hui connue. Grâce à la *Chronique de la bonne Presse* et à la *Correspondance hebdomadaire*, dirigée par le vénéré M. Keller, ancien député catholique de l'Alsace, dont le nom évoque en ma

mémoire, de chers et lointains souvenirs (1), presque toute la presse catholique en a parlé. Cependant, je crois utile de revenir sur ce sujet, la paternité de la *Semaine de France* ayant été avouée par son auteur, M. Émile Lemaître. Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici l'article publié dans l'*Autorité*, le 30 mai 1905, par M. Yves de Constantin :

LES CALOMNIES DU GRAND ORIENT

COMMENT LA FRANC-MAÇONNERIE DIFFAME LE CLERGÉ

Une publication secrète du Grand Orient. — La propagande maçonnique par le mensonge. — Le F.·. Lemaître avoue. — L'ennemi démasqué. — Toujours les ténèbres.

La presse catholique a dénoncé, à plusieurs reprises, les infâmes calomnies répandues périodiquement et anonymement contre les membres du clergé. Il était à remarquer que presque toujours les auteurs de ces inventions scandaleuses demeuraient dans le vague, ne précisant ni les noms des prêtres mis en cause, ni les localités où les faits se seraient produits.

Or, dans son livre sur le Grand Orient de France, ses doctrines et ses actes, M. Jean Bidegain divulgue la source de ces contes imaginés pour jeter sur les ecclésiastiques, la défaveur publique. C'est une feuille

---

(1) Il y a 25 ans environ, M. Keller présidait une distribution de prix d'une école chrétienne de Paris (rue des Petits-Carreaux). Parmi les enfants dont le front fut ceint par lui de la traditionnelle couronne verte se trouvait l'auteur du présent livre.

d'information secrète, éditée dans le plus grand mystère, par le Grand Orient.

« *La feuille ultra-secrète*, *dit M. Bidegain, dont tant de Maçons ne soupçonnent pas l'existence, est un simple papier autographié*, à la manière de la *Lanterne de Boquillon*. Ça s'intitulait, il y a deux ou trois ans, la *Semaine de France*, correspondance de la résistance laïque, et on y lisait, près du titre, cette note : « La *Semaine de France* n'est pas un « journal. C'est un service d'informations spéciales « et de matériaux de polémique strictement privé, « adressé aux seuls journalistes républicains adhé- « rents. » Depuis quelque temps, le titre a été modifié ainsi :

« *Correspondance de la résistance laïque* (La *Semaine de France*). »

Afin de ne pas mettre sur la trace de l'origine des calomnies lancées contre le clergé, l'auteur est « remboursé de ses frais » par le secrétaire général du Grand Orient lui-même, qui signe le mandat de paiement comme s'il touchait personnellement ces sommes. Enfin, toujours d'après M. Bidegain, le nom de l'éditeur de cet organe ne figure pas sur les registres de comptabilité.

Éloges du F. . rapporteur

A plusieurs reprises, les commissions de propagande de la Franc-Maçonnerie s'occupèrent néanmoins de cette feuille malpropre.

En 1899, le F.·. Dutilloy, rapporteur du Convent de l'année, s'exprimait en ces termes :

« Une correspondance anticléricale discrète, adressée à de nombreux journaux, fait pénétrer, dans certaines régions, les idées maçonniques contre lesquelles des préventions séculaires étaient jusqu'ici profondément enracinées. »

Le F.·. rapporteur de la commission de propagand

du Convent de 1901 n'est pas moins enthousiaste :

« D'autres dépenses, enfin, ont attiré notre attention : celles portées à divers postes que nous pourrions placer sous la rubrique « Publicités ». Entre elles, il en est une que justifie l'existence, le *fonctionnement d'un organe de propagande habilement conçu, qui rend d'incontestables services à toute la presse républicaine et anticléricale de ce pays, d'autant mieux que sa véritable origine demeure insoupçonnée du monde profane...* On comprend avec quelle extrême circonspection il convient d'aborder de tels sujets, et la confiance toute paternelle dont le Convent a investi sa commission de propagande nous pardonnera certainement de n'en point dire davantage, sauf à nous permettre d'affirmer qu'il parait difficile d'accomplir une meilleure tâche à un taux plus économique. »

Le F.·. Lemaître

M. Jean Bidegain a désigné comme auteur de ces malpropretés le F.·. Émile Lemaître, membre du conseil de l'Ordre, conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer.

Pendant plusieurs jours, notre vaillant confrère de Boulogne-sur-Mer, l'*Express du Pas-de-Calais*, a mis en demeure le F.·. Lemaître de s'expliquer.

A la dixième sommation, M. Émile Lemaître, rédacteur du *Boulonnais*, a dû entrer dans la voie des aveux.

Il est bien l'auteur de la *Semaine de France.*

L'œuvre du F.·. Lemaître

Or, voici en quels termes M. Jean Bidegain explique la nature des informations de cet organe :

« La *Semaine de France*, œuvre de prédilection du Grand Orient, est un recueil des ignominies dont se rendent coupables, paraît-il, les prêtres, moines,

séminaristes, etc... Il ne s'agit là-dedans que d'assassinats, de vols, d'attentats à la pudeur. Les informations de la *Correspondance de la Résistance laïque* débutent toujours ainsi :

« Il y a quelques jours, lundi ou mardi dernier, » ou encore : « dans son audience du 3 septembre, la cour d'assises de..., » etc., et l'on a soin de ne pas autrement préciser.

« C'est assez dire que « l'organe habilement conçu » réédite de très anciennes histoires dont la répétition dans la presse a pour conséquence d'entretenir ou de provoquer la haine du prêtre. Je suis bien persuadé que les très nombreux journaux qui ont recours, faute de copie, à la *Semaine de France*, seraient fort embarrassés de prouver l'authenticité des événements aussi variés qu'extraordinaires dont ils lui empruntent le récit. »

Les explications du F.·. Lemaître.

Après avoir attendu dix sommations avant de se reconnaître l'auteur de la *Semaine de France*, le F.·. Lemaître prétend ne vouloir, par cette publication, que se défendre contre les poursuites de l'Union sacerdotale.

C'est un comble !

L'Union sacerdotale n'a été organisée par les membres du clergé que pour assurer leur protection légale contre les attaques odieuses et anonymes des feuilles républicaines, insérant les communications de la *Semaine de France !*

Nos lecteurs savent, en effet, que, devant les attaques abominables dont ils étaient l'objet, les prêtres de plusieurs diocèses se sont *syndiqués*, en quelque sorte, et ont poursuivi collectivement, devant la cour d'assises, leurs diffamateurs.

Pas besoin de dire que ces diffamateurs ne purent jamais faire la preuve de leurs affirmations devant

la cour d'assises, où elle est cependant admise.

Ces diffamateurs étaient eux-mêmes des victimes du Grand Orient, dont ils avaient « avalé » les couleuvres.

Ils n'auront plus même l'excuse d'être des naïfs malfaisants, maintenant que le truc de la Franc-Maçonnerie est éventé.

Dans tous les cas, les membres du clergé, attaques anonymement, sauront désormais d'où viennent les coups.

Ajoutons, en terminant, que nous n'avons trouvé, dans l'*Annuaire de la Presse française*, de notre confrère Henri Avenel, admirablement renseigné sur toutes les publications, ni le nom de la *Semaine de France*, ni celui de la *Correspondance de la Résistance laïque*.

Décidément, les FF.·. n'admettent ni la lumière, ni la vérité.

Yves de Constantin.

Il est nécessaire que les intéressés connaissent l'aveu de M. Émile Lemaître, aveu qu'il a fait contraint et forcé, mais qu'il ne pouvait éviter, car il me connaît assez pour savoir que je n'affirme pas un fait sans en pouvoir fournir la preuve.

M. Émile Lemaître est un spécialiste. Il fit répandre, il y a quelques années, par le Grand Orient, deux feuilles intitulées : *Les Écoles du Christ* et *la Cro-a*, de même inspiration que *la Semaine de France*.

Le zèle du Grand Orient de France s'étend à toutes les formes de l'anticléricalisme, mais il a la modestie de cacher souvent les services

qu'il rend ainsi à la cause démagogique.

Tous les Français connaissent la silhouette reproduite ci-contre. Elle émane du Grand Orient ainsi que l'indiquent les parties soulignées de la lettre d'envoi dont voici le texte :



Il vous est envoyé un paquet d'images gommées, destinées à répondre aux étiquettes apposées par les Nationalistes sur les affiches des candidats républicains.

Cet envoi est fait gratuitement, on peut s'en procurer d'autres exemplaires, au prix de 2 fr. 50 le mille (port en sus), en s'adressant *directement* à M. Albert Marechaux, boulevard de la Montcient, à Meulan (Seine-et-Oise).

Inutile d'ajouter que ces images pourront servir même après la période électorale. Il faut en user avec prudence et à bon escient.

En raison du caractère particulièrement confidentiel de cette propagande, il est recommandé d'en taire l'origine.

Ce fut M. Albert Maréchaux, membre du Conseil de l'Ordre, qui imprima, dans ses ateliers de Meulan, cette vignette.

Il est certes permis à tous les partis de se servir de ces moyens de combat que je trouve forts innocents et forts loyaux, mais il

semble superflu d'en cacher la provenance.

Le Conseil de l'Ordre a tellement l'habitude du mensonge, de l'hypocrisie et de la lâcheté, qu'il n'ose jamais, devant le grand public, revendiquer ses actes.

Il ne se sent pleinement rassuré que dans les ténèbres et le mystère de ses Loges. L'une de ses habituelles occupations est d'organiser des pétitions anticléricales. C'est pour cela que, le 17 décembre 1900, la L.·. *La Bienfaisance châlonnaise*, de Châlons-sur-Marne, dont fait partie M. Léon Bourgeois, émettait le vœu « que le G.·. O.·. *provoquât* de tous les « Ateliers de la Fédération un vœu conforme « sur les Congrégations ».

Le brave homme que fut Hayard, « l'Empereur des Camelots », machinait avec beaucoup de brio, grâce au concours des vendeurs de papier du Croissant, des manifestations politiques spontanées et des ovations dont l'enthousiasme prouvait la sincérité. Le Conseil de l'Ordre joue un peu le même rôle dans la République.

En 1891, par exemple, quelques Juifs décidèrent que le pays devait protester énergiquement contre la rentrée en France de certaines congrégations. Le Grand Orient ne voulant pas — je ne sais pour quelle raison — se découvrir, donna mission à un F.·. sûr de réaliser

le désir exprimé par ses maîtres. Ce F.·. faisait alors partie d'un groupement très actif à l'époque : *Le Comité de vigilance des Loges réunies de Marseille*. Il fit adopter à ce comité, en son nom personnel, la protestation rédigée rue Cadet et fit voter l'envoi à toutes les Loges d'une circulaire les invitant à s'unir à la manifestation des Maçons de Marseille.

Voici trois des réponses faites par les Ateliers de la Fédération :

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

LA FRATERNITÉ LATINE

AU GRAND ORIENT DE FRANCE

O.·. de Foix, le 5 janvier 1891.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous associant au vœu du Comité de vigilance des Loges réunies de Marseille, nous exprimons le désir que le Conseil de l'Ordre fasse porter à la tribune de la Chambre, par un député appartenant à la F.·. M.·., une protestation énergique contre le rétablissement des Congrégations non autorisées en France et pour l'exécution des décrets.

En second lieu, qu'il fasse demander aux ministres de la République et autres agents du pouvoir d'exercer une surveillance très active sur les Sociétés qui se livrent à une propagande religieuse hostile aux institutions, notamment les Sociétés de l'*Ave Maria*, de Saint-Victor, Saint-Maurice et autres.

Il serait temps que la Républiqne prît des mesures

énergiques pour se défendre contre ses éternels ennemis.

Agréez, TT.·. CC.·. FF.·., etc.

O.·. de Nantes, le 8 janvier 1891.

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. OR.·. DE F.·.

L.·. R.·. L.·. **SAINT-JEAN** S.·. L.·. T.·. DIS.·.
PAIX ET UNION (1)
AU G.·. O.·. D.·. F.·.

S.·. S.·. S.·. (2)

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous avons la faveur de vous transmettre un extrait du procès-verbal de la Tenue de la L.·. *Paix et Union* relatif à la pl.·. du Comité de vigilance des Loges réunies de l'O.·. de Marseille proposant une démarche de la Fr.·. Maç.·. auprès des députés républicains au sujet des Congrégations religieuses :

« La correspondance comprend :

« .... Une planche du Comité de vigilance des « Loges réunies de Marseille tendant à obtenir l'ap- « plication des décrets d'expulsion contre les Con- « grégations religieuses non autorisées. »

Sur la demande du F.·. Salières et l'avis conforme du F.·. orateur, la Loge, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

Daignez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments frat.·. et dévoués.

Le Vén.·.,	*L'Orat.·.,*	*Le Secrétaire,*
Paul GRIVEAUD, 30[e].	J.-G. LEDUC.	GUIHARD.

---

(1) Voici la traduction de ce rébus : Au nom et sous les auspices du Grand Orient de France, la Respectable Loge Saint-Jean sous le titre distinctif *Paix et Union*.

(2) Salut! Salut! Salut!

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ
TOLÉRANCE — SAGESSE — SOLIDARITÉ

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F...

La Loge: Les Vrais Amis réunis, Or.·. de Bédarieux (Hérault) au Conseil de l'Ordre.

Bédarieux, le 18 janvier 1891.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous avons la faveur de vous informer que, dans sa Tenue du 10 courant, notre R.·. At.·. a pris en considération une planche du Comité de Vigilance des Loges réunies de l'O.·. de Marseille, au sujet du rétablissement des Congrégations non autorisées en France. Il s'associe pleinement à toutes les démarches qui seront faites en vue de faire cesser cet état de choses.

Veuillez agréer, TT.·. C.·. FF.·., l'hommage de nos sentiments frat.·.

L'Orateur,	*Le Vén.·.*	*Le Secrétaire,*
Illisible.	FOURNIER, 18°.	CHEBANIER.

On réunit plus de trois cents protestations de ce genre, et l'on y joignit, selon la coutume, celles des groupes patronnés, subventionnés, créés ou dirigés par les Loges. Ce dernier dossier était formidable. Les copies de ces protestations furent remises à qui de droit, et l'on eut, une fois de plus, la preuve que l'opinion publique était résolument ennemie des Congrégations. Comment douter, en effet, de la valeur politique de manifestations provenant de tous les points du territoire français? Cepen-

dant, en la circonstance, — et il en est presque toujours ainsi, — cette agitation était l'œuvre de quelques centaines de Francs-Maçons, et les électeurs n'y avaient pris aucune part.

En certaines occasions, et lorsqu'il est bien assuré de ne courir aucun danger, le Conseil de l'Ordre fait preuve d'un peu plus de vaillance et pousse directement les Loges à la guerre antireligieuse. C'est surtout en 1896 et en 1897 qu'il fut en proie à des accès de fièvre anticléricale.

Voici sa circulaire du 9 décembre 1896 :

O.·. de Paris, le 9 décembre 1896 (E.·. V.·.).

LE CONSEIL DE L'ORDRE

AUX VÉN.·. DES LL.·. DE LA FÉDÉRATION DU G.·. O.·. DE FRANCE.

S.·. S.·. S.·.

Circulaire n° 5.

TT.·. CC.·. FF.·.,

En presence des menées cléricales qui surgissent de toutes parts, le Conseil de l'Ordre a pensé qu'il était bon de rappeler aux membres de notre Fédération les méthodes employées par nos irréductibles adversaires dans cette lutte politique qui met face à face le passé et l'avenir.

Des élections vont avoir lieu. Nos ennemis feront tous leurs efforts pour jeter le trouble dans les rangs républicains. Insinuations, mensonges, calomnies, tout sera mis en œuvre. Ils peindront de couleurs républicaines les pires ennemis des institutions qui nous sont chères.

Ils affubleront d'un masque libéral des candidats qui n'ont au cœur que la haine de la liberté. Grâce aux doutes, aux hésitations ainsi créés, n'avons-nous pas à craindre de voir grandir dans nos assemblées parlementaires le nombre déjà si considérable de nos adversaires ?

La Franc-Maç.·. manquerait à ses traditions si elle ne s'appliquait à déjouer ces manœuvres.

Depuis longtemps déjà, une nouvelle École s'est donné pour mission de discréditer la lutte anti-cléricale d'autrefois. On répète à tout propos que la formule célèbre « le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » est une formule démodée et qui a fait son temps.

L'histoire parlementaire de ces dernières années donne raison au F.·. Gambetta. Avec une habileté merveilleuse qui est la caractéristique de sa méthode, le parti clérical a semé ses créatures dans tout ce qui est la France pensante et agissante, l'armée, la marine, l'administration, l'instruction publique, les grandes Compagnies, tout ce qui constitue la puissance politique d'un pays est aujourd'hui infiltré de cléricalisme. Portez donc votre choix sur des hommes dont le passé exempt de toute compromission soit un sûr garant de la fermeté de leurs principes.

Il est necessaire de savoir s'ils sont bien décidés à en finir avec cette constitution étrange qui arrête toutes les réformes démocratiques que nous avons le droit de demander à un gouvernoment républicain !

Il est nécessaire de savoir s'ils sont bien décidés à en finir avec toutes ces congrégations dont le seul but est de déprimer les caractères, afin de les mieux préparer pour la servitude !

Notre devoir est d'opposer une infranchissable barrière à cette marée montante qui menace de tout envahir et de ruiner, pour longtemps peut-être, l'œuvre de la Révolution française. N'imitons pas

ces Bysantins de la décadence qui devisaient sur la lumière du Thabor pendant que Mahomet enfonçait les portes de Stamboul!

Mettons-nous à l'œuvre, et barrons la route à tous ces jésuites de robe courte ou longue qui signent toutes les Constitutions, acceptent tous les décrets, se rallient aux institutions démocratiques, mais qui reviennent après l'orage, plus forts et plus tenaces que jamais.

Unissez-vous donc, TT.·. CC.·. FF.·., pour la défense de nos doctrines : elles résument ce que l'esprit humain a conçu de plus noble et de plus élevé.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'expression de nos sentiments frat.·. et dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
F. Desmons.

Les Vice-Présidents,
Sincholle, Albert Pétrot.

Le Garde des Sceaux,
Pochon.

Les Secrétaires,
Bourceret, Croissant.

Cette circulaire a cela de remarquable qu'il suffirait d'y changer quelques mots pour qu'elle pût s'appliquer, non au parti catholique, mais à la Franc-Maçonnerie.

Le 18 janvier 1897, le Conseil de l'Ordre s'occupa de la Compagnie de Jésus, qui fut, de tous temps, son épouvantail. Il envoya aux Loges, à son sujet, la circulaire suivante dont le texte est du F.·. Edgard Monteil, auteur de *La Jambe* (1) :

(1) Roman pornographique.

O.·. de Paris, le 18 janvier 1897 (E.·. V.·.).

LE CONSEIL DE L'ORDRE

AUX LL.·. DE LA FÉDÉRATION DU G.·. O.·. DE FRANCE.

S.·. S.·. S.·.

OBJET. — *Expulsion des Jésuites et fermeture de leurs maisons.*

TT.·. CC.·. FF.·.,

Il deviendrait criminel de fermer plus longtemps et volontairement les yeux sur le mouvement clérical qui nous est signalé de tous les côtés et qui menace d'avilir notre patrie et de ruiner nos libertés. Peut-être aurions-nous dû, dès les commencements de ce mouvement, vous le dénoncer et vous dire de vous y opposer par tous les moyens, mais nous traversions une période durant laquelle peu de personnes voulaient y croire, en tout cas n'y attachaient pas l'importance qu'il est nécessaire d'y attacher quand on aime son pays et la République.

Habiles à jeter des mots dans la circulation, aidés des puissants contingents de propagande et de diffusion dont ils disposent, les cléricaux avaient fini par persuader à des hommes, cependant sérieux, que le péril clérical n'existait plus, que la lutte contre le cléricalisme était une lubie des époques passées et qu'on la devait rejeter comme une défroque déchirée et usée de la vieille politique libérale.

Il fallait le temps, il fallait que les cléricaux, clergé, moines et conspirateurs contre le repos public nous missent à même de montrer que leur politique n'a pas changé, que leur travail contre la liberté est toujours le même, qu'ils sont plus entreprenants qu'ils ne l'ont jamais été, pour que le péril, réapparaissant de lui-même, on fût forcé de le reconnaître et qu'il nous fût permis d'élever la voix.

Ah! sans doute, ce péril n'existerait pas, ne pré-

senterait pas la même intensité, si le gouvernement n'avait cessé de défendre le pouvoir civil et si on ne trouvait chez les élus du peuple, même les plus avancés, des individualités qui sont assez inexpérimentées pour croire que l'on désarme les cléricaux par des concessions et qui placent au-dessus de la chose publique le souci de leur siège et leur position.

Le régime florissant des capitulations de consciences est arrivé à faire de quelques-uns de nos gouvernants des complices très empressés où trop naifs des cléricaux, et nous sommes témoins que certains ministères, sous le prétexte fallacieux d'intérêts menacés par des formules socialistes, deviennent de véritables instruments des cléricaux contre les républicains.

Si bien que, petit à petit, par un travail de pénétration lente, commencé dès 1881, au moment de la première encyclique du pape Léon XIII sur le pouvoir civil, mais continué avec suite, avec méthode, à partir de la présidence Carnot, sous le nom de « politique d'accalmie », nos administrations et notre armée ont été modifiées au profit des élèves des congrégations religieuses et particulièrement des jésuites, et que ces congrégations se sont développées d'une manière prodigieuse en même temps que le clergé, se sentant puissant, reprenait son insolence et inondait la France de ses plus perverses doctrines.

Tableau étonnant de la duplicité gouvernementale! Nous avons vu les congrégations établies en France demander aux nations qu'elles ont abaissées et avilies un refuge dernier; puis, tout à coup, elles se sont affermies sur le sol français et ont agrandi les propriétés dont elles se trouvent détentrices; les jésuites, assurés de la protection du gouvernement, ont quitté les collèges déjà établis par

eux à l'étranger pour revenir en France, et telles ont été les connivences gouvernementales avec les hommes noirs qu'aujourd'hui même le parti avancé, le parti radical, ose formuler un programme sans que la question des Églises y soit inscrite, sans que celle des congrégations y figure, tandis que le Parlement semble reconnaître la propriété des congrégations en inscrivant au budget une taxe d'abonnement, met à son ordre du jour des lois sur les associations qui feraient aux congrégations une position enviable en regard de la législation actuelle et vote sans protestation véhémente les millions tous les ans dévorés par le clergé !

Les maisons où on faisait le commerce dit de « bondieuserie » liquidaient : elles se sont conservées et multipliées ; loin de voir partir des congrégations, il en est venu d'Espagne de nouvelles; partout se sont ouvertes des écoles libres; le nombre des élèves de l'enseignement secondaire a baissé dans les lycées de l'État au bénéfice des institutions congréganistes ; les éditeurs, considérés comme respectant la neutralité scolaire, ont spiritualisé leurs livres; l'action du prêtre s'est affirmée en tous lieux, et les jésuites ont commencé leur développement de la presse, soit directement par leurs hommes placés dans des journaux de haine et de discorde sociale, soit indirectement en favorisant le travail accompli par d'autres congrégations.

Nous avons vu apparaître le journal la *Croix* avec tous ses succédanés, un par département, organe d'une conspiration permanente contre la République, dont les secrétaires sont les Pères Augustins de l'Assomption, et ces journaux chargés d'exciter à la haine des citoyens les uns contre les autres, ayant en province une confraternité qui y puise le ton de ses polémiques et de ses diffamations. Des journaux qu'on pourrait croire indépendants ont

eux-mêmes accepté ou subi l'ascendant des jésuites, et l'on est arrivé à faire d'une nation qui marchait en avant des autres une nation de recul, où tout le travail politique consiste à détruire ce dont nous a doté la Révolution française et où les idées religieuses sont présentées comme devant remplacer ce que la philosóphie française a dicté au monde depuis le XVIe siècle, en asseyant la suprématie de notre patrie sur les autres pays du globe.

Or, quels sont les instruments les plus actifs de cette décadence morale, de cette ruine de la pensée et de la force de la patrie française? Qui peuple plus que d'autres l'organisation, encore monarchique dans ses rouages, de notre gouvernement? Quel est l'ennemi qui se place, non en face de nous, où il ne serait pas à craindre, mais dans nos rangs, en criant plus fort que nous, par ordre du pape luimême : « Vive la République! » Qui? Le clergé? Sans doute. Les congregations? Certainement; mais, avant tous les autres, les jésuites, les jésuites qui ont dans leurs mains presque tous les officiers de notre armée et de notre marine; les jésuites, qui confectionnent des cerveaux incapables de faire de l'organisation ou de remplir des commandements, et qui nous mènent droit à la défaite; les jésuites, qui répandent toute une jeunesse qui veut rénover les religions usées et qui s'insurge, dans l'étroitesse de son esprit, contre la science, même la plus évidente; les jésuites qui conspirent incessamment pour amener la domination du pape; les jésuites, avec lesquels les gouvernements autoritaires n'ont pu vivre; les jésuites, excitant et louant les assassins de Henri III, de Henri IV et du président Carnot! les jésuites! les jésuites!

Nous n'avons pas ici à faire leur histoire (1). Elle

---

(1) Lire les *Douze Pères*, d'Escobar et les immor-

est connue, et nous ne désirons qu'attirer votre attention sur ce qui se déroule sous nos yeux, car l'heure est venue de se demander à quels abimes court la République, et nous n'avons plus à nous dissimuler que la continuation de la politique actuelle aboutirait à l'organisation du pire de tous les régimes, le régime clérical ; oui, l'heure est venue de répondre à la guerre par la guerre et nous estimons qu'il y a lieu de commencer l'action *en demandant la stricte application des lois qui frappent les jésuites.* On veut soumettre la France au au pape ; nous défondrons la France.

L'autre jour, à Lyon, à Reims, dévoilant leurs projets, ne cachant pas les persécutions qu'ils souhaitent et entrevoient, les agents des jésuites criaient: « Sus aux juifs, aux protestants et aux Francs-Maçons ! » Nous avons entendu ce cri. Nous ne voulons pas que la France soit soumise au pape, nous ne voulons pas que la France soit dirigée par les curés, nous ne voulons ni guerre extérieure pour plaire aux jésuites, ni persécutions intérieures à l'excitation des jésuites. Nous voulons la paix, la France grande, la France forte, et c'est pour cela que nous prenons aujourd'hui la parole pour crier à notre tour : « FF.·., levez-vous, levez-vous, il est temps, il est l'heure ! »

La Franc-Maç.·. a déjà dejoué le vaste complot formé par les jésuites autour du général Boulanger.

---

telles *Provinciales*, de Pascal ; les *Jésuites*, par Huber, le meilleur livre publie sur les jésuites (librairie Fischbacher, Paris) ; les *Jésuites*, par Michelet et Quinet ; les *Jésuites*, par Cayla ; les *Jésuites*, par A. Michel ; les *Jésuites*, par A. Marchand, etc. Signalons encore un récent opuscule d'un de nos FF.·., excellent a répandre : *Respect à la loi, à la porte les jésuites*, par Lucien Guéneau (librairie, 23, rue Saint-Merri, Paris).

Elle a été la première à le dénoncer. Aujourd'hui, elle prend la parole en face d'un péril indubitablement plus grand, et elle dénonce le gouvernement des curés, la conspiration des jésuites. La trame ourdie dans l'ombre menace la patrie ; au nom de la patrie, nous jetons notre cri d'alarme : « Levez-vous ! levez-vous ! Il n'y a plus de temps à perdre, c'est notre vie, la vie du peuple de France qu'il faut défendre, et l'inaction de notre part équivaudrait à la mort. »

Voici donc, TT.·. CC.·. F.·., ce que nous venons vous dire :

Aussitôt que vous aurez reçu cette pl.·., vous en donnerez lecture à la première Ten.·. de votre R.·. At.·. et vous en donnerez lecture de nouveau dans les deux Ten.·. suivantes afin que tout Maç.·. l'ait entendue et qu'elle s'imprime dans la mémoire de tous ;

Dès la première Ten.·., vous mettrez sous le maill.·. la question de l'*expulsion immédiate des membres de la Compagnie dite de Jésus et la fermeture de tous ses établissements d'enseignement*, même déguisés ;

Vous chargerez tous ceux que vous connaissez, même s'ils n'appartiennent pas à notre Ordre, de rechercher partout les élèves des jésuites et de se renseigner sur les places qu'ils occupent, et, au fur et à mesure, vous transmettrez les renseignements que vous recueillerez au Conseil de l'Ordre.

Vous vous mettrez en rapport avec les hommes qui ont l'habitude de faire de la propagande par la parole, avec les journalistes, avec tous les républicains qui veulent conserver la République, et vous ferez tout votre possible pour qu'ils commencent immédiatement et mènent sans défaillance la campagne à fond contre les jésuites.

Enfin, vous-même, non seulement en L.·., mais en tous autres lieux, par la conversation, par la dis-

cussion et par le discours, en provoquant des réunions publiques ou privées, vous vous livrerez à la propagande la plus active dans le but de supprimer totalement l'ordre néfaste des jésuites et d'extirper leurs doctrines antisociales et antihumaines.

Vous voudrez bien, TT.·. CC.·. FF.·., et vous, en particulier, Vén.·. M.·., tenir le Conseil de l'Ordre au courant de tout ce que vous aurez fait pour arriver à ce que la loi française ne soit plus journellement violée.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'expression de nos sentiments frat.·. et dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
F. DESMONS.

Les Vice-Présidents,
SINCHOLLE, Albert PÉTROT.

Le Garde des Sceaux,
POCHON.

Les Secrétaires,
BOURCERET, CROISSANT.

Beaucoup de choses encore, dans cette longue philippique pourraient se dire avec exactitude, de la Franc-Maçonnerie. On y a remarqué l'invitation à « moucharder » les anciens élèves des Pères.

Enfin le 16 juillet 1897, le Conseil de l'Ordre dont le sommeil, en cette période, devait être souvent troublé par « le spectre de la réaction », mettait en garde, en ces termes, ses ouailles, contre les intrigues des « curés » :

O.·. de Paris, le 6 juillet 1897 (E.·. V.·.).

LE CONSEIL DE L'ORDRE

AUX LL.·. DE LA FÉDÉRATION DU G.·. O.·. DE FRANCE

S.·. S.·. S.·.

Objet: Péril clérical.—Complaisances et complicités.

TT.·. CC.·. FF.·.,

A diverses reprises le Conseil de l'Ordre, fidèle interprète des volontés des Convents, et dépositaire des traditions du G.·. O.·., est intervenu auprès des At.·. de la Fédération pour leur signaler les dangers que pourraient courir la République et la démocratie, menacées par les ennemis des principes de liberté et d'égalité chers à tous les Maçons.

La Maçonnerie ayant pour mission d'assurer l'affranchissement de l'humanité de toutes les servitudes, tant dans l'ordre moral et intellectuel que dans l'ordre économique et social, en recherchant et enseignant la vérité, en pratiquant la tolérance et en défendánt la liberté absolue de conscience, le Conseil de l'Ordre a cru de son devoir — et les Convents l'ont toujours approuvé — de faire entendre des avertissements et des conseils aux Maç.·. et aux At.·. chaque fois que, grâce à ses informations, il prévoyait que des tentatives criminelles allaient être dirigées par les ennemis du progrès, cléricaux ou césariens, contre la République, contre les lois qui sont sa raison d'être, contre les réformes qu'elle a le devoir d'accomplir, si elle ne veut pas être la contrefaçon de la monarchie.

Au 16 mai, il s'est adressé aux At.·. par ses inspecteurs et ses délégués, alors que les anciens partis, impérialistes, royalistes de droit divin, royalistes constitutionnels, tous unis dans la même haine de nos institutions et de nos principes, s'étaient ser-

vis du Chef du pouvoir exécutif pour renvoyer brutalement les représentants des idées démocratiques et républicaines, quelque modérés, quelque faibles qu'ils fussent, et avaient affiché la prétention d'arrêter la marche du progrès pour rétablir sur les ruines de la République leur domination et leur puissance sauf à s'entre-déchirer ensuite ; le Conseil et les Loges de la Fédération, dans ces jours de trouble, ne désespérant pas de l'avenir, ont répondu avec enthousiasme à l'appel de l'illustre orateur, du Maçon, qui réunissait autour de lui dans le combat qu'il livrait à la réaction, tous les républicains, en leur rappelant le danger, toujours signalé par la Maçonnerie, par ces mots restés célèbres : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Plus tard, l'un des premiers, le Conseil de l'Ordre a appelé l'attention des LL.·. et des républicains sur l'assaut qu'allait diriger contre la République un général factieux, que poussaient et soutenaient les partis de réaction, réunis et dirigés dans l'ombre par les cléricaux et les jésuites auxquels s'étaient joints un certain nombre de républicains, les uns coupables de trahison, les autres seulement égarés par leur mécontentement d'une marche trop lente, selon eux, dans la voie du progrès. Le Conseil a rappelé alors avec énergie que les Maçons doivent toujours, dans leurs actes de citoyens, s'inspirer des principes de liberté, d'égalité, de fraternité qui sont la raison d'être et font la force de notre Institution, qu'ils doivent rester les fidèles et vaillants défenseurs de la République ; il n'a pas hésité à recommander aux At.·. de rappeler à l'ordre et d'exclure même les Maçons traîtres à la démocratie et parjures à leurs serments. — Cet appel du Conseil de l'Ordre fut entendu, et les At.·. de la Fédération contribuèrent dans une large mesure à l'anéantissement de la faction.

Aujourd'hui, TT.·. CC.·. FF.·., de nouveaux nuages montent à l'horizon; le ciel s'est de nouveau obscurci; à la suite de défaillances personnelles, ou par crainte de réformes dans le sens démocratique, désireux de conserver la prépondérance et le pouvoir aux mains des classes jadis dirigeantes, méconnaissant ainsi les principes de la Révolution, qui avait pour objectif d'assurer l'égalité sociale et de donner la puissance politique, non pas aux privilégiés de la naissance ou de la fortune, mais à tous les citoyens libres et égaux, c'est-à-dire à la souveraineté nationale, certains républicains, par faiblesse ou par intérêt, ont oublié que suivant la forte parole de l'orateur du Convent de 1894, le F.·. Gadaud, sénateur, « le bon sens et l'équité indiquent que le gouverne- « ment de la République doit rester confié à ceux « qui l'ont conquis par leur énergie, par leur vail- « lance, par leur travail, à ceux enfin qui ont apparu « au plus grand nombre comme étant les meilleurs, « les plus capables, c'est-à-dire aux républicains. »

Ils se laissent circonvenir ou absorber — s'ils ne s'associent pas à eux d'une façon consciente — « par « les vaincus d'hier qui, d'après le même orateur, « *sous le nom de ralliés*, essayent de reprendre « leurs positions par la ruse ».

Complaisants, timides ou oublieux de plus en plus de leur passé de démocrates et de libres-penseurs, ces républicains ne résistent pas comme ils le devraient à ceux « qui frappent à la porte de la cita- « delle pour en déloger les républicains, une fois « admis, et pour y introduire à leur place la réac- « tion ».

Ils tolèrent même que ceux qu'ils ont préposés à la défense de cette porte l'ouvrent aux ennemis de la République : déplacements de fonctionnaires connus pour leurs sentiments énergiquement républicains et hostiles à la réaction et au cléricalisme ; fa-

veurs accordées dans la marine et dans l'armée aux plus tièdes et aux plus incolores sinon même aux ennemis cachés ou avérés de nos institutions ; — facilités de tous genres données aux congrégations pour le payement des impôts qui frappent leurs biens alors que les simples citoyens doivent, sans rémission, se soumettre aux lois fiscales, — retards apportés à la discussion et au vote de toutes les lois ayant pour but d'égaliser les charges, en dégrevant les petits et en demandant aux riches une part plus équitable de leurs revenus ; — révocations de professeurs indépendants ou interdictions d'user de leurs droits de citoyens à ceux qui entendent, comme tels, éxprimer librement leurs opinions, les defendre et les propàger ; — participation des pouvoirs publics aux actes et cérémonies d'un culte particulier, alors que l'État devrait rester étranger aux actes de tous les cultes, en laissant seulement aux citoyens la faculté de les exercer à leur gré, à leurs frais et suivant leurs convenances personnelles ; — complaisances de toutes sortes des fonctionnaires de l'État pour les adversaires de nos institutions dans les luttes électorales ; — encouragements et témoignages de déférence, anticoncordataires même, prodigués aux évêques, quels que soient leurs sentiments pour la République et la Société laïque ; tout dénote de plus en plus, chaque jour, l'envahissement de l'esprit nouveau, en d'autres termes, du cléricalisme.

Ce n'est pas seulement le gouvernement des curés qui nous menace, c'est celui des jésuites et des congrégations.

Le Conseil de l'Ordre manquerait à son devoir s'il gardait le silence : si, indifférent aux dangers qui menacent la République, il n'appelait pas l'attention des LL.·. sur la nécessité de suivre dans leurs actes ceux qui, élus avec le concours des Maçons, en

tant que citoyens, ferment aujourd'hui, volontairement ou non, les yeux et refusent de reconnaître que les ennemis de la République s'efforcent de devenir nos maitres, en étant dès à présent, dans les scrutins les plus importants, l'appoint principal et indispensable de la majorité.

Si nos ennemis s'abstiennent, suivant les conseils tout récents et si habiles du prêtre étranger qui les inspire, « de combattre le gouvernement constitué, « et se placent sur le terrain constitutionnel et légal « pour obtenir l'union compacte de leurs forces », est-ce avec la pensée et la volonté sincères d'adhérer non seulement à la forme républicaine, mais aussi aux lois inspirées par l'esprit républicain, libéral, égalitaire, démocratique, respectueux de la liberté de conscience?

Non ; une note publiée récemment par l'*Osservatore romano*, organe du pape, porte que « les catho- « liques doivent mettre de côté tout dissentiment « politique, employer tous les moyens honnêtes et « legaux afin d'améliorer la législation ; car, si le « pouvoir est toujours respectable et sacré, les lois, « lorsqu'elles blessent les droits de la conscience, « doivent être amendées ». — Or, vous savez depuis longtemps, TT.·. CC.·. FF.·., quelles sont les lois qui blessent la conscience des cléricaux ; ce sont toutes celles qui, rompant avec le passé, et conformes aux idées modernes, ne tiennent pas compte de leurs prétentions, jamais abandonnées, à la domination exclusive des hommes ; les lois scolaire et militaire, dont l'application cependant se fait encore avec tant de ménagements et de faiblesse, seraient bientôt abrogées ou modifiées au mépris de l'Égalité et de la Liberté de conscience.

Usez donc, TT.·. CC.·. FF.·., de la légitime influence dont vous jouissez dans votre région ; rappelez-vous et rappelez à ceux qui les auraient oubliés,

les termes de la circulaire du Conseil, du 17 juillet 1893, que le Convent de 1893 a ratifiée : « Il « appartient à chaque Maçon de rechercher, dans « les milieux où les Ateliers fonctionnent, les hom- « mes qui présentent les plus sûres garanties de « probité et de clairvoyance, ceux qui sont le mieux « à même de résister aux tentatives de recul sa- « vamment organisées pour arracher à la souve- « raineté laïque l'exercice effectif de son droit et « pour mettre la République dans l'Église, au lieu « de soumettre toutes les Églises aux lois unifor- « mes de la République.

« Avant d'accorder votre confiance et votre « concours aux candidats qui sollicitent votre appui» « demandez à ceux qui sont Francs-Maçons s'ils « prennent l'engagement d'honneur, une fois élus, « de ne pas oublier qu'ils sont Francs-Maçons ; « usez de l'influence que vous donne votre « qualité d'électeurs sur les comités électoraux « pour faire demander à tous, initiés ou non « dans notre grande famille, s'ils promettent de « défendre hautement la Franc-Maçonnerie comme « étant le conservatoire, en France, contrairement « aux congrégations, de toutes les idées de patrio- « tisme, de droiture, de loyalisme républicain, de « légalité laïque et de résistance aux anciennes « dominations cléricales. »

Demandez donc aux députés et sénateurs, qui ont sollicité et obtenu vos suffrages, et recherchez vous-mêmes s'ils sont restés fidèles aux engagements contractés par eux ; dans l'affirmative, n'hésitez pas à leur conserver votre concours actif et dévoué ; dans le cas contraire, n'hésitez pas à leur retirer votre confiance, méconnue par faiblesse ou trahie par intérêt.

Le salut de la République, la réalisation des réformes politiques et sociales qui sont nécessaires pour

faire de la République un gouvernement de liberté, sont intimement liés à la fidélito des élus de la nation, aux principes que nos anciens ont proclamés, pour lesquels ils ont lutté courageusement et ont sacrifié leurs biens et leur vie, et dont nous avons tous, nous Maçons, le devoir de poursuivre et de hâter l'application.

Veuillez, TT.·. CC.·. FF.·., agréer l'expression de nos sent.·. dévoués et frat.·.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
F. DESMONS.

Les Vice-Présidents,
SINCHOLLE, Albert PÉTROT.

Le Garde des Sceaux,
POCHON.

Les Secrétaires,
BOURCERET, CROISSANT.

L'*Osservatore romano*, cité dans cette circulaire, invitait les catholiques à employer, pour améliorer la législation, « tous les moyens honnêtes et légaux ». Cela est évidemment contraire aux habitudes de la Secte qui préfère combattre ses adversaires par des moyens toujours malhonnêtes et souvent illégaux.

* * *

L'activité anticléricale de la Franc-Maçonnerie ne se borne pas à la France. Elle s'étend, de plus en plus, à nos possessions d'outre-mer, grâce à la direction vigoureuse donnée aux Ateliers coloniaux par la L.·. *France et Colonies*, de Paris, spécialement chargée de cette mission et dont un des membres, rendant compte du Convent de 1903, disait :

« La majeure partie de la neuvième séance et « le commencement de la dixième furent consacrés « aux coloniaux. La question de la réorganisation « des colonies avait pour rapporteur notre F.·. Paul « Moussard, et à la discussion prennent une part « active les FF.·. Maréchal, Brousmiche, Girod, « Boundal, Comte, Lecoq, Imbert, Curtenay, etc. — « Contre les agissements cléricaux dont les fonc- « tionnaires républicains, notamment Maçons sont « victimes (*sic*), la protestation fut unanime et una- « nime le vœu qu'on avisât au moyen de les com- « battre ; *il serait plus sûr qu'on les prévînt en ne* « *nommant aux colonies que des républicains sin-* « *cères*..... — Une proposition intéressante du « F.·. Cordier est renvoyée au Conseil de l'Ordre : « elle tend à la création, dans ce Conseil, d'une « commission en quelque sorte protectrice des « fonctionnaires coloniaux victimes de mesures « vexatoires et d'intrigues réactionnaires. »

Ainsi commence à s'exécuter le projet formé par le rapporteur de la Commission de Propagande de l'assemblée générale de 1900 :

Les Francs-Maçons sont nombreux dans l'administration coloniale et dans la population française de nos colonies, disait-il. Pourquoi, avec leur appui, n'essayerions-nous pas de créer une Société de colonisation qui propagerait nos idées philosophiques? J'appelle encore sur ce point important la bienveillante attention du Conseil de l'Ordre.

Voici, à titre de spécimen, le résumé des vœux formulés en 1903 par les Loges de Cochinchine. Cette note, sur laquelle le Conseil de l'Ordre délibéra, provoqua une intervention du Grand Orient :

RÉSUMÉ

La situation de l'enseignement laïque en Cochinchine n'est pas encore assurée; son budget figure aux dépenses facultatives. Il existe un parti puissant, très dévoué aux missions et congrégations, qui est hostile à l'enseignement laïque. On pense qu'on ne peut rien faire, en Indo-Chine, sans l'aide des Missions. Les gouverneurs acceptent cette manière de voir et les Congrégations voient leur puissance s'accroître. — Les sommes inscrites au budget local pour l'enseignement clerical, s'elèvent au chiffre de 239,200 francs. Le budget de l'enseignement laïque est de 696,387 francs. — Toutes les manœuvres sont employées contre l'enseignement laique. D'ailleurs, parmi le corps enseignant français, on compte certains professeurs peu recommandables et dont le casier judiciaire est entaché de condamnations, — nos adversaires exploitent habilement cette situation.

Les déclarations faites par les Missions pour obtenir des subventions sont fausses. Cela résulte de rapports officiels. L'enseignement du français est très restreint dans les écoles confessionnelles.

Pour remédier à cet état de choses, il faut :

1° Exiger du personnel enseignant laïque, l'honorabilité la plus absolue;

2° Améliorer, en vue des retraites, la situation des professeurs;

3° Supprimer les bourses aux établissements religieux;

4° Abroger l'arrêté du 23 novembre 1900;

5° Supprimer les Frères de la Doctrine chrétienne dans les diverses commissions d'examen;

6° Laisser, à l'enseignement colonial, son autonomie.

Aucun pays de langue française n'échappe à

l'ingérence antireligieuse du Grand Orient de France. Au Canada même, à Montréal, a été fondé, le 14 avril 1896, une Loge dont le titre distinctif est : *L'Émancipation*. L'article premier de son règlement est ainsi conçu :

Art. 1er. — Il est formé, à Montréal (Canada), une Société d'hommes probes qui, liés par des sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, travaillent individuellement et en commun à la réalisation des progrès sociaux, exerçant ainsi la bienfaisance dans le sens le plus étendu. *Le but principal qu'ils poursuivent, c'est l'affranchissement intellectuel du peuple canadien encore courbé sous le despotisme clérical*, en créant une Société morale et libre.

Les FF.·. de Montréal comprennent leur devoir maçonnique de la manière la plus stricte, ainsi que le prouve l'article 51 de leur règlement :

Lorsqu'un F.·. se sentira atteint d'une maladie grave et qu'il appréhendera une issue fatale, s'il craint que sa famille ou des amis, poussés par un zèle sacrilège, ne profitent de son état de faiblesse intellectuelle et physique, conséquence de la maladie, pour introduire à son chevet un prêtre ou un ministre d'un culte quelconque, il préviendra le Ven.·.. Celui-ci déléguera sur-le-champ deux FF.·. pour veiller le malade et le protéger contre toute tentative dirigée contre sa liberté de conscience. Ces FF.·. se relayeront auprès du malade jusqu'à son dernier moment, de façon à ne jamais le laisser seul un instant.

Les matérialistes en général et le Grand

Orient de France en particulier, étant vus, au Canada, d'un fort mauvais œil, les Francs-Maçons de la L.·. *l'Émancipation* se terrent le plus profondément qu'ils peuvent. Jusqu'à ce jour, leur existence ne s'est guère manifestée que par des dénonciations contre M. Kleckzkowski, consul général de France au Canada, et encore ces dénonciations furent-elles anonymes. Elles ont paru dans *l'Action*, naturellement, — cette feuille étant l'organe officiel des mouchards patentés, — sous la signature du F.·. Paul-Armand Hirsch, un Vieux-Français tout désigné pour s'occuper des choses de la Nouvelle-France.

* * *

On verra par l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Ordre du 30 mars 1893, que le Grand Orient de France considère comme beaucoup plus nécessaire de manifester sa passion anticléricale que de faire acte de patriotisme. Ces lignes sont une démonstration suffisante du caractère essentiellement anticatholique de l'Ordre maç.·. dans les pays latins. La lutte contre l'Église y prime toutes les autres questions nationales :

Le F.·. *Nicolas* désire savoir si le Conseil de l'Ordre est au courant des paroles attribuées au F.·. Lemmi, G.·. M.·. du G.·. O.·. d'Italie, à propos des

revendications italiennes sur le Var, dont la Maç.·. de Marseille s'est beaucoup préoccupée.

Le F.·. *Blatin* répond que c'est par un article découpé par l'*Argus* que le Conseil de l'Ordre a eu connaissance du fait. Il a été question de demander au F.·. Lemmi des explications sur les propos qu'on lui prêtait, mais on a pensé qu'au moment où la Maç.·. italienne organisait une grande manifestation anticléricale, il serait fâcheux de soulever un conflit sur des racontars de journaux. Du reste, les idées de revendication avancées par le F.·. Lemmi n'impliquaient que des moyens pacifiques. Le G.·. O.·. d'Italie demandait, presque au même moment, l'adhésion du Grand Orient de France à la manifestation antijubilaire qu'il préparait, et le Conseil a pensé qu'il fallait réserver l'occasion de poser la question.

Le F.·. *Nicolas* estime qu'il ne faudrait pas laisser des paroles aussi imprudentes se renouveler. Il croit nécessaire de demander des explications au F.·. Lemmi.

Le F.·. *Viguier* dit qu'il a posé cette question au bureau. La politique des ralliés avait inquiété l'Italie. La politique de la Maç.·. était de faire un acte qui pût rassurer l'Italie. C'est pourquoi le G.·. O.·. a adhéré à la manifestation antipontificale. Avant de demander des explications, le bureau a voulu avoir des renseignements, et il appert que le F.·. Lemmi, dans son discours, s'était placé à un point de vue purement philosophique, supposant un Congrès où chaque État pourrait réclamer la solution pacifique des revendications qu'il croirait avoir à faire. La politique est extrêmement difficile. Il faut se rassembler et se tenir en garde; les Jésuites d'un côté, la Triplice de l'autre, ne désirent qu'une chose, brouiller les Maçonneries française et italienne. Or, la Maç.·. italienne se rapproche de nous; il convient de ne pas décourager sa bonne volonté.

Le F.·. *Nicolas* remercie le président des explications qui viennent de lui être données.

* * *

Le 29 mai 1905, on lisait, dans *l'Éclair*, cet entrefilet édifiant :

Hypocrisie jacobine.

De Toulouse on nous signale un nouvel exemple de l'hypocrisie de nos jacobins.

Ces jours derniers avait lieu le mariage du fils de M. Ournac, sénateur radical-socialiste de la Haute-Garonne, président du Conseil général de ce département, grand ami de M. Combes et passionné partisan de la politique de l'ex-président du Conseil. M. Ournac fait profession d'irréligion ; il vote toutes les mesures contre les Congrégations. Or, non seulement le mariage de son fils a été célébré à la basilique de Toulouse, mais la messe fut dite par... un congréganiste exilé à la suite des lois votées par M. Ournac et rappelé d'exil en vue de cette cérémonie édifiante.

La chose eut lieu, d'ailleurs, devant toutes les notabilités anticatholiques du département, qui se pressaient dans l'église : la plupart des sénateurs et des députés du département, parmi lesquels M. Ruau, ministre de l'Agriculture, le préfet, le maire de la ville, un grand nombre de conseillers généraux et de conseillers municipaux.

C'est Mgr Albouy, protonotaire apostolique et curé de Saint-Sernin, qui a reçu le consentement des jeunes époux et consacré leur union. Avant de les bénir, il leur avait exposé la doctrine de l'Église sur le sacrement qu'ils venaient de recevoir et adressé les exhortations qui convenaient à la circonstance. En terminant, s'adressant à la jeune fille, il lui a dit :

« Ayez confiance, ma chère enfant; le saint religieux qui va monter à l'autel après moi pour offrir le Saint Sacrifice à votre intention est celui-là même qui guida vos pas dans les sentiers de la vertu; *il arrive de la terre étrangère tout exprès pour prendre part à cette cérémonie, et il reprendra demain le chemin de son exil* jusqu'au jour où le soleil de la liberté se lèvera de nouveau sur notre chère France. Il va prier pour vous, et vous savez que la prière des *victimes* est d'une double efficacité devant Dieu. »

La leçon était sévère. Elle était méritée.

M. Ournac est Franc-Maçon.

Que penser d'hommes qui, au nom d'une opinion publique factice, créée par eux de toutes pièces, persécutent une religion à laquelle presque tous les Français restent fidèles et dont eux-mêmes sollicitent l'intervention dans les circonstances mémorables de leur vie ou de la vie des êtres qui leur sont chers?

Quels drames intérieurs, quels formidables débats de conscience, en des chambres closes, le soir, ou dans des cabinets de travail solitaires, pourraient illustrer cette contradiction et expliquer, en même temps, pourquoi un pays qui fut glorieux, vaillant et pur entre tous, agonise dans le vomissement juif, dans la décadence où l'engluent des politiciens mercenaires? Il est des choses qu'on ne peut dire, encore, que grâce au voile de la fiction. Lisez le livre puissant de Léon Daudet: *Le Pays des Parlemen-*

teurs, et, dans le domaine des faits réels et accomplis, souvenez-vous des scandales d'argent qui, depuis trente ans, ont crevé, ainsi que des abcès gonflés de pus, sur la face de ce pays.

Illustration historique. — Mme veuve Émile Zola déclara, vers la fin de l'année 1903, dans un salon de Rome, que son mari était payé 50,000 francs par an pour sa campagne du *Figaro* en faveur de Dreyfus. Ce propos fut confirmé par M. Ernest-Charles, dreyfusard de marque (voir les numéros de *l'Éclair* des 27, 28 et 30 août 1905).

LES OFFICIERS ET LA F.·. M.·. SOCIÉTÉ POLITIQUE

Il est, aujourd'hui, évident pour tous les hommes de bonne foi que les officiers, n'étant ni électeurs ni éligibles et, par conséquent, ayant le devoir strict de se tenir éloignés des luttes des partis, ne peuvent, sans faillir gravement à ce devoir, entrer dans la Franc-Maçonnerie, *Société exclusivement politique.*

Le 19 avril 1905, M. Pugliesi-Conti demandait à M. Berteaux s'il était dans son intention de considérer comme tombée en désuétude la tradition constante d'après laquelle ses prédécesseurs au ministère de la Guerre

avaient interdit, aux officiers, la fréquentation des Loges.

Je crois indispensable de reproduire ici la fin du discours de M. Pugliesi-Conti et la réponse du ministre.

M. PUGLIESI-CONTI. — C'est ici que se pose, nette et précise, la question que j'ai l'honneur d'adresser à l'honorable M. Berteaux. Veut-il abroger cette jurisprudence constante de tous ses prédécesseurs, à cette heure où la Franc-Maçonnerie, arrachée enfin aux ténèbres dans lesquelles elle se complaisait et se cachait jusqu'ici, nous apparaît comme une vaste entreprise d'espionnage et de diffamation? (*Très bien! très bien! à droite.*)

Je sais par avance, monsieur le ministre, que vous allez vous retrancher derrière certaine prétendue autorisation tacite dont jusqu'ici aurait bénéficié la Franc-Maçonnerie. Mais ma réponse sera simple et facile.

Je vous répondrai que la Franc-Maçonnerie d'hier n'était pas dans la situation de la Franc-Maçonnerie d'aujourd'hui. La Franc-Maçonnerie d'hier vivait encore dans cette obscurité voulue qui en cachait le véritable caractère; elle n'était pas du moins sous le coup des accusations justement déshonorantes dont elle a été l'objet depuis lors. (*Réclamations sur divers bancs à gauche. — Très bien! très bien! à droite.*)

En second lieu, monsieur le ministre, la loi militaire est là pour vous dire, aussi bien en 1905 qu'en 1844, que ces tolérances n'ont jamais pu exister légalement, que vous ne pouvez donc pas vous en emparer et que la loi militaire n'a jamais reconnu que les autorisations expresses et officielles.

A plus forte raison, semble-t-il qu'aujourd'hui, la

question étant posée comme elle l'est, il n'y ait plus de place pour une demi-mesure.

Une tolérance, si elle était continuée, passerait, monsieur le ministre, aux yeux des moins clairvoyants pour une autorisation dont vous n'oseriez pas prendre la responsabilité, mais aux effets de laquelle vous ne manqueriez cependant pas d'applaudir par avance. (*Applaudissements à droite.*)

Il faut donc avoir le courage de dire oui ou non, le courage d'opter, — et vous l'avez, ce courage — car je sais votre loyauté et votre combativité — entre l'interdiction générale qui frappe toutes les associations ou l'autorisation formelle et légale.

Cette autorisation, voulez-vous l'accorder à une association d'où est sortie tout entière l'œuvre de la délation et où elle se réfugie plus audacieuse que jamais?

Je ne veux préjuger en aucune façon de votre reponse; mais vous me permettrez cependant de l'espérer d'autant plus nette et catégorique de votre loyauté que vous êtes un peu, comme ministre de la Guerre, dans une situation singulièrement délicate à l'égard de la Franc-Maçonnerie.

Personne n'ignore en effet, monsieur le ministre, quels sont les liens étroits qui vous unissent, en même temps que la plupart de vos collègues du ministère, à l'association de la Franc-Maçonnerie.

M. Jules Coutant (Seine). — Qu'est-ce que cela peut nous faire?

M. Pugliesi-Conti. — En conséquence, il nous appartient de vous demander si vous voulez, oui ou non, comme ministre de la Guerre, vous soustraire à la tyrannie de cette association qui voudrait tout asservir dans l'État républicain, du dernier des gardes champêtres jusqu'au ministre de la Guerre, et qui, après avoir trahi tous les régimes, voudrait

déshonorer la République, sous prétexte de la bien servir. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Nous voulons savoir de vous si veus autorisez personnellement les embauchages de la Franc-Maçonnerie dans l'armée, si la règle générale doit fléchir au profit des délateurs, ou si, tout au contraire, comme nous l'espérons, vous voulez préférer à votre devoir maçonnique votre belle et noble mission de ministre de la guerre, c'est-à-dire de défenseur fidèle des traditions de discipline et d'honneur dans l'armée. (*Applaudissements à droite.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre de la Guerre.

M. Maurice Berteaux, *ministre de la Guerre.* — Messieurs, je veux répondre tout d'abord aux dernières paroles que vient de prononcer, à cette tribune l'honorable M. Pugliesi-Conti.

Il me semble que mes actes ont suffisamment démontré que je ne reçois d'injonctions de personne. Dans toutes les questions que j'ai eu à trancher, je n'ai suivi d'autre guide que ma conscience, m'efforçant, en toutes circonstances, de réaliser des actes justes et inattaquables. (*Applaudissements à gauche.*)

Voilà ce que j'ai fait; et, cela dit, j'arrive immédiatement à la question que M. Pugliesi-Conti m'a posée.

Lorsque j'ai été interrogé sur la circulaire du 15 novembre 1904, j'ai répondu que cette circulaire, qui est de mon prédécesseur et non de moi, avait eu pour but d'étendre et non de restreindre ou de supprimer des autorisations ou des tolérances antérieures.

Ah! vous avez lu tout à l'heure, monsieur Pugliesi-Conti, les paroles d'un officier qui souhaitait ardemment que ses camarades de l'armée ne fissent partie d'aucune association d'aucun genre, et

qu'ils n'eussent même — car je ne crois pas avoir mal entendu — aucune opinion religieuse qui pût les mettre en opposition avec leurs devoirs militaires.

Moi aussi je formerais ce souhait s'il était réalisable : mais dans la pratique, n'avez-vous pas vu, dans des circonstances récentes, des officiers préférer obéir à leurs devoirs religieux plutôt qu'à leur devoir militaire? (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Du reste, est-il en mon pouvoir, au pouvoir d'un Gouvernement quelconque, de réaliser ce dessein qui, serait-il souhaitable, serait en tout cas irréalisable, d'extirper de l'esprit des officiers toute conception religieuse ou philosophique ?

M. Pugliesi-Conti. — Je n'ai pas dit un mot de cela, et personne n'a parlé de cela !

M. le Ministre de la Guerre. — Mais la réalisation d'une semblable conception ne serait pas même souhaitable, car l'homme qui pourrait se résoudre à une pareille abdication de lui-même, qui consentirait à n'avoir aucune opinion sur les problèmes qui passionnent le plus l'esprit humain, serait indigne du rôle de chef et de conducteur d'hommes que nous voulons lui confier. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Pugliesi-Conti. — Je n'ai, je le répète, jamais dit cela.

M. le Ministre. — Et les choses étant ainsi, je le dis très haut : Non, non, il ne me convient pas de supprimer des tolérances qui ont existé de tout temps.

Vous avez cité des circulaires ; je pourrais vous en citer d'autres à l'encontre. En tout cas, ce que je puis vous dire, ce qui ne sera démenti par personne, c'est qu'il a existé sur ce point des tolérances qui se sont toujours continuées et ce n'est pas moi, vous

l'entendez bien, qui supprimerai ces tolérances.

J'ajoute que vous êtes singulièrement imprudent d'apporter à l'heure où nous sommes une pareille question à la tribune.

Comment! c'est à la veille du jour où les Églises vont être séparées de l'État, où il va y avoir, pour l'entretien du culte, des associations auxquelles, si j'appliquais la règle étroite et haineuse que vous demandez (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche*), il me faudrait interdire à tous les officiers de contribuer, les privant ainsi peut-être de l'exercice même de leur culte! Non! messieurs. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. Pugliesi-Conti. — Je proteste de toutes mes forces contre le langage que vous me prêtez. Je n'ai jamais dit cela. C'est une diversion qui n'est pas digne de vous!

M. le Ministre. — Non, celui qui est à cette tribune n'accomplira pas cette œuvre.

M. Fernand de Ramel. — Nous prenons acte de votre promesse.

M. le Ministre. — Il a dit (et il pourrait vous en montrer, par des lettres, par des décisions, de nombreux exemples) que, quelles que soient les opinions des officiers, religieuses ou philosophiques, croyants ou athées, il n'entend pas qu'elles puissent intervenir, sous quelque forme que ce soit, dans l'accomplissement du service, ni qu'elles puissent être invoquées en aucune circonstance...

M. Klotz. — Très bien!

M. le Ministre. — ... pour se soustraire à une partie quelconque du devoir militaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Mais il laissera aux officiers cette liberté du for intérieur que le régime dont vous vous réclamez,

l'empire, n'a pas osé leur retirer. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'en ai fini sur ce point. La déclaration que j'ai apportée ici résume fidèlement les instructions que j'ai données.

A de telles paroles, M. Pugliesi-Conti put, en toute vérité et toute justice, répondre par ces mots :

Monsieur le Ministre, vous aviez commencé par me dire que vous ne receviez d'ordres de personne, que vous ne subissiez aucune injonction. J'aurais avec grand plaisir reconnu la verité de cette affirmation ; mais vous n'avez vraiment pas tardé à y gravement contredire, lorsque, en des paroles dont il est facile de dégager le véritable sens, malgré la diversion que vous avez recherchée, vous avez déclaré que vous ouvririez, vous, ministre de la Guerre, de votre propre main, les portes de l'armée aux malfaiteurs de la Franc-Maçonnerie.

Je ne puis que laisser juges de votre attitude les amis de l'armée.

M. Berteaux, très familier avec le genre de dialectique en usage dans les Loges, n'avait pas prononcé, dans son discours, le mot de Franc-Maçonnerie. Cependant, il établissait une confusion qu'il jugeait subtile, entre les associations cultuelles et les Ateliers maçonniques, entre la pratique des devoirs religieux du catholique et la fréquentation des cercles politiques que sont les Loges.

Il terminait en protestant de son respect pour les opinions religieuses ou philosophiques des

officiers et pour la liberté de leur conscience, alors qu'il n'avait été aucunement question de cela. M. Berteaux avait cependant affirmé qu'il ne supprimerait pas l'autorisation tacite dont, jusqu'à ce jour, la Franc-Maçonnerie avait bénéficié. Cela était suffisant pour satisfaire le Grand Orient.

M. Pugliesi-Conti avait, avec juste raison, accolé au mot « autorisation » l'adjectif « prétendue », car je puis démontrer que jamais les officiers n'ont été autorisés à prendre part aux travaux maçonniques.

La première circulaire d'un ministre de la Guerre interdisant formellement aux militaires en activité de service de se faire affilier à la Franc-Maçonnerie, fut celle du maréchal Soult, ancien dignitaire du Grand Orient de France, sous l'Empire. En voici le texte :

Il a été rendu compte à M. le ministre de la Guerre que des militaires en activité de service, cédant à des sollicitations venues quelquefois de leurs anciens camarades, se sont fait recevoir Francs-Maçons.

Sans jeter aucun blâme sur une institution tolérée par le Gouvernement, le Ministre croit devoir rappeler que les règles de la discipline s'opposent à ce que les militaires entrent dans une association, quel qu'en soit le but, et que ce sont ces principes qui ont motivé la circulaire du 5 juillet dernier, relative à la société de Saint-Maurice, à laquelle il invite à se reporter. Conformément aux instructions du

Ministre, vous donnerez, avec la réserve convenable, des instructions aux officiers placés sous vos ordres; vous leur recommanderez de prémunir leurs subordonnés contre les tentatives qui pourraient être faites pour les entraîner dans une association quelconque, et de prescrire à ceux qui sont déjà liés de ne se rendre, sous quelque prétexte que ce soit, aux Loges et aux réunions maçonniques.

Le Grand Orient, ému de cette décision, envoya à ses Ateliers la circulaire suivante :

O∴ de Paris, 24 juillet 1845.

LE G∴ O∴ DE FRANCE A TOUS LES ATEL∴ DE SA CORRESPONDANCE.

TT∴ CC∴ FF∴,

La lettre ministérielle concernant les militaires Francs-Maçons, avait vivement préoccupé le G∴ O∴ de France, avant même que les justes représentations d'un grand nombre d'At∴ de tous les points du royaume ne lui fussent parvenues, il avait chargé une Commission composée de ses présidents, auxquels s'étaient réunis les TT∴ II∴ FF∴ comte de Las Cases, 1er G∴ M∴ ad∴, et Bertrand, son représentant, de faire toutes les démarches nécessaires en pareille circonstance.

Pénétrés de l'importance de leur mission, les commissaires du G∴ O∴ ont pensé qu'ils devaient, au nom de l'Ordre maçonnique tout entier, se retirer devant l'autorité elle-même de laquelle émanait la mesure, et ils ont adressé la lettre suivante à M. le Maréchal, ministre de la Guerre :

Paris, le 17 avril 1845.

A Monsieur le Président du Conseil, ministre secrétaire d'État au département de la Guerre.

Monsieur le Ministre,

La circulaire adressée en février dernier, à tous

les chefs de Corps, et qui interdit aux militaires la fréquentation des réunions maçonniques, a jeté l'inquiétude dans toutes les Loges. Toutes se sont vivement émues d'une mesure si inattendue. De tous les points de la France, une multitude de lettres sont arrivées à ce sujet au Grand Orient. Un grand nombre d'Ateliers ont cru voir dans cette circulaire une mesure hostile à la Franc-Maçonnerie. Chacun s'en montrait justement surpris. Le Grand Orient, administrateur de l'Ordre, a partagé et partage encore cette émotion et cette surprise. Pendant quelque temps, il a hésité à y croire ; il ne pouvait penser que la Franc-Maçonnerie fût en état de suspicion auprès de l'autorité, et que ses paisibles réunions pussent en rien susciter les appréhensions et les craintes. Aucun fait n'avait été signalé qui semblât devoir appeler sur l'Ordre maçonnique la défiance et la sévérité. Jamais, en aucun temps, la Franc-Maçonnerie n'a été mise en interdit par le Gouvernement. Jamais elle n'a été inquiétée, ni attaquée par l'autorité. Elle devait être, au contraire, et elle a toujours été honorée et respectée.

Ce n'est pas une Société secrète inhérente à un pays ; c'est une institution généreuse qui existe chez tous les peuples dans l'esprit desquels vit le moindre sentiment de tolérance et d'humanité, qui compte des siècles de durée, qui ne s'est jamais signalée dans le monde que par sa sagesse et ses bienfaits, et qui, après avoir contribué à la civilisation, ne peut pas périr plus qu'elle. Ses principes et ses lois sont une garantie pour tous. L'amour de l'Ordre et de nos institutions est le premier sentiment qu'elle nous inspirerait, au besoin. Les discussions politiques et religieuses sont expressément interdites dans nos réunions. La moindre infraction à ces prescriptions trouverait immédiatement sa peine dans l'autorité du Grand Orient, car elle ne

veut servir de manteau à aucun parti, de quelque couleur qu'il se pare.

Ces garanties sont d'ailleurs reconnues par la circulaire elle-même, puisqu'elle déclare qu'il n'y a aucun blâme à déverser sur l'institution.

Mais ce n'est pas assez, Monsieur le Ministre, sa morale et ses doctrines, loin d'être dangereuses, apprennent aux hommes ce qu'ils doivent à Dieu, à eux-mêmes, aux autres hommes et à leur patrie.

Son but et son symbole, c'est le bonheur de l'homme par l'éducation, le travail, la moralisation et la stricte observation de tous les devoirs.

La bienfaisance est aussi un de ses attributs essentiels. Non seulement elle aide et secourt ses membres qui viennent d'être frappés par le malheur, mais elle répand encore ses bienfaits dans le monde. Ainsi, elle a fondé à Paris et dans beaucoup d'autres villes, des maisons de secours et de travail. Ainsi, dans les grandes calamités publiques et dans toutes les circonstances qui appellent la charité, elle apparaît toujours une des premières sur les listes de souscription. Son concours n'a pas manqué aux victimes du choléra, des inondations du Rhône, de l'incendie de Hambourg, des catastrophes de la Martinique et de la Guadeloupe.

Nous ne voulons pas insister, Monsieur le Ministre, nous regrettons déjà d'être obligés de vous dire ce qu'est la Maçonnerie, à vous, Monsieur le Ministre, qui avez été sous l'Empire un des dignitaires du Grand Orient de France, à une époque où les plus hauts fonctionnaires tenaient à honneur d'être Francs-Maçons, où le chef de l'État, qui en comprenait l'importance s'empressait de placer à la tête de l'Ordre un de ses frères à une époque où plus d'un militaire a dû la vie à son titre de Maçon, où chaque régiment avait sa Loge, où la discipline militaire avait aussi ses légitimes exigences.

C'est au nom du Grand Orient de France et de la Maçonnerie française tout entière que nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser ces respectueuses observations, persuadés que vous les accueillerez avec bienveillance.

Vous n'hésiterez pas, Monsieur le Ministre, à rendre à l'institution des membres qui en font l'honneur et qui nous sont chers, si, comme nous l'espérons, vous êtes convaincu que tout ce qui tient à la Maçonnerie est, ainsi que les militaires, ami de l'Ordre, dévoué au roi et attaché à son pays.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus grand respect,

Monsieur le Ministre,

Vos très obéissants serviteurs,

Le Président de la Chambre de correspondance et des finances du Grand Orient de France.

DESANLIS.

Le Président de la Chambre symbolique,

FAULTRIER.

Le Président de la Chambre du Suprême Conseil des Rites,

TARDIEU.

Le Représentant particulier du Grand Maître,

BERTRAND.

Le 1er Grand maître adjoint de l'Ordre,

Comte de LAS CASES.

La Commission, TT.·. CC.·. FF.·., désirant que le G.·. O.·. n'ignorât pas plus longtemps ce qui avait été fait en son nom, lui a donné connaissance, en sa séance spéciale du 18 courant, non seulement des démarches qu'il avait faites, mais aussi de la lettre qui précède. Le G.·. O.·. a approuvé à l'unanimité et la lettre et tout ce qui avait été fait par sa commission, et lui a continué ses pouvoirs; il a

en outre décidé que sa lettre vous serait adressée, et que vous seriez instruits de tous ces faits.

C'est en vertu de cette décision que nous avons la faveur de vous faire la présente communication, saisissant avec empressement cette circonstance pour vous réitérer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments les plus fraternels.

Le Représentant particulier du G.·. M.·.,
BERTRAND.

Les officiers dignitaires de la Ch. des Correspondances et des finances.
DESANLIS, *Président*;
FROMENTIN, 1re Surv.·.;
MONGENOT, 2e Sur.·.;
JOBERT, orat.·. adj.·.;

Par mandement du G.·. O.·.:
DUROCHER, *Secrétaire.*

Le ministre de la Guerre ne répondit pas au Grand Orient.

La circulaire du général Billot, en date du 10 septembre 1882, provoqua de nouvelles alarmes.

A la Tenue du 25 octobre 1882 de la Grande Loge centrale de France (Rite Écossais) :

Le F.·. DELALANDE donne communication d'une circulaire du ministre de la Guerre, interdisant aux militaires en activité de faire partie d'aucune association, quel qu'en soit le but.

Cette circulaire pouvant viser particulièrement la Fr.·.-Maç.·., la Grande Loge Centrale charge le Gr.·. Chanc.·. de porter cette aff.·. devant le Sup.·. Cons.·. en le priant de faire auprès du ministre de

promptes démarches afin d'être renseigné à ce sujet.

(*Memorandum du Suprême Conseil*, 1882, n° 76, p. 3.)

Le résultat des démarches est indiqué par un rapport de ce Grand Chancelier, le F.·. Bérard, dans la séance de la Grande Loge Centrale, le 27 décembre suivant :

Une circulaire du ministre de la Guerre a été signalée au Supr.·. Cons.·. par la Grande L.·. dans sa dernière Tenue; cette circulaire confidentielle concernait les officiers faisant partie de diverses sociétés, elle a été considérée par certains chefs de corps comme visant la Franc-Maçonnerie, il était bien difficile d'empêcher cette interprétation abusive, car les chefs de corps sont armés d'un pouvoir presque illimité; nous nous en sommes donc préoccupés, et je puis vous dire que nous avons acquis la certitude que la Franc-Maçonnerie n'a pas été visée dans cette circulaire et que le gouvernement de la République, constant dans ses traditions de liberté, n'est pas plus hostile à la Franc-Maç.·. qu'aucun des gouvernements qui l'ont précédé.

(*Memorandum du Suprême Conseil*, 1882, n° 76, p. 20.)

Le F.·. Hubert, directeur de la *Chaîne d'Union*, bien placé pour recevoir les confidences, donne quelques détails intéressants sur la façon dont l'affaire fut menée.

Dans notre numéro précédent, nous avions fait pressentir à nos FF.·. que nous étions suffisamment renseignés pour être en mesure de penser que la circulaire de M. le général Billot, ministre de la Guerre, aux généraux commandants de corps d'ar-

mée, ayant pour effet de défendre aux militaires en activité d'entrer dans aucune association, ne visait point la Franc-Maçonnerie. Ce que nous avons appris depuis ne peut que confirmer notre première impression.

Un Maçon de nos amis nous a fait connaître que le Sup.·. Cons.·. Écoss.·. de France, se préoccupant à juste titre des conséquences fâcheuses de la circulaire de M, le général Billot pour la Maç.·. française, si cette circulaire interdisait réellement l'accès de nos trav.·. aux militaires en activité, Maçons ou postulant à le devenir, résolut de nommer une Commission de 33es prise dans son sein, qui aurait pour mandat d'obtenir audience et de se rendre près d'un des FF.·., membre actif d'une des Loges Écoss.·. de l'Orient de Paris, qui occupe un poste important dans l'État. La Commission du Supr.·. Cons.·. devait chercher à obtenir de ce F.·. éminent qu'il intervînt auprès du ministre de la Guerre pour qu'une exception fût faite en faveur de la Maç.·. française, et qu'ainsi nos FF.·. militaires eussent toute faculté de faire partie de nos LL.·..

Les commissaires du Supr.·. Cons.·. furent parfaitement accueillis, et, quand ils se retirèrent, ils emportèrent l'assurance que la circulaire du général Billot n'avait pas eu en vue, en quoi que ce soit, la Maç.·., mais bien certaine association trop bruyante et embarrassante et certaine société ayant trop occupé les tribunaux.

Nous nous félicitons de pouvoir, par ce récit de tous points exact, rassurer nos FF.·. appartenant à l'armée.

(*Chaîne d'Union*, décembre 1882, p. 427).

Il résulte clairement de ces explications que le général Billot ne fut pas consulté en cette circonstance. Cette démarche n'est donc

pas à retenir. Je ne la cite que pour mémoire.

Un an après son entrée au ministère de la guerre, M. de Freycinet renouvela les défenses faites par ses prédécesseurs. Grand trouble encore dans les Loges de province qui s'empressent d'écrire au Grand Orient ; ce dernier n'hésite pas à agir par les plus sûrs moyens.

Séance du Conseil de l'Ordre du 25 mars 1889.

10. — Une pl.·. de la R.·. L.·. la *Ruche des Patriotes*, O.·. de Ribérac.
11. — Une pl.·. de la R.·. L.·. les *Vrais Frères*, O.·. de Bergerac.
12. — Une pl.·. de la R.·. L.·. la *Propagation de la Vraie Lumière*, O.·. de Tarbes.
13. — Une pl. de la R.·. L.·. la *Française des Arts*, O.·. de Toulouse.
14. — Une pl.·. de la R.·. L.·. *Bienfaisance Châlonnaise*, O.·. de Châlons-sur-Marne.

Ces cinq pl.·. ont trait à une circulaire récente du ministre de la Guerre qui interdit aux officiers, sous-officiers et soldats, de faire partie d'une association quelconque non approuvée par le ministre.

Les Loges signalent l'émotion causée parmi les FF.·. qui appartiennent à l'armée, les démissions dont elles sont menacées, et afin de faire cesser toute équivoque, demandent qu'une démarche soit faite auprès du ministre de la Guerre pour s'assurer que la circulaire en question ne vise point la Franc-Maçonnerie.

Le Conseil estime que la circulaire dont il s'agit ne vise pas les militaires F.·. M.·.. Il décide néanmoins qu'une démarche auprès du ministre de la Guerre sera faite par une délégation composée des

FF.·. Desmons, Colfavru, Faure, Blatin et Doumer. Le Conseil charge cette délégation de voir d'abord le F.·. Constans, ministre de l'Intérieur et ancien membre du Conseil.

(*Bulletin du G.·. O.·.*, mars 1889, p. 33.)

Séance du 29 avril 1889.

22. — Une pl.·. par laquelle la R.·. L.·. l'*Avenir*, O.·. de Paris, appelle l'attention du Conseil de l'Ordre sur la situation faite à plusieurs membres de cette L.·. par la récente circulaire de M. le ministre de la Guerre. Elle prie le Conseil de vouloir bien provoquer, de la part de M. le ministre de la Guerre, une interprétation officieuse de cette décision de manière à régulariser la situation des FF.·. qui appartiennent à l'armée.

23. — Une pl.·. de la R.·. L.·., la *Libre Pensée*, O.·. de Narbonne, ayant trait au même sujet.

Après la lecture de ces pl.·., le président (1) informe le Conseil qu'il a vu M. le ministre de la Guerre et, qu'il lui a fait part de l'émotion produite dans la Maçonnerie par sa récente circulaire concernant les militaires, qui font partie d'associations non autorisées par lui. Il lui a rappelé qu'il avait déjà eu l'honneur, il y a quelques années, de faire une démarche auprès de lui au sujet d'une semblable circulaire et qu'à cette époque M. le ministre avait bien voulu lui déclarer que la circulaire ne visait pas la Franc-Maçonnerie et qu'il n'empêchait pas plus les militaires d'aller en Loge qu'à la messe.

M. le ministre de la Guerre a renouvelé cette déclaration. Il a ajouté toutefois qu'il avait dû faire une circulaire générale, mais qu'il ne s'opposait aucunement à ce que les militaires entrassent dans la Maç.·., se rendissent en LL.·., mais à la condition

(1) Le F.·. Desmons.

de ne faire aucune manifestation publique et de ne pas attirer sur eux l'attention de la presse.

(*Bulletin du G.·. O.·.*, avril 1889, p. 95.)

De son côté, le Rite Écossais recevait les mêmes plaintes et les mêmes demandes.

Séance du 12 juin 1889 à la grande Loge Symbolique.

Le F.·. Friquet dépose la proposition suivante :

« Au nom de la R.·. L.·. *Union et Bienfaisance* et suivant le mandat qu'elle m'en a donné, j'ai la faveur de soumettre au vote de la G.·. L.·. S.·. la délibération suivante prise par ce R.·. A.·. dans sa Tenue du 19 avril dernier :

« La R.·. L.·. *Union et Bienfaisance*, prie la G.·. L.·. S.·. de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'abrogation de la circulaire confidentielle du ministre de la Guerre, en date du 6 mars 1889, interdisant aux militaires la fréquentation des LL.·. Maç.·.. »

Cette proposition est renvoyée à la Commission d'initiative.

(*Revue maç.·. 1889*, p. 181).

En 1895, le général Zurlinden envoyait la circulaire suivante dont nous donnons le texte complet :

Le ministre de la Guerre à MM. les Gouverneurs militaires de Paris et de Lyon ; les généraux commandant les corps d'armées ; le général commandant la division d'occupation de Tunisie.

Paris, 27 mai 1895.

Mon cher Général,

Les règles de la discipline s'oppposent à ce qu'un

militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un caractère politique ou religieux; il ne peut, quel que soit son grade, faire partie d'une autre société quelconque, sans l'autorisation du ministre de la Guerre.

Comme le rappelait le maréchal Soult en 1844, un militaire ne doit contracter d'autre engagement que le lien qui le rattache au service, connaître d'autre commandement que celui de ses chefs, d'autre guide que son drapeau.

Ce sont ces principes qui ont inspiré les circulaires du 5 juillet 1844, du 20 février 1845, du 22 juillet 1880, du 10 septembre 1882 et du 6 mars 1889.

Ils sont toujours en vigueur.

En outre, une circulaire du 15 février 1892, fait connaître que les locaux mis dans certaines villes de garnison, par les soins de l'initiative privée, à la disposition des militaires, pour lire, faire leur correspondance ou se distraire entre camarades, doivent conserver le caractère de simples lieux de réunion fréquentés par des militaires exclusivement, qu'il ne doit s'y faire aucune distribution de tabac ou de boisson, ni s'y exercer jamais de propagande, sous une forme quelconque.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que si, à l'intérieur, l'armée doit être la sauvegarde loyale et inébranlable de la légalité, si toutes les opinions personnelles doivent s'incliner devant le grand devoir de prêter main-forte au gouvernement légal du pays pour le maintien de l'ordre et le respect des lois, il importe aussi que l'armée puisse être, sans froissement pour aucune conviction, le faisceau de tous les dévouements et de toutes les énergies de la nation contre l'ennemi de l'extérieur.

Les discussions politiques y sont interdites.

Toutes les croyances, toutes les religions doivent être respectées et leur pratique pouvoir s'y faire

librement, mais à l'abri de toute ingérence et de toute pression, en conservant le caractère de manifestations individuelles et personnelles.

J'ai l'honneur de vous prier, mon cher Général, de donner les ordres nécessaires pour l'application des principes et des dispositions qui précèdent et de veiller avec fermeté à leur stricte observation.

Genéral ZURLINDEN.

Enfin, c'est du jour même de la démission du général André, le 15 novembre 1904, qu'est datée la circulaire suivante. Voici, texte ou analyse, la partie qui concerne les officiers de l'armée active :

Circulaire complétant la circulaire du 27 mai 1895, relative aux règles à suivre pour les militaires en ce qui concerne les associations ou sociétés quelconques.

Paris, le 15 novembre 1904.

1° *Dispositions concernant les militaires de tous grades de l'armée active*

La circulaire du 27 mai 1895 a fixé, d'une manière générale, les règles à suivre pour les militaires en ce qui concerne les associations ou sociétés quelconques.

Le paragraphe 1er de cette circulaire porte « que les règles de la discipline s'opposent à ce qu'un militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un caractère politique ou religieux ; il ne peut, quel que soit son grade, faire partie d'une autre société quelconque , sans l'autorisation expresse du ministre de la guerre ».

Ce principe reste toujours en vigueur ; mais, en raison des dispositions nouvelles introduites dans la

législation depuis quelques années, le ministre croit devoir fixer des règles d'application en ce qui concerne :

1° *Les sociétés d'intérêt* (Sociétés commerciales, tontines et sociétés d'assurances), constituées en vertu des lois des 24 juillet et 1er août 1893 ou du décret du 22 janvier 1868.

2° *Les Sociétés de secours mutuels* régies par les lois du 1er avril 1898, et du 3 février 1902.

3° *Les Associations* comprenant tout groupement organisé dans un autre but que de partager des bénéfices, qui tombent sous l'application de la loi du 1er juillet 1901, sur le contrat d'association.

1° *Sociétés d'intérêt*. . . (Liberté de participation, mais interdiction de faire partie des conseils d'administration). . . . .

2° *Sociétés de secours mutuels*. . . . .

.... (Les militaires désireux de continuer à faire partie d'une de ces sociétés ou d'y entrer en font la demande au chef de corps qui statue, « après s'être assuré, au moyen des statuts et de l'arrêté constitutif qui y est toujours annexé, que la société rentre bien dans la catégorie des œuvres de mutualité ». Interdiction de faire partie des conseils d'administration).

3° *Associations.*

« Les demandes tendant à obtenir l'autorisation d'entrer dans toutes les asssociations de toutes natures qui relèvent de la loi du 1er juillet 1901, sont soumises au ministre.

« Les autorisations qui seront accordées, dans ces conditions, après avis favorable du ministre de l'intérieur, du préfet de police ou des préfets des départements, suivant le cas, comporteront toujours l'interdiction de faire partie des bureaux.

« Un membre de l'armée, officier ou soldat ne doit pas occuper en effet, dans une association civile, un rôle prépondérant qui risquerait de l'engager dans

des polémiques, dans des actions judiciaires, etc..., aussi nuisibles aux intérêts de la discipline qu'à ceux du service. »

A fin de décembre 1904, tous les officiers de l'armée active reçurent une feuille contenant, avec le portrait de M. Berteaux, le discours *in extenso* prononcé par lui au banquet qui lui avait été offert, le 17 du même mois, au Palmarium, par le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste. Ce factum, qui émanait évidemment du Grand Orient de France, se terminait ainsi :

Déclaration. — Saisi par M. Lafferre, député, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, de la question de savoir quelle portée il convenait d'accorder à la circulaire du 15 novembre 1904, relative aux sociétés et associations dont les officiers et militaires de tous grades peuvent faire partie, M. Berteaux, ministre de la guerre, lui a déclaré et l'a autorisé à déclarer qu'il se référait sur ce point à la note officielle rectificative ci-dessous, parue dans les journaux du 16 décembre 1904, disant :

Cette circulaire a eu pour but non de supprimer des autorisations ou tolérances consenties depuis plus d'un siècle, mais purement et simplement de faciliter pour les militaires de tous grades l'entrée dans les sociétés de mutualité (assistance et prévoyance).

Il résulte de ces déclarations et de la conversation, que la circulaire du 15 novembre est extensive et non restrictive et fixe notamment les conditions dans lesquelles les officiers et militaires de tous grades peuvent faire partie des mutualités.

Mais elle n'entend toucher en rien aux autorisations et tolérances séculaires dont jouissent les associations philosophiques et humanitaires et en particulier la Franc-Maçonnerie.

L'*Action* commentait cette circulaire de la manière suivante :

La formule du serment que nous prêtons sur le drapeau tient tout entière en deux mots : obéir à ses chefs. Le chef de l'armée, c'est le ministre de la guerre ; c'est lui-même qui nous a ouvert toutes grandes les portes des Loges, au cours de l'entretien mémorable qu'il a eu en décembre dernier avec M. Lafferre.

Or, je le répète, les autorisations ou tolérances soi-disant « consenties depuis plus d'un siècle », en ce qui concerne l'affiliation des officiers à la Franc-Maçonnerie, n'ont jamais existé.

L'unique document qui pourrait, à la rigueur, fournir la preuve de leur existence est le passage ci-après de l'Appendice à la *Constitution et au Règlement général du Grand Orient de France* (Édition de 1904, p. 186.)

Militaires. — Le ministre de la guerre a déclaré au président du Conseil de l'Ordre que sa circulaire qui interdit aux officiers, sous-officiers et soldats, de faire partie d'une association quelconque non approuvée par le ministre, ne visait pas la F.·.-M.·.; il avait dû faire une circulaire générale, mais il ne s'opposait aucunement à ce que les militaires entrassent dans la Maç.·.: se rendissent en Loges,

mais à la condition de ne faire aucune manifestation publique et de ne pas attirer sur eux l'attention de la presse. (*Séance du Conseil de l'Ordre du 25 mars 1889. Bulletin du Grand Orient, p. 32. — Séance du Conseil du 29 avril 1889. Bulletin du Grand Orient, p. 94 et 95. — Séance du 13 mai 1889, Bulletin du Grand Orient, p. 135.*)

L'assurance verbale faite en 1889 — en admettant qu'elle ait été faite — ne pouvait aucunement infirmer ou diminuer la signification et la portée de circulaires ministérielles, mais, en tout cas, il est certain que M. de Freycinet ne prononça pas les paroles qu'on lui attribue.

En effet, dans sa séance *du 1er avril 1890*, le Conseil de l'Ordre s'occupa de cette question, et voici en quels termes :

.·. Le F.·. *Vachier* appelle l'attention de ses collègues sur l'application de la circulaire du ministre de la guerre, en date du 19 novembre 1882, relative à l'interdiction faite aux militaires de faire partie d'associations quelconques, et qui a eu pour conséquence d'éloigner les militaires de la Franc-Maçonnerie.

Il est vrai que le ministre a, depuis, déclaré, aux députés Francs-Maçons, qui l'ont entretenu de l'inquiétude que cette instruction avait jetée dans les Loges, que la circulaire ne visait aucunement la Franc-Maçonnerie. *Mais aucune modification n'a été apportée aux instructions précédemment données et le ministre a même, il y a quelques mois, rappelé les termes de la circulaire aux commandants de corps d'armée.*

La circulaire, ajoute le F.·. Vachier, est diversement interprétée par les chefs de corps qui l'appli-

quent chacun selon ses vues et ses idées personnelles.

Le F.·. *Prost* propose de charger les membres du Conseil, députés, de faire une nouvelle démarche auprès du Ministre de la guerre.

Le Conseil donne mandat aux FF.·. Barbe, Pourquery de Boisserin et Prost de faire le nécessaire.

Ce passage du procès-verbal du 1er avril 1890, n'a jamais été imprimé. Il indique suffisamment que l'interdiction, pour les officiers, de s'affilier à la Franc-Maçonnerie n'avait pas, à cette époque, été abrogée. La conversation de 1889, entre le Président du Conseil de l'Ordre et M. de Freycinet n'avait donc pas été suivie de l'envoi, par celui-ci, d'instructions spéciales aux commandants de corps d'armée.

On a lu, dans le rapport qui servit de canevas aux discussions auxquelles se livrèrent, en 1891, les parlementaires maçons réunis rue Cadet, que la L.·. *Union et Prévoyance*, de Blois, émettait alors un vœu « tendant à ce « que les officiers Francs-Maçons obtinssent la « liberté de remplir leurs devoirs maçonni- « ques », et que la L.·. *Les Démophiles*, de Tours, parlant de la défense du ministre qui interdit aux officiers de faire partie d'associations non autorisées, réclamait « la liberté pour « les officiers Francs-Maçons, de suivre les « travaux de leurs Loges ».

Ce rapport est daté du *9 février 1891*.

Pas plus en 1891 qu'en 1890, la « prétendue tolérance » n'existait.

Dans sa séance du *12 décembre 1893*, le Conseil de l'Ordre se livrait à une discussion dont je reproduis le procès-verbal :

Présidence du F.·. Thulié, président.

Sont présents : les FF.·. Thulié, président; Blatin, vice-président; Edmond Lepelletier, Croissant, secrétaires; Bizet, Corbière, Adrien Duvand, Foussier, Lartigue, Fernand Maurice et Rodanet.

Sont excusés : les FF.·. Doumer, Fontainas, Lagrange, Lucipia, Merchier et Rollet.

Assiste également à la séance, le F.·. Paul Viguier, membre adjoint de la Commission des Relations Extérieures.

Le F.·. Vadecard esquisse les travaux.

. . . .

Le F.·. Thulié, président, donne lecture de la correspondance suivante :

. . . .

4° Une lettre du sous-secrétariat d'État aux Colonies, ainsi conçue :

« Paris, le 10 décembre 1893.

« Monsieur le président,

« Par lettre en date du 6 novembre dernier, vous « nous aviez saisi d'une plainte concernant le capi- « taine de gendarmerie Lantin, de la compagnie de « La Réunion, qui aurait interdit la fréquentation « de la Loge de Saint-Denis à ses subordonnés « Francs-Maçons.

« Le département de la Marine, à qui nous avions « transmis votre lettre, nous fait connaître *que plu-* « *sieurs circulaires du ministre de la guerre,* dont

« **la dernière en date du 6 mars 1889** a été ren-
« due applicable à la Marine le 13 du même mois,
« *interdisent formellement aux militaires en acti-*
« *vité de service de faire partie d'aucune association*
« *civile*, **autres que celles expressément approu-**
« **vées par le département.**

« **Cette interdiction s'applique indistinctement**
« **aux Loges maçonniques et à toute autre asso-**
« **ciation.**

« *Le capitaine Lantin n'a donc fait qu'accomplir*
« *son devoir et, en cette circonstance, il n'y a rien*
« *eu de répréhensible dans sa conduite.*

« Agréez, etc..... »

Le F.·. *Blatin* donne des explications sur cette affaire qui avait d'abord été transmise au F.·. Delcassé, sous-secrétaire d'État des Colonies à l'époque où la requête de la Loge de Saint-Denis (Réunion) est parvenue au G.·. O.·.. Le F.·. Delcassé répondit aussitôt que cette affaire relevait exclusivement du Ministre de la Marine, auquel il la transmettait en le priant d'user de son autorité pour prévenir le retour de faits de cette nature.

Le F.·. *Fernand Maurice*, estime qu'il y a lieu de faire faire une démarche auprès du Ministre de la Guerre, lui demander si la circulaire en question vise la Maç.·. et interdit aux officiers l'entrée de nos Loges et lui faire comprendre ce que nous sommes et le but que nous poursuivons. Si après une ou plusieurs démarches de cette nature, nos FF.·. appartenant à l'armée continuent à être tracassés, à raison même de leur qualité de Franc-Maçon, il ne nous restera plus qu'une chose à faire : accepter la déclaration de guerre et entrer très énergiquement en campagne pour combattre, par les mêmes moyens, ceux des officiers, très nombreux, qui appartiennent aux cercles catholiques et affichent publiquement leurs opinions réactionnaires et cléricales. Le F.·.

Fernand Maurice pense que si, à l'instar de Drumont dans la *Libre Parole*, mais dans un autre genre d'idées, nous publiions dans les journaux républicains les noms de tous les officiers ayant des attaches cléricales, le Ministre arriverait peut-être à faire cesser toutes les mesures vexatoires dont nos FF.·. sont l'objet.

Le F.·. *Rodanet* craint qu'une démarche ne donne aucun résultat, car du moment où la circulaire interdit aux officiers en activité de service de faire partie d'une association civile, la Maç.·. est comprise dans ces associations. Il cite divers membres de sa Loge (1) qui appartiennent à l'armée et qui n'ont pas été inquiétés, malgré la publication de leur nom dans la *Libre Parole*.

Le F.·. *Adrien Duvand* ne partage pas l'avis du F.·. Rodanet et pense, au contraire, que la Franc-Maç.·. ne peut être assimilée à des sociétés ayant un caractère politique proprement dit. Il estime que s'il est interdit aux officiers de se produire dans certains lieux publics, rien ne peut les empêcher de venir dans nos temples ; il ne résulte d'aucune loi une pénalité quelconque pour un officier qui prend part à nos travaux maç.·. Le F.·. Adrien Duvand est également d'avis qu'une démarche soit faite auprès du Ministre de la Guerre.

— Après quelques observations des FF.·. Edmond Lepelletier, Foussier et Corbière, le Conseil adopte le principe d'une démarche, puis renvoie à son Bureau et à la Commission de propagande le soin d'examiner dans quel sens devra être faite cette démarche.

La démarche en question n'eut aucun résultat favorable, car si le Ministre de la Guerre avait donné satisfaction au Grand Orient, cela aurait

(1) Loge *La Justice*, de Paris.

été mentionné à l'Appendice du Règlement général de cette Société. Il y a lieu de retenir de la lettre du sous-secrétaire d'État des Colonies du *10 décembre 1893*, que la circulaire du 6 mars 1889 s'appliquait « indistinctement « aux Loges maçonniques et à toutes autres « associations », et cela démontre que les paroles de M. de Freycinet n'ont pas été celles que crut entendre, *en 1889*, le délégué du Conseil de l'ordre.

M. de Freycinet, pas plus que ses prédécesseurs, n'a toléré l'entrée des officiers de l'armée active dans la Franc-Maçonnerie, *société exclusivement politique*.

Les documents dont je me suis servi sont probants, et j'ajoute que leur authenticité n'est pas douteuse.

M. Berteaux a joué, le 15 avril 1905, une comédie grossière et il a menti de la manière la plus éhontée.

Il est indispensable que la question de l'affiliation des officiers à la Franc-Maçonnerie, *société exclusivement politique*, soit loyalement et définitivement élucidée.

Aucune équivoque ne doit, désormais, subsister à ce sujet.

* * *

En terminant, je donne ici deux renseigne-

ments utiles à l'histoire de la délation dans l'armée :

1° Les cinq premiers officiers (et non quatre, ainsi que je l'ai écrit), sur lesquels des fiches furent demandées, sont les suivants :

Colonel Koch, 154e d'infanterie, à Lérouville ;
Colonel Groth, 93e d'infanterie, à la Roche-sur-Yon ;
Colonel Muiron, 71e d'infanterie, à Saint-Brieuc ;
Lieutenant-colonel Perrot, 4e d'artillerie, à Hericourt ;
Lieutenant-colonel Givre, 16e d'artillerie, à Clermont-Ferrand.

Ces cinq officiers inaugurèrent le régime de la délation. Des renseignements me furent demandés sur eux, en 1901, en l'absence de Vadécard, par le capitaine Mollin et ce sont ces demandes de renseignements que, ne voulant pas faire moi-même, je fis signer par le Vice-Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, M. Fontainas.

2° Les sept généraux sur lesquels la Franc-Maçonnerie mettait, en 1902, son espoir, étaient :

MM. Dessirier, Pédoya, Balaman, Peigné, André, Percin, Amourel.

Cette liste a été dressée par un colonel délateur Franc-Maçon.

Les Sociétés maçonniques

La Franc-Maçonnerie n'est pas puissante seulement grâce à sa discipline, à l'influence qu'exercent sur les initiés ses symboles et ses traditions; elle l'est davantage encore par l'art avec lequel, aidée par ses adeptes les plus dévoués, elle sait grouper autour d'elle une multitude de sociétés, de ligues, qu'elle inspire et qu'elle dirige dans l'action antifrançaise et anticatholique,

La vie d'un Franc-Maçon convaincu est, on peut le dire, un constant apostolat.

Voici le *curriculum vitæ* d'un F.·. éminent de Paris, Franc-Maçon depuis 1872 :

Délégation cantonale. — Délégué cantonal du 1er arrondissement depuis 1881.

Membre des jurys d'examen : des enfants élevés dans la famille; du certificat d'étude P. E.; des cours complétaires.

Congrès des délégations cantonales de France. — Secrétaire général de la commission d'organisation.

Secrétaire général du Congrès.

Secrétaire général de la Commission de permanence.

Rapporteur général du Congrès.

Commission scolaire. — Membre de la Commission scolaire du 1er arrondissement comme délégué à cette fonction par l'Inspecteur d'Académie à titre de délégué cantonal, depuis la mise à exécution de la loi du 20 octobre 1886.

Société pour l'instruction élémentaire. — Membre depuis 1875.

Membre du Conseil général.

Ancien Secrétaire; ancien Vice-Président.

Médaille de vermeil de la Société.

Ligue Française de l'Enseignement. — Délégué aux différents Congrès de la Ligue de l'Enseignement depuis 1881.

Ayant pris part au plus grand nombre de ces Congrès.

Ayant été chaque fois rapporteur ou Président de commission.

Membre du Conseil général.

Secrétaire depuis 1898.

Rapporteur général du Congrès de 1902 (Lyon).

Vice-Président de la Commission des Œuvres Militaires.

Cours Commerciaux du Grand Orient de France.

Vice-Président du Comité Directeur depuis 1880.

Directeur des Cours.

Les Amis de la Patrie, Société pour encourager l'Éducation Morale et Civique (1).

Président Fondateur en 1879 et toujours en exercice de cette Société, qui a obtenu une mention honorable à l'Exposition universelle de 1889 et une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900.

On voit que le F.·. Paul Girod, orateur du Convent de 1891, avait raison de dire :

---

(1) Cette Société est un atelier maçonnique : la L.·. *Les Amis de la Patrie*, O.·. de Paris.

Nous avons suivi, d'autre part, le mot d'ordre qui nous était donné, provoquant la formation de comités radicaux, d'associations diverses où nous sommes entrés en plus grand nombre possible.

La Franc-Maçonnerie a créé de toutes pièces la *Société républicaine des conférences populaires*, le *Comité d'action pour les réformes républicaines*, la *Ligue d'action républicaine*, les *Unions de la Jeunesse républicaine*, qui existent dans chaque arrondissement, les *Unions fraternelles* de quartiers qui sont des comités électoraux composés de Maçons réguliers et actifs, les *Sociétés d'Éducation civique*.

L'esprit de la Secte anime les sociétés dont les noms suivent :

Ligue de l'Enseignement ;

Société nationale des conférences populaires, dont le président est le F.·. Guérin-Catelain et qui est née d'une scission dans la Société républicaine des conférences populaires;

Association philotechnique;

Société des Universités populaires, où l'influence juive prédomine;

Société pour l'instruction élémentaire;

Union démocratique pour l'éducation sociale;

Cercle populaire d'enseignement laïque;

Patronage laïque d'enseignement populaire et d'éducation morale et civique.

La Franc-Maçonnerie et la Ligue de l'enseignement ont fondé, de concert, les *Foyers du soldat*, dont on connaît les tendances internationalistes. La création du *Foyer* de Versailles est due à un officier Franc-Maçon, le lieutenant Tarriot, du 5e génie.

Celui de Vincennes a été inauguré par le F.·. Duvand, vice-président de la Ligue de l'enseignement et ancien membre du Conseil de l'Ordre. Dans les villes de province, l'initiative de ces fondations est due, le plus souvent, aux Loges qui, en cette circonstance, s'adjoignent, parfois, un pasteur, comme à Versailles, ou un rabbin.

Il en est de même des *Foyers du marin*. Celui de Rochefort a été fondé par la L.·. *La Démocratie* de cette ville.

Enfin, la plupart des *Patronages laïques*, des *Deniers* ou *Sous des Écoles*, des *Caisses des Écoles*, des *Bibliothèques populaires*, ont un comité directeur composé en majorité de FF.·.

Il est superflu de parler de la Ligue des Droits de l'Homme, qui réunit dans son sein tous les Francs-Maçons, tous les protestants, tous les juifs, tous les dreyfusards et tous les hervéistes de France. Elle représente à merveille ce bloc républicain dont le Saint des Saints se trouve rue Cadet.

En principe, à côté de chaque Loge, surgissent toujours une section de la Ligue des Droits de l'Homme, un cercle local de la Ligue de l'Enseignement, une Université populaire et une section de la *Société républicaine* ou de la *Société nationale des conférences populaires.*

La Franc-Maçonnerie a créé encore d'autres sociétés, moins connues, pour la propagation de l'incinération et surtout pour la substitution, aux cérémonies religieuses, de cérémonies civiles; mais ces derniers groupes, ne peuvent guère exercer d'action, la musique et le cérémonial maçonniques n'étant pas propres à exciter l'enthousiasme des foules.

D'ailleurs, les résultats obtenus n'ont pas toujours complètement satisfait les Francs-Maçons. Certaines des sociétés dont on a lu les noms ont longtemps manqué, paraît-il, d'unité d'action. C'est ce que signalait le Dr Savoire, rapporteur de la Commission de propagande du Convent de 1900.

« Pour remédier à cela, disait-il, il faudrait que la F.·.-M.·. s'emparât de ces associations d'une manière occulte. Il suffirait qu'un certain nombre de F.·. M.·. entrassent dans le Conseil de chacune de ces institutions, de façon à y exercer une influence prédominante. Ces FF.·. MM.·. se réuniraient périodiquement au G.·. O.·. et, là, sous les auspices du Conseil de l'Ordre, élaboreraient un plan d'action,

étudieraient les sujets de conférences tendant à un but déterminé et conduisant les recrues vers les idées qui sont les nôtres. Inutile de faire remarquer que ces FF.·. trouveraient dans nos LL.·. d'excellents conférenciers qui faciliteraient singulièrement leur tâche. »

La Secte rêve de placer sous son hégémonie toutes les sociétés qui ne sont pas nettement patriotiques ou catholiques. Beaucoup d'efforts ont été déployés dans ce sens depuis 1900.

La *Société républicaine des Conférences populaires* est le type des sociétés fondées par la Maçonnerie.

En 1903, elle avait pour président d'honneur M. Paul Doumer, pour président M. Maurice Berteaux ; et son Conseil d'administration, dont fait partie M. Vadecard, est presque tout entier composé de Francs-Maçons. Cette Société fut fondée en 1891 par les FF.·. Doumer, Dubreuil, Pierre Baudin, Léon Sargues, Kleinmann, Cercueil et Fabien Joly. Bien que se défendant d'être l'instrument d'un parti elle s'avoue « nettement républicaine », ce qui est suffisamment explicite lorsqu'on connaît le genre de républicanisme de ses fondateurs et surtout de ses administrateurs. De plus, elle proclame que « le plus grand nombre des maux dont souffre l'humanité ont été engendrés par l'ignorance, mère des préjugés et de la superstition ». On recon-

naît l'habituelle phraséologie de la *Lanterne,* du *Radical* et de *L'Action*.

La *Société républicaine* crée, dans les départements et aux colonies, des sections administrées chacune par un délégué que désigne le Conseil d'administration. On y fait des conférences à la Ferdinand Buisson sur des sujets dont voici quelques titres :

Le Progrès social, intellectuel et moral;

L'Éducation républicaine du peuple;

Les Congrégations et la loi;

La Solidarité humaine;

Le génie de l'Humanité;

L'Enseignement laïque et l'éducation sociale;

L'Idéal républicain;

Le Martyre du chevalier de la Barre;

L'Impôt sur le revenu;

La Morale laïque et la Morale religieuse;

Danton;

Le Cléricalisme et l'école;

L'Éducation sociale de l'enfant;

Les Droits de l'enfant en matière d'enseignement;

L'Arbitrage et la politique des temps nouveaux;

Éducation religieuse et Vérité laïque.

Vous devinez à quelles nauséeuses divagations doivent se livrer sur ces... questions les microcéphales chargés d'instruire les malheu-

reux clients de la *Société républicaine.*

De temps à autre, pour attirer le public, on fait faire une conférence par un des *leaders* du parti. En 1903, les citoyens Ferdinand Buisson, Le Grandais, Armand Charpentier, d'Estournelles de Constant, Henri Turot, Jules Lermina, Félicien Paris, Stegg et Messimy sévirent dans les sections de la S. R. en des cérémonies oratoires que présidèrent MM. Fabre des Essarts, Aimond, ancien député, Levraud, Berteaux, Adrien Veber, Gervais, Vorbe, Cardet, Bagnol, députés ; Le Foyer, Dubois, député ; Rouanet, Baudin, René Renoult, députés, Hugot et Piot, sénateurs ; Roussel, maire collectiviste d'Ivry, Bonnet, secrétaire du comité exécutif du parti radical ; Debussy, Maujan et le légendaire Tourgnol, députés.

Les Benoist-Lévy, les Landau, les Nass, les Caen, les Picard, les Meyer et autres Français de Palestine fourmillent à la S. R.

Cette association, comptait en 1903, parmi ses administrateurs, MM. Fort, chef de cabinet du président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, Lelarge, chef du Secrétariat particulier de la présidence du Conseil, et Voguet, sous-chef du cabinet du Ministre des Travaux publics. C'est dire qu'elle était fort influente à l'époque. Elle l'a, d'ailleurs, toujours été.

La *Société républicaine* constitue, à proprement parler, un syndicat de fonctionnaires, et particulièrement de fonctionnaires des finances.

Les trois quarts de ses adhérents sont Francs-Maçons.

Le prosélytisme de la *Société républicaine* est prodigieux. Il s'étend même aux malheureux des hôpitaux, cependant peu aptes à ingérer utilement les sirupeuses potions philosophiques de la Maçonnerie. Et, à ce propos, qu'on me permette de reproduire ici un passage d'une lettre que m'écrivait, le 30 septembre 1904, un des délégués les plus actifs de la *Société républicaine*, un jeune homme de puissant appétit et de grand avenir :

Nous comptons toujours sur vous si vous connaissez des FF.·. jeunes qui désirent travailler avec nous, l'après-midi et en semaine, aux conférences dans les hôpitaux, soit à Paris, soit en province.

Actuellement nous avons, dans la section des hôpitaux, 60 délégués répartis dans 21 départements. Cette année, on a fait 122 conférences suivies de concerts. Il y a là une œuvre républicaine et humanitaire.

Donc, si vous connaissez des FF.·., à Paris ou en province, qui voudraient organiser les conférences, indiquez-les moi. *Vous savez que cela peut leur servir à divers points de vue. Vous avez dû savoir, par exemple, pour moi, qu'outre les palmes, j'avais le Mérite agricole et la Cravate de Kim-Kam* (*Annam*).

La *Société républicaine* est, en effet, je le

répète, un syndicat d'arrivistes qui exploitent, le plus qu'ils peuvent, le régime actuel. On y distribue des décorations par brassées ; on y procure des sinécures et des avancements immérités. C'est par l'intermédiaire de cette bande que fut décoré du Mérite agricole le F.·. Vadecard qui jamais n'écrivit une ligne sur des questions d'agriculture et qui, j'en suis certain, serait incapable de distinguer, dans un champ, un poireau — un vrai — d'un oignon.

Je fis partie de la *Société républicaine des Conférences populaires*, le dit Vadecard m'ayant affirmé qu'il ne serait pas « convenable » que je n'en fusse point. J'y ai quelque peu fréquenté des jeunes gens pointus et proboscidiens et le F.·. Fabien Joly, commissaire général de la Société, membre de la L.·. *L'Enseignement mutuel*, de Paris, qui daignait, parfois, m'instruire de ses projets. Il me fit part, notamment, du désir des administrateurs de la Société de donner un coup de main efficace au F.·. Combes en vue des élections de 1906. Je pense que celui-ci, avec son tact et sa correction habituels, avait sollicité à cet effet le concours de la Société, par l'intermédiaire de ses factotums. On devait, par les délégués — qui, depuis ce temps, ont dû monter en grade et devenir « administratifs » — recueillir des « renseignements politiques » dans toutes les circonscriptions. Je

conseille donc aux patriotes et aux libéraux de tenir à distance les délégués de la *Société républicaine.*

Il y avait, dans le local de cette Société, 7, rue de l'Isly, un minuscule cabinet où MM. Doumer et Berteaux recevaient leurs amis et leurs protégés. Ce dernier, qui, grâce aux hasards d'une politique de hannetons est devenu, pendant quelque temps, le successeur de Louvois, s'est beaucoup formé au sein de la *Société républicaine* qu'il a aidée, au début, pécuniairement. Il y a une dizaine d'années, Berteaux était considéré, même dans son parti, comme incapable de prononcer, en public, vingt paroles ; mais il a de l'argent, de l'ambition et de la ténacité. Son meilleur entraîneur fut certainement Dazet (1), ancien membre du Conseil de l'Ordre, aujourd'hui avocat à Tarbes, que l'affaire des fiches fit connaître. Dazet rédigea longtemps le journal que Berteaux possède

(1) Je ne sais vraiment quel rôle de ce genre a pu remplir auprès de lui ce Maxence Roldes qui, n'ayant pas réussi dans la boulangerie, se fit entrepreneur de grèves et qui fut tout-puissant au Ministère de la Guerre. C'est M. Dazet qui fit voter, par le Convent de 1901, un ordre du jour par lequel le Grand Orient de France se rangeait, de la manière la plus nette, parmi les défenseurs de Dreyfus

dans sa circonscription, — et qui n'est pas, ainsi qu'on l'a dit à tort, *le Journal de Seine-et-Oise*, auquel je collaborai, — mais ce n'était pas là toute sa besogne. C'est Dazet qui, pendant longtemps, serina Berteaux pour lui enseigner les rudiments de la langue politique ; c'est lui qui lui apprit à parler à peu près correctement et qui bourra son étroite cervelle de ces phrases prétentieuses et imprécises qu'il nous débite aujourd'hui à la tribune, ainsi qu'un perroquet. Berteaux, avec sa face plate d'eunuque, est un être superficiel, dénué de toute personnalité. Doumer, bien qu'il n'ait qu'une intelligence cursive et toute de surface, aidée, il faut le reconnaître, par une grande faculté d'assimilation, lui est infiniment supérieur. Tous deux n'ont jamais cessé d'être fort amis. Doumer veut devenir Empereur des Français depuis longtemps; mais je crois que Berteaux commence à vouloir l'être aussi. Y aura-t-il rupture, un jour, et conflit? Berteaux, je le répète, a sur l'autre la supériorité que donne l'or. Cela est fort dangereux, en un temps où les parlementaires sont presque tous des faméliques et des aigrefins.

Les deux grands Maîtres de la Société républicaine sont entourés de comparses parfois singuliers ; tels cet agent de la Sûreté générale, si connu à ce titre qu'une Loge du XIVe arron-

dissement suspendit un jour ses travaux dès qu'il eut pénétré dans son temple, et ce valet à tout faire de Doumer, employé à 1800 francs au Ministère des finances, il y a peu d'années, qui, aujourd'hui, est le titulaire d'une des premières perceptions de Paris, sans qu'on puisse dire en public ce qui lui a valu cet avancement scandaleux.

Je crois avoir suffisamment fait entrevoir la physionomie de cette *Société républicaine* fondée, lit-on dans son annuaire, par « des « citoyens au patriotisme éclairé qui ont pensé « que l'étude des sciences et de leurs applica- « tions serait utilement complétée par celle de « certaines questions plus abstraites et qui « semblaient avoir été, jusqu'alors, oubliées « dans l'éducation du peuple ».

Les Francs-Maçons ont toujours le mot pour rire.

* * *

La *Fédération française des Sociétés de Libre-Pensée* aide puissamment la Franc-Maçonnerie dans son œuvre de dénationalisation et d'abrutissement des masses populaires. Elle sécrète un anticléricalisme grossier à l'usage des illettrés et des buveurs d'absinthe. On n'y discourt pas, on y hurle. On n'y parle pas de Dieu avec le dédain protecteur des « intellectuels », on l'y traite comme le dernier des

voyous, et j'ai toujours pensé que les gens des groupes de Libre Pensée, pour arriver à se congestionner à force d'exprimer leur haine de la Divinité, devaient être certains de son existence. On ne se met pas ainsi en fureur après un mythe.

J'ai fondé un groupe de Libre Pensée dans le deuxième arrondissement de Paris, en compagnie de quelques Francs-Maçons, d'une jeune fille aujourd'hui rédactrice à l'*Action*, Mlle Maria Vérone, et d'un petit Juif claudicant, nommé Brunswick, qui fut souvent candidat aux élections municipales et qui ressemblait à un batracien.

La première manifestation publique de ce groupe fut présidée par M. Bellan, conseiller municipal qui, sur ma prière, s'était résigné à cette corvée.

Peu de temps après notre fondation, nous fûmes invités à envoyer nos délégués au Congrès de la Fédération et a établir un rapport sur certaines questions proposées à l'étude des sections. Je rédigeai ce rapport, dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité dans une des réunions de notre groupe, et je le remis, dès l'ouverture du Congrès, à une Commission spéciale à laquelle il n'eut pas l'heur de plaire. On nous le rendit couvert d'énormes coups de crayon bleu qui indiquaient une vio-

lente désapprobation. C'est à partir de ce moment que j'abandonnai la Libre Pensée, — insuffisamment libre à mon gré. Je ne pensais pas pouvoir arriver à m'assimiler suffisamment les dogmes intangibles que l'on devait y révérer sous peine d'excommunication et qui m'inspiraient, je dois le dire, une certaine méfiance. Souvent, je répétai, à cette époque, la parole de Duclos : « Ils finiront par me faire aller à la messe ! »

Les Congrès de la L. P. se tenaient dans une salle de café entourée, à l'occasion de ses assises solennelles, de bannières rouges ornées des inscriptions connues : « Ni Dieu, ni maître ! » « Travailleurs de tous les pays, unissez-vous ! » et autres formules mystico-humanitaires. On entendait là des discours violents et incoordonnés et l'on y aspirait de puissantes odeurs fort répugnantes, car, — remarquez-le si vous en avez l'occasion, — les citoyens qui opèrent dans les Congrès de ce genre usent beaucoup, à leurs repas, de charcuteries dont les indiscrets relents perturbent les cœurs que l'amour de la « Science » de la « Justice » et de la « Vérité » n'a pas blindés d'un triple airain. On peut admirer aussi, en ces réunions fraternelles, de nombreuses variétés de maladies de peau, évidemment filles du « libre jeu des attractions affectives » dont parle si élo-

quemment Blatin. Peut-être cette ressemblance avec Marat est-elle, pour nos Libres Penseurs, une manière de glorifier les immortels principes.

Aujourd'hui, la *Fédération de la Libre Pensée* a changé de direction. MM. Henry Bérenger et Charbonnel — que leur passé catholique désignait pour cela, — l'orientent vers des destinées nouvelles, mais son esprit et son personnel sont les mêmes.

Incapables d'avoir des idées générales et disposant d'un public très fruste complètement réfractaire aux choses de l'esprit, les Libres Penseurs ont un programme fort restreint. Ils se contentent de ne pas se marier à l'Église, de soustraire les leurs à toute cérémonie religieuse, lors de la naissance ou de la mort, et de provoquer à la haine du prêtre en particulier, et généralement de ceux qui ne pensent pas exactement comme eux.

Le bagage intellectuel du Libre Penseur ne s'est pas augmenté, depuis la publication des *Mémoires du curé Meslier*. L'éthique et la philosophie de ces monomanes de l'athéisme se peuvent résumer en quatre petits mots : « A bas la Calotte ! »

Une conception grossière et toute matérialiste de la vie, une totale absence de sens critique se manifestant par des négations rageu-

ses et de furibondes affirmations, une ignorance profonde en matière philosophique, la haine de la Beauté, sont les stigmates psychiques auxquels se reconnaît l'âme du véritable Libre-Penseur. Ajoutez à cela l'alcoolisme si fréquent chez les auditeurs de discours anticléricaux, et vous aurez tous les éléments avec lesquels on peut provoquer une Révolution et la transformer en massacre et en pillage.

Les adeptes des groupes de Libres Penseurs sont des septembriseurs, des régressifs qui tendent à revenir à l'état de nature, des délinquants-nés que les formes actuelles de notre civilisation empêchent de réaliser leur destinée physiologique mais qui, en cas de perturbation sociale, en ces moments ou les *minus habentes* et les impulsifs émergent à la surface des foules ainsi que la vase dans un ruisseau où l'on a jeté une pierre, donneraient libre cours à leurs instincts de dégénérés et commettraient au nom de la Libre Pensée et de la République les crimes les plus atroces.

La Franc-Maçonnerie est le cerveau qui prépare et organise la Révolution. La Libre pensée et les groupes socialistes sont les mains qui l'exécuteront.

* * *

Il existait et il existe encore en France, une fédération de groupes dénommés *Chantiers des*

Chevaliers du Travail. On a voulu grouper dans cette Société secrète, en vue d'une action commune les militants intellectuels *ou manuels* de toutes les Écoles socialistes. Elle est extrêmement discrète dans ses manifestations. Ses convocations ne sont même plus communiquées, comme jadis, aux journaux révolutionnaires.

Voici les statuts des *Chevaliers du Travail:*

C. T. F.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — SOLIDARITÉ. — JUSTICE.

L'injure faite à un seul est une injure faite à tous. Ou avec nous ou contre nous.

A. — La C. T. est ouverte à tous ceux qui par leurs actes, ont affirmé leurs principes démocratiques et socialistes.

Elle a pour base la *solidarité*, pour objet la conquête de l'*égalité.*

Elle enseigne à chacun que l'association est la forme nécessaire de la *solidarité*, et que l'*égalité* ne sera obtenue que le jour où il n'y aura plus accaparement par quelques priviligiés d'aucune utilité sociale.

Les C. T. se disent militants. Ils forment donc une armée ayant déjà pour elle le droit et le nombre, et qui vaincra avec de la discipline.

Cette discipline ne doit pas être l'abnégation du moi, le servage, mais une discipline voulue, consentie et égalitaire; par suite d'autant plus exigeante et rigoureuse.

Loin d'être autoritaire ou au service de quelques

individualités, la C. T. poursuit la suppression de *l'autorité*.

Elle réprouve, en outre, les luttes d'écoles et les rivalités des chefs. Son objectif doit être la réalisation des réformes sociales réclamées par tous ceux qui ont pour *Credo* le droit à l'existence.

Afin d'obtenir ces résultats, les travailleurs, toujours déçus et opprimés, ne doivent compter que sur eux-mêmes.

Pour la défense, la formule est : « Celle-là est la meilleure des Sociétés ou une injure faite à un seul est une injure faite à tous. »

Memento. — *Si nous voulons être des victorieux, il ne faut pas être des résignés.*

B. — Les C. T. F. proclament leur autonomie. Ils ont un Conseil central.

Ils reconnaissent pour Frères les C. T. du monde entier et sont affiliés plus spécialement aux associations américaine et belge.

Ils se divisent en *chantiers* ou *sections*. Les sections sont locales ou régionales.

Une section régionale comprend au moins trois sections locales qui ont chacune un délégué.

Une section locale (ou chantier) ne peut valablement exister qu'avec un nombre minimum de sept membres.

Dans la première séance, la section nomme un chef de chantier, un coadjuteur, un inspecteur, un enquêteur, un secrétaire des séances, un secrétaire des finances et un secrétaire du travail.

Sauf pour le chef de chantier, suppléé de droit par le coadjuteur, il peut être nommé, suivant les besoins, des adjoints ou suppléants aux autres offices.

Ne peuvent être élus chefs de chantier ou coadjuteurs ceux qui exercent un mandat politique ou municipal ; mais ils peuvent, pour un objet et un temps

déterminés, recevoir une délégation du Conseil central.

Les sections locales sont représentées au Conseil central par le délégué de leur section régionale, ou à défaut, par un correspondant choisi parmi les C. T. habitant Paris.

Nul ne peut représenter deux sections.

Les sections ou chantiers sont installés par le Conseil central ou ses délégués.

Ils reçoivent une charte, un globe, une lance et un timbre.

Les droits afférents à l'installation sont versés au secrétaire général des finances et aux délégués du Conseil central.

C. — Pour être reçu C. T. F., il faut avoir dix-huit ans accomplis, être de bonnes mœurs et exercer une profession quelconque, sauf celles qui sont issues d'un privilège basé sur l'argent ou la faveur.

Le fils, le neveu ou le pupille du C. T., présenté par son père, son oncle ou son tuteur qui en répond, pourra être admis dans l'Ordre à partir de seize ans.

Les droits à payer sont : l'inscription, le prix de la constitution et celui de l'insigne, plus une cotisation mensuelle de 0 fr. 25 au minimum, dont 0 fr. 10 pour le Conseil central et le surplus pour le chantier.

On justifie de son activité et du payement de ses cotisations par l'apposition sur le livret de timbres mobiles délivrés par le trésorier général aux secrétaires des finances des chantiers.

Un C. T., malade ou en chômage, peut être dispensé de cotisation par décision de son chantier.

D. — La mission des C. T. étant de chercher à *augmenter* sans cesse l'indépendance des salariés et par contre, *diminuer* celle des exploiteurs, il leur est recommandé de faire partie d'un ou plusieurs

groupements socialistes, tels que les syndicats, les coopératives, les Cercles d'études, etc., et de chercher à y exercer des fonctions, afin d'y faire pénétrer les principes de l'Ordre.

Un C. T. ne doit pas se prévaloir de son titre sans y être autorisé par le chef de son chantier.

Il ne doit pas signaler comme C. T. aucun membre de l'O. sans l'assentiment de cette personne.

Le Travailleur en chef (grand-maître, *workman master*) et les membres du Conseil central peuvent agir extérieurement sous leur responsabilité, selon l'esprit de l'Ordre et pour son bien.

En 1895, au moment où j'entrai dans cette Société, plusieurs centaines de *Chantiers* existaient, à Paris et en province, Leur Grand-Maître était le F.·. Parmentier, Vén.·. de la L.·. *Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis*, de Paris, un révolutionnaire ardent, sectaire convaincu, et, je dois le dire, un très aimable et très honnête homme.

Je fus initié au *Chantier* de la rue des Écouffes que je m'étonnai fort de voir présider par un membre de la Loge dont je faisais alors partie. Parmi les membres de ce *Chantier* on comptait les frères Fernand et Maurice Pelloutier, qui publièrent dans les *Temps Nouveaux*, de Jean Grave, de remarquables études et firent paraître un volume intéressant sur *la Vie ouvrière en France ;* un écrivain de talent, A. Hamon, auteur de la *Psychologie du militaire professionnel,* aujourd'hui

Vén.·. de la L.·. l'*Homme libre*, de Paris, tous trois anarchistes; Guérard, secrétaire général du syndicat des Chemins de fer et Pierre Morel, élu, depuis, Conseiller Municipal. Les libertaires étaient très nombreux dans les *Chantiers*. Ils y provoquèrent des dissentiments qui amenèrent la décadence, puis la disparition de la plupart d'entre eux.

Vous vous rappelez, sans doute, avoir lu, dans le procès-verbal de la séance plénière du Conseil de l'Ordre du 30 mars 1893, cette phrase : « Le F.·. *Schwander* estime que la « Franc-Maçonnerie doit conduire le mouve- « ment socialiste. » C'est là, chez les FF.·., un très ancien désir, maintes fois exprimé en termes plus ou moins voilés.

Les *Chantiers* de *Chevaliers du Travail* furent leur œuvre. Obligés de solliciter, des *Chevaliers du Travail* des États-Unis l'octroi de leur Charte constitutive, les *Chevaliers* français reçurent, en même temps, de leurs FF.·. américains, pour leur établissement, une subvention, mais ils en reçurent une, aussi, très importante, du Grand Orient.

Il n'existait plus, à Paris, en 1903, que deux *Chantiers* mais on se préoccupait dès lors de les « réveiller » tous et de reprendre l'œuvre abandonnée. En août 1904, 12 *Chantiers* parisiens étaient reconstitués et je ne doute pas

qu'à l'heure actuelle les travaux de la *Chevalerie du Travail* ne soient en pleine activité.

Je reproduis ci-après les rituels de cette Société. On remarquera leur analogie frappante, presque complète, avec ceux de la Maçonnerie. « Ce que nous voulons, » disait en 1891, le F.·. Paul Girod, « c'est avoir à notre portée les « masses sur lesquelles on peut agir active« ment. Or, pour avoir ces soldats qui nous « attendent, il faut leur faire entrevoir notre « organisation symbolique, leur demander le « secret, etc. »

TRAVAUX DE CHANTIER

Ouverture.

Le Chef de Chantier procède à l'ouverture de l'Assemblée ainsi qu'il suit :

Dix minutes après l'heure fixée par la convocation, le Chef de Chantier se lève, frappe *un coup* et dit :

— Toutes les personnes n'ayant pas le droit d'assister à cette séance sont priées de se retirer.

L'inspecteur prend *le Globe* et le place au centre.

L'enquêteur prend *la Lance* et la place à l'entrée.

A partir de ce moment, personne ne peut ni ne doit entrer sans donner le mot de passe.

(*Les assistants se tiennent debout.*)

Le Chef de Chantier dit :

— J'invite le F.·. Enquêteur à s'assurer que chaque personne présente a le droit d'assister à cette séance. Il me fera ensuite le rapport réglementaire.

L'Enquêteur procède à l'examen des personnes présentes et fait son rapport comme suit :

— Tous sont examinés et peuvent siéger parmi nous.

C. de Ch. — F.·. Inspecteur, assurez-vous que nous sommes à l'abri des indiscrétions extérieures et vous, F.·. Enquêteur, veillez à ce que personne n'entre ici, ni ne sorte pendant les préliminaires d'ouverture de la séance.

L'Inspecteur *répond.* — Le voile symbolique nous cache.

L'Enquêteur *répond.* — Je veillerai avec soin.

Le Chef de Chantier frappe trois coups, répétés par les FF.·. Inspecteur et Enquêteur et dit :

— F.·. Inspecteur, quels sont les devoirs d'un Chef de Chantier ?

Inspecteur. — De présider avec impartialité, de s'assurer que tous les mandats sont exécutés avec fidélité. Il doit se conformer toujours aux statuts et règlements, et, en cas d'incident non prévu, son meilleur jugement ne doit avoir pour guide que l'intérêt supérieur de l'Ordre et le bien de tous ses membres.

C. de Ch. — Je remplirai ces devoirs de mon mieux, selon les promesses que j'ai faites.

Et maintenant, F.·. Enquêteur, quels sont les devoirs d'un C. T. ?

Enquêteur. — Les devoirs d'un vrai Chevalier du Travail sont d'aider ses frères selon ses moyens ; de les secourir activement, surtout dans les occasions où ils sont opprimés, car l'injure faite à un seul est une injure faite à tous ; d'être fidèle, en un mot, aux statuts de l'Ordre.

C. de Ch. — Que tous me regardent et imitent mes mouvements.

(*Explication sommaire — puis O. S.*)

Il déploie la charte et l'expose à la vue de tous.

— Par le pouvoir dont je suis investi, je déclare

ouverte cette séance où doit être discuté l'ordre du jour suivant :

. . . .

« Je rappelle fraternellement que chaque assistant doit toujours conserver dans les discussions la dignité et la courtoisie qui distinguent un vrai C. T.

« Nous n'avons pas à applaudir des discours, mais à réserver nos félicitations plutôt aux actes utiles qu'aux paroles sonores.

« Enfin nous ne devons jamais oublier que notre règle est acceptée et votée par tous et que c'est nous manquer à nous-mêmes que de la transgresser. »

Le C. de Ch. frappe *un coup* et tous prennent place, — les fonctionnaires aux postes ci-après indiqués et les autres assistants comme il leur convient.

SPÉCIMEN D'UN ORDRE DU JOUR

Obligatoires.

Appel nominal des fonctionnaires (ou officiers) ;

Lecture du procès-verbal de la séance précédente et de la correspondance ;

Statistique du travail. — Places vacantes ; FF.·. en chômage ou sans travail.

Facultatives.

Initiations ;

Etudes sociales ;

Situation financière, cotisations, etc. ;

Propositions diverses.

Initiation.

Pour faire partie de la C. du T., il faut remplir les conditions indiquées dans les règlements et être présenté par *un répondant.*

Une enquête sommaire, faite par un C. T. désigné par le C. de Ch., où le C. déterminera sur quels

points et à quel degré le candidat pourra être utile à l'O.

Les candidats seront interrogés en tenue de travail de chantier et hors de la présence les uns des autres, c'est à-dire *individuellement.*

L'investiture est donnée *collectivement.*

Lorsque le C. de Ch. a été prévenu que le ou les candidats sont dans la salle d'attente, il envoie le F.·. Enquêteur auprès d'eux afin de leur poser les questions suivantes :

1° Êtes-vous ou avez-vous été autrefois C. T.?

2° Voulez-vous engager votre parole d'honneur que vous garderez le secret sur ce que vous pourrez voir ou entendre ici, même si vous n'étiez pas admis?

Le F.·. Enquêteur, après avoir fait discrètement cet interrogatoire, en soumet à voix basse ou par écrit le résumé au C. de Ch.

Le C. de Ch. annonce que tel candidat a satisfait aux questions préliminaires et dit :

— L'affirmation du répondant et les conclusions du rapport sur le citoyen......... sont favorables, quelqu'un fait-il objection à l'entrée et à l'interrogatoire ?

Si un membre fait objection et donne de bonnes raisons, un premier vote a lieu et la majorité décide.

S'il n'y a pas d'objections, le C. du Ch. dit :

— F.·. Enquêteur, allez au vestibule et amenez le candidat......... à l'ouverture du cercle.

Le F.·. Enquêteur rentre avec le candidat et le place.

C. de Ch. — Citoyen, vous avez demandé à faire partie de notre association ; on va vous poser quelques questions, je vous engage à y répondre avec franchise; de notre côté, nous vous promettons une absolue discrétion.

Les questions doivent être assez précises pour ne nécessiter que de courtes réponses. Ce qu'il importe de connaître, c'est l'opinion du candidat et non celle de l'interrogateur; par conséquent, les questions ne doivent pas dégénérer en discussions, encore moins en conférences.

Après l'interrogatoire, le candidat est reconduit dans le vestibule, et on procède au vote sur son admission.

Ce vote a lieu au bulletin secret si un cinquième des assistants en fait la demande, sinon il y est procédé à mains levées.

Un vote contraire sur sept entraîne le rejet. Quand tous les candidats ont été interrogés, le C. de Ch. dit :

— F.·. Enquêteur, veuillez nous amener les candidats admis et les placer au centre du cercle.

. . . .

« Citoyens, conformément au vote de cette assemblée, je vais vous demander de renouveler votre engagement d'honneur. Mais, pour que cet engagement vous paraisse plus sérieux, plus réfléchi que le premier, je vais vous dire ce que nous sommes.

R. F. — « Un certain nombre d'hommes ayant de bonnes intentions se sont réunis et croient avoir trouvé le moyen de grouper toutes les forces républicaines socialistes sans que chacune d'elles ait à sacrifier son autonomie.

« Ils veulent faire disparaître les questions de personnes, qui divisent plus que les principes.

« Ils veulent opposer un vaste front à la réaction menaçante et hâter l'accomplissement de réformes sur lesquelles tous sont d'accord.

« Ils veulent, sous une forme efficace et suffisamment protectrice de la liberté, permettre l'englobement de toutes les énergies et de toutes les bonnes volontés socialistes et républicaines.

« Dans l'*ordre politique*, nous restons dans la tradition révolutionnaire en poursuivant l'achèvement du régime démocratique par une Constitution nouvelle, sur les bases du gouvernement direct du peuple et de l'autonomie communale et régionale.

« Dans l'*ordre social*, nous poursuivons la révolution économique que rendent nécessaire les transformations de l'industrie.

« Nous prenons position dans la lutte en faveur de la classe ouvrière contre la classe capitaliste, lutte qui ne prendra fin que par la disparition du régime capitaliste lui-même et l'association intégrale de tous les producteurs organisés.

« Nous sommes ennemis de tout arbitraire, de tout privilège, de tout monopole, et nous poursuivons la destruction des erreurs du passe et des iniquités du présent, au nom de la Liberté, de l'Égalité et de la Justice.

. . . .

« Il est de mon devoir de vous avertir que maintenant vous pouvez encore vous retirer. Nous mettrons en oubli, les uns et les autres, et nos questions et vos réponses. Nous ne vous demanderons que de tenir le secret sur ce que vous avez vu et entendu, ainsi que vous l'avez promis.

« Mais si nos principes ne sont pas en contradiction avec ce que vous pensez et si vous voulez fermement joindre vos efforts aux nôtres, je vous invite à le déclarer.

« Maintenez-vous votre résolution? Citoyen N... et vous, citoyen N...? Veuillez à présent placer la main gauche sur le cœur. Levez la main droite, et suivez avec attention la lecture que vous allez entendre.

« F.·. Coadjuteur, lisez aux candidats la formule solennelle de l'engagement.

« Coadjuteur. — Je promets sur mon honneur que

jamais je ne révèlerai à qui que ce soit aucun des signes ou travaux secrets de notre Ordre qui peuvent m'être, maintenant ou plus tard, donnés ou confiés, aucun acte fait, aucun objet ou projet conçus, excepté si j'y suis autorisé par mes fonctions ou par une Commission spéciale accordée par l'Ordre.

« Que je ne dévoilerai jamais (à aucun employé ou autre personne) le nom d'aucun membre de l'Ordre sans que la permission de l'intéressé me soit donnée.

« Que j'obéirai en tous points aux statuts et règlements, que j'exécuterai fidèlement les mandats qui peuvent m'être confiés.

« Je promets de faire mon possible pour défendre la vie, les intérêts, la réputation et la famille de tout membre fidèle à notre Ordre; d'aider et d'assister tout travailleur malheureux et sans emploi qui cherche un travail rémunérateur; non seulement je les aiderai, mais encore j'engagerai les autres à les aider, afin qu'ils reçoiveni le juste fruit de leur travail dans l'exercice de leur métier.

« Et je promets en plus que, sans réserve ou restriction ou réticence quelconque, je resterai fidèle à ma parole d'honneur. »

Chaque candidat doit dire à haute voix :

» Je le promets sur mon honneur. »

(*Première allocution.*)

Le Coadjuteur dit :

— Les candidats ont donné leur parole d'honneur de garder le secret, d'observer nos règlements et ont promis l'assistance mutuelle à tous les travailleurs.

C. DE CH. — Cet acte les met sous l'égide de l'Ordre entier. Conduisez-les devant notre charte pour qu'ils reçoivent l'investiture.

. . . .

« Au nom de nos Frères, dont je suis le représen-

tant, et pour le plus grand bien des travailleurs opprimés, je vous fais C. T.

« Soyez toujours dignes de ce titre, et n'oubliez jamais que c'est par le dévouement et l'abnégation qu'on s'illustre parmi nous.

« A partir de ce moment, vous êtes pour nous des Frères, cette poignée de main en est le gage. — Nous vous défendrons envers et contre tous, ce signe en est le symbole. »

Le secrétaire des finances ou trésorier remet alors à chaque récipiendaire *un insigne*, un exemplaire des statuts et un livret d'activité.

C. de Ch. — F.·. Coadjuteur, donnez à nos nouveaux Frères les signes de reconnaissance.

« Je compléterai moi-même leur instruction par la communication des mots de passe ou de voyage et par le verbe secret. »

Après l'instruction, le C. de Ch. dit :

— Prenez place, mes FF.·. comme il vous plaira.

(*Deuxième allocution.*)

S'il y a lieu, après une initiation ou autre question à l'Ordre du jour, le C. de Ch. suspend momentanément le travail.

Pour se remettre au travail, le C. de Ch. frappe un coup et dit :

— La séance reprend sa forme régulière.

Clôture.

L'Ordre du jour étant épuisé, le C. de Ch. dit :

— F.·. Secrétaire, veuillez donner lecture de la déclaration de principes.

Puis cette lecture faite, il ajoute :

— Si chacun est satisfait et prêt, nous allons procéder à la clôture.

« FF.·. Inspecteur et Enquêteur, veillez à ce que

la charte et les objets symboliques soient préservés avec soin. »

Ensuite il frappe trois coups et dit :

— Regardez-moi et suivez mes mouvements.

S. O.

« Maintenant, de par les pouvoirs qui m'ont été conférés, je déclare cette assemblée régulièrement fermée jusqu'au ...., sauf événement grave et prévu. »

Un coup.

Première allocution (Après le serment).

R. B. — Le travail procure avec abondance tous les fruits de la terre nécessaires à notre existence et à notre bien-être.

Par le travail bien organisé, la santé de l'esprit et du corps est assurée à l'homme.

Par le travail, l'homme acquiert la science et la sagesse.

Le travail, enfin, est la vraie pierre philosophale, car tout devient richesse par ses efforts.

Le travail est honorable ; le défendre de la dégradation physique, mentale et morale que l'avarice, la cupidité et l'ignorance lui ont imposée, soustraire les travailleurs aux rapacités de l'égoïsme sont un devoir noble et digne de tout homme de cœur.

Vous avez été désigné parmi vos semblables pour remplir cette tâche admirable de dévouement et de sacrifice.

En acceptez-vous la responsabilité, et, avec l'appui des autres C. fidèles, voulez-vous travailler avec ardeur à faire triompher ces principes ?

Le Coadjuteur dit :

Deuxième allocution.

(Après l'investiture et la poignée de main, mais alors on passe l'allocution entre les ().)

R. A. — Au nom des millions de travailleurs opprimés, je vous accueille au sein de cet Ordre, qui est engagé au service de l'humanité.

Les associations publiques et ouvertes ayant failli, après une lutte continuée pendant des siècles, à protéger et à faire avancer les intérêts du travailleur, nous avons loyalement constitué cette Société.

Dérobés aux yeux du public, nous sommes sauvegardés contre les indiscretions par le voile du secret, non pour protéger ceux qui commettent le mal mais pour nous protéger nous-mêmes contre la persécution et l'injustice des hommes qui s'emparent des fruits de notre travail.

En nous organisant, en réunissant nos efforts, nous imitons simplement l'exemple des capitalistes qui, dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, ont leurs combinaisons leur permettant de s'approprier le fruit des efforts des travailleurs qu'ils écrasent contre toute humanité.

Nous ne désirons pas nous substituer dans les entreprises des capitalistes, car ces hommes, poussés par la cupidité et l'égoïsme à l'accaparement de la richesse, aveuglés par leurs intérêts personnels convoitent les biens des autres et violent les droits de ceux qui sont sans défense et sans protection.

Nous cherchons à relever la dignité du travail, à affirmer et démontrer que le seul qui puisse se dire noble sur terre est celui qui gagne son pain à la sueur de son front.

Nous cherchons à produire une opinion publique, puissante et saine, à propos des revendications des travailleurs, pour montrer que la justice est de notre côté lorsque nous demandons aux capitalistes que le

travailleur soit rétribué de toute la valeur qu'il a créée par son travail.

Nous devons soutenir de toutes nos forces les lois faites dans l'intérêt des travailleurs, et prouver que le travail seul donne la vie et la valeur au capital.

Nous devons soutenir aussi les lois qui tendent à alléger l'épuisement des travailleurs.

Nous nous servirons de tous les moyens légaux pour procurer et retenir de l'emploi les uns aux autres, avec une bonne et juste rémunération.

Si quelque accident ou malheur frappe un de nos Frères, nous devons lui prêter aide et protection sans nous préoccuper de ce que peut être sa race, sa nationalité ou sa croyance.

Quoique n'étant pas institués pour soutenir les grèves, cependant, si l'occasion se présente où nous devons résister à l'oppression de ceux qui nous emploient, nous soutiendrons toutes les justes réclamations de nos Frères, et si quelqu'un d'eux avait à subir ou à éprouver des dommages, nous l'aiderions ainsi que tous ceux qui travaillent, peu importe le métier que ce soit.

. . . .

Vous avez maintenant un aperçu de nos aspirations, vous apprendrez le surplus en fréquentant souvent les réunions des C. du Lab.

INSTALLATION DE CHANTIER

Pour installer un nouveau Chantier, le Rituel doit être suivi de l'Ouverture à la Clôture.

La formule à prononcer par l'Installateur est:

— Au nom de tous nos Frères, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés et pour le plus grand bien des travailleurs opprimés, je déclare formé et constitué le Chantier N° ... sous le titre distinctif de ...

« Que ses membres se montrent toujours dignes

du titre adopté, et qu'ils observent fidèlement les statuts et règlements de l'Ordre. »

Les élections ont dû avoir lieu antérieurement ; elles sont proclamées par l'Installateur, qui adresse ensuite aux assistants une allocution appropriée à la circonstance.

Plaintes et jugements.

Quand un C. T. aura à se plaindre d'un autre membre de l'Ordre, cette plainte devra être formulée par écrit au C. de Ch. ou au Coadj. pour être soumise à un jury qui èn connaîtra et l'appréciera souverainement.

Ce jury sera composé de cinq membres reconnus actifs, dont deux nommés par le plaignant, deux par le C. T. mis en cause. Le fort désignera le cinquième membre du jury ; il en sera le Président.

Malgré la modération relative de ces textes, on reconnaît, dans la *Chevalerie du Travail*, les caractères principaux des sociétés secrètes : la promesse d'exécuter fidèlement les mandats qui peuvent être confiés sans quela nature de ces mandats soit indiquée et l'internationalisme si ouvertement affirmé lorsqu'en recevant le candidat « au nom des millions de travailleurs opprimés » on lui dit que l'Ordre où il est accueilli est « engagé au service de l'Humanité ». La *Chevalerie du Travail* est une Franc-Maçonnerie de classe, une Franc-Maçonnerie populaire destinée à l'action brutale. J'y ai entendu les discours les plus violents et les plus antisociaux.

Les *Chantiers* se livraient à leurs travaux dans des locaux parfois sommaires. Celui où je fus initié était, je crois, le plus favorisé, car il avait à sa disposition une assez vaste salle appartenant à la *Fédération de la Libre Pensée*. D'autres siégeaient dans des arrière-boutiques, chez un affilié, parfois même dans une mansarde.

Je fréquentais beaucoup, alors, un vieil ami qui avait l'âme candide et à fleur de peau, la figure et l'habit de M. Prudhomme et dont l'euthymie était ordinairement parfaite. Je le fis recevoir dans ma Loge et il en fut infiniment flatté. Il prit fort au sérieux les cérémonies de l'initiation. Lorsqu'on lui eut enlevé son bandeau et qu'il vit, pointées vers sa poitrine, les épées de fer-blanc des acteurs de cette comédie, je crus qu'il allait s'évanouir. Son initiation à la *Chevalerie du Travail* fut plus émouvante encore pour lui.

Nous partîmes, par un triste soir pluvieux d'octobre, vers une rue lointaine du quartier de La Villette dont je ne puis me rappeler le nom. La monotonie de la pluie automnale, les silhouettes louches entrevues dans la pénombre, l'air de révolte et de misère qu'on respire dans les quartiers excentriques de Paris, avaient fort impressionné mon néophyte. Nous arrivâmes enfin devant une boutique close, celle d'un nommé

Martinet, qui tenait là officine de pharmacien et qui réunissait chez lui les *Chevaliers*. Nous ne savions par où entrer lorsque, d'une fenêtre du premier étage, une tête hirsute jaillit précédée d'un bras nous indiquant un étroit couloir obscur, au bout duquel nous rencontrâmes une abominable mégère, en bonnet blanc godronné, qui, après nous avoir toisés d'un œil chassieux, nous demanda où nous allions. — « Chez M. Martinet ! » La femme tourna aussitôt les talons, s'enfonça dans le trou qui lui servait de loge, et nous l'entendîmes proférer d'abominables imprécations. A la lueur de quelques allumettes, un escalier sans lumière se révéla. Mon ami le gravissait en geignant de plaintifs : « Mon Dieu ! mon Dieu ! » Une porte s'ouvrit, et, après avoir traversé une cuisine en désordre où je laissai mon candidat, j'entrai dans le *Chantier*. Ce qui frappait d'abord les regards, en ce lieu de travail et de mystère, c'était un lit, un lit gigantesque, invraisemblable, recouvert d'un édredon lie-de-vin prodigieusement gonflé. Au bout de la pièce, du côté opposé à la fenêtre, une petite table, recouverte d'un tapis pollué, supportait une lampe à pétrole en fer-blanc.

Le Chef de Chantier était un citoyen d'aspect farouche, à moustaches tombantes d'Arverne. En dehors du cercle de lumière qu'un étroit abat-jour de rigide carton vert laissait par-

cimonieusement tomber devant la figure de ce personnage, on ne voyait rien. Cependant, on sentait que là, dans cet étroit espace, beaucoup d'yeux regardaient, du fond des ténèbres. On devait procéder à quatre initiations, et notàmment à celle d'Alavaill, un journaliste d'âge mûr qui, un peu plus tard, partit à Djibouti pour y diriger une feuille qui était l'organe d'une Compagnie de chemins de fer et pour y mourir.

Mon ami, appelé à son tour, entra en clignotant, trébucha, s'assit et balbutia. Il était très ému. Certaines de ses réponses ne satisfirent pas l'auditoire invisible, et les ombres, autour de nous, s'animèrent. On aurait dit que des larves fantomatiques s'en dégageaient, s'y matérialisaient. Il y avait là, assis sur le plancher, des ouvriers terrassiers dont l'un avait déposé près de lui, sa pioche. Ils avaient des fronts bas et têtus, des pommettes saillantes, des dents de loup. Un petit homme huileux, à tête de moujik, aux yeux brillants de fièvre ou d'ivresse, accroupi au pied du lit, dressa vers le récipiendaire un bras menaçant et, avec un accent intraduisible de Juif polonais, se mit à crier d'une voix stridente : « C'est un bourgeois ! c'est un bourgeois ! » Ce fut Hamon, je crois, qui intervint à ce moment et de cette douce voix musicale dont il savait si bien se servir pour

exposer béatement des théories monstrueuses, commenta les paroles de mon ami et apaisa les fureurs naissantes. L'initiation eut lieu sans autre incident.

La séance terminée, nous ne pûmes, en ces rues désertes, trouver de voiture et, pendant notre longue course, mon compagnon me fit part des pensées que lui avait suggérées cette soirée singulière.

En me parlant du moujik qui l'avait presque menacé, il me disait : « C'est la bête, c'est la bête humaine ! »

Le bourgeois, vaguement socialiste qu'il était, avait appris, en deux heures, ce que signifient exactement le mot « socialisme » et le mot « révolution », non pour ceux qui s'en grisent, mais pour les criminels qui les agitent, ainsi que des verroteries éblouissantes, devant les yeux des ignorants. Il savait, désormais, que la suggestion déterminée par la constante répétition de certains mots, de certains gestes, doit aboutir au bouleversement, par les masses grisées de verbe et d'alcool, de l'ordre social et de la Patrie, au *tohu-bohu* final, à la destruction violente de tout ce qui a fait notre force, notre gloire et notre pensée.

En ce quartier de souffrance, dans cette chambre désolée de pauvre, pleine de ténèbres, où des hommes à peine civilisés se tenaient

embusqués, il avait eu le pressentiment de ce que serait le Grand Soir, la nouvelle invasion des Barbares d'En-Bas, dont le drapeau, couleur de feu et de sang, porte la devise : « Ni Dieu, ni Maître. »

* * *

Les comités électoraux radicaux ou socialistes, qui font la cuisine de la politique républicaine, sont également sous la domination de la Franc-Maçonnerie.

Dans le *Comité républicain socialiste indépendant du quartier des Grandes-Carrières* (Comité Marcel Sembat), on compte sur 41 adhérents, 12 membres de la *Société républicaine des Conférences populaires*, et 21 Francs-Maçons.

L'*Amicale de Rochechouart*, qui patronna M. Félicien Paris, est exclusivement maçonnique. Voici une de ses circulaires :

Paris, 1er mars 1904.

L'Amicale de Rochechouart

T.·. C.·. F.·.

L'appel fraternel que nous avons adressé aux FF.·. du quartier Rochechouart a été entendu et, depuis le 8 janvier, notre groupement est constitué.

Nous vous rappelons que notre but est de grouper toutes les bonnes volontés maç.·. en dehors de toute préoccupation de programme et de parti, guidés que nous sommes par notre seul attachement à la République.

Il faut que, par une action incessante, énergique et décisive, nous luttions contre la réaction, afin que les élections municipales soient pour le quartier Rochechouart la libération définitive : le succès dépend uniquement des efforts de chacun et de la force qui nait du groupement et de la cohésion.

Nous espérons que vous voudrez bien assister régulièrement à nos réunions et nous vous prions de bien vouloir aviser tous les FF.·. vos amis, de la constitution de l'AMICALE DE ROCHECHOUART.

Le Président,
RÉVILLET,
Membre de la Chambre de Cassation du G.·. O.·. D.·. F.·.
1, rue Manuel.

Tout ce que vous venez de lire vous démontre, une fois de plus, que la Franc-Maçonnerie est une association exclusivement « philanthropique et philosophique ». Desmons vous le répétera un de ces jours si vous n'en êtes pas déjà persuadés.

* * *

Dans la préface d'une brochure sur Louis Lucipia (1) que publia le Grand Orient, je disais, en 1904 :

« Il est salutaire d'évoquer cette existence stoïquement honnête et si féconde, au moment où certains, — peut-être pessimistes, peut-être clairvoyants, — croient voir disparaître de la vie publique, — qu'elle s'exerce dans les assemblées ou dans la presse, — ce désintéressement, cette loyauté, cet attachement inébranlable aux principes, sans lesquels la Répu-

(1) Louis Lucipia fut un sectaire, mais son âme tait droite, et son cœur sincère.

blique n'aurait point été fondée et sans lesquels elle disparaîtra. »

Tous ceux qui ont vu fonctionner de près le régime présent et qui ont vécu dans l'intimité des parlementaires, savent qu'il n'y eut peut-être pas, dans l'histoire de notre pays, de génération plus corrompue et plus sceptique que celle qui détient le pouvoir. Les contradictions entre les votes de ces hommes et leurs croyances intimes, les aveux qui de temps à autre échappent à quelque complice, les scandales qui éclatent à l'improviste, sont les symptômes d'une profonde, d'une incurable décomposition morale et d'un universel trafic de consciences.

Le népotisme règne dans toutes nos administrations. Les Combes, les Vallé, les Réveillaud, les Massé, les Delpech et généralement tous les séides du Bloc lancent à la curée de la fortune publique leurs parents et leurs amis. Sans pudeur, ils font attribuer des postes de choix à des gens dénués de toute espèce de titres. Pourquoi se gêneraient-ils ? Personne ne proteste contre ces scandales.

La pourriture parlementaire engendre la corruption du suffrage universel lui-même. Si toutes les sociétés dont j'ai parlé déploient tant de zèle pour enlever à la France ses traditions, et travaillent si ardemment à détruire tout ce qui constituait sa puissance, c'est que les

hommes qui les dirigent n'agissent qu'en vue de satisfaire leurs appétits, pour obtenir, sous forme de décorations ou de sinécures, la récompense de leur abominable besogne. L'honneur et le budget de la France servent à payer les services de ceux qui tentent de la dénationaliser.

Si Vadecard fut décoré de la Légion d'honneur pour avoir organisé, au Grand Orient, une agence de police, bien d'autres ont été favorisés de cette distinction qui la méritaient moins encore, tels que le ridicule Bouffandeau ou que ce Bonnet, secrétaire du Comité exécutif du parti radical, dont l'existence était absolument ignorée en France avant que certains journaux ne manifestassent leur surprise de lui voir « décrocher », en trois ans, cette rosette d'officier de la Légion d'honneur qu'attendent si longtemps, — et souvent en vain, — tant de Français illustres.

Il est vrai que le F.·. Cornélius Herz fut grand officier de notre Ordre national et j'admets que cela est une excuse valable.

Les ministères n'attachent à eux leur majorité qu'avec de copieuses saucisses et le régime tout entier ne se soutient que par l'or juif dont il gave ses valets, ou par les faveurs qu'il leur accorde.

Fabérot lui-même, l'irréductible Fabérot qui

siégeait jadis sur les sommets les plus élevés de l'Extrême-gauche et qui était d'une intransigeance marmoréenne lorsqu'il s'agissait de défendre le « pauv' prolétaire », Fabérot le chapelier, que l'on ne vit jamais à la Chambre pactiser avec les « borgeois », fut nommé il y a peu de mois receveur-buraliste d'Auvers-sur-Oise. Il a eu, lui aussi, sa petite part du gâteau. De démagogue farouche, il est devenu un des fonctionnaires les plus soumis de l'abominable société capitaliste.

Combien d'autres, à son exemple, se sont mués en bourgeois!

Jaurès et Gérault-Richard, eux, sont châtelains, mais l'aplomb de ces farceurs est tel que le quatrième État les encense ainsi que des sauveurs.

Augagneur s'est fait attribuer un riche proconsulat.

En somme, tous nos collectivistes d'aujourd'hui imitent leurs ancêtres Babouvistes.

Le peuple, avec sa naïveté de croyant, s'imagine que le parti républicain et le parti socialiste ont pour seule préoccupation de l'affranchir alors que leur rôle se réduit à des maquignonnages politiques et à des tripotages d'argent.

La République est un Temple envahi par les Juifs et par les marchands, mais un jour viendra où de solides étrivières disperseront cette tourbe qui déshonore la patrie.

Masque de pierre

Il n'y a *aucun lien d'aucune nature* entre la Société civile du Grand Orient de France et la Franc-Maçonnerie française.

Il peut plaire à M. Prache de chercher entre la Fédération Maçonnique et la Société civile je ne sais quel lien subtil et secret; mais cela, monsieur, *il faudrait le démontrer* et vous n'en apportez aucune preuve.

Je vous déclare, d'ailleurs, que vous avez tort de chercher dans cette voie; vous ne trouverez rien.
Officiel du 18 juin 1904, p. 1507.)

Ces paroles, prononcées par M. Lafferre à la tribune de la Chambre, constituent un audacieux mensonge. La Société anonyme immobilière du Grand Orient de France n'est pas autre chose qu'une personne interposée derrière laquelle la Franc-Maçonnerie se cache. Il est nécessaire de soulever aussi ce masque de pierre.

Le Grand Orient de France étant dépourvu de personnalité civile n'a le droit ni de posséder, ni d'acheter, ni de vendre, ni d'ester en justice.

D'autre part, l'article 17 de la loi du 1er juillet 1901, frappe de nullité les Sociétés civiles destinées à conférer indirectement les avantages de la propriété à des associations qui, n'étant pas déclarées, ne peuvent rien posséder.

La Société anonyme immobilière du Grand Orient de France, remplaçant depuis 1888 l'ancienne Société civile, a été constituée au capital de 915,000 francs, divisé en 1830 actions au porteur, de 500 francs chacune. 50 actions sur ces 1830, ont été souscrites en numéraire. Les 1780 autres furent attribuées aux liquidateurs de l'ancienne société, en représentation de leurs apports, pour être réparties par leurs soins aux actionnaires et aux Loges créancières de cette société.

En 1904, la Fédération du Grand Orient, possédait et détenait en portefeuille 919 actions de la Société anonyme et une autre institution, siégeant rue Cadet, et qui n'a pas, plus que le Grand Orient, de personnalité civile, la Caisse centrale de solidarité maçonnique, en possédait, pour sa part, 226. La Caisse centrale est, depuis fort longtemps, en possession de ces titres, et elle n'en acquiert pas de nouveaux, tandis que le Grand Orient consacre chaque année l'excédent de ses recettes au rachat d'actions de sa Société immobilière au prix de 400 francs

l'une (1). Le budget du Grand Orient se bouclant, depuis bien des années, avec un boni important, il arrivera un jour où le Conseil de l'Ordre possédera toutes ces actions. En attendant, grâce à ses 919 titres, il dispose de la majorité dans les assemblées générales des actionnaires de la Société anonyme, assemblées qui se réunissent le samedi matin de la semaine où a lieu le Convent. Dans sa séance précédente le Conseil donne mission à certains de ses membres, parfois même à tous les membres présents, de le représenter. Il existe de cela des preuves imprimées dans les Bulletins du Grand Orient de 1892 et 1893.

Voici de nouvelles preuves, — qui, celles-là, ne furent jamais publiées, — des liens trop étroits qui existent entre le Grand Orient et sa Société anonyme.

Séance du Conseil de l'Ordre du 1er *avril* 1890.

.·. Le *Président* donne lecture d'une proposition tendant à l'adoption de nouveaux articles du règlement général, organisant le fonctionnement du Conseil de l'Ordre comme Conseil d'administration de la Société immobilière.

Le F.·. *Level* pense qu'il suffit que le Conseil de l'Ordre, actionnaire principal, ne nomme adminis-

(1) Les actions qui ne sont pas dans les coffres du Grand Orient, sont entre les mains des Loges, dont l'immense majorité n'a pas non plus, légalement, le droit de les posséder.

trateurs que des membres du Conseil de l'Ordre qui n'agiront que d'après l'inspiration des décisions de ce Conseil.

Le F.·. *Francolin* fait remarquer les inconvénients qui résultent de l'organisation actuelle, qui peut avoir pour effet d'amener des membres du Conseil de l'Ordre, entraînés par leurs collègues du Conseil d'administration, à se trouver en conflit avec les décisions du Conseil de l'Ordre. Il y a dans cette organisation une question de principe. C'est pourquoi il demande que le Conseil d'administration de la Société immobilière ne soit composé que de membres du Conseil de l'Ordre, choisis tant parmi ceux de Paris que parmi ceux des départements, et faisant partie du bureau du Conseil et de la commission des finances. Mais, comme il doit, cependant, y avoir un contrôle, il ajoute qu'il y aurait lieu de choisir pour commissaires des FF.·. qui ne soient pas membres du Conseil de l'Ordre et qui représentent les Loges actionnaires de la Société immobilière.

Le F.·. *Fontainas* expose comment il se fait que, lors de la première Assemblée générale, les membres du Conseil d'administration de la Société immobilière n'ont pu être pris exclusivement parmi les membres du Conseil de l'Ordre.

Le F.·. *Amiable* partage l'opinion des FF.·. Francolin et Fontainas dans son idée dominante. Cependant il ne voit qu'un avantage à conserver, au Conseil d'administration de la Société immobilière, certains membres qui ont appartenu au Conseil de l'Ordre et qui sont demeurés en communion d'idées avec le pouvoir directeur de la maçonnerie.

Le F.·. *Poulle* serait de l'avis du F.·. Amiable, mais il constate qu'on ne se préoccupe pas des incapacités légales attachées à certaines fonctions ou professions. Il doute de la légalité des pouvoirs que

des membres du Conseil de l'Ordre ne tiendraient que du mandat qui leur serait accordé avec la possession fictive des deux actions réglementaires exigées par les statuts. Il croit, en outre, qu'il y a une jurisprudence qui interdit le prêt d'actions en vue de l'exercice de la fonction d'administrateur d'une société et que, du reste, tous les membres du conseil ne peuvent être obligés à faire l'acquisition de deux actions en vue de devenir administrateurs de la Société immobilière.

Le F.·. *Level* répond qu'on peut nommer administrateur une personne qui ne possède pas d'actions en propre et qu'il suffit, pour que l'administrateur puisse exercer légalement son mandat, qu'il devienne propriétaire de deux actions pendant sa gestion.

Le F.·. *Poulle* est d'avis qu'il n'y a pas de réglementation à rechercher puisque aucune motion ne serait régulière vis-à-vis du Code civil et que, puisqu'on ne peut obliger les membres du Conseil à accepter le mandat d'administrateur de la Société immobilière, le Conseil de l'Ordre doit se borner à prendre ses dispositions lors de la séance plénière qui précède les travaux du Convent, pour envoyer à l'Assemblée générale des actionnaires le plus grand nombre de ses membres, qui choisiraient alors, au gré du Conseil, les administrateurs de la Société immobilière.

Le F.·. *Level* fait remarquer qu'il existait une convention tendant à donner au Conseil de l'Ordre la majorité dans le Conseil d'administration de la Société immobilière, que les circonstances n'ont pas permis de respecter.

Le F.·. *Fontainas* demande le renvoi à la commission du contentieux.

— Le Conseil prononce le renvoi et décide que cette partie du procès-verbal ne sera pas imprimée.

Dans sa séance du 2 avril le Conseil adopta

les conclusions par lesquelles sa Commission du contentieux, s'arrêtant à l'opinion émise le 1er avril, par le F.·. Poulle, déclarait que le Conseil, possédant la majorité dans les Assemblées générales de la Société immobilière, devait se borner à désigner, lors d'une de ses séances plénières, pour l'y représenter, le plus grand nombre possible de ses membres. Ceux-ci désigneraient ensuite, au choix de l'Assemblée, conformément aux instructions du Conseil de l'Ordre, les administrateurs de la Société immobilière. C'est ce qui est indiqué dans le passage suivant du procès-verbal de la séance du Conseil de l'ordre du 2 avril 1890 :

Le *Président* fait connaître que l'ordre du jour appelle l'examen du projet de bail présenté par la Société immobilière.

Après une longue discussion, le Conseil adopte la proposition suivante du F.·. Poulle :

Le Grand Orient est locataire annuel des locaux mis à sa disposition. Il n'a qu'à maintenir cette situation.

Le Conseil, qui est libre de nommer des administrateurs de son choix, peut désigner, pour faire partie du Conseil d'administration de la Société immobilière des Maçons sérieux, connus par leur dévouement à la Maçonnerie, en qui le Conseil pourra avoir toute confiance. Le F.·. Poulle propose, en conséquence, le rejet du bail.

Les actions possédées par le Grand Orient figuraient, — comme elles y figurent toujours, — à l'actif du G.·. O.·., dans les comptes de

l'exercice 1903 et sur son projet de budget pour 1905.

Le revenu de ses 919 actions est porté en recettes, sur ce projet, pour la somme de 7,385 francs.

Cependant, M. Vallé, ministre de la Justice, déclarait à la Chambre, le 24 juin 1904, qu'il s'était fait présenter la liste des actionnaires de la Société immobilière, et que la Fédération du Grand Orient n'y figurait pas comme possédant des actions. Cette déclaration était faite quatre mois après l'impression du projet de budget du Conseil de l'Ordre pour 1905, projet qui est envoyé, en février ou mars, aux membres de ce Conseil, afin qu'ils puissent le discuter dans leurs séances plénières du petit Convent (3e semaine d'avril).

M. Vallé ne pouvait pas ignorer l'existence de ce document.

Quoi qu'il en soit, il est formellement établi que l'être collectif, inexistant au point de vue légal, qui a nom Grand Orient de France, possédait, en 1904, 919 actions de sa Société immobilière et qu'il exerce, par l'intermédiaire de prête-noms, une action prépondérante sur les délibérations des Assemblées générales de cette Société. Celle-ci doit donc être frappée de nullité, conformément à l'article 17 de la loi du 1er juillet 1901, à moins que le gouverne-

ment, en l'occurrence, ne s'avoue le complice de la Maçonnerie.

Le Crédit Foncier de France prètait, le 5 janvier 1903, une somme de 400.000 francs à la Société anonyme immobilière du Grand Orient, sur l'immeuble de la rue Cadet, n° 16. Or, une demande d'emprunt qui avait été adressée déjà par elle, en 1890, au même établissement, n'avait pas été accueillie.

Il faut lire, à ce sujet, le passage ci-après du procès-verbal de la séance du Conseil de l'Ordre du 4 avril 1890 :

Le F.·. *Level* rappelle à ses collègues que le F.·. Fontainas et lui ont été chargés de négocier un emprunt au Crédit Foncier. Ils ont reçu, dès le début de leur démarche, les meilleures assurances de succès de la part de M. Levêque, sous-directeur. Mais cette affaire, confiée à un employé du contentieux, est restée en suspens depuis près d'un an ; elle a été trainée en longueur, intentionnellement, par cet employé, qui est hostile à la Maçonnerie. M. Levêque, qui avait paru animé des meilleures dispositions a, en dernier lieu, opposé un refus à la demande, basé sur les conclusions du rapport de l'employé (1), qui prétend que l'emprunt ne pourrait être régulièrement contracté.

---

(1) Il n'y a, bien entendu, rien à retenir de ce qui concerne l'employé du Crédit foncier « hostile à la Maçonnerie ». Des racontars de ce genre ne peuvent que faire sourire ceux qui connaissent un peu le fonctionnement de nos grandes maisons de crédit.

Le F.·. Level dit que c'est là une erreur, et il ne comprend pas que la Maçonnerie, seule association qui soutienne le Gouvernement républicain, ne puisse trouver auprès d'une société comme le Crédit Foncier, un accueil favorable.

Le F.·. *Prost* se charge de voir, à ce sujet, le Directeur de cet établissement, avec ses deux collègues de la Chambre, si le Conseil accepte sa proposition.

Les FF.·. *Fontainas* et *Level* déclarent qu'ils se tiendront à la disposition de leurs collègues.

Le Conseil donne mandat aux FF.·. Prost, Barbe et Pourquery de Boisserin de s'entendre avec les FF.·. Fontainas et Level au sujet de la démarche à faire près du Directeur du Crédit Foncier.

Cette démarche aboutit à un échec.

Depuis 1890, les statuts de la Société anonyme immobilière du Grand Orient de France n'ont pas subi de modifications essentielles.

Depuis 1890, cette Société n'a pas cessé, — bien au contraire, — d'être une Société créée pour conférer indirectement les avantages de la propriété à une association dénuée de la faculté de posséder.

Comment, dans ces conditions, peut-on expliquer, sans la criminelle complicité de Combes et de son gouvernement, que cette Société considérée, en 1890, comme ne pouvant contracter un emprunt soit devenue, en 1903, parfaitement régulière ?

Il n'est pas possible de supporter plus long-

temps que la Secte maçonnique et les gouvernements qui la servent, violent aussi effrontément la loi, et il se trouvera certainement quelqu'un, au Parlement, pour soulever encore, après M. Prache, cette question.

Conclusion

Au moyen de ce livre, on a davantage pénétré dans ce qui fut, en ces dernières années, la vie intime de la Franc-Maçonnerie française. Un livre écrit sur une phase antérieure de l'évolution si rapide de cette Société aurait un autre ton et une autre allure, mais je me suis contenté, ici, de mettre, sous les yeux des lecteurs, des documents récents *dont l'authenticité ne sera pas contestée*. Cela me suffit. Il m'aurait été facile d'écrire, à propos de la Secte fameuse, un roman historique, et l'intérêt d'une œuvre de ce genre aurait, aux yeux de quelques-uns, dépassé celui qui peut s'attacher au livre que l'on vient de lire. Je n'ai pas voulu le faire; car, à la veille de luttes décisives, il importe de dire seulement *la vérité* sur la Franc-Maçonnerie qui est à la fois *plus puissante et moins dangereuse qu'on ne le croit*.

S'il me semble nécessaire de démontrer de

plus en plus combien l'*Idée* maçonnique fut néfaste à notre Patrie, depuis un siècle et demi, et à quel degré l'âme nationale fut affaiblie, amoindrie par elle, il me parait, au contraire, maladroit de vanter la toute-puissance de la *Société* maçonnique.

La Franc-Maçonnerie a la puissance que donne l'union à des coquins assemblés et elle n'en a point d'autre. Elle n'a même pas la vaillance du mal et ceux qui la composent sont des pleutres, — audacieux seulement dans le triomphe — qu'un geste fera rentrer sous terre. Aucun Français, digne de sa race, ne doit craindre les Francs-Maçons qui, pris individuellement, sont de très pauvres gens, incapables d'un acte viril. Que, secrètement, ils puissent dénoncer, calomnier, diffamer, nous en avons maintes preuves, mais jamais, je le répète, ils ne combattront face à face l'ennemi qui les attaquera publiquement.

De ma propre initiative, sans avoir été sollicité à cet effet, je fis remettre, à M. Guyot de Villeneuve, les documents maçonniques relatifs à la délation. Le Grand-Orient sut exactement, dès le premier jour, quel fut mon rôle en cette affaire et sa haine contre moi est profonde, car il m'en attribue, à juste raison, l'entière responsabilité. Le Conseil de l'Ordre envoya mon portrait à toutes ses Loges et même aux Loges

étrangères, et il me fait espionner depuis plus d'un an. Cependant, pas un seul des 25,000 individus qui composent la Franc-Maçonnerie française ne se permit de manifester son hostilité à mon égard, bien que je n'aie jamais cessé de circuler dans les rues de Paris et qu'il ne se passe pour ainsi dire pas de jour que je ne rencontre des FF.·. qui me connurent parfaitement. Je dis ceci non pour parler de moi, mais pour donner aux catholiques, aux Français, un exemple probant de la lâcheté maçonnique. On peut tout se permettre contre les Francs-Maçons. Il suffit de les attaquer pour qu'ils s'enfuient loin du champ de bataille.

Depuis le jour où M. Guyot de Villeneuve donna connaissance à la Chambre et au pays du dossier que je lui fis transmettre, beaucoup d'événements se sont passés déjà, mais rien ne pourra nous faire oublier l'interpellation du 28 octobre 1904. On a tenté d'étouffer le scandale; les journaux du bloc se sont soudainement tus sur cette question d'intérêt national; des procès intentés par des officiers victimes des policiers maçonniques — et dans lesquels j'avais accepté d'apporter mon témoignage — n'ont eu aucune suite. Cela importe peu. Rien, je le répète, ne s'oubliera de ces révélations qui portèrent à la

Franc-Maçonnerie un coup dont elle ne se relèvera jamais.

Le Grand-Orient paraît, aujourd'hui, triomphant. Percin, Peigné, Valabrègue, ses hommes, ses généraux, les généraux de la délation, sont à la tête de notre armée.

D'autre part, le grand rêve de la Franc-Maçonnerie : la séparation de l'Eglise catholique et de l'Etat, est devenu une réalité.

Oui, le parti maçonnique semble tout-puissant et c'est pour cela qu'il faut espérer; car il n'est point de puissance matérielle et purement humaine qui ne soit, au bout de peu de temps, confondue et ruinée.

La Franc-Maçonnerie n'a point d'âme ; elle ne recèle pas cette mystérieuse énergie qui donne, aux corps qu'elle habite, la seule véritable vie, c'est-à-dire une vie que n'éteignent ni les souffrances, ni les persécutions, ni la mort même. Elle est faite pour la conquête matérielle d'un pays ; elle est l'instrument de la domination étrangère, l'ouvrière de l'invasion, de la défaite, du démembrement, et c'est pour l'appât d'un sac de gros sous ou de quelque pitoyable sinécure, que ses membres accomplissent leur monstrueuse besogne. La Franc-Maçonnerie est un syndicat de faméliques, une union d'appétits et l'ambition des Enfants de la Veuve s'arrête à ce qui termine

physiologiquement une digestion heureuse (1). Or, elle lutte contre une Foi et contre une Patrie, contre des Idées qui ne peuvent point mourir, nous le savons de certitude complète. Elle sera donc vaincue.

Si tous les partisans et tous les défenseurs de l'Idée religieuse et de l'Idée nationale disparaissaient dans une catastrophe soudaine, il suffirait que ces idées fussent encloses parmi les feuilles inanimées des livres pour engendrer de nouveaux soldats et de nouveaux martyrs.

Nous souffrirons de maux plus grands, plus douloureux encore que ceux que nous voyons, mais nous ne serons jamais des vaincus. On n'est vaincu que si on renonce ; on n'est vaincu que si l'on est abandonné des aïeux, que si de votre chair et de votre esprit s'est retirée cette flamme intérieure qui nous donne la force de sacrifier les biens du monde et l'opinion des hommes à l'accomplissement du devoir que la destinée place sur notre route.

(1) Je ne saurais trop recommander la lecture d'une brochure très substantielle : *Le Syndicat des arrivistes ou la main-mise maçonnique sur l'administration française*, de M. J. Tourmentin. — L'abondance des documents authentiques et la parfaite connaissance qu'a l'auteur de son sujet font, de cet opuscule, une arme précieuse que tous les militants devraient posséder. — On trouve cette brochure au prix de 0 fr. 50, 42, rue de Grenelle, à *l'Association antimaçonnique de France*.

La faiblesse reprochée au parti catholique est un des résultats de la décadence passagère de notre Nation, mais des énergies nouvelles s'éveilleront chez les hommes qui auront été plongés dans les eaux lustrales de la persécution. C'est de la persécution que notre renaissance viendra. Les vrais Français possèdent une force contre laquelle rien ne pourra prévaloir : celle des générations qui nous précédèrent, celle des Traditions qui furent l'âme de la Patrie et ils ont aussi, pour alliée, cette Force invisible dont les Francs-Maçons sourient et qui, à travers des chemins difficiles et périlleux, mène, vers la Rédemption et vers le Salut, les hommes, les partis et les Peuples qui *veulent* et qui *osent*.

Pourquoi j'ai changé d'opinion

En vertu d'une belle habitude, qui est donnée d'En-Haut aux hommes et aux choses, quand nous avons touché le fond de l'abîme, nous ne remontons pas seulement dans la plaine, nous cherchons la montagne, et la plus haute montagne, pour nous venger de nos abaissements. Nous avons essayé des horreurs de la nuit, nous ne voulons plus du demi-jour : c'est le soleil qu'il nous faut.

Ernest Hello. — *La Science.*

Un grand nombre de personnes m'ont fait l'honneur de me demander quels mobiles d'ordre intellectuel et moral me déterminèrent à révéler certaines manœuvres honteuses de la Franc-Maçonnerie sur lesquelles je n'ai pas, en ce moment, à revenir.

Je n'ai dit, en effet, dans un livre précédent, que les motifs immédiats de mon acte et je les ai trop brièvement résumés, je le reconnais ; mais il est fort pénible de beaucoup parler de soi et si l'on peut s'y résigner c'est seulement pour l'intérêt général que cela est capable d'avoir.

Nous vivons à une époque où se heurtent,

dans les cerveaux tant d'idées contradictoires, où la conscience française semble près d'une telle transformation, que peut-être rend-on service à quelques-uns en disant, sans réticences, les causes, même les plus lointaines et les plus profondes, de ses actions, lorsque celles-ci ont eu des conséquences appréciables.

L'examen de conscience que je fais aujourd'hui, je n'aurais pu le faire il y a un an. En s'astreignant à laisser ouvertes, pendant de longues années, les portes de son intelligence aux idées qui ne furent point d'abord les vôtres, on laisse un peu de son âme aux ronces du chemin et ce n'est pas sans effort et sans méditation que l'on redevient entièrement soi-même, que l'on reconquiert son moi primitif. Les influences des milieux divers où je vécus furent, en effet, puissantes sur moi, à cause même de la sincérité que j'apportai à ma recherche du vrai. A aucun moment, elles ne furent cependant assez fortes pour aliéner la liberté de mon esprit, car, sans cela, je me serais enlisé pour toujours, comme tant d'autres, dans les marécages maçonniques.

« Si, avant de revivre un « état d'âme du
« XVIIe siècle » nous en avons traversé d'ana-
« logues, peut-être, à ceux du XIXe, et s'il ne
« nous a pas été possible de nous y complaire;
« si ces états d'âme ne nous ont procuré, quand

« nous les traversions, que de lumineuses, mais
« aussi que de froides et que de stériles satis-
« factions d'intelligence et de vanité ; s'il nous a
« semblé qu'en nous y enfermant et en nous y
« limitant, nous courions les risques de nous
« isoler, loin du monde, loin de la vie, loin des
« hommes, dans la tour close et comme scellée
« de notre orgueil, lesquels, Messieurs, auront
« le plus aimé la vérité de ceux qui s'en sont
« tenus à ces états d'âme dont ils avouent eux-
« mêmes toutes les insuffisances, — et ils ne
« peuvent pas ne pas les avouer, à moins d'a-
« voir, selon le mot fameux, « de la cervelle à
« la place du cœur » — ou de ceux qui ne se
« sont pas si aisément résignés; qui ont cher-
« ché autre chose, qui l'ont trouvé ou retrouvé
« et qui, en le retrouvant se sont trouvés d'ac-
« cord avec les plus grands hommes de leur
« histoire, de leur race et de leur pays ? »

C'est M. Brunetière qui parle ainsi et nul homme sincère ne me contredira lorsque je dirai que l'amour de la vérité se peut proportionner aux efforts que l'on fit afin de l'atteindre et de la posséder. Cela est une excuse suffisante pour les erreurs que l'on put commettre et l'Évangile nous montre la maison du Père de famille en fête au retour de l'enfant prodigue.

Ma vie, je ne saurais mieux la définir qu'ainsi. J'ai pratiqué la religion catholique pendant

20 ans, puis ayant perdu la foi, j'ai cherché, ailleurs que dans l'Église et dans les traditions de ma race, la Vérité. Ne l'y ayant point trouvée, je reviens là d'où j'étais parti et j'y reviens — non certes avec la fraîcheur d'esprit et l'élan de l'enfance ou de la première jeunesse, — pour les raisons sociales et patriotiques que je dirai plus loin.

En lisant ces pages, ceux qui m'ont fréquenté, dans les Loges, durant ces dernières années, diront peut-être avec un de leurs maîtres, Herbert Spencer, que « les successions psy-« chiques habituelles établissent une tendance « héréditaire à de pareilles successions, qui, si « les conditions restent les mêmes, croît de gé-« nération en génération et nous explique ce « que l'on appelle les formes de la pensée ».

Aussi bien, j'ai reçu, personnellement et par hérédité, l'empreinte catholique. Tous les miens ont professé le catholicisme, car la race dont je suis un des fils n'a jamais cessé d'être fidèle à l'Église. J'ai été élevé, comme tant d'enfants du peuple, par les Frères des Écoles Chrétiennes et je suis certain que ceux de mes anciens maîtres qui survivent n'ont jamais cessé de m'aimer un peu, ni d'avoir, en pensant à moi, quelque secrète espérance de retour. C'est à ces vaillants patriotes que je dois d'avoir conservé, au fond de ma conscience, certains principes,

certaines amours et certaines haines, qui rendent les vrais Français pour toujours solidaires.

Cependant, je ne crois pas avoir eu jamais cette foi intégrale, cette foi du charbonnier qu'il faut pour demeurer un catholique sans défaillance. Soit à cause d'une faiblesse de ma nature, soit par suite de lectures prématurées, j'ai douté dès mon enfance. Mais j'ai lutté contre le doute, je me suis efforcé, jusqu'à ma vingtième année de vivre en catholique, j'ai strictement accompli jusqu'à cette époque, mes devoirs religieux et si j'ai pu dire que mon esprit est resté, pendant de longues années, fermé aux choses de l'au-delà, je n'ai pas voulu faire entendre, comme on l'a cru, que je niais ou haïssais alors le surnaturel, mais, seulement, que ma raison y restait, malgré mon cœur, réfractaire.

Mes premières émotions en matière sociale furent provoquées par l'Œuvre des Cercles ouvriers d'où, à cette époque, on espérait le salut. J'ai moi-même contribué à fonder une association catholique très vivante et prospère aujourd'hui (1). C'est dans le journal de cette Société que j'écrivais, il y a près de quinze ans, ce que je reproduis ici pour marquer l'étape primitive,

(1) Le Syndicat Chrétien des Employés du Commerce et de l'Industrie.

— qui fut la plus longue — et les origines de mon esprit :

Le Socialisme de l'Avenir

Il n'est pas déplacé, je crois, surtout dans une publication du genre de celle-ci, de parler des événements qui, depuis quelques années, émeuvent le monde du travail. Le siècle qui va finir a été agité, certes, par beaucoup de graves problèmes, mais je ne crois pas que la question sociale se soit encore imposée à l'attention publique avec plus d'énergie et d'une façon plus inquiétante. On doit reconnaitre qu'il existe aujourd'hui entre les travailleurs du monde entier un lien occulte constitué par le sentiment des mêmes droits et la conception des mêmes espérances, mais il est triste d'ajouter que beaucoup d'ouvriers ne voient le moyen d'améliorer leur sort que dans la guerre civile.

Quoi qu'il en soit, cette union latente, cet esprit de révolte et de combat, sont des signes non équivoques. Leur existence démontre que nous marchons à grands pas vers une transformation sociale d'où doit sortir un monde plus harmonique.

Au fond de toutes les consciences, il y a surtout un ardent désir d'Égalité et de Justice, désir qui, dans les masses populaires mal dirigées encore, est une force qui emprunte à celles de la nature un peu de leur inconscience et de leur grandeur. C'est une de ces impulsions qui entraînent l'humanité à certaines époques vers le but qui lui a été assigné par la Sagesse éternelle. C'est ainsi que j'envisage la question, car je vois que malgré nos erreurs, l'évolution dont nous sommes les premiers témoins a été tracée par Dieu même, et qu'elle annonce la lente germination d'un monde nouveau. Je pense aussi, et je me base pour cela sur la vérité des vérités, sur la

foi catholique, que c'est à nous, chrétiens, qu'il appartient de constituer, d'organiser, cette société future.

Entre ces deux extrêmes, qui sont le communisme pur, qui détruit la propriété individuelle, et l'individualisme pur qui supprime la propriété commune, se trouve la vérité socialiste à laquelle on arrivera peu à peu, et qui est la creation de corporations de métiers, résurrection de ces admirables associations d'autrefois que l'on commence à regretter.

Ces corporations seront conçues dans un sens très large et très démocratique; elles devront concilier l'association avec la liberté individuelle. Elles produiront sur une vaste échelle l'association corporative de production au moyen de laquelle l'industrie et le commerce passeront des mains de la féodalité financière dans celles de tous les travailleurs.

Ce socialisme est différent de celui des Karl Marx, des Lasalle et de la plupart des chefs de parti; il n'a pas la prétention de détruire tout ce qui existe, il ne veut pas de communauté absolue, il repousse toute idée révolutionnaire d'extorsion; il ne sollicite rien des individus et il ne demande à l'État que la liberté d'association. On commence à comprendre que c'est par l'association seulement que les travailleurs peuvent remédier à leur faiblesse et à leur isolement, faire valoir leurs prétentions légitimes. Ils pourront alors fonder des sociétés coopératives, de secours mutuels, des pensions de retraite, des cercles, des institutions d'education professionnelle; en un mot, créer de nouvelles richesses ponr eux-mêmes et améliorer leur sort au point de vue physique comme au point de vue moral.

C'est parce que la Religion a été chassée de l'âme des travailleurs qu'ils se révoltent; on leur a ôté le Ciel en leur promettant la terre et ils veulent la posséder. Il y a longtemps déjà que Chateaubriand a

écrit : « Une société où des individus ont deux millions de revenus, tandis que d'autres meurent de faim, peut-elle rester stationnaire sur de tels fondements ? » Non, certes, et les travailleurs comprennent cette inégalité ; mais n'étant pas soutenus par la Foi, ils veulent la détruire par la violence.

C'est un peu la faute de ceux qui n'ont pas compris la parole de Bakounine : « Allons au peuple, » et qui n'ont pas eu l'intuition qu'une ere nouvelle venait d'éclore. Quoi qu'on en dise, le Catholicisme a une puissance énorme sur les masses, qui, tôt ou tard, doivent reconnaître qu'il est la seule Vérité et la seule Justice ici-bas. Notre mission est de hâter ce retour de l'Enfant prodigue en créant des associations semblables à la nôtre.

Notre Syndicat doit tendre à devenir, pour ainsi dire, le prototype de ce monde à venir dont je vous parlais tout à l'heure, et nous devons croire que les luttes et les labeurs d'aujourd'hui donneront naissance à une société vraiment digne de Celui qui est mort pour nous racheter. Le grand et définitif contrat social sera basé, j'en ai la ferme espérance, sur la seule démocratie qui soit égalitaire, sur cette démocratie de l'Évangile qui a pour devise : « Aimez-vous les uns les autres. »

J.-B. Bidegain.

Je pourrais reproduire d'autres articles de même inspiration.

Les psychologues penseront que l'état d'esprit qui était le mien il y a quinze ans, ne pouvait pas me prédisposer à devenir un Franc-Maçon sectaire et il se peut qu'ils découvrent là une partie des « causes lointaines et profondes » de mon acte dont je parlais en commençant.

Les Francs-Maçons ignorent ce que je viens de dire. Je n'eus point, en effet, à le leur révéler puisqu'on ne m'interrogea pas, lors de mon initiation, sur ma vie passée. En tout cas, je dois dire que si j'avais eu à voter pour moi, lors de mon admission, je me serais loyalement octroyé une boule noire.

C'est surtout par curiosité que j'entrai dans la Franc-Maçonnerie, mais, je le répète, j'avais, à cette époque, perdu la foi et c'est pour cela, aussi, que j'y entrai, avec l'espoir que cette illustre société me fournirait les lumières et les certitudes que je n'avais plus. C'est pour cela également, et dans la même espérance, que je fréquentai, durant douze années, les occultistes, les spirites, les collectivistes, les anarchistes même, et généralement tous ceux qui sont les représentants de l'Erreur moderne.

Chaque fois que je pénétrai dans un de ces milieux, ce fut avec sincérité, avec la volonté préconçue de voir, de savoir et de croire. Toutes les opinions qu'on y professe, je les ai reconnues, à l'user, — au bout d'un temps plus ou moins long, — fausses et stériles et je les ai, une à une, rejetées, mais je l'ai fait seulement après les avoir gravement examinées, après m'être efforcé de les partager et, si je puis ainsi dire, après les avoir vécues.

Pendant mon long voyage autour des idées

de mon temps, j'ai donc appliqué la méthode expérimentale. N'ayant jamais accordé à la vie une extrême importance et n'ayant pas d'intérêts personnels à sauvegarder, ni d'appétits de lucre ou d'ambition à satisfaire, je me trouvais dans les conditions requises pour une exploration de ce genre.

En 1894, j'entendis, à un Congrès de la Libre Pensée, où j'avais été délégué par ma Loge, le docteur Blatin, qui, peu après, devint Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France. Il m'intéressa fort, et je lui adressai, peu après, une copie de mes « Impressions d'Apprenti » qui parurent dans le *Bulletin maçonnique* de mai 1894. Je reçus, aussitôt, de lui, la lettre suivante :

Au T.·. C.·. F.·. Bidegain,
39, rue des Jeûneurs, Paris.

T.·. C.·. F.·.,

Votre pl.·. et la note qu'elle contenait m'ont causé un bien vif plaisir. Nos idées sont les mêmes sur tant de points que je serais très heureux de vous voir, soit chez moi, 5, rue Viollet-Leduc, soit au Parfait Nourricier, 6, Cite Trévise, où je vais presque tous les jours.

Merci d'avoir ainsi songé à m'envoyer votre travail et bien frat.·. à vous.

Dr A. BLATIN.

J'entretins, avec M. Blatin, des relations aimables, car ce Maçon célèbre a reçu, de

Pères Jésuites, une éducation excellente, ce qui est fort rare en Maçonnerie. J'exerçais alors une profession que je voulais abandonner parce qu'elle ne me laissait pas assez de liberté d'esprit. Je fis part de mon désir à M. Blatin qui, peu de jours après, m'annonça qu'ayant parlé de moi au Conseil de l'Ordre, pour occuper un poste de secrétaire, j'avais été choisi à cet effet. Cette nouvelle me stupéfia. Je demandai à réfléchir, mais, dans mon désir de me renseigner davantage sur la Maçonnerie et aussi pour ne pas froisser M. Blatin, j'entrai dans les bureaux de la rue Cadet, fermement résolu à ne pas y rester très longtemps. Je fis le possible pour cela et, pendant quelques années, les FF.·. eurent en moi le plus détestable des secrétaires.

C'est donc sans l'avoir sollicité, sans avoir jamais adressé au Grand Orient de demande d'emploi, que je fus admis à faire partie de l'Administration centrale de la Maçonnerie française.

Toutes mes tentatives d'évasion, — et elles furent nombreuses, — échouèrent. Je m'en félicite puisque je sortis enfin de cette caverne de la manière que l'on sait et que cela me permit de réparer, dans une certaine mesure, le mal que j'avais contribué à faire.

Il me reste à indiquer l'état d'âme dans

lequel je me trouvais à la fin de ma vie maçonnique. Cette indication sera fournie par l'article que je reproduis ci-après et qui parut, en avril 1904, dans un journal fort répandu dans les Loges (1). Il était intitulé : *Politesse et Tolérance*.

Les rapports des hommes entre eux sont régis par des règles traditionnelles formulées en Lois et par des coutumes, par des usages, dont l'enseignement se nomme Éducation. La plus respectable de ces coutumes est certainement celle de la politesse. Selon qu'elle est plus ou moins développée chez un peuple, on peut juger du degré de civilisation, c'est-à-dire d'intellectualité des citoyens qui le composent. La politesse est, en effet, la conséquence directe de l'esprit de tolérance et l'esprit de tolérance indique, en premier lieu, le respect de nos semblables et de leurs croyances intimes et l'incertitude dans laquelle on se trouve soi-même de posséder la vérité. C'est par de longs siècles vécus dans l'exercice des arts et la recherche scientifique que les Nations ou les Races arrivent à cette phase de leur évolution où, s'etant enfin persuadées de l'incertitude et de la fragilité de l'esprit humain et désireuses, cependant, d'agrandir le domaine de leur vie intérieure, elles accueillent toutes les idées, tous les systèmes philosophiques, toutes les diverses manifestations intellectuelles.

Chacun de nous renferme en sa conscience un peu de la Vérité eparse ; dans tout berceau repose une parcelle de l'avenir. C'est ainsi que Renan pouvait dire, d'accord avec son temps : « La plus humble, comme la plus sublime intelligence, a eu sa façon

---

(1) Le *Journal de Seine-et-Oise*.

de concevoir le monde ; chaque tête de pensant a été à sa guise le miroir de l'Univers. » Les Grecs, émus par l'immensité de la Nature et la puissance de la Vie, avaient eleve un autel au Dieu inconnu, à celui que l'Histoire nous révele à mesure que de nouvelles générations ouvrent leurs yeux à la lumière du monde.

Les choses humaines sont sujettes à beaucoup de fluctuations et d'incertitudes et, même en matière historique, l'on ne peut sainement juger des hommes et des événements présents que si l'on considère ce que sont devenus, au point de vue des consciences nouvelles, les hommes et les événements d'autrefois. Montaigne, devançant le scepticisme contemporain, ne croyait pas devoir porter, sur ce qui l'entourait, des jugements définitifs. Il est d'expérience courante qu'un fait de la vie journalière, un accident survenu dans la rue, par exemple, est vu differemment par chacun de ses témoins. La faiblesse de notre jugement, la dépendance dans laquelle nos sens tiennent notre raison, notre ignorance des causes et des résultats, devraient nous convaincre suffisamment de l'impossibilité dans laquelle nous sommes d'atteindre la Vérité et du ridicule de nos affirmations et de nos négations.

Seuls, les ignorants affirment; seuls ils croient détenir la Vérité. Tous ceux qui possèdent sur le monde et sur eux-mêmes des notions étendues, ne peuvent se permettre de proclamer que la science d'aujourd'hui sera celle de demain et que les idées qualifiées par nos contemporains de grossières erreurs ou d'utopies, ne seront pas présentees, aux générations à venir, comme étant la Vérité même.

Les Alchimistes furent des rêveurs, et les Encyclopédistes les condamnèrent expressément, vers la fin du XVIIIe siècle, devant le tribunal de l'opinion, ainsi que les condamnèrent, plus tard, presque tous

nos mandarins. Ces chercheurs avaient cependant pensé que la matière etait formée d'un élément unique, etait seulement de la force compactée et qu'elle n'existait pas, réellement, sous l'apparence attribuée à ses manifestations par nos yeux imparfaits. La récente découverte des rayons X permettant de photographier à travers les corps opaques, a donné raison en partie à ces hommes qui avaient eu le tort grave et condamnable de ne pas penser conformément aux règles établies. C'est ainsi que la science détruit ce que nous croyons être le plus certain. Aussi, nos philosophes et nos savants d'aujourd'hui n'apportent-ils plus de passion dans la discussion ou l'exposé de leurs doctrines et de leurs découvertes. Polis et tolérants entre eux, ils sont généralement modestes parce qu'incertains et très persuadés de leur relative ignorance.

L'esprit de certitude et d'intolérance a été fidèlement transmis par les religions aux divers partis politiques dont la néfaste influence s'exerce sur les pays dits civilisés. Ils excommunient, condamnent, deviennent, de plus en plus, de petites Églises. Ainsi, en ce qui concerne specialement notre parti, alors que les découvertes s'accumulant elargissent notre horizon intellectuel et vont bientôt nous imposer une conception nouvelle de l'univers, on doit regretter que le principal souci de beaucoup de nos amis soit d'obliger tous les républicains à être en parfaite communion de pensée avec le baron d'Holbach, M. Homais et l'abbé Victor Charbonnel, ce qui, selon beaucoup, est une évidente preuve de supériorité, mais ne nous suffit point.

Les âmes simples ont ainsi une tendance invincible, à créer de nouvelles Églises ou des partis fermés, parce que, non débarrassées encore de l'atavisme clérical, de l'habitude d'obeir à des chefs et de croire à des dogmes imposés, elles sentent, dès

qu'elles se sont débarrassées des liens religieux, l'impérieux besoin de fortifier l'incertitude de leur conscience en adoptant une foi nouvelle, d'une aussi farouche intolérance que l'ancienne. Peu à peu, le cercle où se pourra mouvoir le républicain se resserrera si l'on écoute les suggestions de certains énergumènes très suspects. Les esprits libres refuseront de s'astreindre à cette étouffante discipline ecclésiastique et le parti démocratique deviendra, au point de vue intellectuel, pour tous les penseurs, une haïssable chapelle d'où seront bannies la politesse et la tolérance.

Il importe de se méfier des intolérants et des excommunicateurs. Nous ne formons pas une Église. Le prolétariat conscient et organisé ne connaîtra pas la haine ; il ne frappera personne d'ostracisme. Sa fin dernière est de détruire les castes, de réconcilier, en les unissant, les classes ennemies, de substituer à l'anarchie présente, — mère de tous les vices et de toutes les misères, — l'ordre économique. Lui seul assurera la liberté intellectuelle dans l'effort solidaire contre les puissances naturelles ennemies de l'Humanité.

J'avais parcouru une longue et pénible route avant d'arriver à cet état d'esprit qui me préparait à l'affranchissement définitif. Cet article, malgré les erreurs qu'il contient, montre qu'au moment où je l'écrivis, j'avais complètement cessé d'être en communion de pensée avec les Francs-Maçons.

Je suis de ceux pour qui l'incertitude intellectuelle est douloureuse et M. Gaston Mery, le devina dès qu'il me vit pour la première fois, puisqu'il écrivit, à mon sujet, cette

phrase qui me frappa : « On devine au fond de « l'âme de cet homme, un secret, une dou- « leur cachée, qui expliquerait sans doute bien « des choses, si on la révélait. » M. l'abbé Tourmentin, secrétaire général de l'*Association antimaçonnique de France*, disait peu après en reproduisant un de mes articles, publié en 1894 :

« Il y a, chez Bidegain, des éléments d'édu- « cation chrétienne qu'il a égarés à travers la « philosophie, la libre pensée et la lutte des « classes. Il en est résulté une information « nouvelle de son esprit, et ses visions sont un « mélange de panthéisme, d'humanitarisme et « de socialisme.

« Lorsqu'il écrivit les pages que nous avons « reproduites, Bidegain était, et il est resté, un « doux et un rêveur qui a besoin de croyances. « Sa place n'était pas parmi les blasés de la « rue Cadet.»

Je me fais une joie de reproduire ici ces lignes d'un ami vénéré dont le grand cœur et la belle vaillance sont, pour ceux qui ont l'honneur de l'approcher, un réconfort et un exemple, et qui, par la plume et par la parole, porte à la Secte de rudes coups.

Il me reste à expliquer les motifs moraux et intellectuels de mon évolution.

* * *

La Franc-Maçonnerie du Grand Orient de France et les nombreuses associations qu'elle anime de son esprit sont, dans notre pays, le rempart du matérialisme. Ce système, qui tend à expliquer le monde, la vie et la pensée par le seul jeu des éléments composant la matière inorganisée, a été formulé, il y a quelque vingt-cinq siècles, par Leucippe, Démocrite, Épicure et les philosophes de l'Ionie. Nos Francs-Maçons n'osent pas avouer que leur philosophie est d'une telle ancienneté et ils se disent simplement disciples de Charles Vogt, de Moleschott et de Büchner, car il leur répugnerait fort de n'être pas « modernes ».

Si nous consultons l'officielle *Déclaration du Conseil de l'Ordre* que M. de Lanessan rédigea, nous y voyons, cependant, que la Franc-Maçonnerie « n'impose à ses adhérents aucun « dogme et ne les fait passer sous aucunes « fourches caudines. Elle ne leur demande, y « dit-on, que du bon vouloir dans *la libre « recherche* des vérités scientifiques, morales, « politiques et sociales et du zèle dans la pro- « pagande de ces vérités ».

Il semble difficile, me dira-t-on, de travailler avec zèle à la propagande de vérités qui restent à découvrir et sur l'exacte nature desquelles

on ne nous fournit aucune lumière. « Cela est plus regrettable encore que vous ne le pensez, répondrai-je ; car, de l'avis de beaucoup, les Francs-Maçons de nos jours ne paraissent pas se trouver dans les conditions intellectuelles nécessaires pour faire des découvertes de ce genre. »

Les deux phrases que j'ai citées sont d'autant plus singulières et inquiétantes que le Grand Orient de France a la prétention, — (elle fut maintes fois exprimée par lui), — de remplacer par une philosophie et une morale nouvelles, qu'il affirme devoir être scientifiques, la religion et la morale chrétiennes. Le F.·. Louis Amiable, grand orateur du Grand Collège des Rites, nous disait, il y douze années, en son discours de clôture de l'assemblée générale maçonnique : « C'est la Franc-Maçonnerie qui doit se sub-« stituer progressivement aux religions posi-« tives pour mener à bien l'œuvre de l'amélio-« ration morale de l'humanité. Elle est la « seule force organisée qui puisse y pourvoir. »

Donc, la Franc-Maçonnerie n'impose aucun dogme, aucune prétendue Vérité, ne préconise aucun système philosophique, mais prétend, malgré cela, se substituer aux religions. Ceci ne peut surprendre si l'on songe que le but vers lequel tendent généralement, depuis plus de cent ans, le Grand Orient et ses amis,

semble être de remplacer par le néant d'une vague rhétorique ce qui fut le roc où l'unité française s'est établie.

Cependant, si nous examinons de plus près les actes de la Secte et les écrits de ses docteurs, nous nous apercevrons vite que le matérialisme est la doctrine en faveur dans les Loges. Le Grand Orient propagea, par milliers, il y a deux ans environ, une petite brochure d'un de ses anciens Présidents, — le F.·. Docteur Thulié, — qui constitue, à cet égard, un suffisant témoignage.

Ce *tract*, de 8 pages, est intitulé *Catéchisme laïque*. Il est destiné aux enfants et, dans la préface, l'auteur parle avec respect et admiration d'Helvétius, du *Catéchisme du genre humain* de François Boissel, de celui de d'Holbach, du *Catéchisme du citoyen français* de Volney, etc. Voilà bien la lignée d'où M. Thulié descend. Son catéchisme procède de l'école matérialiste. Il consiste en formules affirmatives que l'enfant est contraint d'apprendre et qui doivent surgir en son cerveau à l'instant même où il est près de commettre un acte coupable. Il paraît que cela suffit pour former un homme conscient. On reconnaît là le déterminisme matérialiste d'après lequel nous ne sommes guère que des automates poussés dans les voies de l'action, — bonne ou mauvaise, — par notre

atavisme et par les circonstances physiologiques plus immédiates qui provoquèrent notre naissance. La diffusion, par le Grand Orient, du *Catéchisme laïque*, nous permet de constater que si la Franc-Maçonnerie n'ordonne pas à ses adeptes de professer le matérialisme, elle le considère cependant comme étant l'expression de la vérité, puisqu'elle n'hésite pas à assumer la responsabilité de donner, comme règle de vie, à la génération qui grandit, une morale basée sur lui. Cette morale, — est-il utile de le dire? — ne comporte d'autres sanctions que la maladie physique et la crainte du gendarme.

Quelle est exactement la morale de la Franc-Maçonnerie?

On peut dire qu'elle en a plusieurs, — toutes fondées sur la négation de l'au-delà ou sur l'agnosticisme.

Le T.·. Ill.·. F.·. Blatin, par exemple, n'hésite pas à parler, à ses auditeurs, de la morale stoïcienne, sans avoir, toutefois, — je l'avoue loyalement, — l'espoir de les y convertir. Le stoïcisme est certes la plus haute et la plus pure philosophie de l'antiquité, mais combien inaccessible aux foules, même maçonniques. Outre que le stoïcisme a fait peu de recrues parmi les Enfants de la Veuve et chez les hommes qui gouvernent la République, on doit avouer que

son rôle fut négatif au point de vue social. Il n'osa rien entreprendre contre les deux plus grandes iniquités du monde antique : l'esclavage et les jeux homicides des cirques. Cela n'empêche pas Blatin de mettre Zénon fort au-dessus de Jésus-Christ.

Mais il est des systèmes de morale qui sont l'objet, dans les ateliers maçonniques, de discussions sérieuses. Les Frères aiment fort ratiociner sur les théories, aussi décevantes les unes que les autres, dont le dernier siècle a vu la foisonnante éclosion. Ils se gargarisent volontiers avec les formules chères aux divagateurs de la Libre Pensée : « Le plus grand « bonheur du plus grand nombre; » — « La « vie complète dans la société complète; » — « Vivre pour autrui, » toutes évidemment filles de la morale chrétienne et qui, dans la bouche de matérialistes, ne sont que des mots et rien de plus. Or, ce ne sont pas des mots qui peuvent imposer aux hommes, — et surtout à ceux de notre temps, — l'accomplissement du devoir.

Nous lisons, par exemple, dans le *Discours sur l'esprit positif*, d'Auguste Comte :

« L'ensemble de la nouvelle. philosophie « tiendra toujours à faire ressortir, aussi bien « dans la vie active que dans la vie spécu- « lative, la liaison de chacun à tous, sous

« une foule d'aspects divers, de manière à
« rendre involontairement familier le sentiment
« intime de la solidarité sociale, convena-
« blement étendue à tous les temps et à tous
« les lieux. Non seulement l'active recherche
« du bien public *sera représentée* comme
« le mode le plus propre à assurer *com-*
« *munément* le bonheur privé : mais, par
« une influence à la fois plus directe et plus
« pure, finalement plus efficace, le plus complet
« exercice possible des penchants généreux
« deviendra la principale science de la félicité
« personnelle, quand même il ne devrait procu-
« rer exceptionnellement d'autre récompense
« qu'une inévitable satisfaction intérieure. »

En spécifiant que, dans la société future, l'active recherche du bien public *sera représentée* comme la condition du bonheur privé, le Maître des positivistes avoue que cette notion « altruiste » ne se trouve point en nous, puisqu'il nous la faut enseigner, et cela il le dit expressivement un peu plus loin en ces termes : « Notre
« organisation n'accorde pas ordinairement une
« énergie prépondérante aux instincts sympa-
« thiques. » Cet enseignement, cette « représentation » sera-t-elle par elle-même suffisante pour détruire notre perversité naturelle? Il est permis d'en douter.

Ce qu'il y a là de plus grave, c'est que l'illus-

tre philosophe écrit que la recherche du bien général assure *communément* le bonheur individuel. C'est dire qu'il ne l'assure pas *toujours*, et cela suffit à condamner la morale positiviste aux yeux de la plupart des hommes avides seulement de vivre leur vie personnelle en sa plénitude, selon la vigueur de leurs appétits et de leurs instincts.

Le Dr Blatin, dont il m'arrive de parler souvent, parce qu'il exerce au sein de la Maçonnerie une incontestable influence, est très féru de ce qu'il appelle la morale « solidariste », et qui me semble bien être la morale positiviste, à moins que ce ne soit celle de Priestley ou celle encore d'Herbert Spencer, mais que le F.·. Amiable, en son discours, déjà cité, de 1893, nous dit avoir été « reconnue et proclamée » par la Franc-Maçonnerie.

« Fais tout ce qui contribue au bien de l'hu-« manité, conseille le F.·. Blatin, abstiens-toi « de tout ce qui cause à l'humanité du dom-« mage ou de la douleur. » Cette phrase ne ressemble-t-elle pas singulièrement aux préceptes que, depuis dix-huit siècles, enseigne l'Église? Le même F.·. nous affirme encore que « le bien est tout ce qui, étant généralisé, « créerait à l'espèce des conditions plus favo-« rables d'existence ». Cela est fort imprécis et peu satisfaisant.

Il faut bien remarquer ici que la « solidarité » n'est point la charité, ni l'amour du prochain tel que l'entendent les catholiques. Des gens sont solidaires parce que responsables d'un acte commun ou associés dans une entreprise commune. On pratique la solidarité autant pour soi que pour ses collaborateurs et uniquement afin que le mal dont ceux-ci peuvent être atteints n'ait pas, pour soi-même, de conséquences désagréables. La morale solidariste n'est pas autre, au fond, que celle de l'utilitarisme individualiste. Il n'y entre ni bonté, ni pitié. L'âme ne s'émeut point en la pratiquant. Elle n'élève pas et ne purifie pas.

Il est bon, d'ailleurs, de soumettre à l'épreuve de l'expérience la valeur de cette morale. Comment, dans la Franc-Maçonnerie, applique-t-on la doctrine altruiste ou solidariste ?

Je n'en donnerai qu'un exemple.

Le 15 mai 1901, mourait, près de Paris, un haut dignitaire du Grand Orient de France dont un journal maçonnique : *La Raison universelle,* parla en ces termes :

« A son arrivée en France, M. Fontainas,
« qui avait été secrétaire général du Grand
« Orient de Belgique, devait naturellement de-
« venir membre actif d'une Loge parisienne.
« Il entra, en 1877, à la Loge *Union et Persé-*
« *vérance ;* il fut Vénérable de cette Loge pen-

« dant de longues années. Membre du conseil « de l'ordre du Grand Orient de France de- « puis 1882, il a été vice-président de ce con- « seil de 1887 à 1890, et, soit comme vice- « président, soit comme simple membre du « conseil, — car il semble qu'à ce travailleur « infatigable les honneurs soient indifférents, « — il n'a cessé de rendre à la Maçonnerie, à « la libre pensée, les plus éminents services.

« La nouvelle Société anonyme immobilière « qui a succédé, en 1888, à la Société civile « du Grand Orient de France est l'œuvre de « désintéressement et d'abnégation de deux ju- « ristes de grande compétence, MM. Fontainas « et Georges Level.

« L'assemblée générale du Grand Orient de « France, en 1889, voulant rendre hommage « au zèle qu'ils avaient apporté dans l'accom- « plissement de cette importante tâche de liqui- « dation et de reconstitution de Société, leur « votait, par acclamation, une médaille d'hon- « neur. »

M. Fontainas, qui assuma de très lourdes charges familiales, mourut sans laisser de fortune. Il avait cinq enfants, dont deux d'un premier mariage. Quatre d'entre eux n'eurent pas à faire appel à la fraternelle bonté, aux sentiments « solidaristes » des amis de leur père, mais Mme Fontainas et sa jeune fille — alors

âgée de dix-sept ans, je crois — prièrent le tout-puissant Conseil de l'Ordre de trouver pour elles un emploi leur permettant de vivre. Les promesses leur furent prodiguées, mais c'est en vain qu'elles en attendirent la réalisation, et elles furent contraintes de s'expatrier, de partir à Montevideo, où elles sont encore et où des amis — qui ne sont pas Francs-Maçons — s'occupèrent d'elles, sans pouvoir les sortir entièrement d'une situation fort précaire.

Il semble à tout homme de cœur que le premier devoir de ceux qui furent les « Frères » de M. Fontainas aurait dû être de prendre sous leur protection et de sauver de la misère la compagne et la fille de celui qui avait été pendant vingt-cinq ans leur compagnon de luttes et qui, au mépris de ses intérêts propres, consacra tant d'heures à administrer la fortune de la Maçonnerie. Mais il s'agissait de deux femmes sans influence politique, sans amis puissants, de deux faibles, de deux pauvres, et, en Maçonnerie, on n'aime pas les inutiles.

Un tel fait permet de juger les hommes qui s'en rendent coupables et la valeur des doctrines « altruistes » dont ils disent s'inspirer.

J'en ai dit assez sur la morale « solidariste ».

Quelques pontifes Francs-Maçons — parmi les vieilles barbes — aiment, en gens pratiques et en notables commerçants, développer par-

fois, devant les néophytes, la morale de l'égoïsme selon laquelle nous n'observons les lois morales qu'en vue de notre intérêt bien entendu, du souci de notre réputation et de notre tranquillité, et parce que nous pouvons retirer, de l'observation de ces mèmes lois par les autres hommes, un évident intérêt. Les beautés de cette morale sont fort appréciées dans les Loges israélites, mais ne sont heureusement pas admirées par tous. Voici en quels termes le F.·. Benoît Malon, qui fut un vrai socialiste et un honnête homme, apprécie les bienfaits de la morale de l'intérêt :

« Ce que le nouveau principe a produit, les « iniquités du capitalisme oppresseur et spoliateur, les douleurs du prolétariat, en un mot « la situation actuelle si troublée, si pleine de « mécontentements, de souffrances, d'incerti- « tudes et de menaces, le disent suffisamment. »

Enfin, il me reste à parler d'une morale — si cela peut s'appeler ainsi — qui me semble s'adapter d'une manière parfaite à l'état d'âme des Francs-Maçons et des politiciens radicaux et socialistes, et qui est la morale de la concurrence. Pour en indiquer la nature, il me suffira de citer deux phrases extraites du *Siècle*, où écrivent les FF.·. Yves Guyot, Massé, etc. :

« L'intérêt, les besoins, les appétits indivi- « duels sont le vrai ressort des sociétés, le seul

« facteur du progrès dans tous les domaines de
« l'action.

« Dans les civilisations basées sur la science,
« la production et l'échange, le grand ressort
« moral est la concurrence économique. »

Cette doctrine criminelle équivaut à la formule fameuse : « La force prime le droit. » Elle justifie l'écrasement des faibles et des déshérités.

L'insuffisance de leurs études ou la grossièreté de leur esprit les ayant amenés à nier ce qui échappe à nos sens, les Francs-Maçons veulent instituer une morale matérialiste dont ils recherchent les bases dans la nature où ils nous affirment que réside la vérité, puisque, nous disent-ils, les lois naturelles sont inflexibles et éternelles, — ce qu'ils ignorent pour ne l'avoir point vérifié. Qu'y a-t-il de passager ou d'immutable ? Nous ne le savons pas et ne le saurons vraisemblablement jamais, parce que nous ne pouvons pas, en ce monde, contempler, face à face, la vérité. Ce que les libres penseurs pourraient formuler, c'est une espèce de morale — sans sanction certaine et, par conséquent, inefficace, il le faut répéter — basée sur l'étude des choses de la nature, étude bornée à un espace extrêmement restreint, à une durée très minime, étude dont les découvertes futures modifieront les conclusions actuelles. La morale

ainsi élaborée serait probablement celle de la concurrence ou s'en rapprocherait fort, car — si on admet l'hypothèse transformiste — c'est bien cette morale-là qui est la plus scientifique. Elle est l'épanouissement et comme la fleur vénéneuse du matérialisme.

Je crois avoir parlé de tous les systèmes de morale par quoi la Franc-Maçonnerie se propose de remplacer la morale chrétienne. Aucun ne peut séduire un Aryen, un Français de tradition réfractaire à la tare juive.

* * *

Le matérialisme est un vice intellectuel de décadence. C'est au moment où la vitalité des peuples s'affaiblit qu'il triomphe et il pourrait être intéressant de rechercher si ses progrès ne sont pas parallèles à ceux de l'alcoolisme et des grandes névroses dont le nombre s'accroît.

Au point de vue social, le matérialisme prépare l'avènement des pires tyrannies puisqu'il nie la liberté humaine.

On peut dire que cette doctrine n'a plus, aujourd'hui, de valeur scientifique. Tous ceux qui pensent l'ont rejetée et les loques qui en restent ne sont arborées que par les Francs-Maçons et les Libres Penseurs, officiants d'un culte négatif, prêtres d'un dieu mort. Cependant, à cause même de sa simplicité, elle est susceptible de propagation parmi les foules ignorantes dont

l'éducation laïque affaiblit le sens moral.

Les instincts naturels de l'enfant : l'égoïsme, la cruauté, le mensonge, ne feront que se développer dans l'homme soumis, dès le début de sa vie, au régime intellectuel matérialiste et si les enfants élevés aujourd'hui dans cette doctrine ne sont pas tous des délinquants c'est que leurs ascendants leur ont imposé les préceptes dont ils furent eux-mêmes imprégnés par la puissante morale catholique.

Tous les systèmes de morale fondés sur le matérialisme ou sur l'agnosticisme n'ayant de sanction que dans la vie présente sont inefficaces et stériles, car il n'est pas vrai qu'ici-bas le vice soit toujours puni et la vertu toujours récompensée.

La certitude de la récompense ou du châtiment dans la vie future, dans l'au-delà, est seule capable d'atténuer la perversité de notre nature. On lit, sur un papyrus funéraire, ce cri d'une âme comparaissant devant le Tribunal où Osiris Khent-Ament, siège, entouré des quarante-deux juges infernaux :

« O cœur, cœur qui me vient de ma mère,
« mon cœur de quand j'étais sur terre, ne te
« dresse pas comme témoin ; ne lutte pas contre
« moi, ne me charge pas devant le Dieu
« grand ! »

Mais, déjà, en ces lointains de l'histoire, le

doute matérialiste s'était introduit dans certaines âmes.

« L'Ament, dit une femme défunte, est le « pays du lourd sommeil et des ténèbres, une « demeure de deuil pour ceux qui y restent. « Ils dorment dans leurs formes incorporelles, « ils ne s'éveillent pas pour voir leurs frères, « ils ne reconnaissent plus père et mère, leur « cœur ne s'émeut plus vers leur femme ni « vers leurs enfants. »

Et elle conclut ainsi :

« O mon frère, ô mon ami, ô mon mari, ne « cesse pas de boire, de manger, de vider la « coupe de la joie, d'aimer et de célébrer des « fêtes ; suis toujours ton désir et ne laisse « jamais entrer le chagrin en ton cœur, si « longtemps que tu es sur la terre ! »

Cette parole de désespérance sortie d'un hypogée d'Égypte et cette invitation à jouir de la vie présente, à ne voir le bien que dans la joie, est la conclusion nécessaire, fatale, du matérialisme. Malgré les siècles écoulés, malgré la destruction des civilisations anciennes et la naissance de sociétés nouvelles, cette conclusion ne variera pas et c'est pour cela que ceux dont l'âme est émue par le mystère qui les entoure et par la beauté divine du monde peuvent dire, avec le psalmiste, à l'inconnaissable qu'ils entrevoient parmi les ténèbres de leur route

« Ne détournez pas de nous votre visage de « peur que nous ne devenions semblables à « ceux qui descendent dans la tombe, » à ceux qui n'aiment ni ne pensent.

L'éducation neutre, c'est-à-dire matérialiste qui est donnée, depuis plus de vingt ans aux petits Français ne détruit pas seulement, chez eux, la vie spirituelle. Elle les rend incapables de comprendre la Beauté.

Il y a un mois, j'eus l'occasion de faire visiter le Louvre à un jeune « laïque » de vingt ans, fort intelligent mais anticlérical selon la formule. Sa première question fut celle-ci : « Comment se fait-il qu'il y ait ici tant de tableaux dont les sujets sont religieux ? » Et je fus obligé de lui dire que Combes et ses prédécesseurs pratiquent une espèce de politique dont le propre est d'être absolument contraire à tout ce qui, durant quinze siècles, a constitué l'âme française ; que nous sommes saturés de la pensée catholique et que notre art fut, pendant, plusieurs centaines d'années, exclusivement religieux. J'ajoutai même que l'Église n'est pas exactement l'institution rétrograde et barbare que disent nos instituteurs antifrançais; que les moines qui apportèrent en Occident la lumière de l'Évangile défrichèrent en même temps nos campagnes et que, par exemple, dans les couvents de l'ordre de saint Benoît s'élabora la science moderne

et disparut, pour la première fois, l'inégalité de race et d'origine sociale. « A cause de tout cela, et de bien d'autres choses, conclus-je, on n'ose pas encore proscrire du Louvre *la Vierge et l'Enfant Jésus*, de Memling; *les Noces de Cana*, de Paul Véronèse; *l'Assomption*, de Murillo; *la Sainte-Famille de François Ier* ou *le Mariage mystique de sainte Catherine*, mais cette réforme sera probablement réalisée le jour où un « primaire » sorti des Loges sera ministre de l'Instruction publique. » Cette espérance sembla consoler mon interlocuteur, chez qui les ors prodigués dans la galerie d'Apollon, provoquèrent un accès d'enthousiasme. Je fus, par contre, absolument incapable de l'émouvoir devant les tableaux des plus grands maîtres. Mis en face de cette toile où Herrera le Vieux nous montre saint Basile dictant sa doctrine entouré de saint Dominique, de saint Bernard, de saint Pierre dominicain, tandis qu'au dessus de ces personnages augustes plane la colombe immaculée, symbole du Saint-Esprit, et qui représente, pour nous, avec intensité, la puissance morale de l'Église, de celle qui lie et délie, je crus qu'il allait crier : « A bas la « calotte ! » La vieille femme de Nicolas Maës disant le *Benedicite*, avec sa douce figure usée par la souffrance et que l'on sent restée seule au monde après avoir peut-être fermé

les yeux de ses enfants et de ses petits enfants, ne le fit point s'arrêter. « Vieille « bigote ! » dut-il dire. L'*Embarquement pour Cythère*, où l'on voit, comme en un rêve, s'en aller vers l'amour et aussi vers la vieillesse et vers la mort inexorable, une troupe pimpante, n'éveilla en son cœur nul écho. C'était une âme fermée. Je ne vous souhaite pas d'avoir à en interroger de semblables, car elles font douter de l'avenir. Il y a des choses que nous comprenons encore, nous autres qui sommes venus au monde il y a trente ou trente-cinq ans et que ne comprennent plus nos cadets de vingt ans.

L'éducation matérialiste a eu l'étrange et triste privilège de créer des âmes désertes, des esprits malades d'une dysesthésie morale qui les empêche de comprendre la pensée de leur patrie et de leur race et les enseignements de leurs morts.

Cependant, si ceux-là ne participent plus à la vie spirituelle française, il leur arrive encore de s'émouvoir au souffle des espérances éternelles.

Je me souviendrai toujours du spectacle que je vis dans une triste rue de la banlieue parisienne, il y a quatre ans. Je faisais alors partie d'un groupe guesdiste où j'avais eu la bonne fortune de rencontrer des hommes simples et convaincus. Parmi eux se trouvait un grand

gaillard de quarante ans environ dont la vie avait été un combat perpétuel contre la faim et qui exerçait alors le rude métier de garçon de magasin. Il n'avait jamais été plus heureux, mieux payé, ni plus sûr du lendemain. Sa femme, morte depuis deux ans, lui avait laissé trois enfants : deux bambins dont l'aîné avait quatre ans et une petite fille de douze ans. C'était cette dernière qui soignait les deux petits et apprêtait les repas, et elle s'acquittait de sa mission maternelle avec une touchante joie. Cette malheureuse enfant, dont je revois la pâle figure rayonnante de deux grands yeux étonnamment rèveurs, n'avait presque pas cessé, pendant douze années, de souffrir. Elle avait contracté toutes les maladies de la première enfance, avait eu des bronchites, souffrait de névralgies. Enfin, en tombant dans l'escalier, elle s'était cassé une jambe et il lui restait, de cela, une assez forte claudication. Malgré tant de douleurs accumulées en ce corps fragile, on sentait qu'une âme hautement sereine y habitait, inaccessible aux misères physiques. La petite chantonnait presque toujours une mystérieuse cantilène, composée par elle probablement, et qui ressemblait à une de ces nostalgiques chansons de nos vieilles provinces qui font penser au départ vers l'Éternité des générations qui nous pré-

cédèrent et qui dorment au sein de la Patrie. L'enfant, un jour, s'alita, fiévreuse, puis, au bout de quinze jours, mourut d'une méningite.

Je la vis sur son lit de mort. Une voisine avait baptisé l'enfant avant qu'elle mourût. Elle avait glissé entre les mains exsangues du cadavre un crucifix de bois et une branche de buis trempait dans un vase d'eau lustrale. La figure de la petite morte ressemblait à celle de sa mère dont on voyait le portrait près de là, était extrêmement grave, pareille au visage d'une personne détenant un grand secret qu'elle ne daigne pas confier aux hommes passagers et futiles. L'ombre d'une majesté sacrée était répandue sur sa face et, en songeant à cette aspersion par laquelle, en son agonie, l'enfant était entrée dans la grande communauté catholique, je me souviens m'être réjoui. Peut-être, pensai-je. Peut-être? — Le père était agenouillé, les bras allongés vers la morte, les mains jointes, comme en prière, lui qui n'avait jamais su prier et qui n'avait même pas été baptisé. Puis il se mit à sangloter, à embrasser le petit visage virginal, en répétant indéfiniment : « Ma pauvre enfant!... Ma pauvre enfant!... Ma pauvre enfant! » Puis, tout à coup, il se releva, donna un coup de poing sur une table et dans un mouvement de sauvage

révolte, il me cria : « Non, c'est pas possible « que tout soye fini comme ça! Non, c'est pas « possible! *Ça ne serait pas juste!* » Et, retombant à genoux, s'adressant avec respect et tendresse à la petite morte, il l'interrogea : « N'est-ce pas, ma petite fille, n'est-ce pas? « Réponds-moi! »

D'autres que moi ont pu entendre, au cours de leur vie, des paroles semblables. Elles émeuvent, car elles traduisent l'immortelle espérance de l'Humanité.

Le besoin de croire est en nous. Voyez tous ces libres penseurs qui, dernièrement, se sont réunis. Leur premier soin a été de chercher une morale et cela prouve deux choses importantes. D'abord, qu'eux-mêmes reconnaissent, avec nous, l'insuffisance des morales sans sanction surnaturelle dont on nous avait prôné, jusqu'à ce jour, l'éminente efficacité et ensuite le besoin qu'éprouvent les négateurs les plus acharnés et les plus obtus d'une règle certaine de vie morale. Ils pressentent instinctivement la manifestation de l'infini dans les limites étroites des apparences et ce que peuvent comporter d'éternel les actions éphémères des hommes. Tous nos libres penseurs ayant rejeté la foi ancienne, cherchent, avec une sorte d'acharnement douloureux, une foi nouvelle.

Vous vous souvenez des beaux vers que Villon met dans la bouche de sa vieille mère :

Femme je suis, povrette et ancienne,
Qui rien ne sais, oncques lettres ne lus;
Au moustier vois, où sont harpes et luths,
Et un enfer où damnés sont boullus;
L'un me fait peur, l'autre joie et liesse!
La joie, avoir fais moi, haute Déesse,
A qui pécheurs doivent tous recourir
Comblés de foi sans feinte ni paresse;
En cette foi je veux vivre et mourir...

Les athées de nos jours éprouvent autant le besoin de croire que la vieille femme du xve siècle. Ils cherchent un eucologe parmi les livres, incompris par eux, des savants.

Blatin et quelques autres le cherchent dans les symboles, dans les images évocatrices du divin.

Les socialistes croient l'avoir trouvé en formulant une utopie vague, l'espoir d'une cité future de Lumière et de Fraternité. J'ai vu, dans ce pays noir qui va de Landrecies à Liège, marcher, sous le ciel morne, des foules ouvrières. Tous ces hommes et ces femmes, avec leurs yeux de croyants extasiés, ressuscitaient les foules pieuses du moyen âge, tandis que sur eux planait le chant grave de l'*Internationale*, semblable à un cantique. On les sentait partis, avec conviction, avec foi, vers l'Avenir, vers la Justice, vers l'Égalité, vers ces ombres

et ces rêves que les politiciens redisent en une mélopée grossière, aux foules enfants, pour les endormir dans une trompeuse espérance. Ceux-là croyaient vraiment. Ils croyaient d'une foi voisine de celle qui soutenait la mère du mauvais gars que fut Villon. Ils croyaient à un affranchissement prochain et définitif des souffrances et des doutes qui sont la conséquence inéluctable de la condition humaine et que les chrétiens n'espèrent qu'après la mort libératrice.

L'homme faillible et incertain, submergé dans l'éternel, éprouve, — lorsque le « Progrès » ne l'a pas totalement perverti, — un besoin impérieux de croire en autre chose qu'aux réalités matérielles, et M. Berthelot ne pourra pas modifier, en ses creusets, l'âme des foules, même socialistes et libres penseuses.

* * *

L'affaiblissement cérébral provoqué chez nous par l'alcool et par les conséquences du régime actuel, prédispose les Français à ne pouvoir plus s'assimiler que des notions extrêmement simples. C'est pour cela que les négations sont en faveur. Elles dispensent de tout effort et constituent, en même temps, une espèce de certitude. Aussi ne faut-il pas s'étonner que notre religion soit abandonnée par beaucoup. Sa profession nécessite une robustesse

intellectuelle et une vaillance un peu rude qui ne sont plus les apanages de notre race.

Il est fort difficile, dans le milieu où nous vivons, de revenir au catholicisme. Un sens critique développé, beaucoup de sérieux dans l'étude, de sincérité dans les recherches, de respect et de tendresse d'esprit et aussi une certaine expérience de la vie, des hommes et des idées sont indispensables, à défaut de science, pour y être ramené. Mais aussi quelles joies on éprouve à se retremper dans ces eaux purifiantes, à revivre de la vie antérieure, à revenir sur les chemins de l'enfance et de la jeunesse, à évoquer autour de soi, tant de visages aimés, tant d'hommes de foi, de dévouement et de sacrifice disparus dans la mort ou dans l'exil, tant de vrais Français qui déposèrent en notre âme le trésor merveilleux de ces fortes idées et de ces traditions saintes qui, malgré le temps et les défaillances, restent notre sûr critérium.

Le catholicisme ne se borne pas à nous fournir une haute règle de vie, une morale complète, parfaite, en ce qui concerne le domaine de notre conscience ; il nous fournit une morale sociale, une morale « solidariste » ou bien « altruiste » et tout cela il le fait avec une supérieure autorité en nous affirmant que nos actes seront soumis à la sanction surnaturelle.

La religion de nos Pères fut socialiste avant les socialistes, car elle nous dit que le bienfait accordé au plus humble, au plus faible est tenu, par Dieu, comme conféré à lui-même. Le travail manuel est chose sanctifiante et le Christ a voulu être ouvrier. Tous les hommes sont grands parce qu'ils sont animés du souffle de Dieu. Et l'Évangile, en nous enseignant l'unité d'origine de notre espèce et la fraternité universelle a mis sur le front des hommes les plus pauvres et les plus ignorants, une marque divine qui les rend supérieurs à ce qu'ils étaient dans le monde antique.

La Liberté, l'Égalité, la Fraternité, sont filles de l'Évangile. L'Univers, jusqu'à l'époque du Christ, fut toujours couvert d'esclaves et jamais les sages les plus illustres ne blâmèrent cette iniquité. A Athènes, sur 60,000 habitants, il y avait 40,000 esclaves et il n'existait à Rome, que 2,000 propriétaires sur 1,200,000 habitants. La véritable liberté n'a jamais existé que chez les peuples chrétiens et elle tend nécessairement à disparaître chez les Nations qui, abandonnant leur foi héréditaire, tombent dans l'erreur matérialiste, négatrice de la liberté.

L'Égalité fut aussi enseignée par l'Évangile puisque tous les hommes sont égaux devant Dieu. La condition la plus humble n'abaisse pas à ses yeux; et, au sein même de l'Église, le

dernier des enfants des hommes peut être revêtu de la plus haute dignité. Certes, l'Égalité visible, l'égalité sociale ne peut être réalisée dans le monde actuel. Il est des hommes qui, parés de l'hermine des magistrats, font de très mauvais juges tandis qu'ils auraient fait d'excellents bûcherons et il doit exister, dans nos campagnes, des domestiques de ferme qui seraient devenus des chimistes géniaux ou des philosophes écoutés ; mais, seul, le développement du sentiment religieux et du sentiment national réparera ces injustices. En tout cas, elles ne seront pas détruites par ceux qui, au lieu de chercher à élever l'intelligence des masses, appliquent tous les moyens propres à la diminuer, à l'abaisser, à la pervertir.

L'Église fut un rude et grand professeur d'Égalité. Le Jésuite Gontier, s'adressant à Henri IV qui venait au sermon en compagnie de plusieurs dames, lui demande « quand il se lassera de venir entendre la parole de Dieu avec un sérail ». Bossuet sut donner à Louis XIV, comme aux simples fidèles, des leçons de résignation et d'humilité, et Bourdaloue, dans son sermon sur l'adultère, désigna nettement le roi qui était présent. On pourrait citer mille exemples de la sévérité avec laquelle l'Église enjoignit aux grands de ce monde de se conformer aux lois divines, égales ponr tous. Et cela est

précieux à retenir à une époque où le moins Blocard des Vénérables n'oserait pas reprocher à certains politiciens au pouvoir les vilaines affaires auxquelles ils furent mêlés.

Enfin, c'est de l'Église que la femme reçut les droits et la dignité qui, chez les nations chrétiennes, l'ont grandie et sanctifiée.

Quant à la Fraternité, elle est, elle aussi, essentiellement catholique. Il ne sera pas possible, à nos pontifes libres penseurs, de la mieux définir que ne le fit Massillon dans son sermon sur le pardon des offenses :

« Les chrétiens sont-ils faits pour ne pas se « voir et s'interdire toute société les uns avec « les autres ? s'écrie-t-il. Les chrétiens ! les « membres d'un même corps, les enfants d'un « même père, les disciples d'un même maître, « les héritiers d'un même royaume, les pierres « d'un même édifice, la portion d'une même « masse ! Les chrétiens ! la participation d'un « même esprit, d'une même rédemption et « d'une même justice ! Les chrétiens ! sortis du « même sein, régénérés dans les mêmes eaux, « incorporés dans la même Église, rachetés « d'un même prix, sont-ils faits pour se fuir, « se faire un supplice de se voir, et ne pouvoir « se souffrir les uns les autres ? Toute la reli- « gion nous lie, nous unit ensemble : les sacre- « ments auxquels nous participons, les prières

« publiques et les actions de grâces que nous
« chantons, le pain de bénédiction que nous
« offrons, les cérémonies du culte que nous cé-
« lébrons, les assemblées de fidèles où nous
« assistons, tous ces dehors ne sont que des
« symboles de l'union qui nous lie ensemble.
« Toute la religion elle-même, n'est qu'une
« sainte société, une communication divine de
« prières, de sacrifices, d'œuvres et de mérites.
« Tout nous rassemble, tout nous lie, tout ne
« fait de nos frères et de nous qu'une seule
« famille, qu'un corps, qu'un cœur et qu'une
« âme... »

Presque tout ce que disent et pensent aujourd'hui les ennemis du Catholicisme leur fut inspiré par lui.

Ils tiennent de lui leur pensée, mais ce sont des enfants qui rêvent d'assassiner leur père et l'on ne peut faire autrement que de voir, dans l'acharnement qu'on met à détruire la religion séculaire des Français, le résultat d'une longue et savante conspiration. S'il n'en était pas ainsi pourquoi nierait-on l'histoire elle-même ou chercherait-on à la dénaturer pour lui faire porter témoignage contre l'Église ? Pourquoi refuserait-on d'examiner avec soin les dogmes que l'on attaque? Pourquoi s'obstinerait-on à répéter les mensonges les plus évidents et les plus ineptes?

Pendant douze ans, je n'ai pas un seul instant été malade de cette fièvre anticléricale qui, chez la plupart des Francs-Maçons, est chronique. Aussi est-ce avec sang-froid et curiosité que j'ai vu mener, autour de moi, la campagne antireligieuse et que j'y ai reconnu l'œuvre de ceux qui travaillent à la ruine de notre Patrie. La puissance de l'erreur est telle que les mensonges des anticléricaux font aujourd'hui partie intégrante de la mentalité populaire et cela devrait inciter les honnêtes gens à feuilleter souvent les ouvrages d'apologétique. C'est ce que j'ai fait, pour mon compte, depuis deux ans déjà et je puis dire que cela m'a été salutaire.

Pour les Maçons et les Libres Penseurs, l'Église est coupable de tous les crimes et vulgarisatrice de toutes les erreurs.

Ils nous disent, par exemple, que le catholicisme ne peut se concilier avec le progrès, parce que le dogme est immuable. Or, si celui-ci est complet et parfait dès le principe, il est expliqué, développé, à mesure que s'accroissent les besoins moraux et intellectuels des fidèles et la science des Docteurs. Le dogme peut être comparé au gland qui renferme le chêne futur, à la chrysalide d'où sortira le papillon. Les hérésies ont servi à le préciser, à en fortifier la définition. De même, les exégètes en étudiant

de plus près les textes des Livres saints apportent leur contribution à cette œuvre d'incessant développement.

Contrairement donc aux affirmations des Libres Penseurs, l'Église est, dogmatiquement, en perpétuel progrès et tel ne sera pas le caractère des doctrines matérialistes, cristallisées dès le début en d'immuables affirmations pseudo scientifiques. Quel vaste champ ne laisse-t-elle pas libre à l'exercice de la liberté intellectuelle ?

Ecoutez ceci :

« La théorie de l'évolution, prise dans son
« acception générale, a toujours exercé sur moi
« une attraction irrésistible. Cette théorie, si
« elle était vraie, répondrait mieux que la
« doctrine plus facile des créations successives
« *aux idées que je me suis faites de la sagesse*
« *et de la toute-puissance divines*. N'avons-
« nous pas l'évolution des mondes en astro-
« nomie et l'évolution ou tout au moins la
« transformation des forces en physique ? »

De qui sont ces paroles si hardies, si libres? Elles ne furent probablement pas écrites ou prononcées par un catholique, dira mon voisin Franc-Maçon, puisque leur auteur s'est fait de la « sagesse et de la toute-puissance divines » une opinion particulière, personnelle, tandis que l'Église en impose à tous ses enfants

spirituels, — dont elle plie la pensée sous l'inflexibilité de son dogme, — une notion par elle définie et que tous doivent accepter.

Or, ces paroles sont d'un religieux, le R. P. Delsaux.

Je sais, par expérience, qu'on ne tolère pas, au sein de la Libre Pensée, une pareille indépendance d'esprit.

Les Francs-Maçons, toujours désireux de dénoncer les abominations cléricales, ont fait récemment une nouvelle tentative pour faire connaître les *Monita secreta* qui sont, disent-ils, un recueil des règles secrètes de la politique ambitieuse, fourbe et sans conscience de la Compagnie de Jésus. Personnellement, j'ai connu quelques Pères qui n'avaient certes rien de machiavélique, et je ne me suis jamais occupé des *Monita* ; mais il est bon d'en parler puisque l'abbé Victor Charbonnel les commente dans les Loges et même publiquement en des réunions où les enfants ne sont point admis. Ce livre imprimé à Cracovie, en 1612, fut dénoncé, dès 1615, par l'évêque de cette ville, comme diffamatoire. En 1616, la Congrégation de l'Index condamnait les *Monita secreta* comme faussement attribués aux Jésuites, et, en 1621, elle les inscrivait dans le catalogue des livres prohibés. Au XVIIe siècle, un carme janséniste, Henri de Saint-Ignace, qui les

avait reproduits dans un pamphlet contre la Compagnie de Jésus, en reconnut la fausseté et les retrancha d'une nouvelle édition de son livre. En 1719, le rédacteur de la feuille janséniste, *Les Nouvelles ecclésiastiques*, qui combattait ardemment les Jésuites, déclara que les *Monita* ne devaient pas leur être attribués et lors de l'abolition, en France, de l'Ordre des Jésuites, sous Louis XV, les parlements, dans leurs édits, ne daignèrent même pas faire allusion à ce livre nouvellement réédité.

Néanmoins, les *Monita secreta* restent une des armes les plus précieuses de l'arsenal maçonnique et l'on ne pourrait pas dire ce qui précède devant une assemblée de libres penseurs sans être soi-même traité de « Jésuite », ce qui est, comme chacun sait, la plus sanglante des injures.

La condamnation de Galilée et de sa doctrine par les Congrégations romaines en 1616 et 1633 est souvent, aussi, invoquée contre l'Église. L'Église, dit-on, s'est trompée, dans cette affaire, en matière de foi et cela prouve qu'elle n'est pas infaillible, ainsi qu'elle le prétend. Or, nous dit M. l'abbé Jaugey, docteur en théologie, la sentence qui frappa Galilée n'est point de ces jugements définitifs auxquels l'Église attribue le privilège de l'infaillibilité, car le décret de 1616 n'impose

l'adhésion à aucune doctrine, mais prohibe simplement les livres qui enseignent le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil ; il n'ordonne à personne de tenir pour fausse cette dernière opinion, ni l'opinion opposée pour vraie. Il prescrit ce qu'il faut faire, non ce qu'il faut *croire*. Les catholiques admettent volontiers que le Pape et les cardinaux se sont trompés en supposant comme certain ou très probable qu'il y avait contradiction entre l'opinion du mouvement de la terre et les enseignements de l'Écriture, mais, ajoutent-ils, ils n'ont pas imposé aux fidèles l'obligation d'admettre cette contradiction. De plus, dans le décret de 1616, ce n'est pas le Pape en personne qui parle, ce sont les cardinaux ; et il est, dans l'Église, de règle constante, rigoureusement suivie, qu'une définition ne peut être doctrinale et infaillible que si le Pape enseigne directement, en personne, et non par un intermédiaire.

L'erreur dont il s'agit ne prouve donc rien contre le dogme de l'infaillibilité. Il prouve seulement qu'en dehors des choses de la loi, les princes de l'Église et le Pape lui-même sont sujets, ainsi que nous tous, aux faiblesses qui sont les résultats de notre naturelle infirmité ; et je trouve que cela est propre à faire aimer davantage l'Église, que nous sentons ainsi plus près de nous.

Mais aucune preuve, historique ou autre, ne prévaudra contre l'opinion que se sont faite à ce sujet nos libres penseurs; et si nous rencontrons Homais, c'est toujours avec le même air triomphateur qu'il nous poussera sa botte traditionnelle : « Et Galilée? »

S'il est aisé d'inventer des mensonges historiques, il l'est beaucoup moins de prouver l'inanité des Livres saints. Que d'attaques dirigées, dans ce sens, contre l'Église, depuis un siècle! Mais que reste-t-il de ces attaques?

Le débat sur la génération spontanée qui dura, entre Pasteur et Pouchet, pendant six années, aboutit à cette conclusion que dans l'état actuel de la science on ne peut affirmer que la vie naisse spontanément de la matière.

En ce qui concerne la théorie polygéniste, les savants contemporains les plus illustres ont reconnu que l'espèce humaine provenait d'un centre unique de création et de Quatrefages déclare que « les groupes humains ne sont pas « des espèces différentes : ils ne sont que des « races d'une seule et même espèce ».

Et le transformisme? Il n'est nullement incompatible avec le dogme. Ce système, — qui ne repose, si on l'examine de près, que sur des hypothèses, sur des conjectures, — n'est, peut-être, qu'un joyeux roman zoologique. Un brave

ouvrier graveur, d'intelligence très ouverte, à qui j'essayai, un jour, — au moyen de l'*Origine des Espèces*, — d'expliquer l'évolutionnisme, ne put, malgré qu'il s'y efforçât, trouver là des preuves capables de satisfaire son robuste bon sens, et conclut ainsi : « Faut-il que « ces messieurs aient eu du temps à perdre ! ». Cette appréciation grossière ne saurait avoir laissé, en mon esprit, rien de définitif, mais, bien que je puisse accepter, — à titre d'hypothèse approximativement probable (1), le transformisme, je ne puis m'empêcher de penser qu'il est souverainement immoral d'en trop parler car il affirme le triomphe, non des meilleurs ou des plus intelligents, mais des plus forts et justifie la morale de la concurrence qui est celle des Juifs et de M. Yves Guyot. Les catholiques évolutionnistes exceptent, de la théorie darwinienne, le règne hominien, et certains pourront n'être plus d'accord avec eux, sur ce point, lorsqu'on nous aura enfin prouvé, d'une manière certaine, que le *pithecanthropus erectus* découvert, paraît-il, dans l'île de Java, et qui a un peu remplacé, de nos jours, le serpent de mer du *Constitutionnel*, ne fut point un singe anthropoïde, ou le spécimen d'une

(1) Je prie le lecteur de m'excuser pour avoir accolé ces trois mots, mais ils qualifient exactement ma pensée.

race ayant évolué régressivement ou encore un vulgaire idiot.

Enfin Haeckel, le grand Haeckel lui-même, écrit que :

« Dans le récit mosaïque de la création, deux « des plus importantes propositions fondamen- « tales de la théorie évolutive se montrent à « nous avec une clarté et une précision surpre- « nantes : ce sont l'idée de la division du tra- « vail ou de la différenciation, et l'idée du dé- « veloppement progressif ou du perfectionne- « ment ». Et M. Renan rend hommage « au « génie des Darwin inconnus », qui, les premiers parmi les hommes, ont conçu cette idée « que le monde a un *devenir*, une histoire où « chaque état sort de l'état antérieur par un « développement organique. » Il s'agit, en l'espèce, des auteurs de la Genèse. Si la théorie transformiste est exacte, il faut reconnaître, en effet, chez ceux qui ont fourni la « copie » de ce remarquable ouvrage, un génie surhumain pour avoir devancé de quelques milliers d'années les découvertes des naturalistes d'aujourd'hui. M. Renan a eu raison de s'extasier de cela en une phrase onctueusement révérencieuse, mais les gens sérieux en sont plus surpris encore que lui.

Pourquoi, d'ailleurs, aurions-nous davantage confiance en nos savants qu'aux livres

saints ? Les savants n'ont-ils pas erré quelquefois ? Avant Harvey tous nos morticoles nous enseignaient que les veines venaient du foie, — qui était alors notre organe principal — tandis que le cœur ne jouait qu'un rôle de comparse, et même pendant tout le XVIIe siècle, la Faculté de médecine de Paris nia héroïquement la circulation du sang.

Et puis la science agrandit avec tant de rapidité son domaine qu'il ne serait pas sage d'adopter des théories prématurément basées sur elle par des matérialistes avant tout désireux de porter au dogme un coup mortel. Il semble bien, d'ailleurs, que le résultat des nouvelles découvertes ne sera pas de détruire ou de diminuer en nous la notion du divin, mais, au contraire, de l'étendre et de la fortifier.

De nos jours les perfectionnements apportés à la confection du microscope ont amené les naturalistes à modifier complètement la conception que nous nous faisions, il n'y a pas bien longtemps encore, de l'être vivant et de nous faire envisager celui-ci comme formé par la fédération, par l'association d'un nombre considérable de cellules représentant autant d'organismes élémentaires dont les attributs et les formes varient, mais qui, tous, concourent à une fin commune. Cela est déjà propre à nous donner des êtres une notion moins simpliste, moins

grossière et par conséquent plus spiritualiste.

Et quelles révélations ne nous réserve pas l'étude des phénomènes de l'électricité? En 1893, Solvay pouvait dire que les manifestations de la vie doivent s'expliquer par le jeu des seules forces physiques qui régissent l'univers et que, parmi ces forces, l'électricité joue un rôle prédominant. Clerck Maxwell découvre que la lumière et l'électricité sont identiques. Faraday, confirme par des expériences une théorie, émise en 1842, d'après laquelle le son, la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, l'affinité chimique, sont corrélatifs; que chacun d'eux peut produire tous les autres et se convertir en eux. On a aussi reconnu la fausseté de l'ancienne distinction des corps en solides, liquides ou gazeux, attendu que tous les corps, suivant le degré de pression ou de température auquel ils sont soumis, paraissent susceptibles de passer par ces trois états. William Crookes nous affirme enfin que la matière ne se présente pas à nous seulement sous ces trois aspects, mais qu'il en existe un quatrième état, celui-là invisible à nos yeux : l'état radiant.

Et, tout récemment, M. Gustave le Bon conclut ainsi ses études sur les rayons X et la radio-activité :

« 1° La matière supposée jadis indestructible, s'évanouit lentement par la dissociation

continuelle des atomes qui la composent.

« 2° Les produits de la dématérialisation des atomes constituent des substances intermédiaires, par leurs propriétés, entre les corps pondérables et l'éther impondérable, c'est-à-dire entre deux mondes considérés jusqu'ici comme profondément séparés.

« 3° La matière, jadis envisagée comme inerte et ne pouvant restituer que l'énergie qu'on lui a d'abord fournie, est au contraire un colossal réservoir d'énergie — l'énergie intra-atomique qu'elle peut dépenser sans rien emprunter au dehors.

« 4° C'est de l'énergie intra-atomique, qui se manifeste pendant la dissociation de la matière, que résultent la plupart des forces de l'univers, l'électricité et la chaleur solaire notamment. »

C'est bien là, comme l'a dit M. Léon Daudet, la fin du matérialisme. En effet, si je consulte un petit bréviaire de cette religion (1) que firent paraître, en 1903, MM. Paraf-Javal et Albert Bloch et que toutes les Loges ont reçu du Grand Orient, j'y lis, comme dans tous les ouvrages de ce genre, que la matière ne peut être détruite. « La matière et l'énergie, dans « leurs diverses transformations, ne peuvent ni « être créées ni être détruites, » y affirme-t-on. Et il ne faut pas supposer qu'en employant les

(1) *La Substance universelle.*

mots « leurs diverses transformations » les auteurs du livre pensent que la matière peut se résoudre en énergie, car ils nous enseignent que « la substance se manifeste à nous sous « *deux formes distinctes et toujours associées*: « la matière et l'énergie. » Or, toutes les découvertes les plus récentes paraissent tendre à prouver que la matière n'existe pas et que l'univers est formé seulement d'une énergie dont nous devons nous borner à constater les manifestations. C'est là une théorie fort ancienne, mais qui, avant ce temps-ci, n'avait pu être confirmée par l'expérience scientifique.

Que nous voilà loin des conclusions de ceux qui ne voyaient de réalité que dans les apparences matérielles et que nous voici rapprochés du Mystère ! Lisez ce que disait en 1896, M. Henri Poincaré en parlant de la découverte des rayons X.

« On est bien en présence d'un agent nou-
« veau, aussi nouveau que l'étaient l'électrici-
« té du temps de Gilbert, le galvanisme du temps
« de Volta. Toutes les fois qu'une semblable
« révolution vient nous surprendre, *elle réveil-*
« *le en nous le sentiment du mystère dont*
« *nous sommes environnés*, sensation trou-
« blante qui s'était dissipée à mesure que s'é-
« vanouissait l'admiration pour les merveilles
« d'autrefois. »

A mesure que l'homme marche et explore le domaine où il évolue, il découvre autour de lui davantage d'Inconnaissable, c'est-à-dire de Divin. C'est par la notion de l'Infini, notion qui se fortifie chaque jour et s'étend, que Dieu se révèle à nos cœurs. La science véritable est comme le pionnier du sentiment religieux.

L'homme n'a jamais pu se passer, dans son enfance, des tendres soins d'une mère, et plus tard d'une Patrie et d'une forte règle morale, d'une religion, à la lumière de laquelle il se dirige parmi les obscurités de sa vie.

En progressant dans la science, les peuples n'ont pas seulement continué de croire; ils ont affirmé et précisé en leur âme, leur foi. Tous les peuples forts sont des peuples croyants.

« Au début du XIXe siècle, écrit M. Carnegie, les étudiants des Universités de Yale et de Harvard avaient l'habitude de se désigner par les noms d' « infidèles » français ou allemands. Une faible proportion d'étudiants des collèges fréquentait l'église. Il n'en est plus de même. De 1870 à 1880, Harvard, la plus avancée de toutes les Universités, gradua plus de 1,400 jeunes gens, dont deux seulement prirent le titre de *sceptics*. En 1800, alors que la population des Etats-Unis était d'environ 5 millions, le nombre des communiants dans les diverses Églises était de 364,000, 1 sur 15. En

1880, avec une population de 50 millions, le nombre des communiants protestants dépasse 10 millions, 1 sur 5. Si l'on tenait compte des catholiques la proportion serait beaucoup plus forte... On estime que 30 millions d'habitants, près des 3/5 de la population totale (toujours en 1880) sont chrétiens, dont 24 millions protestants. En 1883, on comptait près de 7 millions de catholiques. »

Et songez à ce fait merveilleux que les États-Unis comptent, aujourd'hui, plus de 12 millions de catholiques sur 77 millions d'habitants. Nul cependant, n'oserait dire que les Américains du Nord forment une race hostile au progrès ou en voie de régression.

L'Église catholique accroît sans cesse, en Allemagne, le nombre de ses fidèles, son influence morale et sa richesse et l'on a constaté, depuis longtemps déjà, en Angleterre, le phénomène surprenant d'une renaissance du catholicisme.

Comment conclure ? La science emporte chaque jour un lambeau de l'hypothèse matérialiste ; l'Église que nos Francs-Maçons et nos libres penseurs disent agonisante, voit augmenter, dans le monde entier, l'innombrable armée catholique ; et malgré cela, malgré l'évidence aveuglante des faits, les puissances occultes qui dirigent ce peuple-ci le poussent vers le matérialisme et vers le reniement de cette

religion qui fit sa grandeur et sa puissance. On voit bien là l'influence de cette mystérieuse force de désagrégation nationale qui se déchaîna, sur notre pays, ainsi qu'une aveugle tempête, en 1789, et qui nous mène aux abîmes.

* * *

La science n'explique pas tout. Elle ne nous dit rien de l'origine du monde, ne nous apprend pas d'où vient ce qu'il y a en nous d'impérissable, ni ce que nous faisons ici-bas, ni où nous allons, ni quels sont nos devoirs. On ne peut découvrir, avec son seul secours, aucun des préceptes, aucune des obligations, qui doivent gouverner notre conduite.

Comte et Littré, dont se réclament les négateurs, n'ont pas nié ce que la science ne peut prouver, ne peut dire. Ils ont réservé le domaine de l'inconnaissable et Claude Bernard, de qui tant de philosophes matérialistes invoquent les découvertes sur les fonctions du système nerveux, déclarait ceci : « Il importe de séparer « la physiologie des grands problèmes qui tour« mentent l'esprit humain : leur étude relève « de méthodes différentes. La science ne saurait « rien supprimer. »

Aussi, ceux qui n'ont pas l'imbécile orgueil de croire qu'ils atteindront un jour à la compréhension intégrale de l'infini, qui savent com-

bien notre science est limitée, combien nos sens sont imparfaits, combien notre raison est bornée et qui sentent la nécessité d'une règle morale capable de leur servir de guide, sont-ils des croyants.

« La foi ne s'oppose point à la science, » nous dit M. Brunetière en de fortes paroles. « Elle « nous introduit seulement dans une région « plus qu'humaine, où la raison, étant toute « humaine, n'a point d'accès. Elle nous donne « des lumières qui ne sont point de la rai- « son ; elle complète la raison, elle la continue, « elle l'achève et, si je l'ose dire, elle la cou- « ronne. »

C'est pour cela que nous pouvons, vis-à-vis de la religion catholique, qui est celle de notre Nation, de nos Pères et de nos Mères, — faire acte d'adhésion, sinon de foi complète. Je peux accepter, — pour ce que je ne puis comprendre ou apprendre, — une révélation divine, si je reconnais la religion qui dit en être dépositaire, comme supérieure à toutes les autres religions en ce qu'elle se montre plus bienfaisante qu'elles aux individus et aux peuples, — dans la vie intérieure de chacun de nous comme dans la vie sociale, — et tel est précisément le propre du catholicisme.

D'autres raisons, plus importantes que celle de leur salut personnel ou du souci de leur

dignité morale, peuvent inciter les vrais Français non seulement à croire, mais à manifester leur foi. Ces raisons, d'ordre social et d'ordre patriotique, sont, je puis l'avouer, celles qui me touchent le plus et qui me déterminent.

Le matérialisme maçonnique est, pour notre Patrie, un agent de profonde démoralisation, d'anarchie, de désagrégation, de décadence certaine et de mort. Et quelle puissance n'aurait-il pas, — s'il se propageait davantage encore, — dans un pays comme le nôtre ? On a savamment organisé, préparé, notre dégénérescence. Que d'ennemis terribles nous menacent : l'alcoolisme dont on favorise l'extension ; la syphilis qu'on laisse librement contaminer les ignorants; les grandes névroses qui se multiplient et que développent encore l'abus des sports, le jeu, la bicyclette et l'automobile, génératrice de cette folie de la vitesse, qui ne sera pas sans exercer une influence mauvaise sur l'âme de notre race.

L'accroissement du nombre des jeunes criminels; les instincts cruels, sanguinaires, se donnant libre cours au milieu même de nos cités ; la fréquence grandissante des suicides ; la destruction de milliers de familles par les divorces trop faciles ; le surmenage imposé aux ouvriers et aux employés par un capitalisme impitoyable ; telles sont les conséquences des

formes matérialistes du régime social actuel. Aussi ne faut-il pas s'étonner que dans une telle société les pires doctrines obtiennent l'assentiment des foules. Les théories de Gustave Hervé ont été approuvées, en septembre 1905 seulement, par 4 congrès successifs : ceux des instituteurs, à Lille, des libres penseurs et des métallurgistes, à Paris, et celui des Jeunesses Laïques, à Tours. C'est là un avertissement et une menace.

Enfin, les matérialistes, qui sont les anarchistes de la philosophie, ne se contentent pas de vouloir enlever aux hommes la crainte d'une sanction surnaturelle de leurs actes ; ils tendent à détruire même la sanction légale qui punit les délits et les crimes ; et leur déterminisme, — en attribuant toute action à la force des motifs et non à la volonté personnelle, — a pour conséquence nécessaire l'irresponsabilité complète de tous les criminels. Cette théorie a fait une fortune étonnante chez nos intellectuels judaïsants.

Ceux qui réfléchissent sont effrayés de tous ces symptômes et, même chez les Francs-Maçons, il en est que l'avenir, préparé par leur œuvre, inquiète. Si l'état présent du pays ne se modifiait pas, nous verrions s'accroître l'affaiblissement de la race, se multiplier les attentats contre les personnes et les propriétés, la disci-

pline militaire disparaître, la guerre sociale naître des revendications ouvrières, — souvent légitimes, — et le pays tout entier s'affaiblir en ses œuvres vives, s'émietter, se décomposer. Ce serait alors le retour à la Barbarie, le crépuscule du grand soir dans les ténèbres duquel disparaîtrait ce qui fut la Nation française.

Les hommes qui, afin d'obtenir de l'or et des honneurs, travaillent à l'affermissement du régime actuel, préparent leur propre chute et leur propre spoliation, en détruisant toute loi morale dans l'âme du peuple qui, un jour, se ruera à la conquête du pouvoir et guillotinera ses maîtres d'aujourd'hui. Les aristocrates incroyants du XVIII[e] siècle furent d'actifs ouvriers de la Révolution. Les bourgeois matérialistes du XX[e] sont, sans qu'ils s'en doutent, les artisans d'une Révolution plus sanglante encore qui les emportera dans une tourmente furieuse, eux, leurs biens et leur race.

Certes, nos Francs-Maçons et nos libres penseurs seront incapables de ramener ce pays dans la voie de ses destinées historiques. Que pourront-ils faire dans ce sens puisque ayant arraché des cœurs le sentiment religieux, cette force de rédemption, ils en seront encore, comme aujourd'hui, à rechercher la doctrine philosophique qui, selon eux, pourra le remplacer?

Ils auront amoncelé des ruines et seront obligés de se déclarer impuissants à reconstruire ce qu'ils auront détruit.

Si un grand, si un suprême effort doit être tenté pour reconstituer notre Nation et la rétablir dans sa dignité première, il ne peut l'être que par ceux qui se grouperont autour de l'Église catholique, seule capable de réunir ce qui fut dispersé, de détruire par l'amour et non par la haine, les iniquités sociales (1), et de rendre à ce pays son âme héréditaire.

Je veux terminer ceci en citant quelques paroles d'un savant illustre, Jules Soury, qui se proclame « clérical athée de tradition catholique » et qui nous adresse cette adjuration : « Fussiez-vous athée, soyez catholique et Français. » Puissent ces paroles servir bientôt de devise à la génération qui va naître à la vie publique : « Je suis uniquement du parti de la « guerre, écrit Jules Soury : de la guerre contre « tout ce que nous haïssons — le reniement des

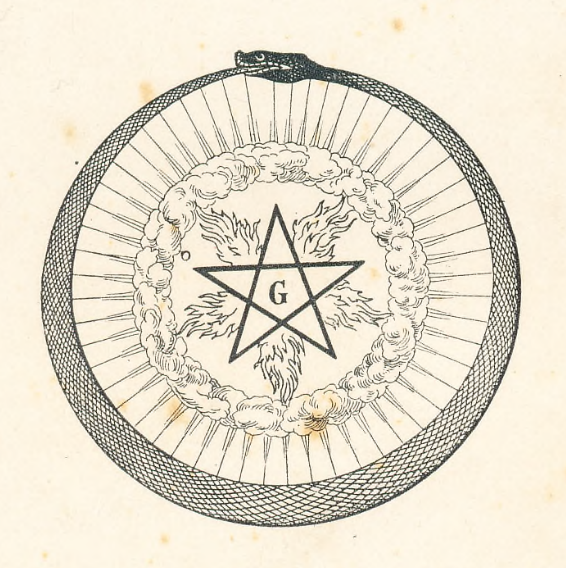
(1) Me voici revenu aux idées de ma vingtième année. Celles-là aussi sont socialistes. Il me plaît de citer ici, en ce moment, cette définition que nous donne, de la démocratie, un très fidèle catholique :

« La démocratie est l'ordre civil dans lequel toutes les forces sociales juridiques et économiques, dans la plénitude de leur développement hiérarchique coopèrent proportionnellement au bien commun pour aboutir en dernier résultat à l'avantage prépondérant des classes inférieures. » (Toniolo, *La Notion de la Démocratie.*)

« traditions nationales, l'abaissement et la
« trahison de la Patrie par les Huguenots et
« par les Francs-Maçons, plus encore que par les
« Juifs, qui du moins ne sont pas des Français ;
« de la guerre pour la défense de tout ce que
« nous aimons, la terre de nos Morts, l'Église
« catholique, l'Armée de la France. »

Table des matières

Paris.— Imp. Paul Dupont, 144, rue Montmartre. 2e Arrt. 529.12.05 (Cl.)


G